



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°BFC-2023-138

PUBLIÉ LE 24 NOVEMBRE 2023

Sommaire

ARS Bourgogne Franche-Comté /

BFC-2023-11-22-00001 - Arrêté ARS-BFC-DOSA-2023-1782 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Chinon (Nièvre) (4 pages) Page 3

Direction départementale des territoires de l'Yonne /

BFC-2023-11-08-00008 - Attestation de non soumission à autorisation~~??~~ préalable de Mme Mélanie LAFFAY - 2023/238 (2 pages) Page 8

BFC-2023-11-08-00006 - Attestation de non soumission à autorisation~~??~~ préalable de SARL Domaine LAFFAY - 2023/228 (2 pages) Page 11

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Bourgogne Franche-Comté /

BFC-2023-11-22-00005 - Décision du 22 novembre 2023 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail en Bourgogne Franche-Comté (64 pages) Page 14

BFC-2023-11-22-00006 - Décision portant affectation des agents de contrôle au sein de l'unité régionale d'appui et de contrôle chargée de la lutte contre le travail illégal (2 pages) Page 79

BFC-2023-11-22-00007 - Décision portant affectation des agents de contrôle au sein de l'unité régionale d'appui et de contrôle chargée des transports (2 pages) Page 82

DRAAF Bourgogne Franche-Comté /

BFC-2023-11-15-00003 - CONTROLE DES STRUCTURES AGRICOLES : NON SOUMISSION à GUYARD Lydia pour des terres situées à BOUHANS ET FEURG-GRAY LA VILLE- et AUTREY LES GRAY (70) (2 pages) Page 85

Rectorat de l'académie de Besançon /

BFC-2023-11-14-00005 - Arrêté du 14 novembre 2023 portant délégation de signature de la Rectrice Nathalie ALBERT-MORETTI à Emmanuelle THOMAS - SGAA DRH (2 pages) Page 88

ARS Bourgogne Franche-Comté

BFC-2023-11-22-00001

Arrêté ARS-BFC-DOSA-2023-1782 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier de
Château-Chinon (Nièvre)

**Arrêté ARS-BFC-DOSA-2023-1782
modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
du centre hospitalier de Château-Chinon (Nièvre)**

Le directeur général de l'agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu la loi n° 2021-502 du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, R.6143-1 à R.6143-4, R.6143-12 et R.6143-13 ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPIET en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté, à compter du 21 novembre 2022 ;

Vu la décision ARS BFC/SG/2023-055 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté en date du 2 octobre 2023 ;

Vu l'arrêté ARSBFC/DOS/PSH n° 2020-1362 du 17 décembre 2020 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Chinon ;

Vu les arrêtés modificatifs ARSBFC/DOS/PSH n° 2021-038 du 21 janvier 2021, n° 2021-996 du 6 septembre 2021, n° 2021-1254 du 24 novembre 2021, n° 2022-1114 du 10 octobre 2022, n° 2022-1437 du 14 novembre 2022 et ARS-BFC-DOS-2023-1162 du 26 juillet 2023 ;

Vu le courriel du 13 novembre 2023 de la direction du centre hospitalier de Château-Chinon faisant part du nom du représentant du personnel désigné par la commission médicale d'établissement ;

A R R Ê T E

Article 1 :

Est nommé aux fins de siéger au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Chinon, sis 42 rue Jean-Marie Thévenin - 58120 Château-Chinon (Nièvre), établissement public de santé de ressort communal :

- Monsieur le Docteur Jean-Max GLORIFET, en qualité de représentant du personnel désigné par la commission médicale d'établissement

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex
Tél. : 0808 807 107 - Site : www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr

Article 2 :

En conséquence, la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Chinon devient la suivante :

I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales :

- de la commune de Château-Chinon :
 - Madame Chantal Marie MALUS, maire
- de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs :
 - Monsieur Laurent LIBRERO
- du conseil départemental de la Nièvre :
 - Monsieur Patrice JOLY

2° en qualité de représentants du personnel

- désigné par la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico techniques :
 - Madame Aude GUILLOT
- désigné par la commission médicale d'établissement :
 - Monsieur le Docteur Jean-Max GLORIFET
- désigné par les organisations syndicales :
 - Madame Cécile FICHOT (CFDT)

3° en qualité de personnalités qualifiées

- désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté :
 - Docteur Nacéra VERSPIEREN
- désignées par le Préfet de la Nièvre :
 - siège représentant des usagers vacant
 - siège représentant des usagers vacant

II - Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :

- le vice-président du directoire du centre hospitalier de Château-Chinon
- le directeur général de l'agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté ou son représentant
- le représentant de la structure chargée de la réflexion d'éthique
- le directeur de la caisse d'assurance maladie de la Nièvre, ou son représentant
- le représentant des familles de personnes accueillies en unité de soins de longue durée ou en établissement d'hébergement pour personnes âgées mentionné au 6° du I de l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles
- le député de la 2^{ème} circonscription de la Nièvre
- le sénateur du département de la Nièvre désigné par la commission permanente chargée des affaires sociales du Sénat

Article 3 :

La durée des fonctions de membre de conseil de surveillance est de 5 ans. Le mandat des membres du conseil de surveillance prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été désignés, sous réserve des dispositions suivantes.

Le mandat des membres désignés par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales prend fin lors de chaque renouvellement de ces assemblées. Toutefois, ces membres continuent de siéger au sein du conseil de surveillance jusqu'à la désignation de leurs remplaçants par la nouvelle assemblée.

Le mandat des membres désignés sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives expire lors de chaque renouvellement du comité social d'établissement. Toutefois, ils continuent de siéger au sein du conseil de surveillance jusqu'à la désignation de leurs remplaçants.

Article 4 :

Si un membre cesse ses fonctions avant l'expiration de son mandat, le mandat du nouveau membre prend fin à la date où aurait cessé celui du membre qu'il a remplacé (article R.6143-13 du code de la santé publique).

Article 5 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 :

La directrice de l'organisation des soins et de l'autonomie de l'agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté et le directeur du centre hospitalier de Château-Chinon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le **22 NOV. 2023**

**P/Le directeur général,
La directrice de l'organisation des soins et
de l'autonomie,**

Anne-Laure MOSER MOULAA

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex
Tél. : 0808 807 107 - Site : www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr

Direction départementale des territoires de
l'Yonne

BFC-2023-11-08-00008

Attestation de non soumission à autorisation
préalable de Mme Mélanie LAFFAY - 2023/238



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Bourgogne-Franche-Comté**

Service régional de l'économie agricole

Affaire suivie par : Patricia COMTE

Tél : 03.86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45

mél : ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr

foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Objet : non soumission à autorisation préalable de Madame Mélanie LAFFAY

Dijon, le 08 novembre 2023

Madame,

Par courrier enregistré par mes services le 10 octobre 2023, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation à votre projet d'installation au sein de la SARL Domaine LAFFAY sur les parcelles référencées ci-dessous, rattachées au département de l'Yonne, pour une surface de 6,9400 hectares :

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
CHABLIS	K 261	0,5185
CHABLIS	ZM 39	0,5000
CHABLIS	F 946	0,6825
CHABLIS	YH 65	0,0607
CHABLIS	YH 75	0,0665
CHABLIS	ZX 10	1,5547
CHABLIS	I 769	0,1205
CHABLIS	I 629	0,1210
CHABLIS	F 927	0,0474
CHABLIS	F 928	0,2117
CHABLIS	F 929	1,6710
CHABLIS	H 116	0,1153
CHABLIS	H 18	0,0800
CHABLIS	P 354	0,4270
CHABLIS	P 363	0,2560
CHABLIS	A 81	0,2446
CHABLIS	A 188	0,1114
CHABLIS	A 189	0,1512

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex

tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

Ce dossier a été accusé réception au 07/11/2023 par la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne et enregistré sous les références suivantes : 2023/238.

Au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région de Bourgogne-Franche-Comté en date du 29 septembre 2023, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la commune sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

Madame Mélanie LAFFAY
1 rue Gilberde
89800 VILLY

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 39 59 40 00 - mël : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

2/2

Direction départementale des territoires de
l'Yonne

BFC-2023-11-08-00006

Attestation de non soumission à autorisation
préalable de SARL Domaine LAFFAY - 2023/228



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Bourgogne-Franche-Comté**

Service régional de l'économie agricole

Affaire suivie par : Patricia COMTE

Tél : 03.86 48 41 49 du lundi au jeudi de 8h45 à 11h45

mél : ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr

foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Objet : non soumission à autorisation préalable de la SARL Domaine LAFFAY

Dijon, le 08 novembre 2023

Monsieur le Gérant,

Par courrier enregistré par mes services le 10 octobre 2023, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant à votre projet de création de la SARL Domaine LAFFAY sur les parcelles référencées ci-dessous, rattachées au département de l'Yonne, pour une surface de 7,1846 hectares :

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
CHABLIS	K 261	0,5185
CHABLIS	ZM 39	0,5000
CHABLIS	F 946	0,6825
CHABLIS	YH 65	0,0607
CHABLIS	YH 75	0,0665
CHABLIS	ZX 10	1,5547
CHABLIS	I 769	0,1205
CHABLIS	I 629	0,1210
CHABLIS	F 927	0,0474
CHABLIS	F 928	0,2117
CHABLIS	F 929	1,6710
CHABLIS	H 116	0,1153
CHABLIS	H 18	0,0800
CHABLIS	P 354	0,4270
CHABLIS	P 363	0,2560
CHABLIS	A 81	0,2446
CHABLIS	A 188	0,3560
CHABLIS	A 189	0,1512

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex

tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

1/2

Ce dossier a été accusé réception au 07/11/2023 par la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne et enregistré sous les références suivantes : 2023/228.

Au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région de Bourgogne-Franche-Comté en date du 29 septembre 2023, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la commune sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

SARL Domaine LAFFAY
20 rue Paul Bert
89800 CHABLIS



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 39 59 40 00 - mèl : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

2/2

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités Bourgogne
Franche-Comté

BFC-2023-11-22-00005

Décision du 22 novembre 2023 relative à la
localisation et à la délimitation des unités de
contrôle et des sections d'inspection du travail
en Bourgogne Franche-Comté



**Décision du 22 novembre 2023 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections
d'inspection du travail en Bourgogne Franche-Comté**

**Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région Bourgogne Franche-Comté**

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 à R. 8122-9,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté ministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles,

Vu l'arrêté du 12 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Simon-Pierre EURY au poste de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bourgogne Franche-Comté,

Vu l'avis des comités techniques des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des régions Bourgogne et Franche-Comté, réunis en formation conjointe le 18 novembre 2015,

Vu l'avis du comité social d'administration de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Jura du 16 octobre 2023,

DECIDE

Article 1 :

La décision du 14 janvier 2022 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail en Bourgogne Franche-Comté est abrogée.

Article 2 :

La localisation et la délimitation des unités de contrôle sont fixées conformément aux annexes jointes :

- Annexe 1 : Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Côte d'Or : Unité de Contrôle 021-U01 et Unité de Contrôle 021-U02
- Annexe 2 : Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Doubs : Unité de Contrôle 025-U01
- Annexe 3 : Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Jura : Unité de Contrôle 039-U01
- Annexe 4 : Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Nièvre : Unité de Contrôle 058-U01
- Annexe 5 : Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Haute Saône : Unité de contrôle 070-U01
- Annexe 6 : Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Saône et Loire : Unité de Contrôle 071-U01 et Unité de Contrôle 071-U02
- Annexe 7 : Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne : Unité de Contrôle 089-U01A
- Annexe 8 : Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Territoire de Belfort : Unité de Contrôle interdépartementale 090-U01A
- Annexe 9 : Unité régionale d'appui et de contrôle « travail illégal » : Unité de contrôle RBFC-UC01
- Annexe 10 : Unité régionale d'appui et de contrôle des transports : Unité de contrôle RBFC-02

Article 3 :

Afin de prévenir le risque particulier lié à l'amiante, a été créé un réseau des risques particuliers afin d'assurer dans la région un appui aux unités de contrôle départementales et interdépartementale ou de mener des actions régionales. Il est composé d'un agent de contrôle désigné parmi les unités de contrôle, de deux ingénieurs de prévention, d'un directeur adjoint du travail et d'une inspectrice du travail en appui juridique.

Article 4 :

2 unités régionales de contrôle ont été créées :

- L'Unité régionale d'appui, de contrôle et de lutte contre le travail illégal (URACTI)
- L'Unité régionale d'appui et de contrôle pour les activités de transport et compétence exclusive pour le suivi et le contrôle de la SNCF (URAC-TR)

Article 5 :

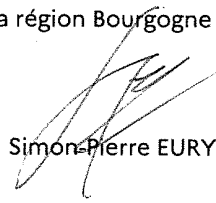
La présente décision est applicable à compter du 1^{er} décembre 2023.

Article 6 :

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bourgogne Franche-Comté, les directeurs départementaux de l'emploi, du travail et des solidarités de la Côte d'Or et de la Saône et Loire, les directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Doubs, du Jura, de la Nièvre, de la Haute-Saône, de l'Yonne et du Territoire de Belfort et la cheffe du pôle Travail sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Besançon, le 22 novembre 2023

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bourgogne Franche-Comté



Simon-Pierre EURY

ANNEXES

Délimitation des champs de compétence (géographiques et par secteurs d'activité) des unités de contrôle et des sections d'inspection

Annexe 1 : Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Côte d'Or : 17 sections

Unité de Contrôle 021-U01

Section 01

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci, ainsi qu'à l'exception des établissements des mines et carrières et leurs dépendances telles que visés au 2 des sections 02 et 09.

Délimitation territoriale :

Communes : ATHEE, FRANXAULT, PAGNY-LE-CHATEAU, AUBIGNY-EN-PLAINE, GROSBOIS-LES-TICHEY, PONCEY-LES-ATHEE, AUXONNE, LABERGEMENT-LES-AUXONNE, PONT, BILLEY, LABRUYERE, SAINT-JEAN-DE-LOSNE, BONNENCONTRE, LANTHES, SAINT-SEINE-EN-BACHE, BOUSSELANGE, LAPERRIERE-SUR-SAONE, SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAONE, BRAZEY-EN-PLAINE, LES MAILLYS, SAINT-USAGE, CHAMBLANC, LONGVIC (liste voies ci-dessous), SAMEREY, CHAMPDOTRE, LOSNE, SOIRANS, CHARREY-SUR-SAONE, MAGNY-LES-AUBIGNY, TICHEY, ECHENON, MAGNY-MONTARLOT, TILLENAY, ESBARRES, MONTAGNY-LES-SEURRE, TRECLUN, FLAGEY-LES-AUXONNE, MONTOT, TROUHANS, FLAMMERANS, PAGNY-LA-VILLE, VILLERS-LES-POTS, VILLERS ROTIN, DIJON et LONGVIC pour les voies listées ci-dessous

A l'exclusion des établissements Orange

Voies de Longvic

Toutes les voies de LONGVIC à l'exception des voies suivantes :

Rue Colbert ; rue Lavoisier ; boulevard ; rondpoint, rue et chemin de Beauregard ; boulevard Eiffel et l'allée du 22 juillet 1993.

Voies de DIJON

RUE ADOLPHE WILLETTE, RPT EDMOND MICHELET, RUE ALPHONSE MAIREY, RUE EDOUARD ESTAUNIE, RUE ANTOINE DE MAERLE, RUE ERNEST BAILLY, RUE ANTOINE LE MOITURIER, RUE FELIX TISSERAND, RUE ARTHUR DEROME, RUE FELIX VIONNOIS, RUE AUGUSTIN CHANCENOTTE, RUE FREDERIC CHOPIN, RUE AUGUSTIN COLLOT, RUE GAMBETTA, RUE BASSANO, CRS GENERAL DE GAULLE, RUE BORDOT, IMP GUENOT, RUE BRILLAT SAVARIN, RUE HENRI RABAUD, RUE CHANOINE COLLETTE, PL JACQUES PREVERT, RUE CHARLES DUMONT, AV JEAN BAPTISTE GREUZE, RUE CHARLES RONOT, RUE JEAN RENOIR, RUE CHARLIE CHAPLIN, RUE JEANNIOT, RUE CHEVREUL, BD JOHN KENNEDY, RUE CLAUDE ATTIRET, RUE JOSEPH MILSAND, RUE CLAUDE DEBUSSY, RUE JOSEPH TOURNOIS, RUE DAUBENTON, RUE JULES MAREY, RUE DE CRONSTADT, RUE JULES MASSENET, RUE DE L ELECTRICITE, LE CASTEL, RUE DE L INDUSTRIE, RUE, LE NOTRE, RUE DE LA CHAPELLE ST LOUIS, LES MOULINS, CHE DE LA COLOMBIERE, LES ROTONDES, RUE DE LA COLOMBIERE, RUE LOUIS CAILLETET, RUE DE LA NOUE, RUE LOUIS JOUVET, RUE DE LONGVIC, ALL MARIE NOEL, PL DES BLANCHISSERIES, RUE MAURICE RAVEL, RUE DES FRERES COLIN, RUE MOREL RETZ, RUE DES GAULOIS, AV DES GRANDES BERGERIES, RUE MOZART, RUE DES LILAS, RUE NEUVE BERGERE, RUE DES MOULINS, RUE NORMALIENS FUSILLES ET CAM, BD DES PEYVETS, RUE DES NORMALIENS FUSILLES ET DE LEURS CAMARADES, RUE DES PRINCES DE CONDE, PARC DE LA COLOMBIERE, ALL DES PRES DU BATTOIR, RUE DES ROTONDES, RUE PAUL CAZIN, IMP DIMANCHE PRIMARD, RUE PHILIPPE GENREAU, RUE DU CARROUSEL, RUE PIERRE DE SAINT JACOB, RUE DU GOUJON, RUE PIERRE THEVENOT, RUE DU MAROC, RUE RENE FLEUTELLOT, RUE DU MIDI, FG SAINT PIERRE, CRS DU PARC, IMP SAINT PIERRE, PAS DU PARC, RUE THEOPHILE FOISSET, RUE DU PETIT BERNARD, RUE VIOLET LE DUC.

Section 02

Champ d'intervention :

- 1- industrie, commerce, services, transports** à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci,

Délimitation territoriale :

Communes : AGENCOURT, CORGENGOUX, MEURSANGES, ALOXE-CORTON, CORGOLOIN, MONTMAIN, ARGILLY, GERLAND, POUILLY-SUR-SAONE, AUVILLARS-SUR-SAONE, GLANON, PREMEAUX-PRISSEY, BAGNOT, JALLANGES, QUINCEY, BEAUNE (liste voies ci-dessous) LABERGEMENT-LES-SEURRE, RUFFEY-LES-BEAUNE, BROIN, LADOIX-SERRIGNY, SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE, CHAUX, LE CHATELET, SEURRE, CHEVIGNY-EN-VALIERE, LEVERNOIS, TRUGNY, CHIVRES, LONGVIC (liste voies ci-dessous) VIGNOLES, CHOREY-LES-BEAUNE, MAGNY-LES-VILLERS, VILLERS-LA-FAYE,

COMBERTAULT, MAREY-LES-FUSSEY, VILLY-LE-MOUTIER, COMBLANCHIEN, MARIGNY-LES-REULLEE, CORBERON, MEUILLEY
BEAUNE et LONGVIC pour les voies listées ci-dessous

A l'exclusion des établissements Orange

Voies de Beaune

ANCIENNE ROUTE DE BOUZE, ARISTIDE BRIAND, RUE ARMAND GOUFFE, PL AU BEURRE, RUE AUGUSTE DUBOIS, RUE AUGUSTE RENOIR, RUE AUGUSTE SIREDEY, AUX COUCHERIAS, RUE AVID, RUE BARBERET, RUE BELLE CROIX, BLANCHE FLEUR, PL CARNOT, RUE CARNOT, IMP CASSIOPEE, RUE CHARLES AUBERTIN, RUE CHARLES CLOUTIER, AV CHARLES JAFFELIN, RUE CHARLES MONNOT, RUE CHARLES ROLLET, CHATELAINE, RUE CLEMENT ADER, CLOS DU ROI, RUE COLETTE, COU DU PARLEMENT DE BOURGOGNE, COUR DES CHARTREUX, RUE D ALSACE, RUE D ENFER, CHE DE BATTAUT, AV DE BENSHEIM, FG DE BOUZE, RTE DE BOUZE, AV DE L AIGUE, IMP DE L AIGUE, CHE DE L ECU, RUE DE L ENFANT, RUE DE L HERMINETTE, RUE DE L HOTEL DE VILLE, RUE DE L HOTEL DIEU, IMP DE L OUILLETTE, RUE DE L OUVREE, CHE DE LA BOUDE LIEVRE, RUE DE LA BOUZAISE, RUE DE LA BOUZAIZE, RUE DE LA CALIFORNIE, RUE DE LA CHARPEIGNE, CHE DE LA CHATELAINE, CHE DE LA CHAUME, REMP DE LA COMEDIE, CHE DE LA CREUZOTTE, RUE DE LA DOLOIRE, CHE DE LA GDE CHATELAINE, RUE DE LA GOUETTE, IMP DE LA GOUZOTTE, PL DE LA HALLE, ALL DE LA JOCONDE, CHE DE LA MALADIERE, RUE DE LA MEILLE, IMP DE LA PLANE, CHE DE LA POMME DE PIN, CHE DE LA PTE CHATELAINE, AV DE LA REPUBLIQUE, AV DE LA RESISTANCE, AV DE LA SABLIERE, RUE DE LA SABLIERE, CHE DE LA SOURCE, RUE DE LA VRILLE, RUE DE LORRAINE, RTE DE POMMARD, ALL DE ROCHETIN, FG DE SAINT MARTIN, RTE DE SAVIGNY, CHE DE SAVIGNY PAR MONTAGNE, RUE DE SCEAUX, RUE DES 100 VIGNES, CHE DES AMANDIERS, RUE DES AUMONES, ALL DES BLANCHES FLEURS, RUE DES BLANCHES FLEURS, ALL DES BOICHES, IMP DES BRESSANDES, RUE DES BRESSANDES, ALL DES CAPUCINS, CHE DES CARRIERES, CRS DES CHARTREUX, RUE DES CHAZEUX, IMP DES CHILENES, CHE DES CIGALES, TRA DES COMPAGNONS, ALL DES COUCHERIAS, CHE DES CRAS, RUE DES ECUREUILS, RUE DES FEVES, RUE DES GRANDS JARDINS, ALL DES GRILLONS, RUE DES LEVEES, SEN DES LEVEES, RUE DES MARCONNETS, CHE DES MARIAGES, ALL DES MONDES RONDES, CHE DES MONSNIERES, CHE DES MONTBATOIS, CHE DES MONTCHOTS, IMP DES MURIERS, RUE DES NOISETIERS, CHE DES PERRIERES, RUE DES PERRIERES, ALL DES PIERRES BLANCHES, IMP DES PIERRES BLANCHES, RUE DES PIERRES BLANCHES, ALL DES PINS BRULES, RUE DES PREVOLES, RUE DES PREVOLLES, CHE DES RATES, RUE DES ROLES, IMP DES SEUREY, AV DES STADES, CHE DES TEURONS, CHE DES TILLEULS, RUE DES TONNELIERS, CHE DES TOPES BIZOT, ALL DES TREZELEURS, CHE DES TUVILAINS, CHE DES VACHES, RUE DES VEROTTES, RUE DES VIGNES, ALL DES VILLAS FONDET, CHE DESSUS DES BRESSANDES, RUE DEVEVEY, RUE DOMINIQUE-JEAN LARREY, RUE DU 19 MARS 1962, AV DU BATAILLON DE LA GARDE, RUE DU CHATEAU, CHE DU CIEL, RUE DU CLAIR MATIN, CHE DU CLOS DE LA FEGUINE, RUE DU CLOS DES CAPUCINS, CHE DU CLOS DU ROI, PL DU CLOS DU ROY, RUE DU CLOS DU ROY, IMP DU CLOS MAIRE, RUE DU CLOS POTHIER, IMP DU CLOS SAINT JEAN, RUE DU COLLEGE, PL DU CONSEIL, SEN DU DAHUT, CHE DU DESSUS DES BRESSANDES, RUE DU DEUXIEME CUIRASSIERS, ALL DU DOCTEUR BOULEY, RUE DU DOCTEUR BOULEY, PL DU DOCTEUR JORROT, RUE DU FAUBOURG BRETONNIERE, RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN, RUE DU FESSOU, CRS DU GENET, RUE DU GRENIER A SEL, RUE DU MONT BATOIS, RUE DU MORVAN, AV DU PARC, IMP DU PIGEOU, CHE DU PRESOIR, RUE DU REMPART DES LIONS, ALL DU ROND POINT, RUE DU TRAVAIL, RUE DU TRIBUNAL, RUE E CAUCAL, IMP EDOUARD DARVIOT, RUE EDOUARD FRAISSE, RUE EDOUARD JOLY, RUE EDOUARD MANET, RUE ELISE DELAROCHE, RUE EMILE LABET, EN GENET, ESP DE LA VIERGE, PL ETIENNE JULES MAREY, IMP EUGENE SPULLER, RUE EUGENE SPULLER, RUE F VAILLANT, PL FELIX ZIEM, PL FLEURY, RUE FRANCOIS GERMAIN, RUE GANDELOT, PL GENERAL LECLERC, BD GEORGES CLEMENCEAU, RUE GEORGES GUYNEMER, AV GUIGONE DE SALINS, RUE GUSTAVE COURBET, RUE GUSTAVE EIFFEL, RUE H LAMBERT, RUE HENRI LAMBERT, RUE HIPPOLYTE MICHAUD, RUE IRA LOUIS REEVES, RUE IZEMBART, RUE JACQUES GERMAIN, RUE JEAN BAPTISTE ETIENNE, RUE JEAN BAPTISTE FOURNIER, RUE JEAN BELIN, RUE JEAN FRANCOIS MAUFOUX, RUE JEAN MERMOZ, RUE JOSEPH PETASSE, SQ JOSEPH PETASSE, RUE JULES MURATIER, RUE JULES NOIROT, LA MONTAGNE, LES CHAMPS BERBIS, LES CHILENES, LES MALADIERES, LES PIERRES BLANCHES, LES PREVOLES, RUE LOUIS DELARUE, RUE LOUIS VERY, RUE MAIZIERES, BD MARECHAL FOCH, PL MAREY, RUE MAREY, RUE MARIE FAVART, ALL MARYSE BASTIE, RUE MAUFOUX, RUE MAURICE EMMANUEL, BD MAXIME LECOUVREUR, RUE MIMEUR, PL MONGE, RUE MONGE, PL MORIMONT, RUE MORIMONT, RUE MOZART, RUE MURAILLES CHARRIERES, RUE NICOLAS ROLLIN, IMP NOTRE DAME, PL NOTRE DAME, RUE NOTRE DAME, RUE OUDOT, RUE PARADIS, RUE PASUMOT, RUE PAUL BON, AV PAUL BOUCHARD, RUE PAUL BOUCHARD, RUE PAUL CHANSON, RUE PAUL D IVRY, RUE PAUL DELABORDE, RUE PAUL LANEYRIE, PETITE PLACE CARNOT, PETITE RUE SAINT NICOLAS, RUE PIERRE BLINE, RUE PIROT, RUE POTERNE, PROMENADE DES BUTTES, PTE RUE DES ROLES, REM DE L HOTEL DIEU, REM MADELEINE, REMP DES DAMES, REMPART SAINT JEAN, PL RENE BERTRAND, RUE RENE PAYOT, RUE BERTHET, RUE GALLIEN, RUE MORLOT, AV ROGER DUCHET, IMP ROLAND GARROS, RUE ROUSSEAU DESLANDES, CHE RURAL DE BAPTAULT, PAS SAINT HELENE PAS SAINTE HELENE, RUE SAINTE MARGUERITE, RUE SAMUEL LEGAY, RUE SYLVESTRE CHAUVELOT, RUE THIERS, VC REMPART DE LA COMEDIE, RUE VERGNETTE DE LAMOTTE, RUE VICTOR MILLOT, RUE VIVANT GARDIN, IMP XAVIER FORNERET, PL XAVIER FORNERET, RUE XAVIER FORNERET, PL ZIEM, RUE ZIEM.

Voies de Longvic

RUE COLBERT, RUE LAVOISIER

2- Mines et carrières ainsi que leurs dépendances

Délimitation territoriale : l'ensemble des communes situées sur les sections 1 à 8.

Section 03

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci, ainsi qu'à l'exception des établissements des mines et carrières et leurs dépendances telles que visés au 2 des sections 02 et 09.

Délimitation territoriale :

Communes : ANTHEUIL, CUSSY-LA-COLONNE, MONTHELIE, ARCENANT, DETAIN-ET-BRUANT, NANTOUX, AUBAINE, EBATY, NOLAY, AUBIGNY-LA-RONCE, ECHEVRONNE, PERNAND-VERGELESSES, AUXEY-DURESSSES, ECUTIGNY, POMMARD, BAUBIGNY, FUSSEY, PULIGNY-MONTRACHET, BEAUNE*EST, IVRY-EN-MONTAGNE, SAINT-AUBIN, BESSEY-EN-CHAUME, JOURS-EN-VAUX, SAINT-PIERRE-EN-VAUX, BLIGNY-LES-BEAUNE, LA ROCHEPOT, SAINT-ROMAIN, BLIGNY-SUR-OUCHE, LACANCHE, SANTENAY, BOUILLAND, LUSIGNY-SUR-OUCHE, SANTOSSE, BOUZE-LES-BEAUNE, MAVILLY-MANDELOT, SAUSSEY, CHAMPIGNOLLES, MELOISEY, SAVIGNY-LES-BEAUNE, CHASSAGNE-MONTRACHET, MERCEUIL, TAILLY, CHEVANNES, MESSANGES, THURY, COLLONGES-LES-BEVEY, MEURSAULT, VAL-MONT, CORCELLES-LES-ARTS, MOLINOT, VAUCHIGNON, CORMOT-LE-GRAND, MONTAGNY-LES-BEAUNE, VOLNAY, CORPEAU, MONTCEAU-ET-ECHARNANT, BEAUNE et DIJON pour les voies listées ci-dessous

A l'exclusion des établissements Orange

Voies de Beaune

AERODROME, IMP ALEXANDER FLEMING, AV ANDRE BOISSEAUX, RUE ANDRE GAGEY, RUE ANDRE MARIE AMPERE, RUE AU DOIX, RUE BOURGELAT, BD BRETONNIERE, RUE BUFFON, IMP BURGALAT, IMP CAMILLE SAINT SAENS, CAMP AMERICAIN, RUE CELER, RUE CHAFFOTTE, CHALLANGES EST, CHALLANGES OUEST, CHAMPS DES CANNES, AV CHARLES DE GAULLE, IMP CHARLES GOUNOD, IMP CHARLES RICHET, ALL CHARLES VALLIN, RUE CHAUMERGY, RUE CLAUDE DEBUSSY, IMP CLAUDE ROSSIGNOL, CLOS DES EPINOTTES, RUE COLBERT, CR DE BLIGNY LES BEAUNE, CTRE CIAL ST JACQUES, RTE DE BEAUNE, RUE DE BEAUSEJOUR, RUE DE BELLEVUE, RUE DE BRETENET, RUE DE BRULLY, RTE DE CHALLANGES, RUE DE CHEVIGNEROT, RUE DE CHOREY, RUE DE CITEAUX, SQ DE CLUNY, RUE DE COMBERTAULT, RTE DE DIJON, HAM DE GIGNY, RTE DE GIGNY, RUE DE L ARQUEBUSE, IMP DE L ECOLE, RUE DE L ETANG DUTHU, RUE DE L ORMEAU, RUE DE LOUCHE, RUE DE LA CERISIERE, CHE DE LA CHAMPAGNE, RUE DE LA CHARTREUSE, CHE DE LA CHAU, RUE DE LA CHAU, RUE DE LA COLOMBIERE, RUE DE LA CROIX NOIRE, RUE DE LA FONTAINE DES CHIENS, PL DE LA GARE, RUE DE LA GARENNE, RUE DE LA GENTILHOMMIERE, RUE DE LA MOTTE, CHE DE LA RIOTTE, PAS DE LA SORCIERE, RUE DE LEVERNOIS, RTE DE LONGVAY, RUE DE PLAISANCE, RUE DE REON, RTE DE SEURRE, RUE DE SEURRE, RTE DE VARENNES, RUE DE VARENNES, RTE DE VERDUN, RTE DE VIGNOLLES, RUE DE VIGNOLLES, RUE DES ACACIAS, RUE DES ALOUETTES, IMP DES AMERICAINS, RUE DES ARES CAUTAINS, CHE DES BARBIZOTTES, IMP DES BARBIZOTTES, RUE DES CAPUCINES, RUE DES CASTORS, RUE DES CHAMPS VIENOT, RUE DES CHARDONNETS, IMP DES CHARDONS, IMP DES CHIGNOTTES, RUE DES CHOBINS, IMP DES COUTURIERES, RUE DES CRAIS, RUE DES CRAS, RUE DES CRAS GIGNY, RUE DES CREPTILLES, RUE DES DOMINICAINES, IMP DES ECHALIERS, RUE DES ECHALIERS, IMP DES EPINOTTES, RUE DES GLYCINES, RUE DES GOUTEROTTES, RUE DES GRANGES DE CITEAUX, RUE DES HERBEUX, IMP DES JARDINS DU PRILLE, IMP DES JONCS, RUE DES LAVIERES, RUE DES LILAS, IMP DES LUCIOLES, RUE DES LUCIOLES, AV DES LYONNAIS, RUE DES MAGNOLIAS, RUE DES MARANCHES, IMP DES MEIX, RUE DES MEIX FORTANS, RUE DES MICHIERIAS, RUE DES MURAILLES CHARRIERES, RUE DES NAIGEONS, RUE DES NEURROYES, RUE DES PAPILLONS BLANCS RUE DES PERVENCHES, RUE DES PETITES PASSEES, ALL DES PEUPLIERS, IMP DES PIMPRENELLES, RUE DES PINSONS, IMP DES PLANTES DES CHAMPS, CHE DES POIRETS, RUE DES ROBINES, PAS DES ROSES, PL DES SANTOLINES, IMP DES SAPONAIRES, RUE DES SAULES, PL DES SCABIEUSES, IMP DES TAMARIS, RUE DES TANNERIES, RUE DES TEMPLIERS, RUE DES TILLEULS, IMP DES VERGENNES, RUE DU 16E CHASSEUR, AV DU 8 SEPTEMBRE, RUE DU BEAU MARCHE, IMP DU CAMP, RUE DU CHAMP DES CANNES, IMP DU CLOS DE CLUNY, IMP DU CLOS DES CHARTREUX, RUE DU COLONEL DE GRANCEY, RUE DU DOCTEUR TASSIN, RUE DU FAUBOURG MADELEINE, RUE DU FAUBOURG PERPREUIL, RUE DU FAUBOURG SAINT JACQUES, RUE DU FAUBOURG SAINT JEAN, RUE DU FAUBOURG SAINT NICOLAS, IMP DU FLUN, RUE DU FLUN, IMP DU GRAND PAQUIER, RUE DU HAMEAU, PAS DU JASMIN, AV DU LAC, IMP DU LAC, RES DU LAC, RUE DU LIEUTENANT DUPUIS, IMP DU MILLEPERTUIS, RUE DU MOULIN NOIZE, RUE DU MOULIN PERPREUIL, IMP DU MOULIN PIGNET, RUE DU MOULIN ST JACQUES, PAS DU MUGUET, RUE DU PARC, FG DU PERPREUIL, RUE DU PERTUIS, CHE DU PETIT BOIS, RUE DU PIED D ALOUETTES, RUE DU POINT DU JOUR, IMP DU POIRIER VIGNY, IMP DU PRE AU CHEVAL, RUE DU PRILLE, RUE DU REGIMENT DE BOURGOGNE, RUE DU SAUSSET, RUE DU STAND, CHE DU TACOT, ALL DU TEMPS LIBRE, IMP DU VERGER, RUE EMILE GOUSSERY, LD EMPRISE SNCF, RUE ESDOUHARD, RUE ESDOUHARD, RUE ETIENNETTE MARTIN, RUE FRANCOIS MORTUREUX, RUE FRANTZ LISZT, RUE GASTON CHEVROLET, RUE GASTON ROUPNEL, RUE GENERAL VOILLLOT, RUE HECTOR BERLIOZ, RUE HENRI BENOIT, RUE HENRI DUNANT, IMP IRA LOUIS REEVES, BD JACQUES COPEAU, RUE JACQUES DE MOLAY, IMP JACQUES MONOD, RUE JACQUES VINCENT, RUE JEAN BAPTISTE GAMBUT, RUE JEAN DES VIGNES ROUGES, RUE JEAN FRANCOIS CHAMPOLLION, RUE JEAN MOULIN, IMP JEAN PHILIPPE RAMEAU, RUE JOSEPH DELISSEY, RUE JOSEPH ERSKINE, RUE JOSEPH SAMSON, PL JOURSANVAULT, BD JULES FERRY, RUE JULES MASSENET, RUE L EGLISE ST NICOLAS, LA CHARTREUSE, LA GRANDE CHARTREUSE, RUE LAVOISIER, LE GRAND PAQUIER, LE TOUR DU LAC, LES BARBIZOTTES, LOT LES CHIGNOTTES, LES VIGNES ROUGES, RUE LOUIS BRAILLE, RUE LOUIS DETANG, RUE LUCIEN PERIAUX, FG MADELEINE, IMP MADELEINE, PL MADELEINE, AV MAL DE LATTRE DE TASSIGNY, BD MARECHAL JOFFRE, RUE MARIE HELENE DASTE, RUE MARIE NOEL, RUE MAURICE MAUCHAMP, MOULIN FLEUCHOT, RUE NEUVE RUE PASTEUR, IMP PAUL DECHARME, BD PERPREUIL, SEN PERPREUIL, RUE PHILIPPE DE CHAUMERGY, RPT PHILIPPE LE BON, RUE PHILIPPE TRINQUET, PIECE DE L ORATOIRE, RUE PIERRE BARREAU, IMP PIERRE ET MARIE CURIE, RUE PIERRE GUIDOT,

RUE PIERRE JOIGNEAUX, AV PIERRE LAURIOZ, RUE POISSONNERIE, RUE RAOUL PONCHON, RUE RAYMOND NOIROT, RUE RICHARD, RUE MADELEINE, IMP ROMUALD VANDELLE, BD SAINT JACQUES, IMP SAINT JACQUES, PL SAINT JACQUES, QUA SAINT JACQUES, FG SAINT JEAN, FG SAINT NICOLAS, PL ST EXUPERY, PL THEOPHILE FOISSET, RUE YVES BERTRAND BURGALAT, ZAC DE LA PORTE DE BEAUNE

Voies de Dijon

RUE ALEXANDRE DUMAS, ALLEE DES BATELIERS, RUE DU CLOS VOUGEOT, RUE DU GYMNASE, RUE ANCIENNES FACULTES, RUE BERBIESEY, RUE DU PETIT CITEAUX, RUE CAPORAL BROISSANT, RUE DU PONT DES TANNERIES, QUAI CHARCOT, RUE EDMOND VOISENET, RUE CREBILLON, PL EMILE ZOLA, RUE D ALGER, QUAI ETIENNE BERNARD, QUAI DE BELFORT, RUE EZ PENOTTES, RUE DE BESANCON, IMP FRAGONARD, RUE DE CHENOVE, RUE FRANCOIS JOUFFROY, RUE DE GENEVE, QUAI GAUTHEY, RUE DE L ILE, BD HENRI BAZIN, RUE DE LA MANUTENTION, BD HENRI CAMP, RUE DE LA STEARINERIE, RUE HUGUES AUBRIOT, RUE DE MARSANNAY LA COTE, RUE JACQUES COPEAU, RUE DE PERRIGNY, RUE JEAN BAPTISTE PEINCEDE, SEN DES ALOUETTES, AV JEAN JAURES, RUE DES ATELIERS, RUE JEROME MARLET, RUE DES BILLETOTTES, IMP JOSEPH VERCIER, RUE DES CHAMPS LOUPS, RUE JULES TOUTAIN, RUE DES CORROYEURS, L ILE, CHE DES CREUZOTS, IMP LEON BERTHOUD, RUE DES CREUZOTS, LES ATELIERS, BD DES DIABLES BLEUS, LES CHAMPS LOUPS, CRS DES FRERES, BD EDME NICOLAS MACHUREAU, BD MAILLARD, RUE MANDELA, RUE MARCEL SEMBAT, RUE MONGE, RUE DES VERRIERS, MTE DE GUISE, IMP DOCTEUR ROBERT GRESSARD, BD PALISSY, PL DU 1ER MAI, REMP TIVOLI, RUE DU 6 JUILLET, PL SUQUET, BD DU CASTEL, ESP DU CLOS DE MEILLONAS

Section 04

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci, ainsi qu'à l'exception des établissements des mines et carrières et leurs dépendances telles que visés au 2 des sections 02 et 09.

Délimitation territoriale :

Communes : BARGES, FLAGEY-ECHEZEAUX, SAINT-NICOLAS-LES-CITEAUX, BONCOURT-LE-BOIS, GEVREY-CHAMBERTIN, SAINT-PHILIBERT, BROCHON, GILLY-LES-CITEAUX, SAULON-LA-CHAPELLE, BROINDON, L'ETANG-VERGY, SAULON-LA-RUE, CHAMBOLLE-MUSIGNY, MARSANNAY-LA-COTE, SAVOUGES, CORCELLES-LES-CITEAUX, MOREY-SAINT-DENIS, SEGROIS, COUCHEY, NOIRON-SOUS-GEVREY, VILLARS-FONTAINE, CURTIL-VERGY, NUITS-SAINT-GEORGES, VILLEBICHOT, EPERNAY-SOUS-GEVREY, OUGES, VOSNE-ROMANEE, FENAY, PERRIGNY-LES-DIJON, VOUGEOT, FIXIN, SAINT-BERNARD

A l'exclusion des établissements Orange

Section 06

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci, ainsi qu'à l'exception des établissements des mines et carrières et leurs dépendances telles que visés au 2 des sections 02 et 09.

Délimitation territoriale :

Communes : AISY-SOUS-THIL, GROSBOIS-EN-MONTAGNE, SAINT-ANTHOT, ARNAY-SOUS-VITTEAUX, JUILLENAY, SAINT-DIDIER, AUBIGNY-LES-SOMBERNON, LA MOTTE-TERNANT, SAINTE-COLOMBE-EN-AUXOIS, AVOSNES, LA ROCHE-EN-BRENIL, SAINT-GERMAIN-de-MODEON, BEURIZOT, LACOUR-d'ARCENAY, SAINT-HELIER, BIERRE-LES-SEMUR, MARCELLOIS, SAINT-MESMIN, BLAISY-BAS, MARCIGNY-SOUS-THIL, SAINT-THIBAUT, BLAISY-HAUT, MARCILLY-ET-DRACY, SINCERY-LES-ROUVRAY, BLANCEY, MARTROIS, SOMBERNON, BOUSSEY, MASSINGY-LES-VITTEAUX, SOUSSEY-SUR-BRIONNE, BRAIN, MISSERY, THOREY-SOUS-CHARNY, BRAUX, MOLPHEY, THOSTE, BRIANNY, MONTIGNY-SAINT-BARTHELEMY, UNCEY-LE-FRANC, BUSSY-LA-PESLE, MONTLAY-EN-AUXOIS, VELOGNY, CHAMPRENAULT, MONT-SAINT-JEAN, VERREY-SOUS-DREE, CHARNY, NAN-SOUS-THIL, VESVRES, CHEVANNAY, NOIDAN, VIC-SOUS-THIL, CLAMEREY, NORMIER, VIEILMOULIN, DAMPIERRE-EN-MONTAGNE, POSANGES, VILLEBERNY, DOMPIERRE-EN-MORVAN, PRECY-SOUS-THIL, VILLEFERRY, DREE, ROILLY, VILLY-EN-AUXOIS, EGUILLY, ROUVRAY, VITTEAUX, FONTANGY, SAFFRES, GISSEY-LE-VIEIL, SAINT-ANDEUX.

DIJON et CHENOVE pour les voies listées ci-dessous

A l'exclusion des établissements Orange

Voies de Dijon

ALL ADA BYRON, RUE ADOLPHE JOANNE, RUE ALAIN BOMBARD, AV ALAIN SAVARY CAMPUS, AV ALAIN SAVARY (CAMPUS), RUE ALBERT ET ANDRE CLAUDOT, RUE ALIX DE VERGY, RUE AMPERE, RUE ANDRE TARDIEU, RUE ANGELIQUE DU COUDRAY, ALL ANNE FRANK, RUE ANTOINETTE QUARRE, RUE APPERT, RUE ARAGO, AU DESSOUS DE MIRANDE, IMP AUX CHAMPS BONHOMME, RTE AVALLON A COMBEAUFONTA, CRS BARA, BD GABRIEL CAMPUS UNIV 2, BD GABRIEL CAMPUS UNIV 6, RUE BEETHOVEN, RUE BENIGNE JOLY, RUE BERTHELOT, CITE BOUTARIC, RUE BOUTARIC, RUE BRANLY, IMP BROEDERLAM, RUE CAMILLE CLAUDEL, RUE CAMILLE FLAMMARION, CAMPUS ESPACE ERASME, CAMPUS ESPLANADE ERASME, IMP CAPITAINE HEYM, IMP CARD. PETIT DE JULLEVILLE, RUE CASTELNAU, AVCHAMPOLLION, CITE

CHAMPOLLION, RUE CHANOINE JEAN MARILIER, RUE CHANOINE VINCENEUX, RUE CHAPPE, RUE CHARDONNET, RUE CHARLES AUBERTIN, RUE CHARLES BRUGNOT, RUE CHARLES MAZEAU, RUE CHARLES ROYER, ALL CHARLES TRENET, IMP CHARLES WALCH, RUE CLAUDE BOUCHU, RUE CLAUDE LADREY, RUE CLEMENT DESORMES, RUE CONSTANT PIERROT, COUR BARA, CR N47 RENTE DU BA, CR N49 DU PRE VERS, RUE D'ALEMBERT, RUE D'ARSONVAL, RUE DE BEAUREGARD, RUE DE CHAMPMAILLOT, BD DE CHICAGO, CHE DE CROMOIS, RUE DE CROMOIS, AV DE DALLAS, RUE DE DIEPPE, RUE DE DIXMUDE, RUE DE LA BOUDRONNEE, BD DE LA DEFENSE, RUE DE LA FRATERNITE, RUE DE LA GOUTTE D'OR, RUE DE LA RAFFINERIE, RUE DE LA RESISTANCE, RUE DE L'EST, BD DE L'UNIVERSITE, CHE DE MANDE, CHE DE MIRANDE, RUE DE MIRANDE, RUE DE MONTMUZARD, ALL DE MORVEAU, IMP DE QUETIGNY, IMP DE REGGIO, CHE DE RONDE DU CIMETIERE, BD DE STRASBOURG, RUE DE THYARD, RUE DENIS PAPIN, CITE D'EPIREY, RUE DES ARGENTIERES, RUE DES BEGONIAS, CHEDES CAILLOUX, RUE DES CHAMPS PREVOIS, IMP DES EBAZOIRS, RUE DES EBAZOIRS, RUE DES FRERES LUMIERE, RUE DES GRANDS CHAMPS, AV DES GRESILLES, PL DES GRESILLES, CITE DES LOCHERES, RUE DES MOLIDORS, RUE DES PEJOCES, RUE DES PEPINIERES, CHE DES PETITES ROCHES, IMP DES PETITES ROCHES, RUE DES PLANCHETTES, RUE DES RIBOTTEES, PL DES SAVOIRS, CHE DES VACHES, CHE DIT DU PONT BARREAU, RUE DJANGO REINHARDT, IMP DOC DOMECH, RUE DOC JEAN BAPTISTE MORLOT, RUE DOC MAURICE DUBARD, BD DOC PETITJEAN, RUE DOC SCHMITT, RUE DOCTEUR ANDRE BRULET, RUE DOCTEUR JULIE, RUE DOM EDMOND MARTENE, SQ DU 18 JUIN, RUE DU CHATEAU D'EAU, ALL DU CLOS SUZON, IMP DU CLOS VERRIERES, RUE DU CREUX D'ENFER, SQ DU CREUX D'ENFER, AV DU MONT BLANC, RUE DU MOULIN A VENT, RUE DU PAQUIER DE BRAY, RUE DU POINT DU JOUR, CHE DU PRE VERSE, RUE DU PROFESSEUR MARION, ALL DU SOUVENIR FRANÇAIS, RUE DU STADE, AV DU STAND, AV DU XXIE SIECLE CAMPUS, CITE D'YORK, RUE D'YORK, RUE EDGAR FAURE, RUE EDGAR QUINET, CHE EDME BEGUILLET, IMP EN CARIOTTES, RUE EN TREPPEY, RUE EN VIEILLE FOURCHE, EPIREY, RUE ERNEST BOUTELLER, RUE ERNEST LORY, ESPA LOUISON BOBET, ROC EST, RUE ETIENNE ET R MAUCHAUSSE, RUE FERNAND HOLWECK, ALL FLORA TRISTAN, BD FONTAINE DES SUISSES, RUE FRANCOIS BUGNON, RUE FRANCOIS DE LA CUISINE, IMP FRANCOISE DOLTO, RUE FYOT DE LA MARCHE, BD GABRIEL, PL GALILEE, PL GASTON GERARD, RUE GEN CHARLES DE NANSOUTY, IMP GEN GEORGES VANIER, PL GEN RUFFEY, IMP GEORGES CLAUDON, RUE GINETTE WATELLE, RUE GUIBAUDET, RUE GUIDO MASSONERI, RUE HENRI BECQUEREL, CITE HENRI CHRETIEN, RUE HENRI CHRETIEN, RUE HENRI DEGRE, IMP HENRI POINSOT, RUE HENRY JOLY, RUE HUGUES III, RUE HUGUES PICARDET, RUE HYACINTHE VINCENT, CITE IRENE JOLIOT CURIE, RUE IRENE JOLIOT CURIE, RUE ISABELLE DE Portugal, RUE JACQUARD, RUE JACQUELINE DE ROMILLY, RUE JEAN BAPTISTE CARPEAUX, CITE JEAN BILLARDON, PL JEAN BOUIN, RUE JEAN MAZEN, RUE JEAN MOULIN, RUE JEAN SANS PEUR, IMP JEAN SEBASTIEN BACH, RUE JEAN XXIII, BD JEANNE D'ARC, RUE JOACHIM DURANDEAU, RUE JOSEPH KESSEL, RUE JULES D'ARBAUMONT, RUE JULES VIOLE, RUE JULIE VICTOIRE DAUBIE, RUE LAPLACE, RUE LAVOISIER, LE CROMOIS, LE DESSUS DES GRESILLES, RUE LE JOLIVET, LE PONT BARREAU, RUE LEBON, RUE LEONARD EULER, LES ABATTOIRS, LES GRESILLES, RUE LOUIS BOULANGER, RUE LOUIS BRAILLE, MAIL ANDRE MOREAU, BD MAL DE LATTRE DE TASSIGNY, RUE MAL LECLERC, AV MAL LYAUTEY, BD MANSART, CITE MARC SEGUIN, RUE MARC SEGUIN, RUE MARIE CURIE, ALL MARIUS CHANTEUR, RUE MARIUS CHANTEUR, RUE MARTIN DE NOINVILLE, BD MARTYRS DE LA RESISTANCE, MIRANDE, MORVEAU, RUE NICOLAS BORNIER, IMP NICOLAS ENFERT, RUE NICOLAS FETU, RUE NICOLAS LENOIR LE ROMAIN, PAQUIER DE BRAY, PARC DES ARGENTIERES, BD PAUL DOUMER, RUE PAUL GAFFAREL, RUE PAULINE KERGOMARD, PEJOCES, RUE PIERRE LARCHER, RUE PIERRE TRAVAUX, PLA GALILEE, RUE PONTUS DE THIARD, PROM DE LA REDOUTE, PROM DES LOCHERES, AV RAYMOND POINCARRE, RDPT DU 8 MAI 1945, CITE REAUMUR, RUE REAUMUR, RUE RECTEUR MARCEL BOUCHARD, RUE RENE COTY, RENTE DE BRAY, RENTE DE CROMOIS, IMP RICHARD WAGNER, RUE ROBERT II, PL ROGER BARADE, RUE ROGER GAUCHAT, RUE CASTELNAU RES, ALL SOPHIE GERMAIN, RUE STE CLAIRE DEVILLE, RUE SULLY, RUE THEODORE MONOD, RUE THIMONNIER, PRO TOUSSAINT LOUVERTURE, BD TRIMOLET, CITE UNIVERSITAIRE, RUE VIRGINIE ANCELOT, RUE VOLTA.

Voies de Chenôve :

IMP 11 novembre (impasse), BLD Leclerc (Boulevard Maréchal), IMP Alouettes (Impasse Des), RUE Lilas (Rue Des), RUE Arbre Pin (Rue De L'), ESP Limburgerhof (Esplanade De), RUE Ateliers (Rue Des), RUE Lussac (Rue Gay), RUE Becquerel (Rue Antoine), RUE Mai (Rue Du 8), RUE Briand (Rue Aristide), RUE Mairey (Rue Alphonse), BLD Camp (bld henri), RUE Montgolfier (Rue Des Frères), AV Carraz (Avenue Roland), IMP Moulin Bernard (Impasse Du), RUE Castors (Rue Des), RUE Moulin Bernard (Rue Du), RUE Clos Mutaut (Rue Du), PL Naudot (Place Marcel), IMP Corviottes (Impasse Des), RUE Pasteur (Rue), RUE Curel (Rue Louis), Route Départementale 122A, RT Dijon (route de), IMP Septembre (Impasse Du 11), CH Foussets (chemin des), RUE Septembre (Rue Du 11), RUE Gaulois (Rue Des), RUE Stade (Rue Du), RUE Geneve (Rue De), RUE Thomas (Rue Albert), RUE Gondrandes (Rue Des), RUE Voisenet (Rue Edmond, RUE Jaures (Rue Jean), RUE Juillet (Rue Du 6), RUE Justice (Rue De La)

Section 07

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci, ainsi qu'à l'exception des établissements des mines et carrières et leurs dépendances telles que visés au 2 des sections 02 et 09.

Délimitation territoriale :

Communes : ALLEREY, ARCONCEY, ARNAY-LE-DUC, BARD-LE-REGULIER, BEUREY-BAUGUAY, BLANOT, BRAZEY-EN-MORVAN, CENSEREY, CHAMPEAU-EN-MORVAN, DIANCEY, DIJON*, JOUEY, LIERNAIS, LONGVIC*, MAGNIEN, MALIGNY, MANLAY, MARCHESEUIL, MARCILLY-OGNY, MENESSAIRE, SAINT-MARTIN-DE-LA-MER, SAINT-PRIX-LES-ARNAY, SAULIEU, SAVILLY, SUSSEY, THOISY-LA-BERCHERE, VIANGES, VIEVY, VILLARGOIX, VILLIERS-EN-MORVAN, VOUDENAY,

Voies de Dijon

RUE ALBERT MATHIEZ, RUE ALEXIS PERREY, RUE ALFRED DE MUSSET, RUE AMIRAL PIERRE, RUE ANDRE COLOMBAN, RUE AUGUSTE COMTE, RUE BERLIER, RUE BUFFON, BD CARNOT, RUE CDT ABRIEUX, RUE CELESTIN NANTEUIL, RUE CHABOT CHARNY, RUE CHANCELIER DE L'HOSPITAL, RUE CHANOINE DENIZOT, RUE CHAUDRONNERIE, IMP CLAUDE BALBASTRE, RUE CLAUDE BASIRE, RUE CLAUDE BRETAGNE, RUE CLEMENT JANIN, RUE COL DE GRANCEY, IMP COUPEE DE LONGVIC, RUE COUPEE DE LONGVIC, COUR DU CHEVAL BLANC, COUR DU MOUTON, COUR HENRI CHABEUF, COUR SAINT NICOLAS, COUR SAINTE MARIE, COUR STE MARIE, RUE D'ALISE, RUE D'ASSAS, RUE D'AUXONNE, IMP DE BRAISNE, RUE DE LA CHOUETTE, RUE DE LA SYNAGOGUE, RUE DE NEUILLY, RUE DE VENISE, RUE DES BONS AMIS, PL DES DUCS DE BOURGOGNE, RUE DES FORGES, ALL DES JARDINIERS, IMP DES JARDINIERS, CHE DES LENTILLERES, ALL DESPERIERS, RUE DEVANT HALLES CHAMPEAUX, RUE DIDEROT, RUE DIETSCH, CHE DIT DE LA MONGEOTTE, IMP DOC ZAMENHOF, IMP DOC ZIPFEL, RUE DOCTEUR BERTILLON, RUE DOCTEUR LAVALLE, RUE DU CHAMP DE MARS, CRS DU CHEVAL BLANC, RUE DU GAZ, RUE DU LYCEE, CRS DU MOUTON, RUE DU NORD, RUE DU RABOT, PL DU THEATRE, RUE DU VIEUX COLLEGE, RUE DUBOIS, RUE EDME PIOT, SQ EDMOND DEBEAUMARCHE, PAS ELIE CYPER, PL EMMANUEL ADLER, RUE ERNEST CHAMPEAUX, IMP ERNEST PETIT, RUE ERNEST PETIT ES POUSSOTS, RUE FRANCOIS BAUDOT, RUE FRANCOIS DAMERON, RUE GASTON PARIS, RUE GUYTON DE MORVEAU, RUE HENRI BAUDOT, CRS HENRI CHABEUF, RUE JACOTOT, RUE JEAN BAPTISTE BAUDIN, RUE JEAN BEGAT, RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU, RUE JEANNIN, RUE LAMONNOYE, RUE LEGOUZ GERLAND, LES LENTILLERES, LES POUSSOTS, RUE LONGEPERRE, RUE MAGENTA, RUE MAL KOENIG, RUE MARGUERITE THIBERT, RUE MAURICE CHAUME, RUE PAUL CABET, RUE PAUL LEBEL, RUE PELLETIER DE CHAMBURE, RUE PHILIPPE GUIGNARD, IMP PIERRE LANVIN, IMP PIERRE PAUL DARROIS, RUE PIERRE SEMARD, IMP POULETTY, RUE PRIEUR DE LA COTE D'OR, IMP PROSPER MIGNARD, RUE PROUDHON, PTE RUE POUFFIER, PTR PTE RUE DE LA MONNAIE, RUE DES POUSSOTS, ALL ROBERT DELAVIGNETTE, RUE ROBERT ESTIENNE, BD ROBERT SCHUMAN, PL ROGER SALENGRO, PL SAINT MICHEL, CRS SAINT NICOLAS, CRS SAINTE MARIE, RUE SAUMAISE, RUE VAILLANT, RUE VANNERIE, RUE VERCINGETORIX, RUE VERRERIE, BD VOLTAIRE

Voies de Chénôve :

PL Allende (Place Salvador), R Longvic (rue De) du 1 au 47 et du 2 au 46, R Anemones (Rue Des), R Luthuli (Rue Albert), CH Bas Du Clos Du Roy (Chemin Du), Mail (Le), R Bert (Rue Paul), IMP Marc (Impasse Henri), R Blaizet (Rue Jules), R Marie-Etienne (Rue Soeur), IMP Bleuets (Impasse Des), PL Mars 1962 (Place Du 19), R Bougeot (Rue Raymond), R Marsannay (Rue De), IMP Bourdenieres (Impasse Des), ALL Mazieres (Allée Des), BLD Branly (Boulevard Edouard), R Mendès (Rue Pierre), ALL Brassens (Allée Georges), R Mermoz (Rue Jean), ALL Brumaire (Allée), R Messidor (Rue), R Changenet (Rue Alfred), PL Meunier (Place Pierre), R Chapitre (Rue Du), R Monnet (Rue Jean), R Chappe (Rue Claude), PL Monument (Place Du), CH Chemin Des Foussets, IMP Muguet (Impasse Du), CH Chemin Des Longeroies, R Murgers (Rue Des), R Chenevary (Rue Des), R Narcisses (Rue Des), R Clematites (Rue Des), R Novembre (Rue Du 11), RLE Clos Du Roy (Ruelle Dite Du), R Parks (Rue Rosa), PL Colucci "Dit Coluche" (Place Michel), R Paulee (Rue De La), RLE Combe Morizot (Ruelle De La), R Perrignon (rue Maney et Jacques), R Connes (Rue Georges), R Pervenches (Rue Des), R Cornu (Rue Jean-Jean), R Petignys (Rue Des), Cr N°11 Dit Des Hates, R Piron (Rue Alexis), Cr N°18 Dit Du Chapitre, R Poisot (Rue Charles), Cr N°20 Dit De Saint Joseph, R Prairial (Rue), Cr N°21 De Gouvillie A St.Joseph R Rameau (Rue), Cr N°23 De St.Joseph A Marsannay R Renan (Rue Ernest), Cr N°25 Dit De La Rente St.Joseph, ESP République (esplanade de la), Cr N°26 Des Carrieres De La Combe Trouhaude, R Roses (Rue Des), Cr N°27 Dit De La Montagne, R Roupnel (Rue Gaston), Cr N°5 Dit Du Dessus Du Clos Du Roy, R Roux (Rue Berthe), Cr N°6 Dit Du Clos Du Roy, R Saint-Exupery (Rue Antoine De), Cr N°7 Dit Du Bas Du Clos Du Roy, ALL Saint-Vincent (Allée De), Cr N°9 De Corcelles A Chenove, R Salengro (Rue Roger), R Curie (Rue Pierre), R Sand (Rue George), CRS De Gaulle (Cours Général), R Sarments (Rue Des), BLD De Lattre De Tassigny (Boulevard Maréchal), R Schuman (Rue Robert), R De Vergy (Rue Alix), ST Seloncourt (Sentier De), R Derey (Rue Bénigne), PL Semard (Place Pierre), RLE Derriere La Velle (Ruelle), ST Sentier N°33 Dit De Montbardon, R Dolto (rue Françoise), R Tamaris (Rue Des), R Droits De L'Homme Et Du Citoyen (Avenue Des), ALL Thermidor (Allée), R Druet (Rue Jean), R Thibaut (Rue Armand), R Dumas (Rue Alexandre), R Tulipes (Rue Des), R Estaunie (Rue Edouard), BLD Valendons (Boulevard Des), R Ferry (Rue Jules), R Violettes (Rue Des), ALL Floreal (Allée), R Fontaine Du Mail (Rue De La), R France (Rue Anatole), R Fructidor (Rue), R Gallandiers (Rue Des), IMP Gallois (Impasse Prosper), PL Mars 1962 (Place Du 19), R Gambetta (Rue Léon), R Marsannay (Rue De), R Gelez (Rue Joseph), ALL Mazieres (Allée Des), R Germinal (Rue), R Mendès (Rue Pierre), R Giraud (Rue Général), R Mermoz (Rue Jean), R Gougues (rue Olympe de), R Messidor (Rue), IMP Guillot (impasse Maxime), PL Meunier (Place Pierre), R Guillot (Rue Maxime), R Monnet (Rue Jean), R Herriot (Rue Edouard), PL Monument (Place Du), AV Juillet (Avenue Du 14), IMP Muguet (Impasse Du), IMP Klein (Impasse Jules), R Murgers (Rue Des), R Lamartine (Rue), R Narcisses (Rue Des), PL Laprevote (Place Anne), R Novembre (Rue Du 11)

Voies de Longvic

BD DE BEAUREGARD, CHE DE BEAUREGARD, RPT DE BEAUREGARD, RUE DE BEAUREGARD, BD EIFFEL, ALL Du 22 juillet 1993

Section 08

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci, ainsi qu'à l'exception des établissements des mines et carrières et leurs dépendances telles que visés au 2 des sections 02 et 09.

Délimitation territoriale :

Communes : AGEY, CULETRE, PRENOIS, ANCEY, CURLEY, QUEMIGNY-POISOT, ANTIGNY-LA-VILLE, CUSSY-LE-CHATEL, REMILLY-EN-MONTAGNE, ARCEY, ECHANNAY, REULLE-VERGY, AUXANT, ESSEY, ROUVRES-SOUS-MEILLY, BARBIREY-SUR-OUCHÉ, FLAVIGNEROT, SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ, BAULME-LA-ROCHE, FLEUREY-SUR-OUCHÉ, SAINTE-SABINE, BELLENOT-SOUS-POUILLY, FOISSY, SAINT-JEAN-DE-BŒUF, BESSEY-LA-COUR, GERGUEIL, SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ, BEVY, GISSEY-SUR-OUCHÉ, SAVIGNY-SOUS-MALAIN, BOUHEY, GRENAND-LES-SOMBERNON, SEMAREY, CHAILLY-SUR-ARMANCON, LA BUSSIÈRE-SUR-OUCHÉ, SEMEZANGES, CHAMBOEUF, LANTENAY, TERNANT, CHATEAUNEUF, LE FÊTE, THOISY-LE-DESERT, CHATELLENOT, LONGECOURT-LES-CULETRE, THOMIREY, CHAUDENAY-LA-VILLE, MACONGE, THOREY-SUR-OUCHÉ, CHAUDENAY-LE-CHATEAU, MALAIN, URCY, CHAZILLY, MEILLY-SUR-ROUVRES, VANDENESSE-EN-AUXOIS, CIVRY-EN-MONTAGNE, MESMONT, VEILLY, CLEMENCEY, MIMEURE, VELARS-SUR-OUCHÉ, CLOMOT, MONTAILLOT, VEUVEY-SUR-OUCHÉ, COLOMBIER, MUSIGNY, VIC-DES-PRES, COMMARIN, PAINBLANC, CORCELLES-LES-MONTS, PASQUES, CREANCEY, POUILLY-EN-AUXOIS, CRUGEY, PRALON,

DIJON pour les voies listées ci-dessous

A l'exclusion des établissements Orange

Voies de Dijon

PL ABBE CHANLON, RUE ADEODAT BOISSARD, AV ALBERT 1^{ER}, ALL ALBERT COLOMBET, RUE ALBERT GAYET, BD ALEX 1^{ER} DE YUGOSLAVIE, RUE ALEX BOUHEY, RUE ALFRED LACROIX, RUE ALFRED MARPAUX, RUE AMIRAL COURBET, RUE ANDRÉ GUILLAUME, RUE ANTOINE AUGUSTE COURNOT, RUE ARMAND CORNEREAU, RUE ARMAND THIBAUT, RUE ARTHUR CHAUDOUET, AU DESSUS DE COMBE BILLEN, AU DESSUS DE PIERRE CUZE, RUE AUGUSTE DROUOT, RES AVE CHAMPS PERDRIX, RES AVE DU LAC, AVE OUCHE CHATEAUBRIAND, AVE OUCHE RES LAMARTINE, ALL BENJAMIN RABIER, IMP BENJAMIN RABIER, RUE BLAIRET, RES BLONDEL, RUE BLONDEL, IMP BOUCHER, RUE BOUHEY ALLEX, RUE BUSSY RABUTIN, RUE CAPITAINE COIGNET, RUE CAROLINE AIGLE, IMP CDT CHARRIER, IMP CDT NOISOT, RUE CHANOINE BORDET, IMP CHANOINE HENRI LATOUR, BD CHANOINE KIR, RUE CHARLES ARNOULT, RUE CHARLES BRIFAUT, RUE CHARLES LAHAYE, RUE CHARLES OURSEL, RUE CHARLES PHILBEE, RUE CHARLES POISOT, CHAUDOIS, IMP CLAUDE MONET, RUE CLAUDE ROSSIGNOL, RUE CLEMENT MARILLIER, IMP COL BICHOT, IMP COL CLAUDE MONOD, RUE COL DRIANT, RUE COL PICARD, COMBE A LA SERPENT, COMBE BILLENOIS, COMBE SAINT JOSEPH, CHE CONTRE HALAGE DU CANAL, COTEAU AUX BUIS, CR N88 ST JOSEPH AU CD, CR N91 DE LA RENTE ST JOSEPH, CTRE CIAL FONTAINE D'OUCHÉ, RUE CYPRIEN MONGET, D108G DE FLAVIGNEROT A DIJ, ALL D'AJACCIO, ALL DE BASTIA, RUE DE BEL AIR, RUE DE BELLEVUE, RUE DE BOURGES, ALL DE CALVI, ALL DE CHAMBERY, RUE DE CHAMPOL, BD DE CHEVRE MORTE, CHE DE CHEVRE MORTE, RUE DE CHEVRE MORTE, RTE DE CORCELLES, RUE DE CORCELLES, CHE DE DIJON A POUILLY, CHE DE FONTAINE A POUILLY, ALL DE GRENOBLE, CHE DE HALAGE DU CANAL, ALL DE LA BEUCE, CHE DE LA CARRIERE BACQUIN, CHE DE LA CARRIERE LANNEAU, CHE DE LA CARRIERE VITU, CHE DE LA COMBE A LA SERPENT, RUE DE LA COMBE A LA SERPENT, CHE DE LA COMBE PERSIL, CHE DE LA COMBE ST JOSEPH, RUE DE LA CORVEE, CHE DE LA CROIX DES VALENDONS, RUE DE LA CROIX DES VALENDONS, CHE DE LA FONTAINE AU CAYEN, RUE DE LA FONTAINE BILLENOIS, CHE DE LA FONTAINE D'OUCHÉ, PL DE LA FONTAINE D'OUCHÉ, RUE DE LA FONTAINE STE ANNE, IMP DE LA GOUZOTTE, RUE DE LA LOIRE, SEN DE LA MONTAGNE, CHE DE LA RENTE DE CHATENAY, CHE DE LA RENTE DE GIRON, CHE DE LA RENTE DE LA CRAS, CHE DE LA RENTE ST JOSEPH, RUE DE LA ROMANEE, ALL DE LA SAONE, ALL DE LA SOURCE, RUE DE L'ABBAYE DE FONTENAY, RUE DE L'ARQUEBUSE, RUE DE LARREY, RUE DE L'ECLUSE, RUE DE L'ESPERANCE, RUE DE L'HOPITAL, AV DE L'OUCHÉ, BD DE L'OUEST, ALL DE L'YONNE, ALL DE RIBEAUVILLE, ALL DE SAINT NAZAIRE, RUE DE SAVERNE, RUE DE TALANT, ALL DE THANN, RUE DE TREMOLOIS, IMP DELACROIX, ALL DES ABEILLES, RUE DES ARTS ET METIERS, BD DES BOURROCHES, QUAI DES CARRIERES BLANCHES, RUE DES CENT ECUS, AV DES CHAMPS PERDRIX, BD DES CLOMIERS, CHE DES ECAYENNES, RUE DES ECAYENNES, CHE DES ECHAILLONS, BD DES GORGETS, CHE DES GREMEAUX, RUE DES HAUTS DE LA COMBE, IMP DES JARDINS, RUE DES JARDINS, ALL DES LANDES, RUE DES LAYOTTES, ESP DES MARCS D'OR, RUE DES MARCS D'OR, PL DES MARINIERS, RUE DES MARMUZOTS, RUE DES MONTS DE VIGNE, CHE DES PETITS SAULES, ALL DES PYRENEES, RUE DES ROUSSOTTES, RUE DES SAUNIERES, RUE DES SORBIERS, RUE DES TROIS FORGERONS, BD DES VALENDONS, RUE DES VALENDONS, RUE DES VERGELESSES, CHE DES VIOLETTES, IMP DESIRE NISARD, SEN DIT DU PETIT BESSEY, RUE DOC ALFRED RICHET, IMP DOC CHARLES DAREMBERG, RUE DOC EPERY, ALL DOC HUOT, RUE DOC MAURICE LANGERON, RUE DOC PARIZOT, IMP DOC PAUL BARON, RUE DOC RENARDET, IMP DOCTEUR ALFRED RICHET, RUE DOCTEUR CALMETTE, RUE DOCTEUR CHAUVÉAU, PL DOCTEUR SCHWEITZER, RUE DOCTEUR TARNIER, AV DU 1^{ER} CONSUL, ALL DU BEAUJOLAIS, SEN DU BENATON, RUE DU CHAMBERTIN, RUE DU CHAPITRE, ALL DU CHER, PAS DU CLOS BIZOT, RUE DU CLOS DE TART, RUE DU CORTON, SQ DU COTEAU DE GIRON, CHE DU DESSUS DES MARCS D'OR, ALL DU DOUBS, RUE DU FAUBOURG RAINES, CHE DU FORT DE LA MOTTE GIRON, RUE DU FORT DE LA MOTTE GIRON, RUE DU JARDIN DES PLANTES, AV DU LAC, ALL DU MACONNAIS, IMP DU MEURSAULT, ALL DU MONT D'OR, RUE DU MONTRACHET, RUE DU MOREY ST DENIS, RUE DU MORVAN, RUE DU MUSIGNY, RUE DU NUIST ST GEORGES, RUE DU PERE DE FOUCAULD, RUE DU PERE PIERRE CHAUMONOT, RUE DU POMMARD, ALL DU ROUSSILLON, ALL DU RUISSEAU, RUE DU SANTENAY, IMP DU SAVIGNY, RUE DU TIRE PESSEAU, RUE DU VOLNAY, RUE DUNANT, IMP EDGAR DEGAS, IMP EDME REGNIER, AV EDOUARD BELIN, ALL EMILE RONDINET, EN BECEY, EN BRUAN, EN MONTRE CUL, RUE EN SAINT JACQUES, ENSEMBLE DU PORT DU CANAL, IMP ETIENNE BAUDINET, RUE ETIENNE BAUDINET, RUE ETIENNE METMAN, RUE EUGENE BATAILLON, RUE EUGENE BUSSIÈRE, BD EUGENE FYOT, RUE FERDINAND CLAUDON, QUAI FRANCOIS GALLIOT, RUE FRANCOIS ROBERT, RUE GABRIEL BELOT, IMP GABRIEL BULLIOT, BD GASTON BACHELARD, RUE GEN DELESTRAINT, RUE GEN SAVETTIER DE CANDRAS, RUE GEN WEYGAND, IMP GENERAL CHAILLOT, PL GENERAL CHARET, RUE GENERAL JOUBERT, ALL GEORGES BRASSENS, RUE GEORGES BRASSENS, IMP GEORGES CHASTELLAIN, RUE GEORGES CONNES, IMP GEORGES DE LA TOUR, RUE GEORGES DIEBOLD, IMP GEORGES ROUAULT, RUE GEORGES SERRAZ, IMP GIRARD DE PROPIAC, IMP GREGOIRE DE TOURS, AV GUSTAVE EIFFEL, RUE GUSTAVE NOBLEMAIRE,

IMP HELENE BOUCHER, IMP HENRI BOUCHARD, IMP HENRI COMPEROT, IMP HENRI DELAVAUT, RUE HENRI DEMESSE, RUE HENRI DROUOT, RUE HENRI FABRE, RUE HENRI FOCILLON, RUE HENRI GRIMM, RUE HENRI LAURAIN, ALL HENRI PERRUCHOT, PL HENRI VALLEE, IMP HENRY COROT, IMP HIPPOLYTE MUNIER, RUE HOCHÉ, PAS JACQUES BREL, RUE JACQUES BREL, CHE JACQUES DE BAERZE, ALL JACQUES LAURENT, IMP JEAN BAPTISTE CHARDIN, ALL JEAN BAPTISTE MATHEY, ALL JEAN CLAUDE NAIGEON, IMP JEAN-INGRES, RUE JEAN MERMOZ, ALL JEAN ROSTAND, RUE JEANNE DE CHANTAL, RUE JEHAN DE MARVILLE, RUE JEHAN DUVET, RUE JOLIET, RUE JOSEPH DE GIRARDIER, RUE JULES FERRY, RUE JULES VERNE, LA COMBE PERSIL, LA PIECE AUX PIERRES, LA PIECE DE GIRON, LA TROUHAUDE, RUE LAMARTINE, LE BAS DES CHARMES, LE COTEAU CHAUD, LE LAC, RUE LEGRAND DU SAULLE, RUE LEJEAS, RUE LEO LAGRANGE, IMP LEON RIGNAULT, RUE LEONARD DE VINCI, LES ALLOUETTES, LES ECAYENNES, LES GREMAUX, LES HAUTS DE LA COMBE, LES ROUSSOTTES, LES VALENDONS, LES VIOLETTES, L'OUCHÉ, IMP LOUIS COIFFIER, RUE LOUIS DEROCHÉ, ALL LOUIS PERGAUD, RUE LUCE VILLIARD, IMP LUCIEN BONNOTTE, RUE LUCIEN JUY, ALL LUCIEN RICHARD, RUE MAC MAHON, MAIL TINO ROSSI, RUE MAL DE SAULX TAVANNES, RUE MARC SANGNIER, ALL MARCEL MARTINET, RUE MARCEL PAUPION, RUE MARECHAL DE SAULX, BD MARECHAL JUIN, CHE MARIE LOUISE VIGEE LEBRUN, RUE MARIUS D'AVENCHES, BD MARMONT, RUE MATHURIN MOREAU, RUE MAURICE DESLANDRES, RUE MAURICE MARECHAL, RUE MICHEL ANGE, RUE MONSEIGNEUR DADOLLE, RUE MONSEIGNEUR FAVIER, ALL MONSEIGNEUR SEMBEL, N 5, QUAI NAVIER, RUE NICEPHORE NIEPCE, RUE NICOLAS FRANTIN, RUE NICOLAS FROCHOT, IMP NICOLAS POUSSIN, QUAI NICOLAS ROLIN, RUE NODOT, PARC DES CARRIERES BACQUIN, CITE PAUL BUR, RUE PAUL BUR, IMP PAUL CEZANNE, RUE PAUL CLAUDEL, IMP PAUL GENTY, RUE PAUL LIPPE, RUE PAUL THENARD, RUE PELLETIER, PETIT BEYCEY, IMP PHILIBERT BOURGEON, RUE PHILIBERT DE LA MARE, IMP PHILIPPE DE COMMYNES, RUE PHILIPPE DE ROUVRES, PIECES AU POIRIER, RUE PIERRE BOISSON, IMP PIERRE CLERGET, IMP PIERRE CLERJET, IMP PIERRE GERINGER, RUE PIERRE JOSEPH ANTOINE, RUE PIERRE LAROUSSE, PORT DU CANAL, PRE CHAUDOIS, PROM DE LA SEINE, PROM DU RHIN, PROM DU RHONE, RUE PROSPER DE BARANTE, IMP RADET, RUE RAOUL DE ST SEINE, IMP RAOUL GLABER, RUE RENE CASSIN, RENTE DE CHATENAY, RENTE DE GIRON, RENTE GIRON, RENTE SAINT JOSEPH, RUE RETIF DE LA BRETONNE, RUIS DE LA FONTAINE DU CLOS SAINTE ANNE, IMP SIMON, RUE ST VINCENT DE PAUL, RUE STENDHAL, SUR CHEMIN DE CORCELLES, RUE THEODORE DE BEZE, RUE THERESE FIGUEUR, IMP THIBAUDOT, RUE THOISY, RUE VICE AMIRAL VIOLETTE, AV VICTOR HUGO, IMP WATTEAU

Section 09 (à dominante agricole) :

1- Champ d'intervention pour les communes mentionnées dans la liste suivante :

1. Entreprises et établissements relevant des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural.
2. Entreprises et établissements relevant des activités référencées comme suit dans la nomenclature d'activités française :
1039A, 1085Z, 1011Z, 1012Z, 1013A, 1020Z, 1031Z, 1032Z, 1039B, 1041A, 1041B, 1042Z, 1051A, 1051B, 1051C, 1051D, 1061A, 1061B, 1062Z, 1081Z, 1082Z, 1083Z, 1084Z, 1085Z, 1086Z, 1089Z, 1091Z, 1092Z, 1101Z, 1102A, 1102B, 1103Z, 1104Z, 1105Z, 1106Z, 1107A, 1107 et 4634Z
3. Entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans ceux-ci.
4. Lycées agricoles : SIREN : 192100360, 192111359, 192112750

Délimitation territoriale :

Communes : Zone de compétence de la section 09 pour les entreprises et établissements relevant de son champ d'intervention : AISEY-SUR-SEINE, AISY-SOUS-THIL, ALISE-SAINTE-REINE, ALLEREY, ALOXE-CORTON, AMPILLY-LES-BORDES, AMPILLY-LE-SEC, ANTHEUIL, ANTIGNY-LA-VILLE, ARCONCEY, ARNAY-LE-DUC, ARNAY-SOUS-VITTEAUX, ARRANS, ASNIERES-EN-MONTAGNE, ATHIE, AUBAINE, AUBIGNY-LA-RONCE, AUXANT, AUXEY-DURESSSES, AVOSNES, BAIGNEUX-LES-JUIFS, BALOT, BARD-LE-REGULIER, BARD-LES-EPOISSES, BAUBIGNY, BEAUNE, BELLENOT-SOUS-POUILLY, BENOISEY, BESSEY-EN-CHAUME, BESSEY-LA-COUR, BEUREY-BAUGUAY, BEURIZOT, BIERRE-LES-SEMUR, BILLY-LES-CHANCEAUX, BISSEY-LA-PIERRE, BLANCEY, BLANOT, BLESSEY, BLIGNY-SUR-OUCHÉ, BOUHEY, BOUILLAND, BOUIX, BOUSSEY, BOUX-SOUS-SALMAISE, BOUZE-LES-BEAUNE, BRAIN, BRAUX, BRAZEY-EN-MORVAN, BREMUR-ET-VAUROIS, BRIANNY, BUFFON, BUNCEY, BUSSY-LE-GRAND, CENSEREY, CERILLY, CHAILLY-SUR-ARMANCON, CHAMESSON, CHAMP-D'OISEAU, CHAMPEAU-EN-MORVAN, CHAMPIGNOLLES, CHAMPRENAULT, CHANNAY, CHARENCEY, CHARIGNY, CHARNY, CHARREY-SUR-SEINE, CHASSAGNE-MONTRACHET, CHASSEY, CHATEAUNEUF, CHATELLENOT, CHATILLON-SUR-SEINE, CHAUDENAY-LA-VILLE, CHAUDENAY-LE-CHATEAU, CHAUME-LES-BAIGNEUX, CHAUMONT-LE-BOIS, CHAZILLY, CHEMIN-D'AISEY, CHEVANNAY, CIVRY-EN-MONTAGNE, CLAMEREY, CLOMOT, COLOMBIER, COMMARIN, CORMOT-LE-GRAND, CORPEAU, CORPOYER-LA-CHAPELLE, CORROMBLES, CORSAINT, COULMIER-LE-SEC, COURCELLES-FREMOY, COURCELLES-LES-MONTBARD, COURCELLES-LES-SEMUR, CREANCEY, CREPAND, CRUGEY, CULETRE, CUSSY-LA-COLONNE, CUSSY-LE-CHATEL, DAMPIERRE-EN-MONTAGNE, DARCEY, DIANCEY, DOMPIERRE-EN-MORVAN, ECHEVRONNE, ECUTIGNY, EGUILLY, EPOISSES, ERINGES, ESSEY, ETAIS, ETORMAY, ETROCHEY, FAIN-LES-MONTBARD, FAIN-LES-MOUTIERS, FLAVIGNY-SUR-OZERAIN, FLEE, FOISSY, FONTAINES-EN-DUESMOIS, FONTAINES-LES-SECHES, FONTANGY, FORLEANS, FRESNES, FROLOIS, GENAY, GISSEY-LE-VIEIL, GISSEY-SOUS-FLAVIGNY, GOMMEVILLE, GRESIGNY-SAINTE-REINE, GRIGNON, GRISELLES, HAUTEROCHÉ, IVRY-EN-MONTAGNE, JAILLY-LES-MOULINS, JEUX-LES-BARD, JOUEY, JOURS-EN-VAUX, JOURS-LES-BAIGNEUX, JUILLENAY, JUILLY, LA BUSSIERE-SUR-OUCHÉ, LA MOTTE-TERNANT, LA ROCHE-EN-BRENIL, LA ROCHEPOT, LA ROCHE-VANNEAU, LA VILLENEUVE-LES-CONVERS, LACANCHE, LACOUR-D'ARCENAY, LAIGNES, LANTILLY, LARREY, LE FETE, LIERNAIS, LONGECOURT-LES-CULETRE, LUCENAY-LE-DUC, LUSIGNY-SUR-OUCHÉ, MACONGE, MAGNIEN, MAGNY-LAMBERT, MAGNY-LA-VILLE, MAISEY-LE-DUC, MALIGNY, MANLAY, MARCELLOIS, MARCENAY, MARCHESEUIL, MARCIGNY-SOUS-THIL, MARCILLY-ET-DRACY, MARCILLY-OGNY,

MARIGNY-LE-CAHOUE, MARMAGNE, MARTROIS, MASSINGY, MASSINGY-LES-SEMUR, MASSINGY-LES-VITTEAUX, MAVILLY-MANDELOT, MEILLY-SUR-ROUVRES, MELOISEY, MENESSAIRE, MENETREUX-LE-PITOIS, MEURSAULT, MILLERY, MIMÉURE, MISSERY, MOLESME, MOLINOT, MOLPHEY, MONTBARD, MONTBERTHAULT, MONTCEAU-ET-ECHARNANT, MONTHELIE, MONTIGNY-MONTFORT, MONTIGNY-SAINT-BARTHELEMY, MONTIGNY-SUR-ARMANCON, MONTLAY-EN-AUXOIS, MONTLIOT-ET-COURCELLES, MONT-SAINT-JEAN, MOSSON, MOUTIERS-SAINT-JEAN, MUSIGNY, MUSSY-LA-FOSSE, NAN-SOUS-THIL, NANTOUX, NESLE-ET-MASSOULT, NICEY, NOD-SUR-SEINE, NOGENT-LES-MONTBARD, NOIDAN, NOIRON-SUR-SEINE, NOLAY, NORMIER, OBTRÉE, OIGNY, ORRET, PAINBLANC, PERNAND-VERGELESSES, PLANAY, POINCON-LES-LARREY, POISEUL-LA-VILLE-ET-LAPERRIERE,, POMMARD, PONT-ET-MASSENE, POSANGES, POTHIERES, POUILLÉ, POUILLY-EN-AUXOIS, PRECY-SOUS-THIL, PRUSLY-SUR-OURCE, PUIITS, PULIGNY-MONTRACHET, QUINCEROT, QUINCY-LE-VICOMTE, ROILLY, ROUGEMONT, ROUVRAY, ROUVRES-SOUS-MEILLY, SAFFRES, SAINT-ANDEUX, SAINT-AUBIN, SAINT-DIDIER, SAINTE-COLOMBE, SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE, SAINTE-SABINE, SAINT-EUPHRONE, SAINT-GERMAIN-DE-MODEON, SAINT-GERMAIN-LES-SENAILLY, SAINT-GERMAIN-SOURCE-SEINE, SAINT-HELIER, SAINT-MARC-SUR-SEINE, SAINT-MARTIN-DE-LA-MER, SAINT-MESMIN, SAINT-PIERRE-EN-VAUX, SAINT-PRIX-LES-ARNAY, SAINT-REMY, SAINT-ROMAIN, SAINT-THIBAUT, SALMAISE, SANTENAY, SANTOSSE, SAULIEU, SAUSSEY, SAVIGNY-LES-BEAUNE, SAVILLY, SAVOISY, SEIGNY, SEMAREY, SEMOND, SEMUR-EN-AUXOIS, SENAILLY, SINCEY-LES-ROUVRAY, SOUHEY, SOUSSEY-SUR-BRIONNE, SUSSEY, THENISSEY, THOISY-LA-BERCHERE, THOISY-LE-DESERT, THOMIREY, THOREY-SOUS-CHARNY, THOREY-SUR-OCHE, THOSTE, THURY, TORCY-ET-POULIGNY, TOUILLON, TOUTRY, UNCEY-LE-FRANC, VANDENESSE-EN-AUXOIS, VANNAIRE, VANVEY, VAUGHIGNON, VEILLY, VELOGNY, VENAREY-LES-LAUMES, VERDONNET, VERREY-SOUS-SALMAISE, VERTAULT, VESVRES, VEUVEY-SUR-OCHE, VIANGES, VIC-DE-CHASSENAY, VIC-DES-PRES, VIC-SOUS-THIL, VIEUX-CHATEAU, VIEVY, VILLAINES-EN-DUESMOIS, VILLAINES-LES-PREVOTES, VILLARGOIX, VILLARS-ET-VILLENOTTE, VILLEBERNY, VILLEDIEU, VILLEFERRY, VILLENEUVE-SOUS-CHARIGNY, VILLERS-PATRAS, VILLIERS-EN-MORVAN, VILLIERS-LE-DUC, VILLOTTE-SUR-OURCE, VILLY-EN-AUXOIS, VISERNY, VITTEAUX, VIX, VOLNAY, VOUDENAY.

2- Toutes les entreprises situées dans les rues de Chenôve listées ci-dessous:

R Barbusse (Rue Henri), R Longvic (Rue De) du 48 au 64 et du 49 au 55, IMP Belin (Impasse Edouard), BLD Palissy (Boulevard Bernard), R Charton (Rue Paul), IMP Perrin (Impasse Jean), R Cugnot (Rue Nicolas), R Phillipson (Rue Claude Roger), R Lecache (Rue Bernard) à l'exception des établissements des mines et carrières et leurs dépendances telles que visés au 2 des sections 02 et 09.

3- Les entreprises ou établissements suivants situés sur la commune de Dijon :

Mutualité Sociale Agricole Bourgogne, Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, Groupama Grand Est,

4- Mines et carrières ainsi que leurs dépendances

Délimitation territoriale : l'ensemble des communes situées sur les sections 11 à 18.

Section 10 (à dominante agricole)

1- Champ d'intervention pour les communes mentionnées dans la liste suivante :

1. Entreprises et établissements relevant des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural.
2. Entreprises et établissements relevant des activités référencées comme suit dans la nomenclature d'activités française :
1039A, 1085Z, 1011Z, 1012Z, 1013A, 1020Z, 1031Z, 1032Z, 1039B, 1041A, 1041B, 1042Z, 1051A, 1051B, 1051C, 1051D, , 1061A, 1061B, 1062Z, 1081Z, 1082Z, 1083Z, 1084Z, 1085Z, 1086Z, 1089Z, 1091Z, 1092Z, 1101Z, 1102A, 1102B, 1103Z, 1104Z, 1105Z, 1106Z, 1107A, 1107 et 4634Z
3. Entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans ceux-ci.
4. Lycées agricoles : SIREN : 192100360, 192111359, 192112750

Délimitation territoriale :

Communes : Zone de compétence de la section 10 pour les entreprises et établissements relevant de son champ d'intervention : AGENCOURT, AGEY, AHUY, AIGNAY-LE-DUC, AISEREY, ANCEY, ARCEAU, ARCENANT, ARCEY, ARC-SUR-TILLE, ARGILLY, ASNIERES-LES-DIJON, ATHEE, AUBIGNY-EN-PLAINE, AUBIGNY-LES-SOMBERNON, AUTRICOURT, AUVILLARS-SUR-SAONE, AUXONNE, AVELANGES, AVOT, BAGNOT, BARBIREY-SUR-OCHE, BARGES, BARJON, BAULME-LA-ROCHE, BEAULIEU, BEAUMONT-SUR-VINGEANNE, BEAUNOTTE, BEIRE-LE-CHATEL, BEIRE-LE-FORT, BELAN-SUR-OURCE, BELLEFOND, BELLENEUVE, BELLENOD-SUR-SEINE, BENEUVRE, BESSEY-LES-CITEAUX, BEVY, BEZE, BEZOUOTTE, BILLEY, BINGES, BISSEY-LA-COTE, BLAGNY-SUR-VINGEANNE, BLAISY-BAS, BLAISY-HAUT, BLIGNY-LES-BEAUNE, BLIGNY-LE-SEC, BONCOURT-LE-BOIS, BONNENCONTRE, BOUDREVILLE, BOURBERAIN, BOUSSELANGE, BOUSSENOIS, BRAZEY-EN-PLAINE, BRESSEY-SUR-TILLE, BRETENIERE, BRETIGNY, BRION-SUR-OURCE, BROCHON, BROGNON, BROIN, BROINDON, BURE-LES-TEMPLIERS, BUSSEAUT, BUSSELOTTE-ET-MONTENAILLE, BUSSIÈRES, BUSSY-LA-PESLE, BUXEROLLES, CESSY-SUR-TILLE, CHAIGNAY, CHAMBAIN, CHAMBEIRE, CHAMBLANC, CHAMBOEUF, CHAMBOLLE-MUSIGNY, CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE, CHAMPAGNY, CHAMPDOTRE, CHANCEAUX, CHARMES, CHARREY-SUR-SAONE, CHAUGEY, CHAUME-ET-COURCHAMP, CHAUX, CHAZEUIL, CHENOVE, CHEUGE, CHEVANNES, CHEVIGNY-EN-VALIERE, CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, CHIVRES, CHOREY-LES-BEAUNE, CIREY-LES-PONTAILLER, CLEMENCEY, CLENAY, CLERY,

COLLONGES-LES-BEVY, COLLONGES-LES-PREMIERES, COMBERTAULT, COMBLANCHIEN, CORBERON, CORCELLES-LES-ARTS, CORCELLES-LES-CITEAUX, CORCELLES-LES-MONTS, CORGENGOUX, CORGOLOIN, COUCHEY, COURBAN, COURLON, COURTIVRON, COUTERNON, CRECEY-SUR-TILLE, CRIMOLOIS, CUISEREY, CURLEY, CURTIL-SAINT-SEINE, CURTIL-VERGY, CUSSEY-LES-FORGES, DAIX, DAMPIERRE-ET-FLEE, DAROIS, DETAIN-ET-BRUANT, DIENAY, DIJON (à l'exception des entreprises ou établissements suivants : Mutualité Sociale Agricole Bourgogne, Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, Groupama Grand Est), DRAMBON, DREE, DUESME, EBATY, ECHALOT, ECHANNAY, ECHENON, ECHEVANNES, ECHIGEY, EPAGNY, EPERNAY-SOUS-GEVREY, ESBARRES, ESSAROIS, ETALANTE, ETAULES, ETEVAUX, FAUVERNEY, FAVEROLLES-LES-LUCEY, FENAY, FIXIN, FLACEY, FLAGEY-ECHEZEUX, FLAGEY-LES-AUXONNE, FLAMMERANS, FLAVIGNEROT, FLEUREY-SUR-OUCHÉ, FONCEGRIVE, FONTAINE-FRANCAISE, FONTAINE-LES-DIJON, FONTENELLE, FRAIGNOT-ET-VESVROTTE, FRANCHEVILLE, FRANXAULT, FRENOIS, FUSSEY, GEMEAUX, GENLIS, GERGUEIL, GERLAND, GEVREY-CHAMBERTIN, GEVROLLES, GILLY-LES-CITEAUX, GISSEY-SUR-OUCHÉ, GLANON, GRANCEY-LE-CHATEAU-NEUVILLE, GRANCEY-SUR-OURCE, GRENAND-LES-SOMBERNON, GROSBOIS-EN-MONTAGNE, GROSBOIS-LES-TICHEY, GURGY-LA-VILLE, GURGY-LE-CHATEAU, HAUTEVILLE-LES-DIJON, HEUILLEY-SUR-SAONE, IS-SUR-TILLE, IZEURE, IZIER, JALLANGES, JANCIGNY, LA CHAUME, LABERGEMENT-FOIGNEY, LABERGEMENT-LES-AUXONNE, LABERGEMENT-LES-SEURRE, LABRUYERE, LADOIX-SERRIGNY, LAMARCHE-SUR-SAONE, LAMARGELLE, LANTENAY, LANTHES, LAPERRIERE-SUR-SAONE, LE MEIX, LECHATELET, LERY, LES GOULLES, LES MAILLYS, L'ETANG-VERGY, LEUGLAY, LEVERNOIS, LICEY-SUR-VINGEANNE, LIGNEROLLES, LONGCHAMP, LONGEAULT, LONGECOURT-EN-PLAINE, LONGVIC, LOSNE, LOUESME, LUCEY, LUX, MAGNY-LES-AUBIGNY, MAGNY-LES-VILLERS, MAGNY-MONTARLOT, MAGNY-SAINT-MEDARD, MAGNY-SUR-TILLE, MALAIN, MARANDEUIL, MARCILLY-SUR-TILLE, MAREY-LES-FUSSEY, MAREY-SUR-TILLE, MARIGNY-LES-REULLEE, MARLIENS, MARSANNAY-LA-COTE, MARSANNAY-LE-BOIS, MAUVILLY, MAXILLY-SUR-SAONE, MENESBLE, MERCEUIL, MESMONT, MESSANGES, MESSIGNY-ET-VANTOUX, MEUILLEY, MEULSON, MEURSANGES, MINOT, MIREBEAU-SUR-BEZE, MOITRON, MOLOY, MONTAGNY-LES-BEAUNE, MONTAGNY-LES-SEURRE, MONTIGNY-MORNAY-VILLENEUVE-SUR-VINGEANNE, MONTIGNY-SUR-AUBE, MONTMAIN, MONTMANCON, MONTMOYEN, MONTOILLOT, MONTOT, MOREY-SAINT-DENIS, NEUILLY-LES-DIJON, NOIRON-SOUS-GEVREY, NOIRON-SUR-BEZE, NORGES-LA-VILLE, NUITS-SAINT-GEORGES, OISILLY, ORAIN, ORGEUX, ORIGNY, ORVILLE, OUGES, PAGNY-LA-VILLE, PAGNY-LE-CHATEAU, PANGES, PASQUES, PELLERIEY, PERRIGNY-LES-DIJON, PERRIGNY-SUR-L'OGNON, PICHANGES, PLOMBIERES-LES-DIJON, PLUVAUT, PLUVET, POISEUL-LA-GRANGE, POISEUL-LES-SAULX, PONCEY-LES-ATHEE, PONCEY-SUR-L'IGNON, PONT, PONTAILLER-SUR-SAONE, POUILLY-SUR-SAONE, POUILLY-SUR-VINGEANNE, PRALON, PREMAUX-PRISSEY, PREMIERES, PRENOIS, QUEMIGNY-POISOT, QUEMIGNY-SUR-SEINE, QUETIGNY, QUINCEY, RECEY-SUR-OURCE, REMILLY-EN-MONTAGNE, REMILLY-SUR-TILLE, RENEVE, REULLE-VERGY, RIEL-LES-EAUX, ROCHFERT-SUR-BREVON, ROUVRES-EN-PLAINE, RUFFEY-LES-BEAUNE, RUFFEY-LES-ECHIREY, SACQUENAY, SAINT-ANTHOT, SAINT-APOLLINAIRE, SAINT-BERNARD, SAINT-BROING-LES-MOINES, SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE, SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ, SAINT-GERMAIN-LE-ROCHEUX, SAINT-JEAN-DE-BŒUF, SAINT-JEAN-DE-LOSNE, SAINT-JULIEN, SAINT-LEGER-TRIEY, SAINT-MARTIN-DU-MONT, SAINT-MAURICE-SUR-VINGEANNE, SAINT-NICOLAS-LES-CITEAUX, SAINT-PHILIBERT, SAINT-SAUVEUR, SAINT-SEINE-EN-BACHE, SAINT-SEINE-L'ABBAYE, SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE, SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAONE, SAINT-USAGE, SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ, SALIVES, SAMEREY, SAULON-LA-CHAPELLE, SAULON-LA-RUE, SAULX-LE-DUC, SAUSSY, SAVIGNY-LE-SEC, SAVIGNY-SOUS-MALAIN, SAVOLLES, SAVOUGES, SEGROIS, SELONGEY, SEMEZANGES, SENNECEY-LES-DIJON, SEURRE, SOIRANS, SOISSONS-SUR-NACEY, SOMBERNON, SPOY, TAILLY, TALANT, TALMAY, TANAY, TARSUL, TART-L'ABBAYE, TART-LE-BAS, TART-LE-HAUT, TELLECEY, TERNANT, TERREFONDREE, THOIRS, THOREY-EN-PLAINE, TICHEY, TIL-CHATEL, TILLENAY, TRECLUN, TROCHERES, TROUHANS, TROUHOUT, TRUGNY, TURCEY, URCY, VAL-SUZON, VARANGES, VAROIS-ET-CHAIGNOT, VAUX-SAULES, VELARS-SUR-OUCHÉ, VERNON-LES-VESVRES, VERNOT, VERONNES, VERREY-SOUS-DREE, VEUXHAULLES-SUR-AUBE, VIEILMOULIN, VIELVERGE, VIEVIGNE, VIGNOLES, VILLARS-FONTAINE, VILLEBICHOT, VILLECOMTE, VILLERS-LA-FAYE, VILLERS-LES-POTS, VILLERS-ROTON, VILLEY-SUR-TILLE, VILLOTTE-SAINT-SEINE, VILLY-LE-MOUTIER, VONGES, VOSNE-ROMANEE, VOUGEOT, VOULAINES-LES-TEMPLIERS

2- Toutes les entreprises situées dans les rues de Chenôve listées ci-dessous:

BLD Bazin (Boulevard Henri), R Lumiere (Rue Des Frères), R Daguerre (Rue Jacques), R Moulin (Rue Jean), R Jacquard (Rue Joseph), R Sembat (Rue Marcel), R Langevin (Rue Paul), R Lumiere (Rue Des Frères), à l'exception des établissements des mines et carrières et leurs dépendances telles que visés au 2 des sections 02 et 09.

Unité de Contrôle 021-U02

NB : Les communes de Dijon et Saint-Apollinaire sont réparties sur plusieurs sections.

Section 11

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci ainsi qu'à l'exception des établissements des mines et carrières et leurs dépendances telles que visés au 2 des sections 02 et 09.

Délimitation territoriale :

Communes : AISEREY, IZEURE, ROUVRES-EN-PLAINE, BESSEY-LES-CITEAUX, IZIER, SENNECEY-LES-DIJON, BRETENIERE, LONGECOURT-EN-PLAINE, TART-L'ABBAYE, CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, MAGNY-SUR-TILLE, TART-LE-BAS, CRIMOLOIS, MARLIENS, TART-LE-HAUT, ECHIGEY, NEUILLY-LES-DIJON, THOREY-EN-PLAINE, FAUVERNEY, PLUVAUT, VARANGES, GENLIS, PLUVET,

DIJON pour les rues listées ci-dessous

A l'exclusion des établissements Orange

Voies de Dijon

RUE AMIRAL ROUSSIN, RUE DU TILLOT, RUE BELLE RUELLE, RUE DU TRANSVAAL, PL BOSSUET, IMP FEVRET, RUE BOSSUET, RUE FEVRET, RUE BOUHIER, RUE FRANKLIN, CRS BOURBERAIN, RUE HERNOUX, RUE BRULARD, RUE JEAN BAPTISTE LIEGEARD, RUE CAZOTTE, PL JEAN MACE, RUE CHARRUE, RUE JULES MERCIER, RUE COLSON, RUE LAGNY, RUE CONDORCET, COUR BOURBERAIN, RUE MICHELET, RUE NEUVE DAUPHINE, COUR DES FRERES, RUE PASTEUR, CTRE CIAL DAUPHINE, RUE PHILIPPE POT, RUE DANTON, RUE PIERRE CURIE, RUE DAUPHINE, RUE PIRON, RUE DE L ECOLE DE DROIT, PTR PTE RUE DU VIEUX PRIEU, CRS DE LA FAIENCERIE, RUE RAMEAU, PL DE LA LIBERATION, RUE RANFER DE BRETENIERE, PL DE LA PERSPECTIVE, REMP DE LA MISERICORDE, RUE DE LA PREVOTE, PL SAINT BENIGNE, PL DE LA STE CHAPELLE, PL SAINT FIACRE, RUE DE LA TOUR FONDOIRE, RUE SAINTE ANNE, RUE DE SERRIGNY, RUE SISLEY, RUE DE TIVOLI, PRV ST PHILIBERT, RUE DES BONS ENFANTS, RUE STEPHEN LIEGEARD, PL DES CORDELIERS, IMP TABOUROT DES ACCORDS, RUE DES VIEILLES ETUVES, RUE TABOUROT DES ACCORDS, RUE DU BOURG, RUE DU CHAIGNOT, RUE TURGOT, RUE DU MOUTON, RUE VAUBAN, RUE DU PALAIS, RUE VICTOR DUMAY, RUE DU PETIT POTET, RUE VIVANT CARION, PL DU PRESIDENT WILSON, RUE DU REMPART

Section 12

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci ainsi qu'à l'exception des établissements des mines et carrières et leurs dépendances telles que visés au 2 des sections 02 et 09.

Délimitation territoriale :

Communes : ARC-SUR-TILLE, BEIRE-LE-FORT, BELLENEUVE, BEZOUOTTE, BINGES, BRESSEY-SUR-TILLE, CESSY-SUR-TILLE, CHAMBEIRE, CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE, CHARMES,-CHEUGE,-CIREY-LES-PONTAILLER, CLERY, COLLONGES-LES-PRIMERES, COUTERNON, CUISEREY, DRAMBON, ETEVAUX, HEUILLEY-SUR-SAONE, JANCIGNY, LABERGEMENT-FOIGNEY, LAMARCHE-SUR-SAONE, LONGCHAMP, LONGEAULT, MAGNY-SAINT-MEDARD, MARANDEUIL, MAXILLY-SUR-SAONE, MONTMANCON, OISILLY, PERRIGNY-SUR-L'OGNON, PONTAILLER-SUR-SAONE, PREMIERES, QUETIGNY, REMILLY-SUR-TILLE, RENEVE, SAINT-LEGER-TRIEY, SAINT-SAUVEUR, SAVOLLES, SOISSONS-SUR-NACEY, TALMAY, TELLECEY, TROCHERES, VIELVERGE, VONGES

A l'exclusion des établissements Orange

Section 13

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci ainsi qu'à l'exception des établissements des mines et carrières et leurs dépendances telles que visés au 2 des sections 02 et 09.

Délimitation territoriale :

Communes : ARCEAU, BEAUMONT-SUR-VINGEANNE, BEIRE-LE-CHATEL, BEZE, BLAGNY-SUR-VINGEANNE, DAMPIERRE-ET-FLEE, DIJON*, FONTENELLE, LICEY-SUR-VINGEANNE, MIREBEAU-SUR-BEZE, NOIRON-SUR-BEZE, ORGEUX, SAINT-APOLLINAIRE*, SAINT-APOLLINAIRE, TANAY, VAROIS-ET-CHAIGNOT, VIEVIGNE,

DIJON pour les voies listées ci-dessous

A l'exclusion des établissements Orange

Voies de Dijon

IMP ABBE, DEBRIE RUE DOCTEUR, ALBERT REMY, RUE ABBE, DEBRIE RUE DU 11 NOVEMBRE, RUE ADOLPHE DIETRICH, RUE DU 23 JANVIER, RUE ALEXANDRE, 3 RUE DU 4 SEPTEMBRE, RUE ALEXANDRE NICOLAS, RUE ALOYSIUS BERTRAND, RUE DU BAILLY, RUE ALPHONSE LEGROS, RUE DU CHAMP AUX PRETRES, RUE AU BOUCHET, RUE DU HAVRE, RUE AUDRA PL DU ROSOIR, RUE AUGUSTE BRULLE, RUE DU ROSOIR, PL AUGUSTE DUBOIS, RUE DU TEMPLE, RUE AUGUSTE PERDRIX, RUE DU VAL D OR, AUX GRANDES VARENNES, PL DUPUIS, PL BARBE, LD EMPRISE SNCF, RUE BENIGNE FREMYOT, RUE ERNEST MESSNER, RUE BERNARD COURTOIS, RUE EUGENE GUILLAUME, RUE BLERIOT, BD EUGENE SPULLER, RUE BONAMI, RUE FAIDHERBE, RUE BRANCION, RUE FELIX ZIEM, RUE BRUNE, RUE FERDINAND DE LESSEPS, RUE CAMILLE SAINT SAENS, CRS FLEURY, RUE CAP JEAN BRICE DE BARY, RUE FOURNERAT, RUE CAP TARRON, BD FRANCOIS POMPON, RUE CHAMPEAU, RUE FREDERIC LEVEQUE, RUE CHARLES BOMBONNEL, IMP GAGNEREAUX, RUE CHARLES DE SAINT MESMIN, RUE GAGNEREAUX, RUE CHARLES DE VERGENNES, GARE DIJON VILLE, RUE CHARLES LE TEMERAIRE, RUE GASPARD DE COURTIVRON, RUE CHARLES PEGUY, RUE GENERAL FAUCONNET, RUE CHARLES SUISSE, RUE GEORGES BIZET, RUE CLAUDE BERNARD, AV GOUNOD, IMP CLAUDE HOIN,

ALL GUILLAUME APOLLINAIRE, RUE CLAUDE HOIN, RUE GUILLAUME TELL, RUE CLAUS DE WERVE, RUE HECTOR BERLIOZ, RUE COL CHIAVARINI, RUE HENRI VINCENOT, RUE COL MOLL, RUE HENRY CHAMBELLAND, RUE COLONEL MARCHAND, RUE JACQUES CELLERIER, AV COLONEL PRAT, RUE JEAN BAPTISTE GHYS, RUE COPERNIC, RUE JEAN CORNU, COUR DE LA GARE, RUE JEAN JOSEPH DEBILLEMONT, RUE COURTEPEE, RUE JEHAN DE LA HUERTA, RUE CURTAT, RUE JOSEPH BELLESOEUR, RTE D AHUY, RUE JOSEPH BOUDOT, RUE D AHUY, RUE JOSEPH TISSOT, ALL DARIUS MILHAUD, RUE JULES FOREY, RUE DE BEAUNE, IMP KLEBER, RUE DE BEAUSEJOUR, RUE KLEBER, RUE DE BOURGOGNE, RUE LACORDAIRE, RUE DE CHATILLON, RUE LE MUET, RUE DE CONSTANTINE, RUE LECOULTEUX, RUE DE CRACOVIE, RUE LEON GASTINEL, RUE DE FONTAINE, RUE LEOUZON LE DUC, IMP DE JOUVENCE, LES PERRIERES, RUE DE JOUVENCE, RUE LOUIS GANNE, RUE DE L EGALITE, AV MARECHAL FOCH, RUE DE L ESCAUT, RUE MARGUERITE DE FLANDRE, RUE DE L YSER, RUE MARIE ANTOINETTE TONNELAT, AV DE LA 1ERE ARMEE FRANCAISE, RUE MARIE BERTHAUD, RUE DE LA BREUCHILLIERE, RUE MEYERBEER, RUE DE LA BROT, RUE MICHEL SERVET, RUE DE LA CITE, RUE MILLOTET, IMP DE LA COTE D'OR, IMP MONSEIGNEUR MOISSENET, PAS DE LA COTE D'OR, RUE MONTIGNY, RUE DE LA COTE D'OR, RUE MONTMARTRE, RUE DE LA HOUBLONNIERE, RUE NICOLAS BERTHOT, IMP DE LA SABLIERE, RUE NICOLE REINE LEPAUTE, RUE DE LA SABLIERE, RUE OCTAVE TERRILLON, RUE DE LA TOISON D'OR, ALL PABLO PICASSO, RUE DE LORRAINE, PL PAUL BERT, RUE DE LYON, PL PAUL ELUARD, RUE DE MALINES, PL PAUL ET HENRIETTE DARD, RUE DE MIMERE, ALL PAUL VALERY, RUE DE MONTCHAPET, RUE-PETITOT, RUE DE ROUEN, RUE PHILIPPE LE BON, RUE DE SEMUR, RUE PHILIPPE LE HARDI, BD DES ALLOBROGES, RUE PIERRE FLEUROT, RUE DES AMANDIERS, RUE PIERRE LOTI, RUE DES AQUEDUCS, RUE PIERRE PALLIOT, RUE DES ARANDES, IMP RABELAIS, IMP DES BUTTES, RUE RAOUL DE JUIGNE, RUE DES BUTTES, IMP RODIN, RUE DES CAPUCINES, RUE ROMAIN ROLLAND, RUE DES FLEURS, PL SAINT BERNARD, RUE DES GENOIS, RUE SAINT HONORE, RUE DES MAZIERES, RUE SAINT MARTIN, RUE DES MURIERS, RUE SAMBIN, RUE DES PERRIERES, RUE SIMEON, CHE DES PIERRODINS PAS THUROT, RUE DES ROSES, RUE THUROT, RUE DES ROSIERS, RUE VILLEBOIS MAREUIL, RUE DES TILLEULS, ALL ANDRE BOURLAND, RUE DES VARENNES, ECHANGEUR DES ARGONAUTES, RUE DEVOSGE RUE LOUIS DE BROGLIE, RUE DOC DURANDE, RUE DOC HENRI PINGAT, RUE DOC MAILLARD

Section 14

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci ainsi qu'à l'exception des établissements des mines et carrières et leurs dépendances telles que visés au 2 des sections 02 et 09.

Délimitation territoriale :

Communes : AHUY, ASNIERES-LES-DIJON, BELLEFOND, BOURBERAIN, BOUSSENOIS, BRETIGNY, BROGNON, CHAUME-ET-COURCHAMP, CHAZEUIL, CLENAY, CRECEY-SUR-TILLE, DIJON*, ECHEVANNES, FLACEY, FONCEGRIVE, FONTAINE-FRANCAISE, GEMEAUX, LUX, MARCILLY-SUR-TILLE, MARSANNAY-LE-BOIS, MONTIGNY-MORNAY-VILLENEUVE-SUR-VINGEANNE, NORGES-LA-VILLE, ORAIN, ORVILLE, PICHANGES, POUILLY-SUR-VINGEANNE, RUFFEY-LES-ECHIREY, SACQUENAY, SAINT-JULIEN, SAINT-MAURICE-SUR-VINGEANNE, SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE, SELONGEY, SPOY, TIL-CHATEL, VERNONIS-LES-VESVRES, VERONNES, VILLEY-SUR-TILLE,

DIJON pour les voies listées ci-dessous

A l'exclusion des établissements Orange

Voies de Dijon

ESP 27EME RI, PL 30 OCT ET LEGION D'HONNEUR, RUE ANDRE MALRAUX, PL ANDRE THEURIET, AV ARISTIDE BRIAND, RUE AUGUSTE FREMIET, RUE BERNARD CHEVRIER, RUE BOILEAU, ALL CARDINAL DE GIVRY, IMP CHANOINE BARDY, RUE CHANZY, RUE CLAUS SLUTER, RUE CORNEILLE, CTRE CIAL CLEMENCEAU, RUE D'ALSACE, RUE DAVOUT, BD DE CHAMPAGNE, RUE DE COLMAR, RUE DE GRAY, RUE DE LA MALADIERE, BD DE LA MARNE, PL DE LA REPUBLIQUE, AV DE MARBOTTE, RUE DE METZ, RUE DE MONASTIR, RUE DE MULHOUSE, RUE DE REIMS, BD DE VERDUN, CHE DES CAPUCINS, AV DES GRANDS DUCS D'OCCIDENT, IMP DES PETITES HOUETTES, RUE DESCARTES, RUE DOC ALBERT ROBIN, RUE DOCTEUR EDOUARD LAGUESSE, RUE DU 26EME DRAGON, RUE DU 27EME RI, RUE DU CHAMP A LA COGNEE, RUE DU CLOS DETOURBET, RUE DU DOCTEUR ANDRE BARBIER, AV DU DRAPEAU, RUE DU TONKIN, RUE FELIX TRUTAT, RUE FRANCOIS MAURIAC, RUE GABRIEL PEIGNOT, RUE GALOCHE, AV GARIBALDI, RUE GEN DELABORDE, SQ GEN GIRAUD, IMP GENERAL ANDRE, RUE GENERAL CAMBEL, PL GENERAL GIRAUD, RUE GENERAL MANGIN, RUE GENEVIEVE BIANQUIS, BD GEORGES CLEMENCEAU, RUE GEORGES LAVIER, RUE HEUDELET, RUE JEAN BAPTISTE LALLEMAND, PL JEAN BOUHEY, RUE JEAN DE CIREY, RUE JEANNE BARRET, RUE JOSEPH GARNIER, AV JUNOT, RUE LA FONTAINE, RUE LABRUYERE, RUE LAFAYETTE, RUE LEDRU ROLLIN, RUE LEON MAURIS, RUE LOUIS BLANC, RUE LOUIS VIARDOT, RUE LOUISE MICHEL, RUE MAL FRANCHET D'ESPEREY, RUE MARCEAU, RUE MARIVAUX, RUE MOLIERE, RUE MONTESQUIEU, RUE OLYMPE DE GOUGES, RUE PARMENTIER, BD PASCAL, IMP PAUL BERTHOLLE, PETITE RUE DE POUILLY, RUE PHILIBERT PAPILLON, RUE PIERRE PAUL LENIEPT, PTE RUE DE POUILLY, RUE RACINE, RUE REGNARD, PAS RENE ET ANDRE GEIGER, RUE SADI CARNOT, PL SAINT EXUPERY, ALL SAINT NICOLAS, BD THIERS, ZONE MILITAIRE

Section 15

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci ainsi qu'à l'exception des établissements des mines et carrières et leurs dépendances telles que visés au 2 des sections 02 et 09.

Délimitation territoriale :

Communes : AVELANGES, ETAULES, PONCEY-SUR-L'IGNON, AVOT, FAVEROLLES-LES-LUCEY, RECEY-SUR-OURCE, BARJON, FONTAINE-LES-DIJON, SAINT-BROING-LES-MOINES, BENEUVRE, FRAIGNOT-ET-VESVROTTE, SAINT-MARTIN-DU-MONT, BILLY-LES-CHANCEAUX, FRANCHEVILLE, SAINT-SEINE-L'ABBAYE, BLIGNY-LE-SEC, FRENOIS, SALIVES, BOUX-SOUS-SALMAISE, GISSEY-SOUS-FLAVIGNY, SALMAISE, BURE-LES-TEMPLIERS, GRANCEY-LE-CHATEAU-NEUVELLE, SAULX-LE-DUC, BUSSELOTTE-ET-MONTENAILLE, GURGY-LA-VILLE, SAUSSY, BUSSIÈRES, GURGY-LE-CHATEAU, SAVIGNY-LE-SEC, BUXEROLLES, HAUTEVILLE-LES-DIJON, SOURCE SEINE, CHAIGNAY, IS-SUR-TILLE, TALANT, CHAMBAIN, JAILLY-LES-MOULINS, TARSUL, CHAMPAGNY, LAMARGELLE, TERREFONDREE, CHANCEAUX, LE MEIX, THENISSEY, CHARENCEY, LERY, TROUHOUT, CHAUGEY, MAREY-SUR-TILLE, TURCEY, COURLON, MENESBLE, VAL-SUZON, COURTIVRON, MESSIGNY-ET-VANTOUX, VAUX-SAULES, CURTIL-SAINT-SEINE, MINOT, VERNOT, CUSSEY-LES-FORGES, MOLOY, VERREY-SOUS-SALMAISE, DAIX, PANGES, VILLECOMTE, DAROIS, PELLERREY, VILLOTTE-SAINT-SEINE, DIENAY, PLOMBIERES-LES-DIJON, EPAGNY, POISEUL-LES-SAULX

A l'exclusion des établissements Orange

Section 16

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci ainsi qu'à l'exception des établissements des mines et carrières et leurs dépendances telles que visés au 2 des sections 02 et 09.

Délimitation territoriale :

Communes : AUTRICOURT, GRANCEY-SUR-OURCE, ORIGNY, BEAULIEU, LA CHAUME, PRUSLY-SUR-OURCE, BELAN-SUR-OURCE, LES GOULLES, RIEL-LES-EAUX, BELLENOD-SUR-SEINE, LEUGLAY, ROCHEFORT-SUR-BREVON, BISSEY-LA-COTE, LIGNEROLLES, SAINT-GERMAIN-LE-ROCHÉUX, BOUDREVILLE, LOUESME, THOIRS, BREMER-ET-VAUROS, LUCEY, VANNAIRE, BRION-SUR-OURCE, MAISEY-LE-DUC, VANVEY, BUNCEY, MASSINGY, VEUXHAULLES-SUR-AUBE, BUSSEAUT, MAUVILLY, VILLERS-PATRAS, CHARREY-SUR-SEINE, MONTIGNY-SUR-AUBE, VILLIERS-LE-DUC, CHATILLON-SUR-SEINE, MONTLIOT-ET-COURCELLES, VILLOTTE-SUR-OURCE, CHAUMONT-LE-BOIS, MONTMOYEN, VIX, COURBAN, MOSSON, ESSAROIS, NOD-SUR-SEINE, GEVROLLES, OBTRÉE,

DIJON pour les voies listées ci-dessous

A l'exclusion des établissements Orange

Voies de Dijon

BD ALBERT EINSTEIN, RUE EDME VERNIQUET, RUE ALBERT THIBAUDET, RUE ELSA TRIOLET, RUE ALEXANDER FLEMING, RUE EMILE POILLON, ALL ALFRED NOBEL, EN VALMY, ALL ANDRE DERAINE, AV FERNAND LEGER, RUE ANDRE FLEURY, AV FRANCOISE GIROUD, RUE ANTOINE BOURDELLE, RUE FRANZ HALS, RUE ARPAD SZENES, AV GEN TOUZET DU VIGIER, RUE ARTHUR KLEINCLAUSZ, RUE GENERAL BONY, RUE ARTHUR MORELET, RPT GEORGES POMPIDOU, RUE ARTHUR RIMBAUD, RUE HENRY DE MONTHERLANT, IMP AUX CHARMES D ANIERES, AV JEAN BERTIN, AUX CHARMES D ASNIERES EST, RUE JEAN PONCELET, AUX CHARMES D ASNIERES NORD, RUE JOAN MIRO, AUX CHARMES D ASNIERES SUD, RUE JOSEPH SAMSON, AUX FERRIERES, LA TOISON D'OR, RUE BENJAMIN GUERARD, RUE LOUIS ARAGON, AV CHARLES BAUDELAIRE, IMP LOUIS BREGUET, RUE CHARLES LAPICQUE, RUE LOUIS NEEL, RUE CHARLES MOCQUERY, RUE LOUNES MATOUBE, CTR CIAL TOISON D'OR, RUE M. HELENA VIEIRA DA SILVA, RUE DE BRUGES, BD MAL GALLIENI, RUE DE COLCHIDE, RUE MARCEL DASSAULT, RPT DE L EUROPE, PL MARIE DE BOURGOGNE, CHE DE LA CHARMETTE, RUE MAUPASSANT, RUE DE LA CHARMETTE, RUE MAURICE EMMANUEL, AV DE LA CONCORDE, N 74, AV DE LA DECOUVERTE, RUE NICOLAS DE STAEL, PL DE LA FRANCE LIBRE, IMP NUNGESSER ET COLI, RUE DE LA MARSEILLAISE, IMP OVIDE YENCESE, RPT DE LA NATION, PARC DE LA TOISON D'OR, AV DE LA PAIX, RUE PAUL DELOUVRIER, AV DE LANGRES, RUE PAUL VERLAINE, RTE DE LANGRES, RUE PROFESSEUR ROBERT DEBRE, PL DE L'EUROPE, RUE RENE CLAIR, ALL DE MESSIGNY, RENTE DE VALMY, IMP DES FERRIERES, RUE ROBERT DELAUNAY, PL DES NATIONS UNIES, RUE ROGET DE BELLOQUET, AV DES VOLONTAIRES, AV STEPHANE MALLARME, BD DR JEAN VEILLET, VOIE GEORGES POMPIDOU, RUE DU BATAILLON DE CHOC, CHE DU RESERVOIR DE VALMY

Section 17

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci ainsi qu'à l'exception des établissements des mines et carrières et leurs dépendances telles que visés au 2 des sections 02 et 09.

Délimitation territoriale :

Communes : AIGNAY-LE-DUC, ETALANTE, NICEY, AISEY-SUR-SEINE, ETORMAY, NOGENT-LES-MONTBARD, ALISE-SAINTE-REINE, ETROCHEY, NOIRON-SUR-SEINE, AMPILLY-LES-BORDES, FAIN-LES-MONTBARD, OIGNY, AMPILLY-LE-SEC, FONTAINES-EN-DUESMOIS, ORRET, ARRANS, FONTAINES-LES-SECHES, PLANAY, ASNIERES-EN-MONTAGNE, FRESNES, POINCON-LES-LARREY, BAIGNEUX-LES-JUIFS, FROLOIS, POISEUL-LA-GRANGE, BALOT, GOMMEVILLE, POISEUL-LA-VILLE-ET-LAPERRIERE, BEAUNOTTE, GRESIGNY-SAINTE-REINE, POTHIERES, BISSEY-LA-PIERRE, GRISELLES, PUIITS, BOUIX, JOURS-LES-BAIGNEUX, QUEMIGNY-SUR-SEINE, BUSSY-LE-GRAND, LA VILLENEUVE-LES-CONVERS, SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE, CERILLY, LAIGNES, SAINT-MARC-SUR-SEINE, CHAMESSON, LARREY, SAINT-REMY, CHANNAY, LUCENAY-LE-DUC, SAVOISY, CHAUME-LES-BAIGNEUX, MAGNY-LAMBERT, SEMOND, CHEMIN-D'AISEY, MARCENAY, TOUILLON, CORPOYER-LA-CHAPELLE, MARMAGNE, VENAREY-LES-LAUMES, COULMIER-LE-SEC, MENETREUX-LE-PITOIS, VERDONNET, DARCEY, MEULSON, VERTAULT, DUESME, MOITRON, VILLAINES-EN-DUESMOIS, ECHALOT, MOLESME, VILLEDIEU, ERINGES, MONTBARD, ETAIS, NESLE-ET-MASSOULT, DIJON pour les voies listées ci-dessous

A l'exclusion des établissements Orange

Voies de Dijon

CRS AUX LIONS, RUE DU CHAPEAU ROUGE, RUE BANNELIER, RUE DU CHATEAU, RUE BOSSACK, RUE DU DOCTEUR CHAUSSIER, RUE CLAUDE RAMEY, PL FRANCOIS RUDE, COUR DU CARON, RUE FRANCOIS RUDE, PAS DARCY, GALERIE BOSSUET, PL DARCY, PL GRANGIER, SQ DARCY, RUE JAMES DEMONTRY, BD DE BROSSES, RUE JEAN RENAUD, PL DE LA BANQUE, LES HALLES CENTRALES, RUE DE LA LIBERTE, RUE MABLY, RUE DE LA POSTE, RUE MARIOTTE, RUE DE LA PREFECTURE, RUE MERE JAVOUHEY, BD DE LA TREMOUILLE, RUE MUSETTE, BD DE SEVIGNE, PL NOTRE DAME, RUE DE SOISSONS, RUE ODEBERT, RUE DE SUZON, PTE RUE DE SUZON, RUE DES GODRANS, RUE QUENTIN, RUE DOCTEUR MARET, RUE DU SUZON, CRS DU CARON,

Section 18

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci ainsi qu'à l'exception des établissements des mines et carrières et leurs dépendances telles que visés au 2 des sections 02 et 09.

Délimitation territoriale :

Communes : BARD-LES-POISSSES, ATHIE, GRIGNON, ROUGEMONT, BENOISEY, JEUX-LES-BARD, SAINT-GERMAIN-LES-SENAILLY, BUFFON, JUILLY, SEIGNY, CHAMP-D'OISEAU, LA ROCHE-VANNEAU, SEMUR-EN-AUXOIS, CHARIGNY, LANTILLY, SENAILLY, CHASSEY, MAGNY-LA-VILLE, SOUHEY, CORROMBLES, MARIGNY-LE-CAHOUE, TORCY-ET-POULIGNY, CORSAINT, MASSINGY-LES-SEMUR, TOUTRY, COURCELLES-FREMOY, MILLERY, VIC-DE-CHASSENAY, COURCELLES-LES-MONTBARD, MONTBERTHAULT, VIEUX-CHATEAU, COURCELLES-LES-SEMUR, MONTIGNY-MONTFORT, VILLAINES-LES-PREVOTES, CREPAND, MONTIGNY-SUR-ARMANCON, VILLARS-ET-VILLENOTTE, EPOISSES, MOUTIERS-SAINT-JEAN, VILLENEUVE-SOUS-CHARIGNY, FAIN-LES-MOUTIERS, MUSSY-LA-FOSSE, VISERNY, FLAVIGNY-SUR-OZERAIN, PONT-ET-MASSENE, FLEE, POUILLONAY, FORLEANS, QUINCEROT, GENAY, QUINCY-LE-VICOMTE,

DIJON pour les voies listées ci-dessous

A l'exclusion des établissements Orange

Voies de Dijon

ALL 1ERE DIV FRANCAISE LIBRE, RUE FREDERIC MISTRAL, AV ALBERT CAMUS, IMP GEORGE SAND, ALL ALPHONSE DAUDET, RUE GEORGES BERNANOS, RUE ALPHONSE DAUDET, RUE GEORGES BRAQUE, RUE ANDRE GIDE, RUE GEORGES SIMENON, RUE ASPIRANT BUFFET, PL GRANVILLE, RUE AUGUSTE BLANQUI, RUE GUSTAVE FLAUBERT, IMP AUX LOMBLOIS, RUE HENRI FARMAN, RUE BALZAC, RUE HENRI MATISSE, RUE BEAUMARCHAIS, RUE JEAN DAMPT, RUE BERANGER, RUE JEAN GIONO, IMP BOIRAC, ALL JEAN GIRAUDOUX, RUE CHARLES DE MONTALEMBERT, AV KELLERMANN, RUE CHRISTIANE PERCERET, RUE LEON DELESSARD, RUE COL QUANTIN, RUE LOUIS GALLIAC, RUE COLONEL BARON FAUCONNET, ALL LUCIEN HERARD, RUE COMMANDANT COUSTEAU, MAIL RAYMOND ARON, PL D AMERIQUE, RUE MARCEL PROUST, RUE DE CHATEAUBRIAND, BD MARECHAL JOFFRE, RUE DE CLUJ, RUE MARECHAL MONCEY, CHE DE DIJON A POUILLY, RUE MARGUERITE DURAND, RUE DE FLANDRES DUNKERQUE, RUE MARGUERITE YOURCENAR, RUE DE MAYENCE, PL MGR TATTEVIN, ALL DE POUILLY, BD MONTAIGNE, RTE DE RUFFEY, IMP NOURISSAT, AV DE SEBASTOPOL, RUE NOURISSAT, RUE DE SKOPJE, RUE OLIVIER MESSIAEN, AV DE STALINGRAD, RUE PAUL EMILE VICTOR, RUE DE VILLODRIGO, RUE PAUL GASQ, RUE DES ARDENNES, RUE PERRENET, RUE DOC HENRI BERGER, RUE PIERRE JOSEPH MAGNIN, RUE DOCTEUR QUIGNARD, RUE PIERRE MENDES France, RUE DOCTEUR SOTTY, PONT WINSTON CHURCHILL, RUE DOCTEUR STEIN, ALL PROFESSEUR AUGUSTE PICCARD, RUE DOM PLANCHER, RUE RAOUL DUFY, RUE DU CLOS DE POUILLY, RUE RAOUL FOLLEREAU, RUE DU PLEIN DE POUILLY, BD REMBRANDT, RUE EDOUARD MANET, RUE RENE CHAR, RUE ERIC TABARLY, ALL RENE DUMONT, RUE ERNEST CHAPUT, RUE ROBERT FOLZ, RUE ERNEST RENAN, RUE RUE ALAIN FOURNIER, RUE ETIENNE DOLET, RUE SAINT JOHN PERSE, RUE ETIENNE HAJDU, IMP STEFAN ZWEIG, ALL FELIX EBOUE, RUE TAGUIN, RUE FENELON, BD WINSTON CHURCHILL, RUE FLORIAN, RUE AV FRANKLIN D. ROOSEVELT, IMP GEORGE SAND

Unité de Contrôle 025-U01

Section 01 (à dominante agricole)

- o **Champ d'intervention** : professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

Délimitation territoriale :

ARC-SOUS-CICON, AVOUDREY, FLANGEBOUCHE, FOURNETS-LUISANS, GILLEY, GRAND'COMBE-CHATELEU, LA CHAUX, LA LONGEVILLE, LES COMBES, LES FINs, LES GRAS, LONGEMAISSON, LORAY, MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT, MONTBENOIT, MONTFLOVIN, MONTLEBON, MORTEAU, ORCHAMPS-VENNES, PASSONFONTAINE, PLAIMBOIS-VENNES, VENNES, VILLE-DU-PONT, VILLERS-LE-LAC.

ADAM-LES-PASSAVANT, ADAM-LES-VERCEL, AÏSSEY, AUTECHAUX, AVILLEY, BATTENANS-LES-MINES, BAUME-LES-DAMES, BELMONT, BLARIANS, BRANNE, BRECONCHAUX, BREMONDANS, BRETIGNEY-NOTRE-DAME, CENDREY, CHAMPLIVE, CHAUX-LES-CLERVAL, CHAUX-LES-PASSAVANT, CHEVIGNEY-LES-VERCEL, COTEBRUNE, COURTETAÏN-ET-SALANS, CROSEY-LE-GRAND, CROSEY-LE-PETIT, CUSANCE, DAMMARTIN-LES-TEMPLIERS, DOMPREL, ÉPENOUSE, ESNANS, EYSSON, FLAGEY-RIGNEY, FONTENOTTE, FOURBANNE, GERMEFONTAINE, GERMONDANS, GLAMONDANS, GONSANS, GRANDFONTAINE-SUR-CREUSE, GROsBOIS, GUILLON-LES-BAINS, HUANNE-MONTMARTIN, HYEVE-MAGNY, HYEVE-PAROISSE, LA BRETENIERE, LA SOMMETTE, LA TOUR-DE-SÇAY, LAISSEY, LANANS, LANDRESSE, LE PUY, L'ÉCOUVOTTE, L'HOPITAL-SAINT-LIEFFROY, LOMONT-SUR-CRETE, LONGECHAUX, LUXIOL, MAGNY-CHATELARD, MESANDANS, MONTVERNAGE, MONTUSSAINT, OLLANS, ORSANS, OUGNEY-DOUVOT, OUVANS, PASSAVANT, PIERREFONTAINE-LES-VARANS, PIREY, PONT-LES-MOULINS, POUILLEY-LES-VIGNES, PUESSANS, RIGNEY, RIGNOSOT, RILLANS, ROCHE-LES-CLERVAL, ROGNON, ROUGEMONTOT, ROULANS, SAINT-HILAIRE, SAINT-JUAN, SECHIN, SERVIN, SILLEY-BLEFOND, TALLANS, TOURNANS, TROUVANS, VALDAHON, VAL-DE-ROULANS, VAUCHAMPS, VAUDRIVILLERS, VELLEROT-LES-VERCEL, VELLEANS, VENNANS, VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP, VERGRANNE, VERNE, VERRIERES-DU-GROSBOIS, VIETHOREY, VILLERS-CHIEF, VILLERS-GRELOT, VILLERS-LA-COMBE, VILLERS-SAINT-MARTIN, VOILLANS

BELFAYS, BONNETAGE, CERNAY-L'ÉGLISE, CHARMAUVILLERS, CHARQUEMONT, CONSOLATION-MAISONNETTES, DAMPRICHARD, FERRIERES-LE-LAC, FESSEVILLERS, FOURNET-BLANCHEROCHÉ, FRAMBOUHANS, FUANS, GOUMOIS, GRAND'COMBE-DES-BOIS, GUYANS-VENNES, LA BOSSE, LA CHENALOTTE, LAVAL-LE-PRIEURE, LE BARBOUX, LE BELIEU, LE BIZOT, LE LUHIER, LE MEMONT, LE RUSSEY, LES ÉCORCES, LES FONTENELLES, MAICHE, MONTBELIARDOT, MONT-DE-LAVAL, NARBIEF, NOËL-CERNEUX, PLAIMBOIS-DU-MIROIR, THIEBOUHANS, TREVILLERS, URTIERE

AMAGNEY, BONNAY, BOUCLANS, BRAILLANS, CHALEZE, CHAMPOUX, CHAMPVANS-LES-MOULINS, CHATILLON-GUYOTTE, CHAUCENNE, CHAUDEFONTAINE, CHEVIGNEY-SUR-L'OGNON, CHEVROZ, CORCELLE-MIESLOT, CUSSEY-SUR-L'OGNON, DELUZ, DEVECEY, ÉMAGNY, GENEUILLE, GENNES, LA CHEVILLOTTE, LES AUXONS, MARCHAUX, MEREY-VIEILLEY, MONCEY, MONCLEY, NAISEY-LES-GRANGES, NANCRA, NOIRONTE, NOVILLARS, OSSE, PALISE, PELOUSEY, POULIGNEY-LUSANS, RECOLOGNE, ROCHE-LEZ-BEAUPRE, RUFFEY-LE-CHATEAU, SAUVAGNEY, TALLENAY, THISE, THUREY-LE-MONT, VAIRE-ARCIER, VAIRE-LE-PETIT, VALLEROY, VENISE, VIEILLEY

ABBENANS, ACCOLANS, APPENANS, ARCEY, BLUSSANGEAUX, BLUSSANS, BONNAL, BOURNOIS, CHATILLON-LE-DUC, CUBRIAL, CUBRY, CUSE-ET-ADRIANS, ÉCOLE-VALENTIN, ÉTRAPPE, FAIMBE, FONTAINE-LES-CLERVAL, FONTENELLE-MONTBY, GEMONVAL, GENEY, GONDENANS-LES-MOULINS, GONDENANS-MONTBY, GOUHELANS, LA PRETIERE, L'ISLE-SUR-LE-DOUBS, LONGEVILLE-SUR-DOUBS, MANCENANS, MARVELISE, MEDIERE, MISEREY-SALINES, MONDON, MONTAGNEY-SERVIGNEY, MONTENOIS, NANS, ONANS, POMPIERRE-SUR-DOUBS, RANG, ROMAIN, ROUGEMONT, SAINT-MAURICE-COLOMBIER, SOURANS, SOYE, TRESSANDANS, UZELLE

ANTEUIL, BATTENANS-VARIN, BELLEHERBE, BELVOIR, BRETONVILLERS, CHAMESEY, CHARMOILLE, CHAZOT, CLERVAL, COUR-SAINT-MAURICE, HYEMONDANS, LA GRANGE, LANTHENANS, LAVIRON, LES BRESEUX, LONGEVILLE-LES-RUSSEY, MANCENANS-LIZERNE, MONT-DE-VOUGNEY, ORGEANS-BLANCHEFONTAINE, ORVE, PROVENCHERE, RAHON, RANDEVILLERS, ROSUREUX, SAINT-GEORGES-ARMONT, SAINT-JULIEN-LES-RUSSEY, SANCEY, SANTOCHE, SURMONT, VAUCLUSE, VAUCLUSOTTE, VELLEROT-LES-BELVOIR, VYT-LES-BELVOIR

IRIS de Besançon :

IRIS N°250560904 BESANÇON - RUE DE VESOUL, IRIS N° 250560402 BESANÇON - RUE BATTANT, IRIS N° 250560903 BESANÇON – TREY.

IRIS N° 250560301 BESANÇON – GRETTE, IRIS N° 250560302 BESANÇON - VIEILLES PERRIERES, IRIS N° 250560703 BESANÇON – RISLER

IRIS N° 250560702 BESANÇON - SAINT-FERJEUX, IRIS N° 250560701 BESANÇON – ROSEMONT, IRIS N° 250560102 BESANÇON – REPUBLIQUE, IRIS N° 250560501 BESANÇON – MOUILLERE

IRIS N° 250560905 BESANÇON – TORCOLS, IRIS N° 250561002 BESANÇON – CRAS, IRIS N° 250561003 BESANÇON – CHOPIN, IRIS N° 250561004 BESANÇON – PALENTE, IRIS N° 250561401 BESANÇON – CHAILLUZ,

IRIS N° 250561005 BESANÇON – SARAGOSSE

IRIS N° 250560901 BESANÇON – MONTJOUX, IRIS N° 250560804 BESANÇON – BOULOIE, IRIS N° 250560803 BESANÇON – FONTAINE-ECU, IRIS N° 250560802 BESANÇON – MONTRAPON

IRIS N° 250560103 BESANÇON – SARRAIL, IRIS N° 250560105 BESANÇON – CHAPELLE DES BUIS, IRIS N° 250560201 BESANÇON – VELOTTE, IRIS N° 250560303 BESANÇON – VILLARCEAU, IRIS N° 250560304 BESANÇON – XAVIER-MARMIER, IRIS N° 250560401 BESANÇON – MARULAZ, IRIS N° 250561202 BESANÇON – EPOISSES-BOURGOGNE, IRIS N° 250561201 BESANÇON – EPOISSES-CHAMPAGNE, IRIS N° 250561206 BESANÇON – VICTOR HUGO, IRIS N° 250561301 BESANÇON – TILLEROYES UNIQUEMENT PARTIE COMPRISE AU NORD DE LA VOIE FERREE DIRECTION BESANCON VIOTTE, L'OUEST DE LA RN 57 JUSQU'A L'INTERSECTION AVEC LA VOIE FERREE

- o **Champ d'intervention** : professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci, et industrie, commerce, services, BTP, transports à l'exception de la SNCF et des chantiers ferroviaires et à l'exception des mines et carrières et leurs dépendances, et des entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements.

Délimitation territoriale :

CHALEZEULE, MONTFAUCON, MORRE, SAONE

IRIS de Besançon :

IRIS N° 250560506 BESANÇON – PARC DES CHAPRAIS, IRIS N° 250560505 BESANÇON – CHASNOT, IRIS N° 250561101 BESANÇON – CHAFFANJON, IRIS N° 250560902 BESANÇON – VIOTTE, IRIS N° 250561001 BESANÇON – RUE DE BELFORT, IRIS N° 250561104 BESANÇON – CLAIRS-SOLEILS, IRIS N° 250561105 BESANÇON – VAITE, IRIS N° 250560502 BESANÇON – FONTAINE-ARGENT, IRIS N° 250560601 BESANÇON – BREGILLE

Section 02 (à dominante agricole)

- o **Champ d'intervention** : professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

Délimitation territoriale :

AMANCEY, AMONDANS, ARGUEL, BEURE, BOLANDOZ, CADEMENE, CHANTRANS, CHARBONNIERES-LES-SAPINS, CHASSAGNE-SAINT-DENIS, CHATEAUVIEUX-LES-FOSSES, CLERON, CROUZET-MIGETTE, DESERVILLERS, DURNES, ÉCHEVANNES, ÉPEUGNEY, ÉTALANS, ÉTERNOZ, ÉTRAY, FALLERANS, FERTANS, FLAGEY, FONTAIN, FOUCHERANS, GEVRESIN, GUYANS-DURNES, LA VEZE, LABERGEMENT-DU-NAVOIS, LAVANS-VUILLAFANS, LE GRATTERIS, L'HOPITAL-DU-GROSBOIS, MALANS, MALBRANS, MAMIROLLE, MEREY-SOUS-MONTROND, MONTGESOYE, MONTMAHOX, MONTROND-LE-CHATEAU, NANS-SOUS-SAINTE-ANNE, ORNANS, PUGEY, REUGNEY, SAINTE-ANNE, SARAZ, SAULES, SCEY-MAISIERES, SILLEY-AMANCEY, TARCENAY, TREPOT, VERNIERFONTAINE, VILLERS-SOUS-MONTROND, VOIRES, VUILLAFANS

AMATHAY-VESIGNEUX, ARÇON, ARC-SOUS-MONTENOT, AUBONNE, BANNANS, BIAN-LES-USIERS, BOUJAILLES, BUGNY, BULLE, CHAFFOIS, CHAPELLE-D'HUIN, COURVIERES, DOMPIERRE-LES-TILLEULS, DOMMARTIN, DOUBS, ÉPENOY, ÉVILLERS, FRASNE, GOUX-LES-USIERS, HAUTERIVE-LA-FRESSE, HOUTAUD, LA RIVIERE-DRUGEON, LES ALLIES, LES PREMIERS SAPINS, LEVIER, LODS, LONGEVILLE, MOUTHIER-HAUTE-PIERRE, OUHANS, RENEDALE, SAINT-GORGON-MAIN, SEPTFONTAINES, SOMBACOUR, VILLENEUVE-D'AMONT, VILLERS-SOUS-CHALAMONT, VUILLECIN BONNEVAUX, BOUVERANS, BREY-ET-MAISON-DU-BOIS, CHAPELLE-DES-BOIS, CHATELBLENC, CHAUX-NEUVE, FOURCATIER-ET-MAISON-NEUVE, GELLIN, GRANGES-NARBOZ, JOUGNE, LA CLUSE-ET-MIJOUX, LA PLANEE, LABERGEMENT-SAINTE-MARIE, LE CROUZET, LES FOURGS, LES GRANGETTES, LES HOPITAUX-NEUFS, LES HOPITAUX-VIEUX, LES PONTETS, LES VILLEDIEU, LONGEVILLES-MONT-D'OR, MALBUISSON, MALPAS, METABIEF, MONTPERREUX, MOUTHE, OYE-ET-PALLET, PETITE-CHAUX, RECUFOZ, REMORAY-BOUJEONS, ROCHEJEAN, RONDEFONTAINE, SAINT-ANTOINE, SAINTE-COLOMBE, SAINT-POINT-LAC, SARRAGEOIS, TOUILLON-ET-LOUTELET, VAUX-ET-CHANTEGRUE, VERRIERES-DE-JOUX

ABBANS-DESSOUS, ABBANS-DESSUS, ARC-ET-SENANS, AUDEUX, BARTHERANS, BERTHELANGE, BOUSSIERES, BRERES, BUFFARD, BURGILLE, BUSY, BY, BYANS-SUR-DOUBS, CESSY, CHAMPAGNEY, CHARNAY, CHATILLON-SUR-LISON, CHAY, CHENECEY-BUILLON, CHOUZELOT, CORCELLES-FERRIERES, CORCONDRAI, COURCELLES, COURCHAPON, CUSSEY-SUR-LISON, ÉCHAY, ÉTRABONNE, FERRIERES-LES-BOIS, FOURG, FRANAY, GOUX-SOUS-LANDET, JALLERANGE, LANTENNE-VERTIERE, LARNOD, LAVANS-QUINGEY, LAVERNAY, LE MOUTHEROT, LIESLE, LIZINE, LOMBARD, MAZEROLLES-LE-SALIN, MERCEY-LE-GRAND, MESMAY, MONTFORT, MYON, OSSELLE-ROUTELLE, PALANTINE, PAROY, PESSANS, PLACEY, POINTVILLERS, POUILLEY-FRANÇAIS, QUINGEY, RANCENAY, RENNES-SUR-LOUE, RONCHAU, ROSET-FLUANS, ROUHE, RUREY, SAINT-VIT, SAMSON, THORAISE, VAUX-LES-PRES, VELESME-ESSARTS, VILLARS-SAINT-GEORGES, VORGES-LES-PINS

IRIS de Besançon :

IRIS N° 250560801 BESANÇON – OBSERVATOIRE, IRIS N° 250560104 BESANÇON – CITADELLE,

IRIS N°250560101 BESANÇON – CHAMARS

IRIS N° 250561301 BESANÇON - TILLEROYES A L'EXCEPTION DE LA PARTIE COMPRISE AU NORD DE LA VOIE FERREE
DIRECTION BESANCON VIOTTE, L'OUEST DE LA RN 57 JUSQU'À L'INTERSECTION AVEC LA VOIE FERREE

IRIS N° 250560805 BESANÇON – MONTBOUCONS

IRIS N° 250560503 BESANÇON – ROTONDE, IRIS N° 250560504 BESANÇON – CHAPRAIS, IRIS N° 250561207
BESANÇON – CASSIN, IRIS N° 250561208 BESANÇON – LAFAYETTE

IRIS de Pontarlier :

IRIS N° 254620101 PONTARLIER - CENTRE VILLE, IRIS N° 254620109 PONTARLIER - LARMONT-SAINT-ETIENNE, IRIS N°
254620105 PONTARLIER - SAINT-PIERRE

IRIS N° 254620102 PONTARLIER - STAND-CHIRVAUX-GARE, IRIS N° 254620103 PONTARLIER - ZONE INDUSTRIELLE,
IRIS N° 254620107 PONTARLIER - BOIS DE DOUBS, IRIS N° 254620104 PONTARLIER - LES LONGS TRAITS, IRIS N°
254620108 PONTARLIER - PAREUSES-LAVAUX-ETRACHES, IRIS N° 254620106 PONTARLIER - RUE DE DOUBS

- **Champ d'intervention :** professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci, et industrie, commerce, services, BTP, transports à l'exception de la SNCF et des chantiers ferroviaires.

Délimitation territoriale :

AVANNE-AVENEY, CHEMAUDIN, DANNEMARIE-SUR-CRETE, FRANOIS, GRANDFONTAINE, MONTFERRAND-LE-CHATEAU, SERRE-LES-SAPINS, TORPES, VILLERS-BUZON

IRIS de Besançon :

IRIS N° 250561204 BESANÇON – PIEMONT, IRIS N° 250561205 BESANÇON – DIDEROT, IRIS N° 250561209 BESANÇON – SAINT-LAURENT, IRIS N° 250561210 BESANÇON – CHATEAUFARINE, IRIS N° 250561203 BESANÇON - ILE-DE-FRANCE

- **Champ d'intervention :** mines et carrières et leurs dépendances, entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements

Délimitation territoriale :

AMANCEY, AMONDANS, ARGUEL, BEURE, BOLANDOZ, CADEMENE, CHANTRANS, CHARBONNIERES-LES-SAPINS, CHASSAGNE-SAINT-DENIS, CHATEAUVIEUX-LES-FOSSES, CLERON, CROUZET-MIGETTE, DESERVILLERS, DURNES, ÉCHEVANNES, ÉPEUGNEY, ÉTALANS, ÉTERNOZ, ÉTRAY, FALLERANS, FERTANS, FLAGEY, FONTAIN, FOUCHERANS, GEVRESIN, GUYANS-DURNES, LA VEZE, LABERGEMENT-DU-NAVOIS, LAVANS-VUILLAFANS, LE GRATTERIS, L'HOPITAL-DU-GROSBOIS, MALANS, MALBRANS, MAMIROLLE, MEREY-SOUS-MONTROND, MONTGESOYE, MONTMAHOUS, MONTROND-LE-CHATEAU, NANS-SOUS-SAINTE-ANNE, ORNANS, PUGEY, REUGNEY, SAINTE-ANNE, SARAZ, SAULES, SCEY-MAISIERES, SILLEY-AMANCEY, TARCENAY, TREPOT, VERNIERFONTAINE, VILLERS-SOUS-MONTROND, VOIRES, VUILLAFANS

AMATHAY-VESIGNEUX, ARÇON, ARC-SOUS-MONTENOT, AUBONNE, BANNANS, BIAN-LES-USIERS, BOUJAILLES, BUGNY, BULLE, CHAFFOIS, CHAPELLE-D'HUIN, COURVIERES, DOMPIERRE-LES-TILLEULS, DOMMARTIN, DOUBS, ÉPENOUY, ÉVILLERS, FRASNE, GOUX-LES-USIERS, HAUTERIVE-LA-FRESSE, HOUTAUD, LA RIVIERE-DRUGEON, LES ALLIES, LES PREMIERS SAPINS, LEVIER, LODS, LONGEVILLE, MOUTHEROT-HAUTE-PIERRE, OUHANS, RENEDALE, SAINT-GORGON-MAIN, SEPTFONTAINES, SOMBACOUR, VILLENEUVE-D'AMONT, VILLERS-SOUS-CHALAMONT, VUILLECIN, BONNEVAUX, BOUVERANS, BREY-ET-MAISON-DU-BOIS, CHAPELLE-DES-BOIS, CHATELBLANC, CHAUX-NEUVE, FOURCATIER-ET-MAISON-NEUVE, GELLIN, GRANGES-NARBOZ, JOUGNE, LA CLUSE-ET-MIJOUX, LA PLANEE, LABERGEMENT-SAINTE-MARIE, LE CROUZET, LES FOURGS, LES GRANGETTES, LES HOPITAUX-NEUFS, LES HOPITAUX-VIEUX, LES PONTETS, LES VILLEDIEU, LONGEVILLES-MONT-D'OR, MALBUISSON, MALPAS, METABIEF, MONTPERREUX, MOUTHE, OYE-ET-PALLET, PETITE-CHAUX, RECUFOZ, REMORAY-BOUJEONS, ROCHEJEAN, RONDEFONTAINE, SAINT-ANTOINE, SAINTE-COLOMBE, SAINT-POINT-LAC, SARRAGEOIS, TOUILLON-ET-LOUTELET, VAUX-ET-CHANTEGRUE, VERRIERES-DE-JOUX

ABBANS-DESSOUS, ABBANS-DESSUS, ARC-ET-SENANS, AUDEUX, BARTHERANS, BERTHELANGE, BOUSSIERES, BRERES, BUFFARD, BURGILLE, BUSY, BY, BYANS-SUR-DOUBS, CESSY, CHAMPAGNEY, CHARNAY, CHATILLON-SUR-LISON, CHAY, CHENECEY-BUILLON, CHOUZELOT, CORCELLES-FERRIERES, CORCONDRAY, COURCELLES, COURCHAPON, CUSSEY-SUR-LISON, ÉCHAY, ÉTRABONNE, FERRIERES-LES-BOIS, FOURG, FRANAY, GOUX-SOUS-LANDET, JALLERANGE, LANTENNE-VERTIERE, LARNOD, LAVANS-QUINGEY, LAVERNAY, LE MOUTHEROT, LIESLE, LIZINE, LOMBARD, MAZEROLLES-LE-SALIN, MERCEY-LE-GRAND, MESMAY, MONTFORT, MYON, OSSELLE-ROUTELLE, PALANTINE, PAROY, PESSANS, PLACEY, POINTVILLERS, POUILLEY-FRANÇAIS, QUINGEY, RANCENAY, RENNES-SUR-LOUE, RONCHAUX, ROSET-FLUANS, ROUHE, RUREY, SAINT-VIT, SAMSON, THORAISE, VAUX-LES-PRES, VELESMESSARTS, VILLARS-SAINT-GEORGES, VORGES-LES-PINS

AVANNE-AVENEY, CHEMAUDIN, DANNEMARIE-SUR-CRETE, FRANOIS, GRANDFONTAINE, MONTFERRAND-LE-CHATEAU, SERRE-LES-SAPINS, TORPES, VILLERS-BUZON

IRIS de Besançon :

IRIS N° 250560801 BESANÇON – OBSERVATOIRE, IRIS N° 250560104 BESANÇON – CITADELLE, IRIS N°250560101 BESANÇON – CHAMARS
IRIS N° 250561301 BESANÇON - TILLEROYES A L'EXCEPTION DE LA PARTIE COMPRISE AU NORD DE LA VOIE FERREE
DIRECTION BESANCON VIOTTE, L'OUEST DE LA RN 57 JUSQU'A L'INTERSECTION AVEC LA VOIE FERREE
IRIS N° 250560805 BESANÇON – MONTBOUCONS
IRIS N° 250560503 BESANÇON – ROTONDE, IRIS N° 250560504 BESANÇON – CHAPRAIS, IRIS N° 250561207
BESANÇON – CASSIN, IRIS N° 250561208 BESANÇON – LAFAYETTE
IRIS N° 250561204 BESANÇON – PIEMONT, IRIS N° 250561205 BESANÇON – DIDEROT, IRIS N° 250561209 BESANÇON
- SAINT-LAURENT, IRIS N° 250561210 BESANÇON – CHATEAUFARINE, IRIS N° 250561203 BESANÇON - ILE-DE-FRANCE

IRIS de Pontarlier :

IRIS N° 254620101 PONTARLIER - CENTRE VILLE, IRIS N° 254620109 PONTARLIER - LARMONT-SAINT-ETIENNE, IRIS N°
254620105 PONTARLIER - SAINT-PIERRE
IRIS N° 254620102 PONTARLIER - STAND-CHIRVAUX-GARE, IRIS N° 254620103 PONTARLIER - ZONE INDUSTRIELLE,
IRIS N° 254620107 PONTARLIER - BOIS DE DOUBS, IRIS N° 254620104 PONTARLIER - LES LONGS TRAITS, IRIS N°
254620108 PONTARLIER - PAREUSES-LAVAUX-ETRACHES, IRIS N° 254620106 PONTARLIER - RUE DE DOUBS

Section 03

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, BTP, transports à l'exception de la SNCF et des chantiers ferroviaires, à l'exception des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, des entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci et à l'exception des mines et carrières et leurs dépendances, et des entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements.

Délimitation territoriale :

ARC-SOUS-CICON, AVOUDREY, FLANGEBOUCHE, FOURNETS-LUISANS, GILLEY, GRAND'COMBE-CHATELEU, LA CHAUX, LA LONGEVILLE, LES COMBES, LES FINES, LES GRAS, LONGEMAISSON, LORAY, MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT, MONTBENOIT, MONTFLOVIN, MONTLEBON, MORTEAU, ORCHAMPS-VENNES, PASSONFONTAINE, PLAIMBOIS-VENNES, VENNES, VILLE-DU-PONT, VILLERS-LE-LAC.

IRIS de Besançon :

IRIS N°250560904 BESANÇON - RUE DE VESOUL, IRIS N° 250560402 BESANÇON - RUE BATTANT, IRIS N° 250560903 BESANÇON – TREY

Section 04

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, BTP, transports à l'exception de la SNCF et des chantiers ferroviaires, à l'exception des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, des entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci et à l'exception des mines et carrières et leurs dépendances, et des entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements.

Délimitation territoriale :

AMANCEY, AMONDANS, ARGUEL, BEURE, BOLANDOZ, CADEMENE, CHANTRANS, CHARBONNIERES-LES-SAPINS, CHASSAGNE-SAINT-DENIS, CHATEAUVIEUX-LES-FOSSES, CLERON, CROUZET-MIGETTE, DESERVILLERS, DURNES, ÉCHEVANNES, ÉPEUGNEY, ÉTALANS, ÉTERNOZ, ÉTRAY, FALLERANS, FERTANS, FLAGEY, FONTAIN, FOUCHERANS, GEVRESIN, GUYANS-DURNES, LA VEZE, LABERGEMENT-DU-NAVOIS, LAVANS-VUILLAFANS, LE GRATTERIS, L'HOPITAL-DU-GROSBOIS, MALANS, MALBRANS, MAMIROLLE, MEREY-SOUS-MONTROND, MONTGESOYE, MONTMAHOUX, MONTROND-LE-CHATEAU, NANS-SOUS-SAINT-ANNE, ORNANS, PUGEY, REUGNEY, SAINTE-ANNE, SARAZ, SAULES, SCEY-MAISIERES, SILLEY-AMANCEY, TARCENAY, TREPOT, VERNIERFONTAINE, VILLERS-SOUS-MONTROND, VOIRES, VUILLAFANS

IRIS de Besançon :

IRIS N° 250560801 BESANÇON – OBSERVATOIRE, IRIS N° 250560104 BESANÇON – CITADELLE, IRIS N°250560101 BESANÇON – CHAMARS

Section 05

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, BTP, transports à l'exception de la SNCF et des chantiers ferroviaires, à l'exception des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, des entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci et à l'exception des mines et carrières et leurs dépendances, et des entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements.

Délimitation territoriale :

ADAM-LES-PASSAVANT, ADAM-LES-VERCEL, AÏSSEY, AUTECHAUX, AVILLEY, BATTENANS-LES-MINES, BAUME-LES-DAMES, BELMONT, BLARIANS, BRANNE, BRECONCHAUX, BREMONDANS, BRETIGNEY-NOTRE-DAME, CENDREY, CHAMPLIVE, CHAUX-LES-CLERVAL, CHAUX-LES-PASSAVANT, CHEVIGNEY-LES-VERCEL, COTEBRUNE, COURTETAIN-ET-SALANS, CROSEY-LE-GRAND, CROSEY-LE-PETIT, CUSANCE, DAMMARTIN-LES-TEMPLIERS, DOMPREL, ÉPENOUSE, ESNANS, EYSSON, FLAGEY-RIGNEY, FONTENOTTE, FOURBANNE, GERMEFONTAINE, GERMONDANS, GLAMONDANS, GONSANS, GRANDFONTAINE-SUR-CREUSE, GROSBOIS, GUILLON-LES-BAINS, HUANNE-MONTMARTIN, HYEUVRE-MAGNY, HYEUVRE-PAROISSE, LA BRETENIERE, LA SOMMETTE, LA TOUR-DE-SÇAY, LAISSEY, LANANS, LANDRESSE, LE PUY, L'ÉCOUVOTTE, L'HOPITAL-SAINT-LIEFFROY, LOMONT-SUR-CRETE, LONGECHAUX, LUXIOL, MAGNY-CHATELARD, MESANDANS, MONTIVERNAGE, MONTUSSAINT, OLLANS, ORSANS, OUGNEY-DOUVOT, OUVANS, PASSAVANT, PIERREFONTAINE-LES-VARANS, PIREY, PONT-LES-MOULINS, POUILLEY-LES-VIGNES, PUESSANS, RIGNEY, RIGNOSOT, RILLANS, ROCHE-LES-CLERVAL, ROGNON, ROUGEMONTOT, ROULANS, SAINT-HILAIRE, SAINT-JUAN, SECHIN, SERVIN, SILLEY-BLEFOND, TALLANS, TOURNANS, TROUVANS, VALDAHON, VAL-DE-ROULANS, VAUCHAMPS, VAUDRIVILLERS, VELLEROT-LES-VERCEL, VELLEVALS, VENNANS, VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP, VERGRANNE, VERNE, VERRIERES-DU-GROSBOIS, VIETHOREY, VILLERS-CHIEF, VILLERS-GRELOT, VILLERS-LA-COMBE, VILLERS-SAINT-MARTIN, VOILLANS

IRIS de Besançon :

IRIS N° 250560301 BESANÇON – GRETTE, IRIS N° 250560302 BESANÇON - VIEILLES PERRIERES, IRIS N° 250560703 BESANÇON - RISLER

Section 06

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, BTP, transports à l'exception de la SNCF et des chantiers ferroviaires, à l'exception des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, des entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci et à l'exception des mines et carrières et leurs dépendances, et des entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements.

Délimitation territoriale :

BELFAYS, BONNETAGE, CERNAY-L'ÉGLISE, CHARMAUVILLERS, CHARQUEMONT, CONSOLATION-MAISONNETTES, DAMPRICHARD, FERRIERES-LE-LAC, FESSEVILLERS, FOURNET-BLANCHEROCHE, FRAMBOUHANS, FUANS, GOUMOIS, GRAND'COMBE-DES-BOIS, GUYANS-VENNES, LA BOSSE, LA CHENALOTTE, LAVAL-LE-PRIEUR, LE BARBOUX, LE BELIEU, LE BIZOT, LE LUHIER, LE MEMONT, LE RUSSEY, LES ÉCORCES, LES FONTENELLES, MAICHE, MONTBELIARDOT, MONT-DE-LAVAL, NARBIEF, NOËL-CERNEUX, PLAINBOIS-DU-MIROIR, THIEBOUHANS, TREVILLERS, URTIERE

IRIS de Besançon :

IRIS N° 250560702 BESANÇON - SAINT-FERJEUX, IRIS N° 250560701 BESANÇON – ROSEMONT, IRIS N° 250560102 BESANÇON – REPUBLIQUE, IRIS N° 250560501 BESANÇON – MOUILLERE

Section 07

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, BTP, transports à l'exception de la SNCF et des chantiers ferroviaires, à l'exception des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, des entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci et à l'exception des mines et carrières et leurs dépendances, et des entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements.

Délimitation territoriale :

AMATHAY-VESIGNEUX, ARÇON, ARC-SOUS-MONTENOT, AUBONNE, BANNANS, BIAN-LES-USIERS, BOUJAILLES, BUGNY, BULLE, CHAFFOIS, CHAPELLE-D'HUIN, COURVIERES, DOMPIERRE-LES-TILLEULS, DOMMARTIN, DOUBS, ÉPENOUY, ÉVILLERS, FRASNE, GOUX-LES-USIERS, HAUTERIVE-LA-FRESSE, HOUTAUD, LA RIVIERE-DRUGEON, LES ALLIES, LES PREMIERS SAPINS, LEVIER, LODS, LONGEVILLE, MOUTHIER-HAUTE-PIERRE, OUHANS, RENEDALE, SAINT-GORGON-MAIN, SEPTFONTAINES, SOMBACOUR, VILLENEUVE-D'AMONT, VILLERS-SOUS-CHALAMONT, VUILLECIN

IRIS de Besançon :

IRIS N° 250561301 BESANÇON - TILLEROYES A L'EXCEPTION DE LA PARTIE COMPRISE AU NORD DE LA VOIE FERREE DIRECTION BESANCON VIOTTE, L'OUEST DE LA RN 57 JUSQU'A L'INTERSECTION AVEC LA VOIE FERREE

IRIS de Pontarlier :

IRIS N° 254620101 PONTARLIER - CENTRE VILLE, IRIS N° 254620109 PONTARLIER - LARMONT-SAINT-ETIENNE, IRIS N° 254620105 PONTARLIER - SAINT-PIERRE

Section 08

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, BTP, transports à l'exception de la SNCF et des chantiers ferroviaires, à l'exception des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, des entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci et à l'exception des mines et carrières et leurs dépendances, et des entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements.

Délimitation territoriale :

BONNEVAUX, BOUVERANS, BREY-ET-MAISON-DU-BOIS, CHAPELLE-DES-BOIS, CHATELBLANC, CHAUX-NEUVE, FOURCATIER-ET-MAISON-NEUVE, GELLIN, GRANGES-NARBOZ, JOUGNE, LA CLUSE-ET-MIJOUX, LA PLANEE, LABERGEMENT-SAINTE-MARIE, LE CROUZET, LES FOURGS, LES GRANGETTES, LES HOPITAUX-NEUFS, LES HOPITAUX-VIEUX, LES PONTETS, LES VILLEDIEU, LONGEVILLES-MONT-D'OR, MALBUISSON, MALPAS, METABIEF, MONTPERREUX, MOUTHE, OYE-ET-PALLET, PETITE-CHAUX, RECUFOZ, REMORAY-BOUJEONS, ROCHEJEAN, RONDEFONTAINE, SAINT-ANTOINE, SAINTE-COLOMBE, SAINT-POINT-LAC, SARRAGEOIS, TOUILLON-ET-LOUTELET, VAUX-ET-CHANTEGRUE, VERRIERES-DE-JOUX

IRIS de Besançon :

IRIS N° 250560805 BESANÇON - MONTBOUCONS

IRIS de Pontarlier :

IRIS N° 254620102 PONTARLIER - STAND-CHIRVAUX-GARE, IRIS N° 254620103 PONTARLIER - ZONE INDUSTRIELLE, IRIS N° 254620107 PONTARLIER - BOIS DE DOUBS, IRIS N° 254620104 PONTARLIER - LES LONGS TRAITS, IRIS N° 254620108 PONTARLIER - PAREUSES-LAVAU-ETRACHES, IRIS N° 254620106 PONTARLIER - RUE DE DOUBS

Section 09

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, BTP, transports à l'exception de la SNCF et des chantiers ferroviaires, à l'exception des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, des entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci et à l'exception des mines et carrières et leurs dépendances, et des entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements.

Délimitation territoriale :

ABBANS-DESSOUS, ABBANS-DESSUS, ARC-ET-SENANS, AUDEUX, BARTHERANS, BERTHELANGE, BOUSSIERES, BRERES, BUFFARD, BURGILLE, BUSY, BY, BYANS-SUR-DOUBS, CESSY, CHAMPAGNEY, CHARNAY, CHATILLON-SUR-LISON, CHAY, CHENECEY-BUILLON, CHOUZELOT, CORCELLES-FERRIERES, CORCONDRAY, COURCELLES, COURCHAPON, CUSSEY-SUR-LISON, ÉCHAY, ÉTRABONNE, FERRIERES-LES-BOIS, FOURG, FRANEY, GOUX-SOUS-LANDET, JALLERANGE, LANTENNE-VERTIERE, LARNOD, LAVANS-QUINGEY, LAVERNAY, LE MOUTHEROT, LIESLE, LIZINE, LOMBARD, MAZEROLLES-LE-SALIN, MERCEY-LE-GRAND, MESMAY, MONTFORT, MYON, OSSELLE-ROUTELLE, PALANTINE, PAROY, PESSANS, PLACEY, POINTVILLERS, POUILLEY-FRANÇAIS, QUINGEY, RANCENAY, RENNES-SUR-LOUE, RONCHAUX, ROSET-FLUANS, ROUHE, RUREY, SAINT-VIT, SAMSON, THORAISE, VAUX-LES-PRES, VELESME-ESSARTS, VILLARS-SAINTE-GEORGES, VORGES-LES-PINS

IRIS de Besançon :

IRIS N° 250560503 BESANÇON - ROTONDE, IRIS N° 250560504 BESANÇON - CHAPRAIS, IRIS N° 250561207 BESANÇON - CASSIN, IRIS N° 250561208 BESANÇON - LAFAYETTE

Section 10

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, BTP, transports à l'exception de la SNCF et des chantiers ferroviaires, à l'exception des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, des entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci et à l'exception des mines et carrières et leurs dépendances, et des entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements.

Délimitation territoriale :

AMAGNEY, BONNAY, BOUCLANS, BRAILLANS, CHALEZE, CHAMPOUX, CHAMPVANS-LES-MOULINS, CHATILLON-GUYOTTE, CHAUCENNE, CHAUDEFONTAINE, CHEVIGNEY-SUR-L'OGNON, CHEVROZ, CORCELLE-MIESLOT, CUSSEY-SUR-L'OGNON, DELUZ, DEVECEY, ÉMAGNY, GENEUILLE, GENNES, LA CHEVILLOTTE, LES AUXONS, MARCHAUX, MEREY-VIEILLEY, MONCEY, MONCLEY, NAISEY-LES-GRANGES, NANCRAZ, NOIRONTE, NOVILLARS, OSSE, PALISE, PELOUSEY, POULIGNEY-LUSANS, RECOLOGNE, ROCHE-LEZ-BEAUPRE, RUFFEY-LE-CHATEAU, SAUVAGNEY, TALLÉNAY, THISE, THUREY-LE-MONT, VAIRE-ARCIER, VAIRE-LE-PETIT, VALLEROY, VENISE, VIEILLEY

IRIS de Besançon :

IRIS N° 250560905 BESANÇON - TORCOLS, IRIS N° 250561002 BESANÇON - CRAS, IRIS N° 250561003 BESANÇON - CHOPIN, IRIS N° 250561004 BESANÇON - PALENTE, IRIS N° 250561401 BESANÇON - CHAILLUZ, IRIS N° 250561005 BESANÇON - SARAGOSSE

Section 11

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, BTP, transports à l'exception de la SNCF et des chantiers ferroviaires, à l'exception des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, des entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci et à l'exception des mines et carrières et leurs dépendances, et des entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements.

Délimitation territoriale :

ABBENANS, ACCOLANS, APPENANS, ARCEY, BLUSSANGEAUX, BLUSSANS, BONNAL, BOURNOIS, CHATILLON-LE-DUC, CUBRIAL, CUBRY, CUSE-ET-ADRIANS, ÉCOLE-VALENTIN, ÉTRAPPE, FAIMBE, FONTAINE-LES-CLERVAL, FONTENELLE-MONTBY, GEMONVAL, GENEY, GONDENANS-LES-MOULINS, GONDENANS-MONTBY, GOUHELANS, LA PRETIERE, L'ISLE-SUR-LE-DOUBS, LONGEVILLE-SUR-DOUBS, MANCENANS, MARVELISE, MEDIERE, MISEREY-SALINES, MONDON, MONTAGNEY-SERVIGNEY, MONTENOIS, NANS, ONANS, POMPIERRE-SUR-DOUBS, RANG, ROMAIN, ROUGEMONT, SAINT-MAURICE-COLOMBIER, SOURANS, SOYE, TRESSANDANS, UZELLE

IRIS de Besançon :

IRIS N° 250560901 BESANÇON – MONTJOUX, IRIS N° 250560804 BESANÇON – BOULOIE, IRIS N° 250560803 BESANÇON – FONTAINE-ECU, IRIS N° 250560802 BESANÇON – MONTRAPON

Section 12

- **Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, BTP, transports à l'exception de la SNCF et des chantiers ferroviaires et à l'exception des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, des entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

Délimitation territoriale :

ANTEUIL, BATTENANS-VARIN, BELLEHERBE, BELVOIR, BRETONVILLERS, CHAMESEY, CHARMOILLE, CHAZOT, CLERVAL, COUR-SAINT-MAURICE, HYEMONDANS, LA GRANGE, LANTHENANS, LAVIRON, LES BRESEUX, LONGEVILLE-LES-RUSSEY, MANCENANS-LIZERNE, MONT-DE-VOUGNEY, ORGEANS-BLANCHEFONTAINE, ORVE, PROVENCHERE, RAHON, RANDEVILLERS, ROSUREUX, SAINT-GEORGES-ARMONT, SAINT-JULIEN-LES-RUSSEY, SANCEY, SANTOCHE, SURMONT, VAUCLUSE, VAUCLUSOTTE, VELLEROT-LES-BELVOIR, VYT-LES-BELVOIR

IRIS de Besançon :

IRIS N° 250560103 BESANÇON – SARRAIL, IRIS N° 250560105 BESANÇON – CHAPELLE DES BUIS, IRIS N° 250560201 BESANÇON – VELOTTE, IRIS N° 250560303 BESANÇON – VILLARCEAU, IRIS N° 250560304 BESANÇON – XAVIER-MARMIER, IRIS N° 250560401 BESANÇON – MARULAZ, IRIS N° 250561202 BESANÇON – EPOISSES-BOURGOGNE, IRIS N° 250561201 BESANÇON – EPOISSES-CHAMPAGNE, IRIS N° 250561206 BESANÇON – VICTOR HUGO, IRIS N° 250561301 BESANÇON – TILLEROYES UNIQUEMENT PARTIE COMPRISE AU NORD DE LA VOIE FERREE DIRECTION BESANCON VIOTTE, L'OUEST DE LA RN 57 JUSQU'A L'INTERSECTION AVEC LA VOIE FERREE

- **Champ d'intervention** : mines et carrières et leurs dépendances, entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements

Délimitation territoriale :

ARC-SOUS-CICON, AVOUDREY, FLANGEBOUCHE, FOURNETS-LUISANS, GILLEY, GRAND'COMBE-CHATELEU, LA CHAUX, LA LONGEVILLE, LES COMBES, LES FINs, LES GRAS, LONGEMAISSON, LORAY, MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT, MONTBENOIT, MONTFLOVIN, MONTLEBON, MORTEAU, ORCHAMPS-VENNES, PASSONFONTAINE, PLAIMBOIS-VENNES, VENNES, VILLE-DU-PONT, VILLERS-LE-LAC.

ADAM-LES-PASSAVANT, ADAM-LES-VERCEL, AÏSSEY, AUTECHAUX, AVILLEY, BATTENANS-LES-MINES, BAUME-LES-DAMES, BELMONT, BLARIANS, BRANNE, BRECONCHAUX, BREMONDANS, BRETIGNEY-NOTRE-DAME, CENDREY, CHAMPLIVE, CHAUX-LES-CLERVAL, CHAUX-LES-PASSAVANT, CHEVIGNEY-LES-VERCEL, COTEBRUNE, COURTETAINE-ET-SALANS, CROSEY-LE-GRAND, CROSEY-LE-PETIT, CUSANCE, DAMMARTIN-LES-TEMPLIERS, DOMPREL, ÉPENOUSE, ESNANS, EYSSON, FLAGEY-RIGNEY, FONTENOTTE, FOURBANNE, GERMEFONTAINE, GERMONDANS, GLAMONDANS, GONSANS, GRANDFONTAINE-SUR-CREUSE, GROSBOIS, GUILLON-LES-BAINS, HUANNE-MONTMARTIN, HYEVE-MAGNY, HYEVE-PAROISSE, LA BRETENIERE, LA SOMMETTE, LA TOUR-DE-SÇAY, LAISSEY, LANANS, LANDRESSE, LE PUY, L'ÉCOUVOTTE, L'HOPITAL-SAINT-LIEFFROY, LOMONT-SUR-CRETE, LONGECHAUX, LUXIOL, MAGNY-CHATELARD, MESANDANS, MONTIVERNAGE, MONTUSSAINT, OLLANS, ORSANS, OUGNEY-DOUVOT, OUVANS, PASSAVANT, PIERREFONTAINE-LES-VARANS, PIREY, PONT-LES-MOULINS, POUILLEY-LES-VIGNES, PUESSANS, RIGNEY, RIGNOSOT, RILLANS, ROCHE-LES-CLERVAL, ROGNON, ROUGEMONTOT, ROULANS, SAINT-HILAIRE, SAINT-JUAN, SECHIN, SERVIN, SILLEY-BLEFOND, TALLANS, TOURNANS, TROUVANS, VALDAHON, VAL-DE-ROULANS, VAUCHAMPS, VAUDRIVILLERS, VELLEROT-LES-VERCEL, VELLEANS, VENNANS, VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP, VERGRANNE, VERNE, VERRIERES-DU-GROSBOIS, VIETHOREY, VILLERS-CHIEF, VILLERS-GRELOT, VILLERS-LA-COMBE, VILLERS-SAINT-MARTIN, VOILLANS

BELFAYS, BONNETAGE, CERNAY-L'ÉGLISE, CHARMAUVILLERS, CHARQUEMONT, CONSOLATION-MAISONNETTES, DAMPRICHARD, FERRIERES-LE-LAC, FESSEVILLERS, FOURNET-BLANCHEROCHE, FRAMBOUHANS, FUANS, GOUMOIS, GRAND'COMBE-DES-BOIS, GUYANS-VENNES, LA BOSSE, LA CHENALOTTE, LAVAL-LE-PRIEURE, LE BARBOUX, LE BELIEU, LE BIZOT, LE LUHIER, LE MEMONT, LE RUSSEY, LES ÉCORCES, LES FONTENELLES, MAICHE, MONTBELIARDOT, MONT-DE-LAVAL, NARBIEF, NOËL-CERNEUX, PLAIMBOIS-DU-MIROIR, THIEBOUHANS, TREVILLERS, URTIERE AMAGNEY, BONNAY, BOUCLANS, BRAILLANS, CHALEZÉ, CHAMPOUX, CHAMPVANS-LES-MOULINS, CHATILLON-GUYOTTE, CHAUCENNE, CHAUDEFONTAINE, CHEVIGNEY-SUR-L'OGNON, CHEVROZ, CORCELLE-MIESLOT, CUSSEY-SUR-L'OGNON, DELUZ, DEVECEY, ÉMAGNY, GENEUILLE, GENNES, LA CHEVILLOTTE, LES AUXONS, MARCHAUX, MEREY-VIEILLEY, MONCEY, MONCLEY, NAISEY-LES-GRANGES, NANCRAI, NOIRONTE, NOVILLARS, OSSE, PALISE, PELOUSEY, POULIGNEY-LUSANS, RECOLOGNE, ROCHE-LEZ-BEAUPRE, RUFFEY-LE-CHATEAU, SAUVAGNEY, TALLENAY, THISE, THUREY-LE-MONT, VAIRE-ARCIER, VAIRE-LE-PETIT, VALLEROY, VENISE, VIEILLEY ABBENANS, ACCOLANS, APPENANS, ARCEY, BLUSSANGEAUX, BLUSSANS, BONNAL, BOURNOIS, CHATILLON-LE-DUC, CUBRIAL, CUBRY, CUSE-ET-ADRISANS, ÉCOLE-VALENTIN, ÉTRAPPE, FAIMBE, FONTAINE-LES-CLERVAL, FONTENELLE-MONTBY, GEMONVAL, GENEY, GONDENANS-LES-MOULINS, GONDENANS-MONTBY, GOUHELANS, LA PRETIERE, L'ISLE-SUR-LE-DOUBS, LONGEVILLE-SUR-DOUBS, MANCENANS, MARVELISE, MEDIERE, MISEREY-SALINES, MONDON, MONTAGNEY-SERVIGNEY, MONTENOIS, NANS, ONANS, POMPIERRE-SUR-DOUBS, RANG, ROMAIN, ROUGEMONT, SAINT-AURICE-COLOMBIER, SOURANS, SOYE, TRESSANDANS, UZELLE ANTEUIL, BATTENANS-VARIN, BELLEHERBE, BELVOIR, BRETONVILLERS, CHAMESEY, CHARMOILLE, CHAZOT, CLERVAL, COUR-SAINT-AURICE, HYEMONDANS, LA GRANGE, LANTHENANS, LAVIRON, LES BRESEUX, LONGEVILLE-LES-RUSSEY, MANCENANS-LIZERNE, MONT-DE-VOUGNEY, ORGEANS-BLANCHEFONTAINE, ORVE, PROVENCHERE, RAHON, RANDEVILLERS, ROSUREUX, SAINT-GEORGES-ARMONT, SAINT-JULIEN-LES-RUSSEY, SANCEY, SANTOCHE, SURMONT, VAUCLUSE, VAUCLUSOTTE, VELLEROT-LES-BELVOIR, VYT-LES-BELVOIR CHALEZEULE, MONTFAUCON, MORRE, SAONE

IRIS de Besançon :

IRIS N°250560904 BESANÇON - RUE DE VESOU, IRIS N° 250560402 BESANÇON - RUE BATTANT, IRIS N° 250560903 BESANÇON - TREY.

IRIS N° 250560301 BESANÇON - GRETTE, IRIS N° 250560302 BESANÇON - VIEILLES PERRIERES, IRIS N° 250560703 BESANÇON - RISLER

IRIS N° 250560702 BESANÇON - SAINT-FERJEUX, IRIS N° 250560701 BESANÇON - ROSEMONT, IRIS N° 250560102 BESANÇON - REPUBLIQUE, IRIS N° 250560501 BESANÇON - MOUILLERE

IRIS N° 250560905 BESANÇON - TORCOLS, IRIS N° 250561002 BESANÇON - CRAS, IRIS N° 250561003 BESANÇON - CHOPIN, IRIS N° 250561004 BESANÇON - PALENTE, IRIS N° 250561401 BESANÇON - CHAILLUZ, IRIS N° 250561005 BESANÇON - SARAGOSSE

IRIS N° 250560901 BESANÇON - MONTJOUX, IRIS N° 250560804 BESANÇON - BOULOIE, IRIS N° 250560803 BESANÇON - FONTAINE-ECU, IRIS N° 250560802 BESANÇON - MONTRAPON

IRIS N° 250560103 BESANÇON - SARRAIL, IRIS N° 250560105 BESANÇON - CHAPELLE DES BUIS, IRIS N° 250560201 BESANÇON - VELOTTE, IRIS N° 250560303 BESANÇON - VILLARCEAU, IRIS N° 250560304 BESANÇON - XAVIER-MARMIER, IRIS N° 250560401 BESANÇON - MARULAZ, IRIS N° 250561202 BESANÇON - EPOISSES-BOURGOGNE, IRIS N° 250561201 BESANÇON - EPOISSES-CHAMPAGNE, IRIS N° 250561206 BESANÇON - VICTOR HUGO, IRIS N° 250561301 BESANÇON - TILLEROYES UNIQUEMENT PARTIE COMPRISE AU NORD DE LA VOIE FERREE DIRECTION BESANCON VIOTTE, L'OUEST DE LA RN 57 JUSQU'A L'INTERSECTION AVEC LA VOIE FERREE

IRIS N° 250560506 BESANÇON - PARC DES CHAPRAIS, IRIS N° 250560505 BESANÇON - CHASNOT, IRIS N° 250561101 BESANÇON - CHAFFANJON, IRIS N° 250560902 BESANÇON - VIOTTE, IRIS N° 250561001 BESANÇON - RUE DE BELFORT, IRIS N° 250561104 BESANÇON - CLAIRS-SOLEILS, IRIS N° 250561105 BESANÇON - VAITE, IRIS N° 250560502 BESANÇON - FONTAINE-ARGENT, IRIS N° 250560601 BESANÇON - BREGILLE

Unité de Contrôle 039-U01

Section 1

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports, à l'exception de la SNCF, à l'exception des professions agricoles visées à l'article L. 717-1 du code rural, des entreprises extérieures intervenant au sein de celles-ci, des chantiers du bâtiment ou de travaux publics, de génie rural ou forestier, réalisés dans celles-ci, et à l'exception des mines et carrières et de leurs dépendances, relevant des sections 4 et 7.

Délimitation territoriale : Alièze, Avignon-lès-Saint-Claude, Bellecombe, Chancia, Charchilla, Chassal-Molinges, Châtel-de-Joux, Choux, Coiserette, Coteaux du Lizon, Coyrière, Coyron, Crenans, Dompierre-sur-Mont, Écrille, Étival, Jeurre, La Pesse, La Rixouse, La Tour-du-Meix, Lajoux, Lamoura, Larrivoire, Lavancia-Epercy, Lavans-lès-Saint-Claude, Lect, Les Bouchoux, Les Crozets, Les Moussières, Leschères, Maisod, Marnézia, Martigna, Mérona, Meussia, Moirans-en-Montagne, Montcusel, Nogna, Onoz, Orgelet, Perrigny, Plaisia, Poids-de-Fiole, Présilly, Publy, Ravilloles, Revigny, Rogna, Saint-Claude, Saint-Maur, Sarroigna, Septmoncel-Les Molunes, Vaux-lès-Saint-Claude, Villard-Saint-Sauveur, Villards-d'Héria, Viry, Vulvoz.

Section 2

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports, à l'exception de la SNCF, à l'exception des professions agricoles visées à l'article L. 717-1 du Code rural, des entreprises extérieures intervenant au sein de celles-ci, des chantiers du bâtiment ou de travaux publics, de génie rural ou forestier, réalisés dans celles-ci, et à l'exception des mines et carrières et de leurs dépendances, relevant des sections 4 et 7.

Délimitation territoriale : Barésia-sur-l'Ain, Bellefontaine, Blye, Bois-d'Amont, Boissia, Bonlieu, Briod, Charcier, Charézier, Châtillon, Chevrotaine, Clairvaux-les-Lacs, Cognia, Condamine, Conliège, Courlaoux, Denezières, Doucier, Fontenu, Fort-du-Plasne, Grande-Rivière Château, Hautecour, Hauteroche, Hauts de Bienne, La Chaumusse, La Chaux-du-Dombief, La Frasnée, Lac-des-Rouges-Truites, Largillay-Marsonnay, Le Frasnais, Les Rousses, Longchaumois, Marigny, Menétrux-en-Joux, Mesnois, Montaigu, Morbier, Nanchez, Pannessières, Patornay, Pont-de-Poitte, Prémanon, Saffloz, Saint-Laurent-en-Grandvaux, Saint-Maurice-Crillat, Saint-Pierre, Saugeot, Songeson, Soucia, Thoiria, Uxelles, Verges, Vertamboz, Vevy.

Ainsi que les zones IRIS suivantes de Lons-le Saunier :

Lons-le-Saunier	393000107	Centre
Lons-le-Saunier	393000108	Nord

Section 3

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports, à l'exception de la SNCF, à l'exception des professions agricoles visées à l'article L. 717-1 du code rural, des entreprises extérieures intervenant au sein de celles-ci, des chantiers du bâtiment ou de travaux publics, de génie rural ou forestier, réalisés dans celles-ci, et à l'exception des mines et carrières et de leurs dépendances, relevant des sections 4 et 7.

Délimitation territoriale : Abergement-le-Grand, Abergement-le-Petit, Aiglepierre, Arlay, Augea, Aumont, Balanod, Barretaine, Baume-les-Messieurs, Beaufort-Orbagna, Besain, Blois-sur-Seille, Bonnefontaine, Bracon, Brainans, Buvilly, Cernans, Cesancey, Chamole, Champagne-sur-Loue, Château-Chalon, Chausseu, Chevreux, Chilly-le-Vignoble, Clucy, Courlaux, Cousance, Cramans, Cuisia, Darbonnay, Digna, Domblans, Dournon, Fay-en-Montagne, Frébuais, Frontenay, Geraise, Gevingey, Gizia, Grange-de-Vaivre, Grozon, Ivrey, La Chapelle-sur-Furieuse, La Ferté, La Marre, Ladoye-sur-Seille, Lavigny, Le Fied, Le Louverot, Le Pin, Le Vernois, Les Arsures, Les Trois-Châteaux, Mantry, Marnoz, Mathenay, Maynal, Menétrux-le-Vignoble, Messia-sur-Sorne, Miéry, Molain, Molamboz, Monay, Montagna-le-Reconduit, Montain, Montholier, Montigny-lès-Arsures, Montmorot, Mouchard, Neuville, Nevy-sur-Seille, Oussières, Pagnoz, Passenans, Picarreau, Plaineoiseau, Plasne, Poligny, Port-Lesney, Pretin, Quintigny, Rosay, Rotalier, Ruffey-sur-Seille, Saint-Amour, Saint-Cyr-Montmalin, Sainte-Agnès, Saint-Lamain, Saint-Lothain, Saint-Thiébaud, Saizenay, Salins-les-Bains, Thoissia, Toulouse-le-Château, Tourmont, Trenal, Vadans, Val-Sonnette, Vaux-sur-Poligny, Véria, Villeneuve-d'Aval, Villerserine, Voiteur.

Section 4 (avec une composante agricole et carrières)

- 1/ **Champs d'intervention** : professions agricoles visées à l'article L. 717-1 du Code rural, et pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment ou de travaux publics, de génie rural ou forestier, réalisés dans celles-ci et pour les mines et carrières ainsi que leurs dépendances.

Délimitation territoriale : Abergement-la-Ronce, Abergement-le-Grand, Abergement-le-Petit, Abergement-lès-Thésy, Aiglepierre, Amange, Andelot-en-Montagne, Annoire, Arbois, Archelange, Ardon, Aresches, Arsures-Arsurette, Asnans-Beauvoisin, Audelange, Augerans, Aumont, Aumur, Authume, Auxange, Balaiseaux, Bans, Barretaine, Baverans, Belmont, Bersaillin, Besain, Biarne, Bief-des-Maisons, Bief-du-Fourg, Biefmorin, Billecul, Bois-de-Gand, Bonnefontaine,

Bourg-de-Sirod, Bracon, Brainans, Brans, Bretenières, Brevans, Buvilly, Censeau, Cernans, Cerniébaud, Chaînée-des-Coupis, Chamblay, Chamole, Champagne-sur-Loue, Champagny, Champagnole, Champdivers, Champrougier, Champvans, Chapois, Charency, Chatelay, Châtelneuf, Châtenois, Chaumergy, Chaussenans, Chaussin, Chaux-Champagny, Chaux-des-Crotenay, Chemenot, Chemin, Chêne-Bernard, Chêne-Sec, Chevigny, Chilly-sur-Salins, Chissey-sur-Loue, Choisey, Cize, Clucy, Colonne, Commenailles, Conte, Courtefontaine, Cramans, Crans, Crissey, Crotenay, Cuvier, Dammartin-Marpain, Damparis, Dampierre, Darbonnay, Dole, Dournon, Doye, Éclans-Nenon, Écleux, Entre-deux-Monts, Équevillon, Esserval-Tartre, Étrepigny, Évans, Falletans, Fay-en-Montagne, Foncine-le-Bas, Foncine-le-Haut, Foucherans, Foulénay, Fraisans, Francheville, Fraroz, Frasne-les-Meulières, Gatey, Gendrey, Geraise, Germigney, Gevry, Gillois, Grange-de-Vaivre, Gredisans, Grozon, Ivory, Ivrey, Jouhe, La Barre, La Bretenière, La Chapelle-sur-Furieuse, La Charme, La Chassagne, La Châtelaine, La Chaux-en-Bresse, La Favière, La Ferté, La Latette, La Loye, La Vieille-Loye, Lavangeot, Lavans-lès-Dole, Le Chateley, Le Deschaux, Le Larderet, Le Latet, Le Pasquier, Le Vaudioux, Le Villey, Lemuy, Lent, Les Arsures, Les Chalesmes, Les Deux-Fays, Les Essards-Taignevaux, Les Hays, Les Nans, Les Planches-en-Montagne, Les Planches-près-Arbois, Lombard, Longcochon, Longwy-sur-le-Doubs, Loulle, Louvatange, Malange, Mantry, Marnoz, Mathenay, Menotey, Mesnay, Mièges, Miéry, Mignovillard, Moisse, Molain, Molamboz, Molay, Monay, Monnet-la-Ville, Monnières, Montbarrey, Monteplaine, Montholier, Montigny-lès-Arsures, Montigny-sur-l'Ain, Montmarlon, Montmirey-la-Ville, Montmirey-le-Château, Montrond, Mont-sous-Vaudrey, Mont-sur-Monnet, Mouchard, Mournans-Charbonny, Moutoux, Mutigney, Neublans-Abergement, Neuville, Nevy-lès-Dole, Ney, Nozeroy, Offlanges, Onglières, Orchamps, Ougney, Ounans, Our, Oussièges, Pagney, Pagnoz, Parcey, Passenans, Peintre, Peseux, Petit-Noir, Picarreau, Pillemoine, Plasne, Plénise, Plénisette, Pleure, Plumont, Pointre, Poligny, Pont-d'Héry, Pont-du-Navoy, Port-Lesney, Pretin, Pupillin, Rahon, Rainans, Ranchot, Rans, Recanoz, Rix, Rochefort-sur-Nenon, Romain, Romange, Rouffange, Rye, Saint-Aubin, Saint-Baraing, Saint-Cyr-Montmalin, Saint-Germain-en-Montagne, Saint-Lamain, Saint-Lothain, Saint-Loup, Saint-Thiébaud, Saizenay, Salans, Saligney, Salins-les-Bains, Sampans, Santans, Sapois, Séligny, Sellières, Sergenaux, Sergenon, Sermange, Serre-les-Moulières, Sirod, Souvans, Supt, Syam, Tassenières, Tavaux, Taxenne, Thervay, Thésy, Toulouse-le-Château, Tourmont, Vadans, Valempoulières, Vannoz, Vaudrey, Vaux-sur-Poligny, Vers-en-Montagne, Vers-sous-Sellières, Villeneuve-d'Aval, Villerserine, Villers-Farlay, Villers-les-Bois, Villers-Robert, Villette-lès-Arbois, Villette-lès-Dole, Vincent-Froideville, Vitreux, Vriange.

2/ Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF.

Délimitation territoriale : Abergement-lès-Thésy, Andelot-en-Montagne, Arbois, Ardon, Aresches, Arsure-Arsurette, Bief-des-Maisons, Bief-du-Fourg, Billecul, Bourg-de-Sirod, Censeau, Cerniébaud, Champagnole, Chapois, Charency, Châtelneuf, Chaux-Champagny, Chaux-des-Crotenay, Chilly-sur-Salins, Cize, Conte, Crans, Crotenay, Cuvier, Doye, Entre-deux-Monts, Équevillon, Esserval-Tartre, Foncine-le-Bas, Foncine-le-Haut, Fraroz, Gillois, Ivory, La Châtelaine, La Favière, La Latette, Le Larderet, Le Latet, Le Pasquier, Le Vaudioux, Lemuy, Lent, Les Chalesmes, Les Nans, Les Planches-en-Montagne, Les Planches-près-Arbois, Longcochon, Loulle, Mesnay, Mièges, Mignovillard, Monnet-la-Ville, Montigny-sur-l'Ain, Montmarlon, Montrond, Mont-sur-Monnet, Mournans-Charbonny, Moutoux, Ney, Nozeroy, Onglières, Pillemoine, Plénise, Plénisette, Pont-d'Héry, Pont-du-Navoy, Pupillin, Rix, Saint-Germain-en-Montagne, Sapois, Sirod, Supt, Syam, Thésy, Valempoulières, Vannoz, Vers-en-Montagne, Villette-lès-Arbois.

Section 5

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports, à l'exception de la SNCF, à l'exception des professions agricoles visées à l'article L. 717-1 du code rural, des entreprises extérieures intervenant au sein de celles-ci, des chantiers du bâtiment ou de travaux publics, de génie rural ou forestier, réalisés dans celles-ci, et à l'exception des mines et carrières et de leurs dépendances, relevant des sections 4 et 7.

Délimitation territoriale : Amange, Archelange, Audelange, Authume, Auxange, Baverans, Biarne, Brans, Brevans, Champagny, Champvans, Châtenois, Chevigny, Chille, Courtefontaine, Dammartin-Marpain, Dampierre, Éclans-Nenon, Étrepigny, Évans, Falletans, Foucherans, Fraisans, Frasne-les-Meulières, Gendrey, Gredisans, Jouhe, La Barre, La Bretenière, Lavangeot, Lavans-lès-Dole, L'Étoile, Louvatange, Malange, Menotey, Moisse, Monnières, Monteplaine, Montmirey-la-Ville, Montmirey-le-Château, Mutigney, Offlanges, Orchamps, Ougney, Our, Pagney, Peintre, Plumont, Pointre, Rainans, Ranchot, Rans, Rochefort-sur-Nenon, Romain, Romange, Rouffange, Saint-Didier, Salans, Saligney, Sampans, Sermange, Serre-les-Moulières, Taxenne, Thervay, Villeneuve-sous-Pymont, Vitreux, Vriange.

Ainsi que les zones IRIS suivantes de Dôle :

Dôle	391980101	Zone Industrielle Nord
Dôle	391980102	Nouvelles-Petit Fort
Dôle	391980104	Rochebelle-Landon
Dôle	391980105	Centre Ville
Dôle	391980106	Paix-Wilson-Machard
Dôle	391980108	Plumont-Val Fleuri
Dôle	391980115	Faubourg de Besançon-Les Commards

Section 6

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports, à l'exception de la SNCF, à l'exception des professions agricoles visées à l'article L. 717-1 du code rural, des entreprises extérieures intervenant au sein de celles-ci, des chantiers du bâtiment ou de travaux publics, de génie rural ou forestier, réalisés dans celles-ci, et à l'exception des mines et carrières et de leurs dépendances, relevant des sections 4 et 7.

Délimitation territoriale : Abergement-la-Ronce, Annoire, Asnans-Beauvoisin, Augerans, Aumur, Balaiseaux, Bans, Belmont, Bersaillin, Biefmorin, Bletterans, Bois-de-Gand, Bretenières, Chaînée-des-Coupis, Chamblay, Champdivers, Champrougier, Chapelle-Voland, Chatelay, Chaumergy, Chaussin, Chemenot, Chemin, Chêne-Bernard, Chêne-Sec, Chissey-sur-Loue, Choisey, Colonne, Commenailles, Cosges, Crissey, Damparis, Desnes, Écleux, Fontainebrux, Foulenay, Francheville, Gatey, Germigney, Gevry, La Charme, La Chassagne, La Chaux-en-Bresse, La Loye, La Vieille-Loye, Larnaud, Le Chateley, Le Deschaux, Le Villey, Les Deux-Fays, Les Essards-Taignevaux, Les Hays, Les Repôts, Lombard, Longwy-sur-le-Doubs, Molay, Montbarrey, Mont-sous-Vaudrey, Nance, Neublans-Abergement, Nevy-lès-Dole, Ounans, Parcey, Peseux, Petit-Noir, Pleure, Rahon, Recanoz, Relans, Rye, Saint-Aubin, Saint-Baraing, Saint-Loup, Santans, Séligny, Sellières, Sergenaux, Sergenon, Souvans, Tassenières, Tavaux, Vaudrey, Vers-sous-Sellières, Villers-Farlay, Villers-les-Bois, Villers-Robert, Villette-lès-Dole, Villevieux, Vincent-Froideville.

Ainsi que les zones IRIS suivantes de Dôle :

Dole	391980107	Faubourg de Chalon
Dole	391980109	Azans-La Bédugue
Dole	391980110	Zone Portuaire-Le Boichot
Dole	391980111	Goux
Dole	391980112	Saint-Ylie
Dole	391980113	Sorbiers-Mesnils Pasteur Sud
Dole	391980114	Les Mesnils-Pasteur Nord

Section 7 (avec une composante agricole et carrières)

- 1/ **Champs d'intervention :** professions agricoles visées à l'article L. 717-1 du Code rural, et pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment ou de travaux publics, de génie rural ou forestier, réalisées dans celles-ci et pour les mines et carrières ainsi que leurs dépendances.

Délimitation territoriale : Alièze, Andelot-Morval, Arinthod, Arlay, Aromas, Augea, Augisey, Avignon-lès-Saint-Claude, Balanod, Barésia-sur-l'Ain, Baume-les-Messieurs, Beaufort-Orbagna, Beffia, Bellecombe, Bellefontaine, Bletterans, Blois-sur-Seille, Blye, Bois-d'Amont, Boissia, Bonlieu, Bornay, Briod, Broissia, Cernon, Cesancey, Chambéria, Chancia, Chapelle-Voland, Charchilla, Charcier, Charézier, Charnod, Chassal-Molinges, Château-Chalon, Châtel-de-Joux, Châtillon, Chavéria, Chevreux, Chevrotaine, Chille, Chilly-le-Vignoble, Choux, Clairvaux-les-Lacs, Cognat, Coiserette, Condamine, Condes, Conliège, Cornod, Cosges, Coteaux du Lizon, Courbette, Courbouzon, Courlans, Courlaoux, Cousance, Coyrière, Coyron, Crenans, Cressia, Cuisia, Denezières, Desnes, Digna, Domblans, Dompierre-sur-Mont, Doucier, Dramelay, Écrille, Étival, Fontainebrux, Fontenu, Fort-du-Plasne, Frébuans, Frontenay, Genod, Geruge, Gevingey, Gigny, Gizia, Grande-Rivière, Château, Graye-et-Charnay, Hautecour, Hauteroche, Hauts de Bienne, Jeurre, La Boissière, La Chailleuse, La Chaumusse, La Chaux-du-Dombief, La Frasnée, La Marre, La Pesse, La Rixouse, La Tour-du-Meix, Lac-des-Rouges-Truites, Ladoye-sur-Seille, Lajoux, Lamoura, Largillay-Marsonnay, Larnaud, Larrivoire, Lavancia-Epercy, Lavans-lès-Saint-Claude, Lavigny, Le Fied, Le Frasnois, Le Louverot, Le Pin, Le Vernois, Lect, Les Bouchoux, Les Crozets, Les Moussières, Les Repôts, Les Rousses, Les Trois-Châteaux, Leschères, L'Étoile, Loisia, Longchaumois, Lons-le-Saunier, Macornay, Maisod, Marigna-sur-Valouse, Marigny, Marnézia, Martigna, Maynal, Menétru-le-Vignoble, Menétrux-en-Joux, Mérona, Mesnois, Messia-sur-Sorne, Meussia, Moirans-en-Montagne, Moiron, Monnetay, Montagna-le-Reconduit, Montaigu, Montain, Montcusel, Montfleur, Montlainsia, Montmorot, Montrevel, Morbier, Moutonne, Nance, Nanchez, Nancuise, Nevy-sur-Seille, Nogna, Onoz, Orgelet, Pannessières, Patornay, Perrigny, Pimorin, Plaineoiseau, Plaisia, Poids-de-Fiole, Pont-de-Poitte, Prémanon, Présilly, Publy, Quintigny, Ravilloles, Reithouse, Relans, Revigny, Rogna, Rosay, Rotalier, Rothonay, Ruffey-sur-Seille, Saffloz, Saint-Amour, Saint-Claude, Saint-Didier, Sainte-Agnès, Saint-Hymetière-sur-Valouse, Saint-Laurent-en-Grandvaux, Saint-Maur, Saint-Maurice-Crillat, Saint-Pierre, Sarrognat, Saugeot, Septmoncel-Les Molunes, Songeson, Soucia, Thoirette-Coisia, Thoiria, Thoissia, Trenal, Uxelles, Val Suran, Val-d'Épy, Val-Sonnette, Valzin en Petite Montagne, Vaux-lès-Saint-Claude, Verges, Véria, Vernantois, Vertamboz, Vescles, Vevy, Villard-Saint-Sauveur, Villards-d'Héria, Villeneuve-sous-Pymont, Villevieux, Viry, Voiteur, Vosbles-Valfin, Vulvoz.

- 2/ **Champ d'intervention :** industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF.

Délimitation territoriale : Andelot-Morval, Arinthod, Aromas, Augisey, Beffia, Bornay, Broissia, Cernon, Chambéria, Charnod, Chavéria, Condes, Cornod, Courbette, Courbouzon, Cressia, Dramelay, Genod, Geruge, Gigny, Graye-et-Charnay, La Boissière, La Chailleuse, Loisia, Macornay, Marigna-sur-Valouse, Moiron, Monnetay, Montfleur, Montlainsia, Montrevel, Moutonne, Nancuise, Pimorin, Reithouse, Rothonay, Saint-Hymetière-sur-Valouse, Thoirette-Coisia, Val Suran, Val-d'Épy, Valzin en Petite Montagne, Vernantois, Vescles, Vosbles-Valfin.

Ainsi que les zones IRIS suivantes de Lons-le-Saunier :

Lons-le-Saunier	393000101	Sud
Lons-le-Saunier	393000102	Préfecture
Lons-le-Saunier	393000103	Les Mouillères
Lons-le-Saunier	393000104	Zone Industrielle
Lons-le-Saunier	393000105	La Marjorie
Lons-le-Saunier	393000106	Val du Solvan

Unité de Contrôle 058-U01

NB : La commune de Nevers est répartie sur plusieurs sections.

En application du décret l'arrêté ministériel du 24 juin 2014 susvisé, il n'est pas créé de section agricole dans le département de la Nièvre.

Section 01

Champ d'intervention : industrie, commerce, services et activités des professions agricoles visées à l'article L. 717-1 du code rural, mines et carrières ainsi que leurs dépendances, transport à l'exception de la SNCF.

Délimitation territoriale :

Communes :

Alligny-Cosne ; Annay ; Arquian ; Bitry ; Bulcy ; Champvoux ; Cosne-Cours-sur-Loire ; Germigny-sur-Loire ; La Celle-sur-Loire ; La Charité-sur-Loire ; La Marche ; Mesves-sur-Loire ; Myennes ; Neuvy-sur-Loire ; Pougny ; Pouilly-sur-Loire ; Saint-Amand-en-Puisaye ; Saint-Andelain ; Saint-Laurent-l'Abbaye ; Saint-Loup ; Saint-Martin-sur-Nohain ; Saint-Père ; Saint-Quentin-sur-Nohain ; Saint-Vérain ; Sully-la-Tour ; Tracy-sur-Loire ; Tronsanges, Varennes-lès-Narcy.

Voies de Nevers :

BD DU GRANDS-PRES-DES-BORDES ; CHE DES BAS MONTOTS ; CITE MILITAIRE 13 EME DE LIGNE ; L'AIGUILLON ; LD EMPRISE SNCF ; PL DES GRANDS JARDINS ; R ACHILLE VINCENT ; R ALBERT CAMUS ; R ALBERT THOMAS ; R CAMILLE BAYNAC ; R COMMANDANT PAUL PIERRE CLERC ; R D'ALSACE LORRAINE ; R DE BOURGNEUF ; R DE CHARLEVILLE ; R DE COBLENCES ; R DE LA ROTONDE ; R DE L'AIGUILLON ; R DE LUND ; R DES FRERES GAYET ; R DES MONTOTS ; R DES PETITES CARRIERES ; R DU 13E DE LIGNE ; R DU CHAMP DE MANŒUVRE ; R DU COLONEL JEANPIERRE ; R DU DONJON ; R DU PERE DE FOUCAULD ; R FRANCHET D'ESPEREY ; R GASPARD CHAUMETTE ; R GENERAL AUGER ; R HENRY BOUQUILLARD ; R JULES VERNE ; R MARC RIQUIER ; R MARECHAL LYAUTEY ; R VOLTAIRE.

Section 02

Champ d'intervention : industrie, commerce, services et activités des professions agricoles visées à l'article L. 717-1 du code rural, mines et carrières ainsi que leurs dépendances, transport à l'exception de la SNCF.

Délimitation territoriale :

Communes : Arbourse ; Arzembouy ; Balleray ; Beaumont-la-Ferrière ; Bouhy ; Cessy-les-Bois ; Chasnay ; Châteauneuf-Val-de-Bargis ; Chaulgnes ; Ciez ; Colméry ; Couloutre ; Dampierre-sous-Bouhy ; Dompierre-sur-Nièvre ; Donzy ; Entrains-sur-Nohain ; Garchizy ; Garchy ; Giry ; Guérigny ; La Celle-sur-Nièvre ; La Chapelle-Saint-André ; Menestreau ; Menou ; Murlin ; Nannay ; Narcy ; Oudan ; Parigny-les-Vaux ; Perroy ; Poiseux ; Pougues-les-Eaux ; Raveau ; Saint-Aubin-les-Forges ; Saint-Bonnot ; Sainte-Colombe-des-Bois ; Saint-Malo-en-Donzinois ; Sichamps ; Urzy ; Varennes-Vauzelles ; Vielmanay

Voies de Nevers :

ALL DE NEUBRANDENBURG ; BD LEON BLUM ; FG DE LA BARATTE ; FG DU GRAND MOUESSE ; IMP DE LA BOULLERIE ; IMP GEORGES DOREAU ; LA JONCTION ; PL DE LA FOIRE AUX MOUTONS ; PL DU CHAMP DE FOIRE ; PL DU GRAND COURLIS ; PL JEAN MONNET

PTE RUE DES SABLONS ; QU DE MEDINE ; R ALBERT 1^{ER} ; R ALFRED MASSE ; R BERNARD PALISSY ; R COMPAGNON ; R DE LA FOSSE AUX LOUPS ; R DE L'EPERON ; R DES 4 ECHEVINS ; R DES VIGNES ; R DU 8 MAI 1945 ; R DU COMMANDANT RIVIERE ; R DU PETIT MOUESSE ; R DU RAVELIN ; R FRANCOIS CHARRIER ; R GABRIEL VALETTE ; R NICOLAS DELANGE ; R PAUL DESTRAY.

Section 03

Champ d'intervention : industrie, commerce, services et activités des professions agricoles visées à l'article L. 717-1 du code rural, mines et carrières ainsi que leurs dépendances, transport à l'exception de la SNCF.

Délimitation territoriale :

Communes : Amazy ; Anthien ; Armes ; Arthel ; Asnan ; Asnois ; Authiou ; Bazoches ; Beaulieu ; Beuvron ; Billy-sur-Oisy ; Breugnon ; Brèves ; Brinon-sur-Beuvron ; Bussy-la-Pesle ; Challement ; Champallement ; Champlemy ; Champlin ; Chaumot ; Chazeuil ; Chevannes-Changy ; Chevroches ; Chitry-les-Mines ; Clamecy ; Corvol-d'Embernard ; Corvol-l'Orgueilleux ; Courcelles ; Crux-la-Ville ; Cuncy-lès-Varzy ; Dirol ; Dornecy ; Empury ; Flez-Cuzy ; Germainay ; Grenois ; Guipy ; Héry ; La Maison-Dieu ; Lurcy-le-Bourg ; Lys ; Magny-Lormes ; Marcy ; Marigny-sur-Yonne ; Marzy ; Metz-le-Comte ; Moissy-Moulinot ; Monceaux-le-Comte ; Montenoison ; Montigny-aux-Amognes ; Moraches ; Moussy ; Neuffontaines ; Neuilly ; Nolay ; Nuars ; Oisy ; Ouagne ; Oulon ; Ourouër ; Parigny-la-Rose ; Pazy ; Pouques-Lormes ; Pousseaux ; Prémery ; Rix ; Ruages ; Saint-André-en-Morvan ; Saint-Aubin-des-Chaumes ; Saint-Benin-des-Bois ; Saint-Didier ; Sainte-Marie ; Saint-Franchy ; Saint-Germain-des-Bois ; Saint-Martin-d'Heuille ; Saint-Pierre-du-Mont ; Saint-Révérien ; Saint-Sulpice ; Saizy ; Surgy ; Taconnay ; Talon ; Tannay ; Teigny ;

Trucy-l'Orgueilleux ; Varzy ; Vignol ; Villiers-le-Sec ; Villiers-sur-Yonne ; Vitry-Laché ; Fourchambault ; Vaux d'Amognes

Voies de Nevers :

ALL ANDRE HARRIS ; BD DE L'HOPITAL ; BD DU PRE PLANTIN ; IMP DES CHAILLOUX ; LE FRENE ; LES GRANDS CHAMPS
LES LOGES ; QU DES EDUENS ; R ANDRE PIAUT ; R BARREAU ; R DE BILLEREUX ; R DE LA RAIE ; R DE MARZY ; R DES MONTAPINS ;
R D'ESTUTT DE TRACY ; R DOCTEUR NOEL BERRIER ; R DU BOIS D'ARDENETS ; R DU DOCTEUR JULES RENAULT ; R DU PRE
POITIERS ; R GEORGES PIELIN ; R GEORGES TARDY ; R GUSTAVE MATHIEU ; R MAURICE MIGNON ; R PABLO NERUDA ; R PIERRE
EMILE GASPARD ; R ROMAIN BARON ; R SAINT-BENIN ; RPT MONTE CASSINO ; RTE DES SAULAIES

Section 04

Champ d'intervention : industrie, commerce, services et activités des professions agricoles visées à l'article L. 717-1 du code rural, mines et carrières ainsi que leurs dépendances, transport à l'exception de la SNCF.

Délimitation territoriale :

Communes : Achun ; Alligny-en-Morvan ; Alluy ; Arleuf ; Aunay-en-Bazois ; Bazolles ; Billy-Chevannes ; Blismes ; Bona ; Brassy ;
Cervon ; Chalaux ; Château-Chinon (Campagne) ; Château-Chinon (Ville) ; Châtillon-en-Bazois ; Châtin ; Chaumard ; Chougnay ;
Cizely ; Corancy ; Corbigny ; Dommartin ; Dun-les-Places ; Dun-sur-Grandry ; Épiry ; Fâchin ; Gâcogne ; Gien-sur-Cure ; Glux-en-
Glenne ; Gouloux ; Jailly ; La Collancelle ; Lavault-de-Frétoy ; Lormes ; Marigny-l'Église ; Mhère ; Montapas ; Mont-et-Marré ;
Montigny-en-Morvan ; Montreuillon ; Montsauche-les-Settons ; Mouron-sur-Yonne ; Moux-en-Morvan ; Ougny ; Ouroux-en-
Morvan ; Planchez ; Rouy ; Saint-Agnan ; Saint-Benin-d'Azy ; Saint-Brisson ; Saint-Éloi ; Saint-Firmin ; Saint-Hilaire-en-
Morvan ; Saint-Jean-aux-Amognes ; Saint-Léger-de-Fougeret ; Saint-Martin-du-Puy ; Saint-Maurice ; Saint-Péreuse ; Saint-Saulge ;
Sardy-lès-Épiry ; Sauvigny-les-Bois ; Saxi-Bourdon ; Tamnay-en-Bazois ; Vauclair.

Voies de Nevers :

ALL DES URSULINES ; BD DE LA REPUBLIQUE ; IMP CLAUDE DENIS ; IMP DES TAUPIERES ; LA BARBOUILLERE ; LES TAUPIERES
PL CHAMEANE ; PL DE LA CHARTE ; PL GUY COQUILLE ; R ANTONY DUVIVIER ; R AUBLANC ; R CREUSE ; R DE LA
BARBOUILLERE ; R DE LA BARRE ; R DE LA MOTTE ; R DE LA PELLETERIE ; R DE LA REVENDERIE ; R DE L'UNIVERSITE ; R DE NIEVRE ;
R DES 3 CARREAUX ; R DES BOUCHERIES ; R DES CHAMPS PACAUD ; R DES CHAUDRONNIERS ; R DES FRANCS BOURGEOIS ; R
DES GRANDS CHAMPS ; R DES GRANDS PRES ; R DES MOULINS ; R DES SABLONS ; R DESERTE ; R D'HANOI ; R DOCTEUR
BORNET ; R DU FER ; R DU MOULIN D'ECORCE ; R DU PONT CIZEAU ; R DU RIVAGE ; R DU SORT ; R EDME LABORDE ; R
FERDINAND GAMBON ; R FONMORIGNY ; R FRANCIS GARNIER ; R FRANCOIS MITTERRAND ; R GEORGES DUFAUD ; R
HANOTEAU ; R LOUISE MICHEL ; R MADEMOISELLE BOURGEOIS ; R MIRANGRON ; R PAUL BERT ; R PIERRE 1^{ER} ; R SACCO ET
VANZETTI ; R SAINT-ARIGLE ; R SAINT-ETIENNE ; R SAINT-TROHE ; RTE DE CHALUZY ; ZONE INDUSTRIELLE

Section 05

Champ d'intervention : industrie, commerce, services et activités des professions agricoles visées à l'article L. 717-1 du code rural, mines et carrières ainsi que leurs dépendances, transport à l'exception de la SNCF.

Délimitation territoriale :

Communes : Anlezy ; Avrée ; Beaumont-Sardolles ; Bichesl ; Brinay ; Cercy-la-Tour ; Charrin ; Chevenon ; Chiddes ; Diennes-
Aubigny ; Ferrière ; Fléty ; Fours ; Frasnay-Reugny ; Imphy ; Isenay ; La Fermeté ; La Machine ; La Nocle-Maulaix ; Lanty ;
Larochemillay ; Limanton ; Limon ; Luzy ; Maux ; Millay ; Montambert ; Montaron ; Montigny-sur-Canne ; Moulins-Engilbert ;
Onlay ; Poil ; Préporché ; Rémyilly ; Saint-Gratien-Savigny ; Saint-Hilaire-Fontaine ; Saint-Honoré-les-Bains ; Saint-Ouen-sur-Loire ;
Saint-Seine ; Savigny-Poill-Fol ; Sémelay ; Sermages ; Sermoise-sur-Loire ; Tazilly ; Ternant ; Thaix ; Thianges ; Tintury ; Trois-
Vèvres ; Vandenesse ; Verneuil ; Villapourçon ; Ville-Langy ; Coulanges-lès-Nevers.

Voies de Nevers :

ALL DES DROITS DE L'ENFANT ; ALL DOCTEUR SUBERT ; AV COLBERT ; AV DU STAND ; AV GENERAL DE GAULLE ; AV
MARCEAU ; BD MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY ; BD MARECHAL JUIN ; BD PIERRE DE COUBERTIN ; BD SAINT-EXUPERY ;
BD MARECHAL LECLERC ; FG DE LYON ; IMP DE LA GRIPPE ; IMP GUSTAVE FLAUBERT ; IMP LOUIS STEVENOT ; PAS DES PELERINS
; PL CARNOT ; PL DE LA RESISTANCE ; PL DE L'HOTEL DE VILLE ; PL DES REINES DE POLOGNE ; PL DU PALAIS ; PL MOSSE ; PL
SAINT-LAURENT ; QU DE LA JONCTION ; QU DE MANTOU ; QU DES MARINIERS ; R ADAM BILLAUT ; R ALBERT MORLON ; R
ALPHONSE DAUDET ; R BLAISE PASCAL ; R BOVET ; R CHARLES ROY ; R CLERGET ; R DE BARCELONE ; R DE GONZAGUE ; R DE
LA BASILIQUE ; R DE LA CATHEDRALE ; R DE LA CHAUMIERE ; R DE LA CHAUSSADE ; R DE LA PARCHEMINERIE ; R DE LA PIQUE
; R DE LA PORTE DU CROUX ; R DE LA PREFECTURE ; R DE L'EVECHE ; R DE L'ORATOIRE ; R DE PARIGNY ; R DE VERTPRE ; R DES
9 PILIERS ; R DES BELLES LUNETTES ; R DES CHAUVELLES ; R DES PRES ; R DES RECOLLETS ; R DES RENARDATS ; R DES TAILLES
; R DU 14 JUILLET ; R DU BANLAY ; R DU CHEMIN DE FER ; R DU CLOITRE SAINT-CYR ; R DU DOCTEUR ROCHE ; R DU DOYENNE ;
R DU MIDI ; R DU Portugal ; R EMILE ZOLA ; R ERNEST RENAN ; R ETIENNE LITAUD ; R GEORGES GUYNEMER ; R HENRI
FOUCAUD ; R JEAN GAUTHERIN ; R JEAN JAURES ; R JEANNE JUGAN ; R LAMARTINE ; R MARGUERITE DURAS ; R MARIUS GERIN ;
R PASTEUR ; R PAUL VAILLANT-COUTURIER ; R PLATEAU DE LA BONNE DAME ; R SABATIER ; R SAINT-DIDIER ; R SAINT-GENEST ;
RTE DE SERMOISE ; SQ EDOUARD MILLIEN ; R DU MOULIN A VENT ; LIGNE DE CHEMIN DE FER NEVERS CHAGNY ; LIGNE DE
CHEMIN DE FER MORET-VEREREUX-les SABLONS LYON ; R DES OUCHES ; PONT DE LOIRE ; PORT DE MEDINE ; R DE LA MAISON
DES SPORTS

Section 06

Champ d'intervention : industrie, commerce, services et activités des professions agricoles visées à l'article L. 717-1 du code rural, mines et carrières ainsi que leurs dépendances, transport à l'exception de la SNCF.

Délimitation territoriale :

Communes : Avril-sur-Loire ; Azy-le-Vif ; Béard ; Challuy ; Chantenay-Saint-Imbert ; Cossaye ; Decize ; Devay ; Dornes ; Druy-Parigny ; Fleury-sur-Loire ; Gimouille ; Lamenay-sur-Loire ; Langeron ; Livry ; Lucenay-lès-Aix ; Luthenay-Uxeloup ; Magny-Cours ; Mars-sur-Allier ; Neuville-lès-Decize ; Saincaize-Meauce ; Saint-Germain-Chassenay ; Saint-Léger-des-Vignes ; Saint-Parize-en-Viry ; Saint-Parize-le-Châtel ; Saint-Pierre-le-Moûtier ; Sougy-sur-Loire ; Toury-Lurcy ; Toury-sur-Jour ; Tresnay ; Champvert.

Voies de Nevers :

ALL DE LA LOUE ; AV PIERRE BEREGOVY ; AV SAINT-JUST ; BD JEROME TRESAGUET ; BD VICTOR HUGO ; IMP CYR DEGUERGUE ; LA LOIRE ; PAS DE LA GREERIE ; PL MANCINI ; PL MAURICE RAVEL ; PL SAINT-SEBASTIEN ; R ACHILLE MILLIEN ; R ANDRE DESLIGNIERES ; R CLAUDE TILLIER ; R COMMANDANT BARAT ; R DE COURTENAY ; R DE LA PASSIERE ; R DE LOURDES ; R DE PRUNEVEAUX ; R DE REMIGNY ; R DE VAUZELLES ; R DES 4 VENTS ; R DES ARDILLERS ; R DES DOCKS ; R DES MERCIERS ; R DES PERRIERES ; R DEVIEUR ROBELIN ; R DU DOCTEUR LEVEILLE ; R DU PROFESSEUR ANFRAY ; R DU PT CHATEAU ; R DUPIN ; R FAIDHERBE ; R FERNAND CHALANDRE ; R FRANC NOHAIN ; R GAMBETTA ; R GRESSET ; R HENRI BARBUSSE ; R HIPPOLYTE TAINE ; R HOCHÉ ; R JEAN DESVEAUX ; R JEANNE D'ARC ; R LOUIS VICAT ; R MOLIERE ; R ROMAIN ROLLAND ; R SAINTE-HELENE ; R SAINT-GILDARD ; R SAINT-MARTIN ; R VAUBAN.

Section 1 (à dominante agricole)

- o **Champ d'intervention** : professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment ou de travaux publics réalisés dans celles-ci.

Délimitation territoriale : ACHEY, ANCIER, ANDELARRE, ANDELARROT, ANGIREY, APREMONT, ARC-LES-GRAY, ARGILLIERES, AROZ, ARSANS, ATTRICOURT, AULX-LES-CROMARY, AUTET, AUTHOISON, AUTOREILLE, AUTREY-LES-GRAY, AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE, AVRIGNEY-VIREY, BAINES, BARD-LES-PESMES, LA BARRE, LES BATIES, BATTRANS, BAY, BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX-ET-QUITTEUR, BEAUMOTTE-AUBERTANS, BEAUMOTTE-LES-PIN, BESNANS, BONBOILLON, BONNEVENT-VELLOREILLE, BOUHANS-ET-FEURG, BOUHANS-LES-MONTBOZON, BOULOT, BOULT, BOURGUIGNON-LES-LA-CHARITE, BOURSIERES, BRESILLEY, BROTTES-LES-RAY, BROYE-LES-LOUPS-ET-VERFONTAINE, BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY, BRUSSEY, BUCEY-LES-GY, BUCEY-LES-TRAVES, BUSSIERES, BUTHIERS, CENANS, CHAMBORNAY-LES-BELLEVaux, CHAMBORNAY-LES-PIN, CHAMPLITTE, CHAMPTONNAY, CHAMPVANS, CHANCEY, CHANTES, LA CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN, CHARCENNE, CHARGEY-LES-GRAY, CHARIEZ, CHARMOILLE, CHASSEY-LES-MONTBOZON, CHASSEY-LES-SCEY, CHAUMERCENNE, CHAUX-LA-LOTIERE, CHEMILLY, CHENEVREY-ET-MOROGNE, CHEVIGNEY, CHOYE, CIREY, CLANS, COGNIERES, COLOMBIER, COMBERJON, CONFRACOURT, CORDONNET, COULEVON, COURCUIRE, COURTESOULT-ET-GATEY, CRESANCEY, CROMARY, CUGNEY, CULT, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, DAMPIERRE-SUR-SALON, DELAIN, DENEVRE, ÉCHENOZ-LA-MELINE, ÉCHENOZ-LE-SEC, ÉCUELLE, ESMOULINS, ESSERTENNE-ET-CECEY, ÉTRELLES-ET-LA-MONTBLEUSE, ÉTUZ, FAHY-LES-AUTREY, FEDRY, FERRIERES-LES-RAY, FERRIERES-LES-SCEY, FILAIN, FLEUREY-LES-LAVONCOURT, FONDREMAN, FONTENOIS-LES-MONTBOZON, FOUVENT-SAINT-ANDOCHE, FRANCOURT, FRAMONT, FRASNE-LE-CHATEAU, FRESNE-SAINT-MAMES, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, FROTEY-LES-VESOUL, GERMIGNY, GEZIER-ET-FONTENELAY, GRANDCOURT, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, GRAY, GRAY-LA-VILLE, GREUCOURT, GY, HUGIER, HYET, IGNY, LARIANS-ET-MUNANS, LARRET, LAVONCOURT, LIEFFRANS, LIEUCOURT, LOEUILLEY, LOULANS-VERCHAMP, LE MAGNORAY, MAILLEY-ET-CHAZELOT, MAIZIERES, LA MALACHÈRE, MALANS, MANTOCHE, MARNAY, MAUSSANS, MEMBREY, MERCEY-SUR-SAONE, MONTAGNEY, MONTARLOT-LES-RIOZ, MONTBOILLON, MONTBOZON, MONTCEY, MONTIGNY-LES-VESOUL, VILLERS-CHEMIN-ET-MONT-LES-ÉTRELLES, MONT-LE-VERNOIS, MONTOT, MONT-SAINT-LEGER, MONTUREUX-ET-PRANTIGNY, MOTÉY-BESUCHE, MOTÉY-SUR-SAONE, NANTILLY, NAVENNE, NEUVILLE-LES-CROMARY, NEUVILLE-LES-LA-CHARITE, NOIDANS-LE-FERROUX, NOIDANS-LES-VESOUL, NOIRON, OISELAY-ET-GRACHAUX, ONAY, ORMENANS, OVANCHES, OYRIERES, PENNESIERES, PERCEY-LE-GRAND, PERROUSE, PESMES, PIERRECOURT, PIN, PONTCEY, LE PONT-DE-PLANCHES, POYANS, PUSEY, PUSY-ET-ÉPENOUX, QUENOCHÉ, QUINCEY, RAY-SUR-SAONE, RAZE, RECOLOGNE, RECOLOGNE-LES-RIOZ, RENAUCOURT, LA GRANDE-RESIE, LA RESIE-SAINT-MARTIN, RIGNY, RIOZ, ROCHE-ET-RAUCOURT, ROCHE-SUR-LINOTTE-ET-SORANS-LES-CORDIERS, ROSEY, RUHANS, RUPT-SUR-SAONE, SAINT-BROING, SAINT-GAND, SAINT-LOUP-NANTOUARD, SAINTE-REINE, SAUVIGNY-LES-GRAY, SAUVIGNY-LES-PESMES, SAVOYEUX, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN, SEVEUX, SOING-CUBRY-CHARENTENAY, SORANS-LES-BREUREY, SORNAY, THEULEY, THIEFFRANS, THIENANS, TINCEY-ET-PONTREBEAU, TRAITIEFONTAINE, TRAVES, LE TREMBLOIS, TRESILLEY, TROMAREY, VADANS, VAITE, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VALAY, VANDELANS, VANNE, VANTOUX-ET-LONGEVILLE, VAROGNE, VARS, VAUCONCOURT-NERVEZAIN, VAUX-LE-MONCELOT, VELESME-ÉCHEVANNE, VELET, VELLECLAIRE, VELLEFAUX, VELLEFREY-ET-VELLEFRANGE, VELLEFRIE, VELLEGUINDRY-ET-LEVRECEY, VELLE-LE-CHATEL, VELLEMOZ, VELLEUXON-QUEUTREY-ET-VAUDEY, VELLOREILLE-LES-CHOYE, VENERE, VEREUX, LA VERNOTTE, VESOUL, VEZET, VILLEFRANCON, LA VILLENEUVE-BELLENOYE-ET-LA-MAIZE, VILLEPAROIS, VILLERS-BOUTON, VILLERS-PATER, VILLERS-VAUDEY, VILORY, VOLON, VORAY-SUR-L'OGNON, VREGILLE, VY-LE-FERROUX, VY-LES-RUPT, VY-LES-FILAIN,

- o **Champ d'intervention** : Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports, entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment ou de travaux publics réalisés dans ceux-ci, à l'exception de la SNCF, des mines, carrières et leurs dépendances.

Délimitation territoriale : ANCIER, ANGIREY, AROZ, BAINES, BATTRANS, BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX-ET-QUITTEUR, BOURGUIGNON-LES-LA-CHARITE, BOURSIERES, BUCEY-LES-TRAVES, CHAMPTONNAY, CHAMPVANS, CHANTES, CHASSEY-LES-SCEY, CHEMILLY, CLANS, CRESANCEY, ESMOULINS, FERRIERES-LES-SCEY, FRESNE-SAINT-MAMES, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, GRAY, GRAY-LA-VILLE, GREUCOURT, IGNY, LA VERNOTTE, LE PONT-DE-PLANCHES, LES BATIES, LIEFFRANS, MAILLEY-ET-CHAZELOT, MAIZIERES, MERCEY-SUR-SAONE, MOTÉY-SUR-SAONE, NEUVILLE-LES-LA-CHARITE, NOIDANS-LE-FERROUX, NOIRON, ONAY, OVANCHES, PONTCEY, RAZE, RECOLOGNE-LES-RIOZ, ROSEY, RUPT-SUR-SAONE, SAINT-BROING, SAINTE-REINE, SAINT-GAND, SAINT-LOUP-NANTOUARD, SAUVIGNY-LES-GRAY, SEVEUX, SOING-CUBRY-CHARENTENAY, TRAVES, VELESME-ÉCHEVANNE, VELET, VELLEGUINDRY-ET-LEVRECEY, VELLE-LE-CHATEL, VELLEUXON-QUEUTREY-ET-VAUDEY, VEZET, VILLERS-BOUTON, VY-LE-FERROUX, VY-LES-RUPT

Section 2

Champ d'intervention : Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment ou de travaux publics réalisées dans ceux-ci, à l'exception de la SNCF, des mines, carrières et leurs dépendances.

Délimitation territoriale : Apremont, Arc-Les-Gray, Arsans, Attricourt, Autet, Autoreille, Autrey-Les-Gray, Auvet-Et-La-Chapelotte, Avigney-Virey, Bard-Les-Pesmes, Bay, Beaumotte-Les-Pin, Bonboillon, Bonnevent-Velloreille, Bouhans-Et-Feurg, Breslilly, Brotte-Les-Ray, Broye-Aubigney-Montseugny, Broye-Les-Loups-Et-Verfontaine, Brussey, Bucey-Les-Gy, Chambornay-Les-Pin, Chancey, Charcenne, Chargey-Les-Gray, Chaumerenne, Chenevrey-Et-Morogne, Chevigny, Choye, Citey, Colombier, Comberjon, Confracourt, Coulevon, Courcuire, Cugney, Cult, Dampierre-Sur-Salon, Denevre, Ecuelle, Essertenne-Et-Cecey, Etreilles-Et-La-Montbleuse, Etuz, Fahy-Les-Autrey, Fedry, Ferrieres-Les-Ray, Fleurey-Les-Lavoncourt, Francourt, Frasn-Le-Chateau, Frotey-Les-Vesoul, Germigny, Gezier-Et-Fontenelay, Grandecourt, Gy, Hugier, La Chapelle-Saint-Quillain, La Grande-Resie, La Resie-Saint-Martin, La Villeneuve-Bellenoye-Et-La-Maize, Lavoncourt, Le Tremblois, Lieucourt, Loeuilly, Malans, Mantoche, Marnay, Membrey, Montagney, Montboillon, Montcey, Montot, Mont-Saint-Leger, Montureux-Et-Prantigny, Motey-Besuche, Nantilly, Oiselay-Et-Grachaux, Oyreries, Pesmes, Pin, Poyans, Ray-Sur-Saone, Recologne, Renaucourt, Rigny, Roche-Et-Raucourt, Sauvigney-Les-Pesmes, Savoyeux, Sornay, Theuley, Tincey-Et-Pontrebeau, Tromarey, Vadans, Vaite, Valay, Vanne, Vantoux-Et-Longeville, Varogne, Vars, Vauconcourt-Nervezain, Vaux-Le-Moncelot, Velleclair, Vellefrey-Et-Vellefrange, Vellefrie, Vellemoz, Velloreille-Les-Choye, Venere, Vereux, Villefrancon, Villeparois, Villers-Chemin-Et-Mont-Les-Etreilles, Villers-Vaudey, Vilory, Volon, Vregille

Ainsi que les rues suivantes de Vesoul : ALL D'HESTIA, ALL DES BAINS, AV CHRISTIAN BERGELIN, AV DE LA GARE, AV DU DURGEON, BD CHARLES DE GAULLE, BD DES ALLIES début de la rue à n°89, CHE DU DEPOT, IMP FLEURIER, IMP MICHELOT, LD EMPRISE SNCF, PAS JULES DIDIER, PL DE LA REPUBLIQUE (pairs), PL EDWIGE FEUILLERE, PL MOULIN DES PRES, PL PIERRE RENET, QU DU DOCTEUR PETITJEAN, QU RENE VEIL, R ANDRE MAGINOT, R BEETHOVEN, R BERNARD PALISSY, R BOUVAIST, R COMMANDANT GIRARDOT, R D'ECHENOZ, R DE CITA, R DE FLEURIER, R DE FRANCHE COMTE, R DE L'AIGLE NOIR début de la rue à n°7, R DE LA BANQUE, R DE LA MUTUALITE, R DE LA TRACTION, R DE NOIDANS, R DE VERDUN, R DE VILLERSEXEL, R DES BAINS, R DES BOUCHERIES n°19 à fin de la rue, R DES GRANDES FAULX, R DES SAULES, R DES TANNEURS, R DIDON, R DOCTEUR CHAMPIONNET, R DU BREUIL, R DU DOCTEUR DOILLON, R DU LEVANT, R DU MOULIN DES PRES, R EDGAR FAURE, R EMILE GAUTHIER, R ET PL DES CASERNES, R GEORGES GENOUX (pairs), R GEROME, R GROSJEAN, R HENRI POINCARRE, R JEAN JAURES, R JEAN MONNET, R JEAN PARMANTIER, R JEANNE D'ARC, R JULES FERRY, R LILI JOBARD, R LOUIS PERGAUD, R MARCEL PROUST, R MEILLIER, R MICHELINE, R NOIROT, R PAUL MOREL, R PETIT, R PIERRE CURIE, R PILLOT, R PIZARD THEUREY, R ROBERT DEPOULAIN, R ROUGET DE L'ISLE, R VOISARD.

Section 3

Champ d'intervention : Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment ou de travaux publics réalisées dans ceux-ci, à l'exception de la SNCF, des mines, carrières et leurs dépendances.

Délimitation territoriale : ABONCOURT-GESINCOURT, ACHEY, AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT, AINVELLE, AISEY-ET-RICHECOURT, ALAINCOURT, AMANCE, AMBIEVILLERS, AMONCOURT, ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL, ANJEU, ARBECEY, ARGILLIERES, AUGICOURT, AUXON, BARGES, BASSIGNEY, BAULAY, BETAUCOURT, BETONCOURT-SAINT-PANCRAS, BETONCOURT-SUR-MANCE, BLONDEFONTAINE, BOUGEY, BOUGNON, BOULIGNEY, BOURBEVELLE, BOURGUIGNON-LES-CONFLANS, BOURGUIGNON-LES-MOREY, BOUSSERAUCOURT, BREUREY-LES-FAVERNEY, BRIAUCOURT, BUFFIGNECOURT, CEMBOING, CENDRECOURT, CHAMPLITTE, CHARGEY-LES-PORT, CHARMES-SAINT-VALBERT, CHARMOILLE, CHAUVIREY-LE-CHATEL, CHAUVIREY-LE-VIEIL, CHAUX-LES-PORT, CINTREY, COMBEAUFONTAINE, CONFLANDEY, CONFLANS-SUR-LANTERNE, CONTREGLISE, CORBENAY, CORNOT, CORRE, COURTESOULT-ET-GATEY, CUBRY-LES-FAVERNEY, CUVE, DAMPIERRE-LES-CONFLANS, DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS, DELAIN, DEMANGEVELLE, EQUEVILLEY, FAVERNEY, FLAGY, FLEUREY-LES-FAVERNEY, FLEUREY-LES-SAINT-LOUP, FONTAINE-LES-LUXEUIL, FONTENOIS-LA-VILLE, FOUCHECOURT, FOUGEROLLES, FOUVENT-SAINT-ANDOCHE, FRAMONT, FRANCAIMONT, GEVIGNEY-ET-MERCEY, GIREFONTAINE, GOURGEON, GRATTERY, HAUTEVELLE, HURECOURT, JASNEY, JONVELLE, JUSSEY, LA BASSE-VAIVRE, LA NEUVILLE-LES-SCEY, LA PISSEURE, LA QUARTE, LA ROCHELLE, LA ROCHE-MOREY, LA VAIVRE, LAMBREY, LARRET, LAVIGNY, LE VAL-SAINT-ELOI, MAGNONCOURT, MAGNY-LES-JUSSEY, MAILLERONCOURT-SAINT-PANCRAS, MALVILLERS, MELIN, MELINCOURT, MENOUX, MERSUAY, MOLAY, MONTCOURT, MONTDORRE, MONTIGNY-LES-CHERLIEU, MONTUREUX-LES-BAULAY, OIGNEY, ORMOY, OUGE, PASSAVANT-LA-ROCHERE, PERCEY-LE-GRAND, PIERRECOURT, PLAINEMONT, POLAINCOURT-ET-CLAIRFONTAINE, PONT-DU-BOIS, PORT-SUR-SAONE, PREIGNEY, PROVENCHERE, PURGEROT, PUSEY, PUSY-ET-EPENOUX, RAINCOURT, RANZEVILLE, ROSIERES-SUR-MANCE, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAINT-MARCEL, SAINT-REMY, SAPONCOURT, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN, SCYE, SELLES, SEMMADON, SENONCOURT, TARTECOURT, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VAUCHOUX, VAUVILLERS, VENISEY, VERNON-SUR-MANCE, VILLARS-LE-PAUTEL, VILLERS-SUR-PORT, VITREY-SUR-MANCE, VOUGECOURT, Ainsi que les rues suivantes de Vesoul : IMP DE L'AIGLE NOIR, IMP DE LA DEFENSE, IMP LESIGNE, IMP SAINT VINCENT, PAS DES ANNONCIADES, PL BEAUCHAMP, PL DE L'EGLISE, PL DE LA REPUBLIQUE (impairs), PL DU GRAND PUIITS, PL DU PALAIS, PL DU TRAU, R BARON BOUVIER début de la rue à n°20, n°21 à n°42 (pairs), R CHARRIERE DES GRANDS MURS, R D'ALSACE LORRAINE, R DE L'AIGLE NOIR n°8 à fin de la rue (pairs), R DE L'ANCIEN OCTROI, R DE LA HALLE, R DE LA MOTTE, R DE LA PREFECTURE début de la rue à n°5 (impairs), R DE LA RESSORTE, R DE MAILLY, R DERRIERE L'EGLISE, R DERRIERE LE PALAIS, R DES ANNONCIADES, R DES BOUCHERIES début de la rue à n°18, R DES MONTAGNARDS, R DES URSULINES, R DU 23EME RIF,

R DU CHATELET, R DU CLOS SAINT FERJEUX, R DU FORT, R DU GD GRESIL (pairs), R DU MARTEROY, R DU PALAIS, R DU PRESBYTERE, R GEORGES GENOUX (impairs), R GEVREY, R LEBLOND, R MIROUDOT ST FERJEUX début de la rue à n°15 (impairs), n°16 à n°29, n°30 à fin de la rue (impairs), R PAUL PETITCLERC, R PTE RUE DU PALAIS, R ROGER SALENGRO, R SAINT GEORGES début de la rue à n°17, n°18 à fin de la rue (impairs), R SERPENTE (pairs), R VENDEMIAIRE, SQ JEAN-BAPTISTE FLAVIGNY.

Section 4

Champ d'intervention : Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment ou de travaux publics réalisées dans ceux-ci, à l'exception de la SNCF, des mines, carrières et leurs dépendances.

Délimitation territoriale : ABELCOURT, ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE, AMBLANS-ET-VELOTTE, ANDELARRE, ANDELARROT, BELFAHY, BELMONT, BELONCHAMP, BETONCOURT-LES-BROTTE, BOUHANS-LES-LURE, CHARIEZ, CHATENAY, CHATENOIS, CREVENY, ECHENOZ-LA-MELINE, ECROMAGNY, FRANCHEVELLE, FRESSE, FROIDETERRE, GENEVREUILLE, GENEVREY, HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT, LA COTE, LA CREUSE, LA LANTERNE-ET-LES-ARMONTS, LA NEUVILLE-LES-LURE, LA VILLEDIEU-EN-FONTENETTE, LURE, LUXEUIL-LES-BAINS, MAILLERONCOURT-CHARETTE, MALBOUHANS, MELISEY, MEURCOURT, MIELLIN, MONTESSAUX, MONTIGNY-LES-VESOUL, MONT-LE-VERNOIS, NAVENNE, NEUREY-EN-VAUX, POMOY, QUERS, QUINCEY, SAINT-BARTHELEMY, SAINT-GERMAIN, SAINT-VALBERT, SAULX, SERVANCE, SERVIGNEY, TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE, VELLEMINFROY, VELORCEY, VILLERS-LES-LUXEUIL

Ainsi que les rues suivantes de Vesoul : AV DES REPES, AV ARISTIDE BRIAND (du passage sous la rue du 23è RIF à la fin de l'av), BD KENNEDY (du passage sous la rue du 23è RIF à la fin du BD), CAR DE LA VAUGINE, CRS DU BELLAY, CRS FRANCOIS VILLON, CRS MALHERBE, CRS MONTAIGNE, CRS RABELAIS, CTRE COMMERCIAL MONTMARIN, LD PRES COQUARD, PL DU COMMERCE, PL JACQUES BREL, PL PIERRE DE RONSARD, R EDOUARD MAGOT, R ALBERT CAMUS, R ALFRED DE MUSSET, R ANTOINE ST EXUPERY, R ARTHUR KREBS, R BLAISE PASCAL, R CHARLES PEGUY, R CLAUDE BERNARD, R DE L'INDUSTRIE, R DE LA 1ERE DFL, R DE LA MARNE, R DE LA PAIX, R DE LA PEPINIERE, R DE LA VAUGINE, R DE MARCODEY, R DE PONTARCHER, R DE SIPILOU ET BIANKOUA, R DES ACACIAS, R DES BIGNONES, R DES BOULEAUX, R DES CAPUCINES, R DES CASSIS, R DU CHAMP DE COURSES, R DES FLEURS, R DES FRERES LUMIERE, R DES GERANIUMS, R DES GLYCINES, R DES JARDINS, R DES JONQUILLES, R DES LILAS, R DES MARRONNIERS, R DES MYOSOTIS, R DES PAQUERETTES, R DES PENSEES, R DES PRIMEVERES, R DES PRUNUS, R DES ROSES, R DES SORBIERS, R DES TILLEULS, R DES TULIPIERS, R DES VIOLETTES, R DU GRAND CHANOIS, R RENE PATAILLE, R DU LIEUTENANT KOPP, R DU MARECHAL JUIN, R DU PETIT CHANOIS, R EDOUARD BELIN, R EDOUARD BRANLY, R GEORGES GUYNEMER, R GEORGES SAND, R HENRI FABRE, R HUBERT GIBAUT, R JACQUES TERRIER, R JEAN MERMOZ, R JULES ALEXIS MUENIER, R LAURENT DE LAVOISIER, R LOUIS AMPERE, R LUCIENNE WEIL, R MAL DE LATTRE DE TASSIGNY, R MAX DEVAUX, R OLIVIER DE SERRES, R PAUL VALERY, R PIERRE EMMONOT, R THEODULE RIBOT, R VICTOR DOLLE, RTE DE PARIS, RTE DE SAINT LOUP.

Section 5

- o **Champ d'intervention :** industrie, commerce, services, transports, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment ou de travaux publics réalisées dans ceux-ci, à l'exception de la SNCF.

Délimitation territoriale : AILLEVANS, ANDORNAY, ARPENANS, ATHESANS-ETROITEFONTAINE, AULX-LES-CROMARY, AUTHOISON, AUTREY-LES-CERRE, AUTREY-LE-VAY, BEAUMOTTE-AUBERTANS, BELVERNE, BESNANS, BEVEUGE, BOREY, BOUHANS-LES-MONTBOZON, BOULOT, BOULT, BREVILLIERS, BUSSIÈRES, BUTHIERS, CALMOUTIER, CENANS, CERRE-LES-NOROY, CHAGEY, CHALONVILLARS, CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX, CHAMPAGNEY, CHAMPEY, CHASSEY-LES-MONTBOZON, CHAUX-LA-LOTIERE, CHAVANNE, CHENEBIER, CIREY, CLAIREGOUTTE, COGNIERES, COISEVAUX, COLOMBE-LES-VESOUL, COLOMBOTTE, CORDONNET, COURCHATON, COURMONT, COUTHENANS, CREVANS-ET-LA-CHAPELLE-LES-GRANGES, CROMARY, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, DAMPVALLEY-LES-COLOMBE, ECHAVANNE, ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS, ECHENOZ-LE-SEC, ERREVET, ESPRELS, ETOBON, FALLON, FAYMONT, FILAIN, FONDREMAND, FONTENOIS-LES-MONTBOZON, FRAHIER-ET-CHATEBIER, FREDERIC-FONTAINE, FROTEY-LES-LURE, GEORFANS, GOUHENANS, GRAMMONT, GRANGES-LA-VILLE, GRANGES-LE-BOURG, HERICOURT, HYET, LA BARRE, LA DEMIE, LA MALACHERE, LA VERGENNE, LARIANS-ET-MUNANS, LE MAGNORAY, LE VAL-DE-GOUHENANS, LES AYNANS, LES MAGNY, LIEVANS, LOMONT, LONGEVILLE, LOULANS-VERCHAMP, LUZE, LYOFFANS, MAGNY-DANIGON, MAGNY-JOBERT, MAGNY-VERNOIS, MANDREVILLARS, MARAST, MAUSSANS, MELECEY, MIGNAVILLERS, MOFFANS-ET-VACHERESSE, MOIMAY, MOLLANS, MONTARLOT-LES-RIOZ, MONTBOZON, MONTJUSTIN-ET-VELOTTE, NEUREY-LES-LA-DEMIE, NEUVILLE-LES-CROMARY, NOROY-LE-BOURG, OPPENANS, ORICOURT, ORMENANS, PALANTE, PENNESIERES, PERROUSE, PLANCHER-BAS, PLANCHER-LES-MINES, PONT-SUR-L'OGNON, QUENOCHÉ, RIOZ, ROCHE-SUR-LINOTTE-ET-SORANS-LES-CORDIERS, RONCHAMP, ROYE, RUHANS, SAINT-FERJEUX, SAINT-SULPICE, SAULNOT, SECENANS, SENARGENT-MIGNAFANS, SORANS-LES-BREUREY, TAVEY, THIEFFRANS, THIENANS, TRAITIEFONTAINE, TREMOINS, TRESILLEY, VALLEROIS-LE-BOIS, VALLEROIS-LORIOZ, VANDELANS, VELLECHEVREUX-ET-COURBENANS, VELLEFAUX, VERLANS, VILLAFANS, VILLARGENT, VILLERSEXEL, VILLERS-LA-VILLE, VILLERS-LE-SEC, VILLERS-PATER, VILLERS-SUR-SAULNOT, VORAY-SUR-L'OGNON, VOUHENANS, VYANS-LE-VAL, VY-LES-FILAIN, VY-LES-LURE

Ainsi que les rues suivantes de Vesoul : AV DU LAC, AV RENE HEYMES, CHE CLAUDE RENAUDOT, ESPA DE LA MOTTE, IMP DES PETITS CHAMPS, LD AU PRALEY, LD GRAND MISSELOT, LD LA MOTTE, LD LES HABERGES,

PL DU 11 EME CHASSEURS, PL RENE HOLOGNE, QU YVES BARBIER, R ALBERT DECARIS, R BAULMONT, R BOSQUETS ST MARTIN, R CHARRIERE SAINT MARTIN, R CLAUDE CARIAGE, R COUDERET, R DAGNAN BOUVERET, R DE L'AIGLE NOIR n°8 à fin de la rue (impairs), R DE LA GRANDE CHARRIERE, R DE LA MARECHALERIE, CH DE LA MONTOILLOTTE, R DE LA MONTOILLOTTE, R DE LA PERILLEUSE, R DE LA PREFECTURE début de la rue à n°5 (pairs), n°6 à fin de la rue, R DE PRESLES, R DES DANVIONS, R DES FAINES, R DES HABERGES, R HENRY JOFFRIN, R DES ILOTES, R DES LUCOTTES, R DES MORTES PIERRES, R DES REGAINS, R DES SOURCES, R DES VIGNES, R DU CAPITAINE BLANDIN, R DU DOC NOEL COURVOISIER, R DU DOCTEUR GASTON VICHARD, R DU DOCTEUR JEAN-GEORGES GIRARD, R DU CAPITAINE GRAMSPARCHER, R DU PETIT MONTMARIN, R DU PRALEY, R DU SOUVENIR FRANCAIS, R DU TALEROT, R ETIENNE CHAPAS, R FRANCOIS CORDIER, R FRANCOISE CAREMENTRANT, R GEORGES PONSOT, R GUSTAVE COURBET, R GUSTAVE COURTOIS, R JACQUELINE AURIOL, R JEAN BERNARD DEROSNE, R JEAN MOULIN, R LAFAYETTE, R LOUIS BLEROT, R LOUIS MONNIER, R LUCIE ET RAYMOND AUBRAC, R LUCIEN JEANNIOT, R MARIE FRANCOISE BOISSON, R MARYSE BASTIE, R MICHEL GUILLET, R MIROUDOT ST FERJEUX n°30 à fin de la rue (pairs), R PAUL FRANCOIS, R RENE HOLOGNE, R ROBERT FONTESSE, R ROBERT FRANCHEQUIN, R ROBERT LABAT, R ROSA BONHEUR, R SAINT MARTIN, R CLAUDE MONNET.

- **Champ d'intervention** : mines, carrières et leurs dépendances, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment ou de travaux publics réalisées dans ceux-ci.

Délimitation territoriale : toutes les communes du département.

Section 6 (à dominante agricole)

- **Champ d'intervention** : professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

Délimitation territoriale : ABELCOURT, ABONCOURT-GESINCOURT, ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE, AILLEVANS, AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT, AILLONCOURT, AINVELLE, AISEY-ET-RICHECOURT, ALAINCOURT, AMAGE, AMANCE, AMBIEVILLERS, AMBLANS-ET-VELOTTTE, AMONCOURT, AMONT-ET-EFFRENEY, ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL, ANDORNAY, ANJEUX, ARBECEY, ARPENANS, ATHESANS-ÉTROITEFONTAINE, AUGICOURT, AUTREY-LES-CERRE, AUTREY-LE-VAY, AUXON, LES AYNANS, BARGES, LA BASSE-VAIVRE, BASSIGNEY, BAUDONCOURT, BAULAY, BELFAHY, BELMONT, BELONCHAMP, BELVERNE, BETAUCOURT, BETONCOURT-LES-BROTTE, BETONCOURT-SAINT-PANCRAS, BETONCOURT-SUR-MANCE, BEULOTTE-SAINT-LAURENT, BEVEUGE, BLONDEFONTAINE, BOREY, BOUGEY, BOUGNON, BOUHANS-LES-LURE, BOULIGNEY, BOURBEVELLE, BOURGUIGNON-LES-CONFLANS, BOURGUIGNON-LES-MOREY, BOUSSERAUCOURT, BREUCHES, BREUCHOTTE, BREUREY-LES-FAVERNEY, BREVILLIERS, BRIAUCOURT, BROTTTE-LES-LUXEUIL, LA BRUYERE, BUFFIGNECOURT, CALMOUTIER, CEMBOING, CENDRECOURT, CERRE-LES-NOROY, CHAGEY, CHALONVILLARS, CHAMPAGNEY, CHAMPEY, LA CHAPELLE-LES-LUXEUIL, CHARGEY-LES-PORT, CHARMES-SAINT-VALBERT, CHATENEY, CHATENOIS, CHAUVIREY-LE-CHATEL, CHAUVIREY-LE-VIEIL, CHAUX-LES-PORT, CHAVANNE, CHENEBIER, CINTREY, CITERS, CLAIREGOUTTE, COISEVAUX, COLOMBE-LES-VESOUL, COLOMBOTTE, COMBEAUFONTAINE, CONFLANDEY, CONFLANS-SUR-LANTERNE, CONTREGLISE, CORBENAY, LA CORBIERE, CORNOT, CORRAVILLERS, CORRE, LA COTE, COURCHATON, COURMONT, COUTHENANS, LA CREUSE, CREVANS-ET-LA-CHAPELLE-LES-GRANGES, CREVENY, CUBRY-LES-FAVERNEY, CUVE, DAMBENOIT-LES-COLOMBE, DAMPIERRE-LES-CONFLANS, DAMPVALLEY-LES-COLOMBE, DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS, DEMANGEVELLE, LA DEMIE, ÉCHAVANNE, ÉCHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS, ÉCROMAGNY, ÉHUNS, ÉQUEVILLEY, ERREVET, ESBOZ-BREST, ESMOULIERES, ESPRELS, ÉTOBON, FALLON, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FAVERNEY, FAYMONT, LES FESSEY, FLAGY, FLEUREY-LES-FAVERNEY, FLEUREY-LES-SAINT-LOUP, FONTAINE-LES-LUXEUIL, FONTENOIS-LA-VILLE, FOUCHECOURT, FOUGEROLLES, FRAHIER-ET-CHATEBIER, FRANCAIMONT, FRANCHEVELLE, FREDERIC-FONTAINE, FRESSE, FROIDECONCHE, FROIDETERRE, FROTEY-LES-LURE, GENEVREUILLE, GENEVREY, GEORFANS, GEVIGNY-ET-MERCEY, GIREFONTAINE, GOUHENANS, GOURGEON, GRAMMONT, GRANGES-LA-VILLE, GRANGES-LE-BOURG, GRATTERY, HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT, HAUTEVELLE, HERICOURT, HURECOURT, JASNEY, JONVELLE, JUSSEY, LAMBREY, LANTENOT, LA LANTERNE-ET-LES-ARMONTS, LAVIGNEY, LIEVANS, LINEXERT, LOMONT, LONGEVELLE, LA LONGINE, LURE, LUXEUIL-LES-BAINS, LUZE, LYOFFANS, MAGNIVRAY, MAGNONCOURT, LES MAGNY, MAGNY-DANIGON, MAGNY-JOBERT, MAGNY-LES-JUSSEY, MAGNY-VERNOIS, MAILLERONCOURT-CHARETTE, MAILLERONCOURT-SAINT-PANCRAS, MALBOUHANS, MALVILLERS, MANDREVILLARS, MARAST, MELECEY, MELIN, MELINCOURT, MELISEY, MENOUX, MERSUAY, MEURCOURT, MIELLIN, MIGNAVILLERS, MOFFANS-ET-VACHERESSE, MOIMAY, MOLAY, MOLLANS, LA MONTAGNE, MONTCOURT, MONTDORRE, MONTESSAUX, MONTIGNY-LES-CHERLIEU, MONTJUSTIN-ET-VELOTTTE, MONTUREUX-LES-BAULAY, LA ROCHE-MOREY, NEUREY-EN-VAUX, NEUREY-LES-LA-DEMIE, LA NEUVELLE-LES-LURE, LA NEUVELLE-LES-SCEY, NOROY-LE-BOURG, OIGNEY, OPPENANS, ORICOURT, ORMOICHE, ORMOY, OUGE, PALANTE, PASSAVANT-LA-ROCHERE, LA PISSEURE, PLAINEMONT, PLANCHER-BAS, PLANCHER-LES-MINES, POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE, POMOY, PONT-DU-BOIS, PONT-SUR-L'OGNON, PORT-SUR-SAONE, PREIGNEY, LA PROISELIERE-ET-LANGLE, PROVENCHERE, PURGEROT, LA QUARTE, QUERS, RADDON-ET-CHAPENDU, RAINCOURT, RANZEVILLE, RIGNOVELLE, LA ROCHELLE, RONCHAMP, LA ROSIERE, ROSIERES-SUR-MANCE, ROYE, SAINT-BARTHELEMY, SAINT-BRESSON, SAINT-FERJEUX, SAINT-GERMAIN, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAINT-MARCEL, SAINTE-MARIE-EN-CHANOIS, SAINTE-MARIE-EN-CHAUX, SAINT-REMY, SAINT-SAUVEUR, SAINT-SULPICE,

SAINT-VALBERT, SAPONCOURT, SAULNOT, SAULX, SCYE, SECENANS, SELLES, SEMMADON, SENARGENT-MIGNAFANS, SENONCOURT, SERVANCE, SERVIGNEY, TARTECOURT, TAVEY, TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE, TREMOINS, LA VAIVRE, LE VAL-DE-GOUHENANS, VALLEROIS-LE-BOIS, VALLEROIS-LORIOZ, LE VAL-SAINT-ÉLOI, VAUCHOUX, VAUVILLERS, VELLECHEVREUX-ET-COURBENANS, VELLEMINFROY, VELORCEY, LA VERGENNE, VENISEY, VERLANS, VERNON-SUR-MANCE, VILLAFANS, VILLARGENT, VILLARS-LE-PAUTEL, LA VILLEDIEU-EN-FONTENETTE, VILLERSEXEL, VILLERS-LA-VILLE, VILLERS-LE-SEC, VILLERS-LES-LUXEUIL, VILLERS-SUR-PORT, VILLERS-SUR-SAULNOT, VISONCOURT, VITREY-SUR-MANCE, LA VOIVRE, VOUGECOURT, VOUHENANS, VYANS-LE-VAL, VY-LES-LURE,

- o **Champ d'intervention** : Champ d'intervention : industrie, commerce, services, entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment ou de travaux publics réalisées dans ceux-ci, à l'exception de la SNCF, des mines, carrières et leurs dépendances.

Délimitation territoriale : AILLONCOURT, AMAGE, AMONT-ET-EFFRENEY, BAUDONCOURT, BEULOTTE-SAINT-LAURENT, BREUCHES, BREUCHOTTE, BROTTES-LES-LUXEUIL, CITERS, CORRAVILLERS, DAMBENOIT-LES-COLOMBE, EHUNS, ESBOZ-BREST, ESMOULIERES, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FROIDECONCHE, LA BRUYERE, LA CHAPELLE-LES-LUXEUIL, LA CORBIERE, LA LONGINE, LA MONTAGNE, LA PROISELIERE-ET-LANGLE, LA ROSIERE, LA VOIVRE, LANTENOT, LES FESSEY, LINEXERT, MAGNIVRAY, NOIDANS-LES-VESOUL, ORMOICHE, RADDON-ET-CHAPENDU, RIGNOVELLE, SAINT-BRESSON, SAINTE-MARIE-EN-CHANOIS, SAINTE-MARIE-EN-CHAUX, SAINT-SAUVEUR, VISONCOURT

Ainsi que les rues suivantes de Vesoul: ACH ANCIEN CHE COULEVON, AV ARISTIDE BRIAND (du début jusqu'au passage sous la rue du 23è RIF), BD DES ALLIES n°90 à fin de la rue, BD KENNEDY (du début jusqu'au passage sous la rue du 23è RIF), CHE ANCIENNE PISCINE, R BARON BOUVIER n°21 à n°42 (impairs), n°43 à fin de la rue, R BOURDAULT, R DE BARBOILLOZ, R DE GERLINGEN, R DES BALCONS FLEURIS, R DU GD GRESIL (impairs), R DU POINT DU JOUR, R FLANDRES DUNKERQUE, R LAMARTINE, R LOUIS PAQUET, R MIROUDOT ST FERJEUX début de la rue à n°15 (pairs), R PAUL VERLAINE, R PIERRE DE COUBERTIN, R SAINT GEORGES n°18 à fin de la rue (pairs), R SERPENTE (impairs), R DU STADE, R CLAUDE DEBUSSY, R MARIE-CHANTAL ISLE DE BEAUCHAINE, R SIMONE VEIL.

Unité de Contrôle 071-U01

NB : Les communes de Charnay-les-Macon, Mâcon, Montceau-les-Mines sont réparties sur plusieurs sections.

Section 01

- **Champ d'intervention** : industrie, commerce, services à l'exception de toutes les activités précisées par les articles spécifiques correspondant à la compétence des sections d'inspection du travail agricole, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

Communes : ANOST, ANTULLY, AUTUN, AUXY, BARNAY, BLANZY, BRION, BROYE, CHARMOY, CHISSEY-EN-MORVAN, CORDESSE, CURGY, CUSSY-EN-MORVAN, DRACY-SAINT-LOUP, ETANG-SUR-ARROUX, IGORNAY, LA CELLE-EN-MORVAN, LA CHAPELLE-SOUS-UCHON, LA COMELLE, LA GRANDE-VERRIERE, LA PETITE-VERRIERE, LAIZY, LE PULEY, LUCENAY-L'EVEQUE, MARIGNY, MESVRES, MONTCHANIN, MONTHELON, RECLESNE, ROUSSILLON-EN-MORVAN, SAINT-BERAIN-SOUS-SANVIGNES, SAINT-EUSEBE, SAINT-FORGEOT, SAINT-LEGER-DU-BOIS, SAINT-LEGER-SOUS-BEUVRAY, SAINT-MICAUD, SAINT-PRIX, SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE, SOMMANT, TAVERNAY, UCHON.

- **Champs d'intervention** : Mines, carrières et leurs dépendances, ainsi que pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces établissements, situées sur les communes ci-dessous listées

Communes : CHALMOUX, CRESSY SUR SOMME, MONT ST VINCENT, GUEUGNON, MARMAGNE, ETANG-SUR-ARROUX, BAUGY, VENDENESSE LES CHAROLLES, ST VINCENT BRAGNY, LA CHAPELLE SOUS DUN, STE CECILE, LUGNY, FARGES LES MACON,

Section 02

- **Champ d'intervention** : industrie, commerce, services à l'exception de toutes les activités précisées par les articles spécifiques correspondant à la compétence des sections d'inspection du travail agricole, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

Communes : CHANGE, COLLONGE-EN-CHAROLLAIS, COLLONGE-LA-MADELEINE, COUCHES, CREOT, DRACY-LES-COUCHES, EPERTULLY, EPINAC, GENOUILLY, GOURDON, JONCY, LE BREUIL, LE CREUSOT, LES BIZOTS, MARMAGNE, MARY, MONTCENIS, MONT-SAINT-VINCENT, MORLET, SAINT-CLEMENT-SUR-GUYE, SAINT-EMILAND, SAINT-FIRMIN, SAINT-GERVAIS-SUR-COUCHES, SAINT-JEAN-DE-TREZY, SAINT-MARTIN-DE-COMMUNE, SAINT-MARTIN-LA-PATROUILLE, SAINT-MAURICE-LES-COUCHES, SAINT-PIERRE-DE-VARENNES, SAINT-ROMAIN-SOUS-GOURDON, SAINT-SERNIN-DU-BOIS, SAISY, SULLY, TINTRY, TORCY, VAUX-EN-PRE.

Montceau-les-Mines pour les voies ci-dessous :

AVENUE DE RUGNY, IMPASSE DE LA GROSEILLE, IMPASSE DE LA MOTTE, IMPASSE DE LA PETITE SORME, IMPASSE DE LAON, IMPASSE DE MESVRES, IMPASSE DE SAINT-EUSEBE, IMPASSE DES JARDINS, IMPASSE DES SEPT CHALETS, IMPASSE DU BOIS GARNIER, IMPASSE DU BOIS MALTERRE, IMPASSE DU VIEUX BOIS DU VERNE, IMPASSE ETIENNE MAREY, IMPASSE GEORGES MELIES, IMPASSE LOUIS JOUVET, IMPASSE MARCEL ACHARD, IMPASSE MAURICE GENEVOIX, IMPASSE RAIMU, IMPASSE RENE CLAIR, IMPASSE SARAH BERNHARDT, ROUTE EXPRESS RCEA, ROUTE NATIONALE 70, RUE ALEXANDER FLEMING, RUE ANATOLE FRANCE, RUE AUBER, RUE CHOPIN, RUE D'ANGERS, RUE DE BARAQUES, RUE DE BEAUVAIS, RUE DE BESANCON, RUE DE BLANZY, RUE DE BLOIS, RUE DE BOULOGNE, RUE DE BREST, RUE DE CHARMOY, RUE DE CHATILLON, RUE DE CHAUMONT, RUE DE CHEZ LECUYER, RUE DE CHEZ LEGAIN, RUE DE COMMENTRY, RUE DE DARCY, RUE DE DETTEY, RUE DE DOMPIERRE, RUE DE GRAY, RUE DE HARNES, RUE DE LA CHAPELLE, RUE DE LA COOPERATIVE, RUE DE LA COUDRAIE, RUE DE LA FERRIERE, RUE DE LA GAITE, RUE DE LA GRANDE SORME, RUE DE LA GRANGE, RUE DE LA GROSEILLE, RUE DE LA PETITE SORME, RUE DE LA SORME, RUE DE LA TAGNERETTE, RUE DE LA TAGNIERE, RUE DE LA TOUR, RUE DE LANGRES, RUE DE LAON, RUE DE L'ARCHEVAULT, RUE DE L'ÉTANG, RUE DE L'ÉTANG GRILLOT, RUE DE LILLE, RUE DE LISIEUX, RUE DE LUCY, RUE DE MARMAGNE, RUE DE MESVRES, RUE DE MEZIERES, RUE DE MILAN, RUE DE MONTCENIS, RUE DE MONTLUCON, RUE DE MONTMAILLOT, RUE DE NANCY, RUE DE NAPLES, RUE DE PERONNE, RUE DE REIMS, RUE DE ROCROI, RUE DE ROME, RUE DE ROUEN, RUE DE RUGNY, RUE DE SAINT-BERAIN, RUE DE SAINT-EUSEBE, RUE DE SAINT-MALO, RUE DE SAINT-QUENTIN, RUE DE SANVIGNES, RUE DE SEDAN, RUE DE SOISSONS, RUE DE TOURS, RUE DE TROYES, RUE DE TURIN, RUE DE VALENCIENNES, RUE DE VERNE, RUE DE VESOUL, RUE DES 7 CHALETS, RUE DES BIZOTS, RUE DES CHEVRIERS, RUE DES ÉCOLES, RUE DES ESTIVAUX, RUE DES FLEURS, RUE DES GEORGETS, RUE DES HAUTS DE SORME, RUE DES PORROTS, RUE D'EVREUX, RUE D'HONFLEUR, RUE D'ITALIE, RUE D'ORLEANS, RUE DU BOIS CLAIR, RUE DU BOIS DU LEU, RUE DU BOIS MALTERRE, RUE DU CHAMP PAGNOT, RUE DU CHATEAU D'EAU, RUE DU MOULIN MALTERRE,

RUE DU POULOUX, RUE DU PUIITS, RUE DU RUISSEAU, RUE DU VIEUX BOIS DU VERNE, RUE D'UCHON, RUE GEORGES POMPIDOU, RUE GEORGES VERNUSSE, RUE GIDEL, LE PRE LONG, RUE MALTERRE, RUE MARIA MONTESSORI, RUE MARTIN LUTHER KING, RUE MERMOZ, RUE NOBEL, RUE PEYRARD, RUE SAINTE-ELISABETH, RUE SEMUR, RUE STORZINSKI, RUE WALTER.

- o **Champs d'intervention** : Mines, carrières et leurs dépendances, ainsi que pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces établissements, situées sur les communes ci-dessous listées

Communes : SENNECEY LE GRAND, FRETTERANS, PIERRE DE BRESSE, VERJUX, ST MARTIN BELLE ROCHE, LA SALLE, MONTAGNY LES BUXY, ST ALBAIN, BUXY, CHAGNY, IGE, MELLECEY

Section 03

Champ d'intervention : industrie, commerce, services à l'exception de toutes les activités précisées par les articles spécifiques correspondant à la compétence des sections d'inspection du travail agricole, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

Communes : BOURBON-LANCY, CHARBONNAT, CRESSY-SUR-SOMME, CRONAT, CUZY, DETTEY, DOMPIERRE-SOUS-SANVIGNES, GRURY, ISSY-L'EVEQUE, LA BOULAYE, LA TAGNIERE, LE ROUSSET-MARIZY, LESME, MALTAT, MARLY-SOUS-ISSY, MARLY-SUR-ARROUX, MONT, MONTMORT, PERRECY-LES-FORGES, POUILLOUX, SAINT-DIDIER-SUR-ARROUX, SAINTE-RADEGONDE, SAINT-EUGENE, SAINT-NIZIER-SUR-ARROUX, SAINT-ROMAIN-SOUS-VERSIGNY, SAINT-VALLIER, SANVIGNES-LES-MINES, THIL-SUR-ARROUX, TOULON-SUR-ARROUX, VITRY-SUR-LOIRE. 18

Montceau-les-Mines pour les voies ci-dessous :

AVENUE DE LA BOURBINCE, AVENUE DES ALOUETTES, AVENUE DES PUIITS, AVENUE MARECHAL LECLERC, AVENUE ROGER SALENGRO, AVENUE SAINT-EXUPERY, BOULEVARD DE LATTRE DE TASSIGNY, BOULEVARD DU PLESSIS, BOULEVARD MAUGRAND, BOULEVARD SAINT-LOUIS, CARREFOUR DE L'EUROPE, ESPLANADE ANDRE MALRAUX, IMPASSE DE LA LANDE, IMPASSE DE LA MAUGRAND, IMPASSE DE L'ÉTANG, IMPASSE DE LUCY, IMPASSE DE PERRECY, IMPASSE DES CHASSINS, IMPASSE DES CHAVANNES, IMPASSE DU PONT DE LUCY, IMPASSE DU SENTIER, IMPASSE JACQUES BRETEL, IMPASSE JEAN LONGUET, IMPASSE LIEUTENANT DUFOUR, IMPASSE MARAT, IMPASSE RENE FONCK, IMPASSE RUE DE SEMARD, IMPASSE SAINTE-MARGUERITE, PLACE BEAUBERNARD, PLACE BEL AIR, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE, PLACE DES DROITS DE L'HOMME, PLACE DU GEANT CASINO, PLACE DU SOUVENIR FRANÇAIS, PLACE RENE CASSIN, QUAI DE MOULINS, QUAI DU NOUVEAU PORT, QUAI GAUTHEY, QUAI GENERAL DE GAULLE, QUAI JULES CHAGOT, ROUTE DE BLANZY, RUE ABBE BERAUD, RUE AMPERE, RUE ANDRE MALRAUX, RUE ANTOINE EMORINE, RUE BARBES, RUE BEAUBERNARD, RUE BERLIOZ, RUE BERTHELOT, RUE BLAISE PASCAL, RUE BLANQUI, RUE BOILEAU, RUE CAMILLE DESMOULINS, RUE CARNOT, RUE CHARCOT, RUE CHARLES FOUCAULT, RUE CHARLES PEGUY, RUE CLAUDE FOREST, RUE CORNEILLE, RUE CURIE, RUE D'ALSACE, RUE D'AMIENS, RUE DANTON, RUE D'ARLES, RUE D'ARSONVAL, RUE D'AUTUN, RUE DAVY, RUE DE BEAUNE, RUE DE BEAUREGARD, RUE DE BEL AIR, RUE DE BELFORT, RUE DE BELLEVUE, RUE DE BORDEAUX, RUE DE BOURBON-LANCY, RUE DE BOURGOGNE, RUE DE BUXY, RUE DE CHAGNY, RUE DE CHALON, RUE DE CHAROLLES, RUE DE CHAUBUISSON, RUE DE CIRY, RUE DE CLUNY, RUE DE CRACOVIE, RUE DE DIGOIN, RUE DE DIJON, RUE DE GENELARD, RUE DE GILLY, RUE DE GIVRY, RUE DE GOURDON, RUE DE GUEUGNON, RUE DE JONCY, RUE DE LA BRUYERE, RUE DE LA FERME, RUE DE LA FONTAINE, RUE DE LA GARE, RUE DE LA LANDE, RUE DE LA LOGE, RUE DE LA MARNE, RUE DE LA PEPINIERE, RUE DE LA PLACE PAGEOT, RUE DE LA REPUBLIQUE, RUE DE LA RESISTANCE, RUE DE LA SABLIERE, RUE DE LA SAULE, RUE DE L'ANCIEN HOPITAL, RUE DE L'HOSPICE, RUE DE LORRAINE, RUE DE LOUHANS, RUE DE LUTTERBACH, RUE DE MACON, RUE DE MARCIGNY, RUE DE MARIGNY, RUE DE MARIZY, RUE DE MARY, RUE DE METZ, RUE DE MONTCHANIN, RUE DE MOULINS, RUE DE NEVERS, RUE DE PALINGES, RUE DE PARAY, RUE DE PERRECY, RUE DE POUILLOUX, RUE DE POZNAN, RUE DE ROANNE, RUE DE SAINT-GENGOUX, RUE DE SAINT-VALLIER, RUE DE SALORNAY, RUE DE SEMARD, RUE DE STRASBOURG, RUE DE TOULON, RUE DE TOURNUS, RUE DE VARSOVIE, RUE DE VERDUN, RUE DEBUSSY, RUE DELACROIX, RUE DES BAINS, RUE DES BOIS FRANCS, RUE DES CARRIERES, RUE DES CHASSINS, RUE DES CHAVANNES, RUE DES GOIJONS, RUE DES OISEAUX, RUE DES PECHEURS, RUE DES PRES, RUE DES ROMPOIS, RUE DU 11 NOVEMBRE 1918, RUE DU 19 MARS 1962, RUE DU 5E REGIMENT DE DRAGONS, RUE DU 8 MAI, RUE DU BARONNET, RUE DU BOIS, RUE DU BOIS GARNIER, RUE DU CAPITAINE PRIET, RUE DU CENTRE, RUE DU CHAMP DU MOULIN, RUE DU CHANCELIER ROLLIN, RUE DU CHATEAU, RUE DU CHEMIN DE FER, RUE DU COMMANDANT MOUCHOTTE, RUE DU CREUSOT, RUE DU DOCTEUR JEANNIN, RUE DU NOUVEAU BOIS DU VERNE, RUE DU PETIT BOIS, RUE DU PLESSIS, RUE DU REPOS, RUE DU SENTIER, RUE DU STADE, RUE DU VERNON, RUE D'UXEAU, RUE EDITH CAVELL, RUE ÉMILE ZOLA, RUE ETIENNE MERZET, RUE EUGENE POTTIER, RUE FERRER, RUE FORETALE, RUE FRANÇOIS MATHEY, RUE FRANÇOIS MITTERAND, RUE GAMBETTA, RUE GASTON CREMIEUX, RUE GEORGES BIZET, RUE GEORGES CLEMENCEAU, RUE GREUSE, RUE GUYNEMER, RUE HENRI CHAUSSON, RUE HENRI POINCARÉ, RUE HENRI VAIRON, RUE HONORE MARCHAND, RUE JACQUES PREVERT, RUE JAGELLON, RUE JEAN BART, RUE JEAN BOUVERI, RUE JEAN DIDIER, RUE JEAN GIONO, RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU, RUE JEAN JAURES, RUE JEAN LAVILLE, RUE JEAN LONGUET, RUE JEAN-MARIE JEANDET, RUE JEAN MOULIN, RUE JULES GUESDE, RUE JULES VEDRINES, RUE KENNEDY, RUE KOENIG, RUE LAMARTINE, RUE LAVOISIER, RUE LOUIS BREGUET, RUE LOUIS LOUCHEUR, RUE LOUISE CECILE, RUE LUCIE AUBRAC, RUE LUMIERE, RUE MANSARD, RUE MARAT, RUE MARCEL DULAC, RUE MARCEL PAGNOL, RUE MARCEL SEMBAT, RUE MARLY, RUE MAURICE NIVON, RUE MAURICE RAVEL, RUE MICHIEWIEZ, RUE MOLIERE, RUE MONGE, RUE MONTCHEVRIER, RUE NIEPCE, RUE PASTEUR, RUE PAUL BERT, RUE PAUL CAZIN, RUE PAUL JANET, RUE PERRECY, RUE PIERRE DE COUBERTIN, RUE PIERRE GARNIER,

RUE PIERRE PRUD'HON, RUE PIERRE VAUX, RUE RACINE, RUE RAMEAU, RUE REGNAULT, RUE RENE COTY, RUE ROBESPIERRE, RUE ROMAIN GARY, RUE ROMAIN ROLLAND, RUE ROUGET DE LISLE, RUE SAINT-ELOI, RUE SAINT-JEAN, RUE SAINT-VINCENT, RUE SOBIESKI, RUE TERMIER, RUE VICTOR HUGO, RUE VOLTAIRE, RUE WATT.

Section 04

Champ d'intervention : industrie, commerce, services à l'exception de toutes les activités précisées par les articles spécifiques correspondant à la compétence des sections d'inspection du travail agricole, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

Communes : BALLORE, BARON, BEAUBERY, BRANDON, BUFFIERES, CHASSY, CHEVAGNY-LES-CHEVRIERES, CHEVAGNY-SUR-GUYE, CHIDDES, CIRY-LE-NOBLE, CLERMAIN, CLESSY, CURDIN, DOMPIERRE-LES-ORMES, FONTENAY, GENELARD, GRANDVAUX, GUEUGNON, HURIGNY, LA CHAPELLE-AU-MANS, LA CHAPELLE-DU-MONT-DE-FRANCE, LA GUICHE, LA ROCHE-VINEUSE, LEYNES, MARTIGNY-LE-COMTE, MONTAGNY-SUR-GROSNE, MORNAY, NEUVY-GRANDCHAMP, OUDRY, OZOLLES, PALINGES, PRESSY-SOUS-DONDIN, PRISSE, RIGNY-SUR-ARROUX, SAILLY, SAINT-ANDRE-LE-DESERT, SAINT-AUBIN-EN-CHAROLLAIS, SAINT-BONNET-DE-JOUX, SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE, SAINT-LEGER-SOUS-LA-BUSSIERE, SAINT-MARCELIN-DE-CRAY, SAINT-MARTIN-DE-SALENCEY, SAINT-POINT, SAINT-VERAND, SAINT-VINCENT-BRAGNY, SERRIERES, SUIN, TRAMAYES, TRAMBLAY, TRIVY, UXEAU, VAUDEBARRIER, VENDENESSE-LES-CHAROLLES, VENDENESSE-SUR-ARROUX, VERGISSON, VEROSVRES, VIRY.

Charnay-les-Mâcon pour les voies ci-dessous :

RUE CARNACUS, RUE CLAUDE BERNARD, CLOS DES AMARYLLIS, CLOS DU SOLEIL, CHE DE BEAUREGARD, CHE DE BONZY, CHE DE BOUTELOUP, CHE DE CARGE D'ARLAY, IMP DE CHAMPGRENON, CHE DE FRANCLIEU, RUE DE HONGRIE, CHE DE LA BECHOULE, RUE DE LA CHAPELLE, ALL DE LA COUPEE, GR RUE DE LA COUPEE, RUE DE LA GRANGE ST-PIERRE, ALL DE LA MIRANDOLE, CHE DE LA PANNIERE, RUE DE LA RONZE, ALL DE LA TEPPE, IMP DE LA TEPPE, CHE DE LA TOURNACHE, CHE DE LAVAL, PL DE LEVIGNY, RTE DE LEVIGNY, CHE DE MALCUS, RUE DE POLOGNE, ALL DE ROUMANIE, CHE DE SALORNAY, RUE D'ITALIE, RUE DES CEDRES, IMP DES CERISIERS, RUE DES CHANAU, CHE DES CHENES, RUE DES COLS, CHE DES COMBES, CHE DES CRAYS, RUE DES ECOLES, CHE DES GERARDS, IMP DES LAURIERS, CHE DES MAISONS ROUGES, IMP DES MARGUERITES, CHE DES MOUILLES, BD DES NEUF CLES, RUE DES NEUF CLES, RUE DES 19 ORANGERS, CHE DES PAUCARDS, IMP DES PERELLES, RUE DES PERELLES, CHE DES PERSERONS, IMP DES PETITS CHAMPS, RUE DES PETITS CHAMPS, CHE DES VERNES, CHE DES VIGNES BASSES, CHE DU CLOS SAINT-PIERRE, ALL DU CONSEIL DES ENFANTS, ALL DU DOMAINE DE MALCUS, ALL DU JAPON, RUE DU LAVOIR, ALL DU MARAICHER, RUE DU MIDI, IMP DU PERTHUIS, RUE DU PERTHUIS, CHE DU PRE NEUF, ALL DU TEIL, GRANGE SAINT-PIERRE, ALL JOANNY MOMMESSIN, LA COUPEE, LA RONZE, LA TOURNACHE, LES CHANAU, LEVIGNY, MALCUS, ESP MOMMESSIN, RUETTE MION, ALL SAINT PIERRE, IMP SAINT-PIERRE.

Mâcon pour les voies ci-dessous :

PL ALBERT DESNOYERS, ESP ALEXANDRE DUMAINE, ALL ALEXANDRE DUMAS, RUE AMBROISE CROIZAT, RUE AMBROISE PARE, ALL ANDRE MALRAUX, AUX SAULES, IMP BEAU SITE, RUE BEAU SITE, AV BEL HORIZON, ALL BREART, CES BREART, RUE CHRISTOPHE COLOMB, RUE CLAUDE BERNARD, CHE DE LA BECASSIERE, CHE DE LA CARRIERE, RTE DE LA CASCADE, RUE DE LA CASCADE, RUE DE LA FONTAINE, CR DE LA GRISIERE, RUE DE LA GRISIERE, RUE DE LA LIBERTE, RUE DE LA ROCADE, IMP DE L'ABIME, RTE DE L'ABIME, IMP DE L'EGLISE, PL DE L'EGLISE, BD DE L'HOPITAL, ALL DE MALCUS, IMP DE MALCUS, RUE DE MALCUS, BD DES 9 CLES, RUE DES 9 CLES, ALL DES 9 CLES, IMP DES ALOUETTES, RUE DES BOUVREUILS, IMP DES BUIS, CTE DES CHAILLOUX, IMP DES CHAILLOUX, IMP DES CHARDONNETS, RUE DES CIGOGNES, RUE DES ETOURNEAUX, IMP DES FAUVETTES, RUE DES GLYCINES, IMP DES GOELANDS, RUE DES HIRONDELLES, IMP DES MESANGES, IMP DES MOINEAUX, RUE DES MOUETTES, IMP DES PINSONS, RUE DES SAULES, CHE DES TAMARIS, CHE DES TERREAUX, IMP DES TOURTERELLES, ALL DU CLOS, RUE DU GENERAL MURIN, RUE DU LAVOIR, RUE DU PERE AUBRY, RUE DU VIEUX BOURG, RUE EDITH PIAF, RUE ELSA TRIOLET, RUE EMILE ZOLA, RUE GEORGES BRASSENS, RUE GERARD PHILIPPE, RUE JACQUES BREL, ALL JACQUES CARTIER, RUE JACQUES PREVERT, RUE JEAN COCTEAU, RUE JEAN MARIE GARNIER, RUE JULES REVILLON, L'ABYME, LA FONTAINE, LA GRISIERE, LES CHANAU, LES PIERRES BLANCHES, BD LOUIS ESCANDE, ALL MALCUS, ALL MARCEL PAGNOL, RUE MONTEE DE LA FONTAINE, RUE NOUVELLE, PL PARC DE LABYME, RUE SAINT-MARTIN-DES-VIGNES, BD VICTOR SCHOELCHER. AUTOROUTE A6, POUR SON SEGMENT PARTANT DE SON INTERSECTION AVEC LA LIMITE NORD DE LA COMMUNE DE MACON ET TRAVERSANT INTEGRALEMENT CETTE DERNIERE ET CELLE DE CHARNAY-LES-MACON JUSQU'A LA LIMITE SUD DE LA COMMUNE DE MACON.

Section 05

Champ d'intervention : industrie, commerce, services à l'exception de toutes les activités précisées par les articles spécifiques correspondant à la compétence des sections d'inspection du travail agricole, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

Communes : BERGESSERIN, BOIS-SAINTE-MARIE, BOURGVILAIN, BUSSIERES, CHAINTRE, CHALMOUX, CHAMPLECY, CHANES, CHANGY, CHAROLLES, CHASSELAS, CHATEAU, COLOMBIER-EN-BRIONNAIS, CRECHES-SUR-SAONE, CURTIL-SOUS-BUFFIERES, DIGOIN, DYO, GERMOLLES-SUR-GROSNE, GIBLES, GILLY-SUR-LOIRE, JALOGNY, LA MOTTE-SAINT-JEAN, LES GUERREAUX,

LUGNY-LES-CHAROLLES, MARCILLY-LA-GUEURCE, MATOUR, MAZILLE, MILLY-LAMARTINE, MONTMELARD, OUROUX-SOUS-LE-BOIS-SAINTE-MARIE, PERRIGNY-SUR-LOIRE, PIERRECLOS, PRUZILLY, SAINT-AGNAÏN, SAINT-AMOUR-BELLEVUE, SAINT-AUBIN-SUR-LOIRE, SAINTE-CECILE, SAINT-JULIEN-DE-CIVRY, SAINT-LEGER-LES-PARAY, SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, SIVIGNON, SOLOGNY, VINZELLES, VITRY-EN-CHAROLLAIS, VOLESVRES.

Charnay-les-Mâcon pour les voies ci-dessous :

AU BOIS D'ALIER, AU VOISINET, CLOS TOINARD, CHE DE BALME, CHE DE BUERY, CHE DE CONDEMINES, RTE DE FUISSE, CHE DE LA CHEVANIÈRE, CHE DE LA LYE, CHE DE LA PETITE GROSNE, CHE DE SAINT-LEGER, RTE DES ALLEMANDS, CHE DES BERTHILLIERS, CHE DES FROZIERES, CHE DES GRANDS CHAMPS, CHE DES JONCHERES, CHE DES LIQUIDAMBARS, CHE DES PROUX, IMP DES PROUX, CHE DES TERRES MICHAUD, IMP DES TERRES MICHAUD, CHE DES VIGNES GUERIN, CHE DU BOIS D'ALIER, CHE DU CHATEAU, CHE DU MERAC, CHE DU VOISINET, IMP DU VOISINET, LA CONDEMINES, LA LYE, LES BERTHILLIERS, LES JONCHERES, MOULIN DU PONT, SAINT-LEGER, TERRE MICHAUD, VIGNES GUERIN.

Mâcon pour les voies ci-dessous :

RUE AMPERE, AU PERRAT, AUX BELOUSES, COLOMBIER, CHE DE BALME, IMP DE BALME, CHE DE COLONGE, RUE DE FONTENAILLES, RTE DE FUISSE, RTE DE JULIENAS, RUE DE LA CHANAYE, CHE DE LA CROIX, CHE DE LA DAME, RTE DE LA GRANDE CHARRIERE, CHE DE LA LYE, CHE DE LA RONZIONE, CHE DE LA VALLEE, RUE DE LA VERCHERE, CHE DE L'AERODROME, RTE DE VINZELLES, RTE DES ALLEMANDS, CHE DES BARRES, CHE DES BOUTATS, CHE DES BRUYERES, RUE DES CRAIS, ALL DES GRANDS CRUS, RUE DES GRANDS CRUS, CHE DES LONGUES TERRES, RUE DES POMMIERS, CHE DES POUILLY, IMP DES VIGNES, CR DIT DU ROUX, RUE DU 134EME RI, RUE DU BEAUJOLAIS, CHE DU BOIS DE LACROIX, CHE DU BUCHER, CHE DU COLOMBIER, CHE DU PERRAT, CHE DU ROUX, RUE EN PARADIS, RUE FERNAND LEGER, RUE FLANDRE DUNKERQUE 1940, FONTENAILLES, ALL GEORGES BRAQUE, RTE GRAND S, GRANDS SILLONS, RUE HENRI BARBUSSE, LA CHANAYE, LA DAME, LA VALEE, LES BELOUSES DU BAS, LES CRAIS, RES LES JARDINS DE LA CHANAYE, LES LONGUES TERRES, LOCHE, RUE MACON CHAINTRE, RUE PABLO PICASSO, RUE PAUL CEZANNE, RUE PAUL ELUARD, RUE PAUL GAUGUIN, RUE POUILLY FUISSE, RUE POUILLY LOCHE, RUE POUILLY VINZELLES, CHE RURAL DIT DE LA PLACE, CHE SAINT- FIACRE, RUE SAINT-VERAN, PL SALVADOR ALLENDE, SALVADOR DALI, RUE SUZANNE VALADON, VC NO 13 DITE DE FONTENAIL, RUE VINCENT VAN GOGH, ZONE INDUSTRIELLE BRUYERES.

RCEA-RN79 POUR SES SEGMENTS DE RACCORDEMENT A L'A406 SITUES SUR LA COMMUNE DE VARENNES-LES-MACON ET TRAVERSANT INTEGRALEMENT LA COMMUNE DE CHARNAY-LES-MACON JUSQU'A LA LIMITE OUEST DE CETTE DERNIERE.

Section 06

Champ d'intervention : industrie, commerce, services à l'exception de toutes les activités précisées par les articles spécifiques correspondant à la compétence des sections d'inspection du travail agricole, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

Communes : AMANZE, ANZY-LE-DUC, BAUDEMONT, BRIANT, CHATENAY, CHERIZET, CORTAMBERT, CURBIGNY, FLAGY, HAUTEFOND, LA CLAYETTE, LA VINEUSE-SUR-FREGANDE (regroupement des communes de : DONZY-LE-NATIONAL – MASSY - LA VINEUSE – VITRY-LES-CLUNY), L'HOPITAL-LE-MERCIER, LOURNAND, MASSILLY, MONTCEAUX-L'ETOILE, NOCHIZE, OYE, PARAY-LE-MONIAL, POISSON, PRIZY, SAINT-DIDIER-EN-BRIONNAIS, SAINT-GERMAIN-EN-BRIONNAIS, SAINT-SYMPHORIEN-DES-BOIS, SAINT-VINCENT-DES-PRES, SAINT-YAN, SALORNAY-SUR-GUYE, SARRY, VAREILLES, VARENNE-L'ARCONCE, VARENNE-SAINT-GERMAIN, VARENNES-LES-MACON, VARENNES-SOUS-DUN, VERSAUGUES, VINDECY.

Charnay-les-Mâcon pour les voies ci-dessous :

AERODROME DE MACON, AUX ALLOGNERAIES, BRUYERE DE ROCHE, CHATEAU DE VERNEUIL, LOT CLOS DU CHARDONNAY, LOT CLOS DU MOULIN, ALL D'AMALRIC, RUE D'AMALRIC, CHE DE CHAMP GRILLET, RTE DE CLUNY, RTE DE DAVAYE, CLOS DE LA BATIE, RUE DE LA BATIE, RUE DE LA BOUCLE, CHE DE LA CACHE BOULIE, CHE DE LA CAVE, IMP DE LA COMBE AU PUIITS, LOT DE LA COMBE AU PUIITS, CHE DE LA CROIX MADELEINE, CHE DE LA FONTAINE GARD, IMP DE LA FONTAINE GARD, CHE DE LA FONTAINE MATOU, CLOS DE LA FONTAINE MATOU, CHE DE LA GARE, CHE DE LA MASSONNE, RPT DE LA MASSONNE, CAR DE LA ROCHE, CHE DE LA TOUR DE L'ANGE, CHE DE LA VERCHERE, CHE DE LA VILLY, IMP DE LA VILLY, CHE DE L'AERODROME, CHE DE L'ESSARD, CHE DE MARBOU, CHE DE NARBONNE, CHE DE VERNEUIL, IMP DE VERNEUIL, RTE DES ALLOGNERAIES, CHE DES BRUYERES, CHE DES BRUYERES DE ROCHE, CHE DES COMMUNAUX, CHE DES DEUX FONTAINES, CHE DES GIROUX, CHE DES LUMINAIRES, CHE DES NOISETIERS, CHE DES PERRIERES, CHE DES PRES, ALL DES SPORTS, IMP DES TERRES D'ORGE, CHE DES TERRES DU BOIS, CHE DES TERRES DU SORBIER, CHE DES TOURNONS, IMP DES TOURNONS, ALL DES VIGNES, CH DES VIGNES DE LA CROIX, CHE DES VIOLETTES, CHE DU BOIS DE VERNEUIL, CHE DU BOIS MARECHAL, CHE DU BOURG, PL DU BOURG, CHE DU CARON, RPT DU CARON, ALL DU CHAMP FOSSE, IMP DU PRE BELY, LOT DU PRE BELY, CHE DU PRE COLLET, LOT DU PRE COLLET, RUE DU VIEUX TEMPLE, FONTAINE GARD, FONTAINE MATOU, RES JOCELYN, LA BRUYERE, RES LA VERCHERE, LE BOURG, LOT LE CLOS DU CHAMP FOSSE, LES GIROUX, LES PERRIERES, CAR MARIUS LACROUZE, RUE MARIUS LACROUZE, ALL ROGER GUEUGNON, VERNEUIL.

Mâcon pour les voies ci-dessous :

RUE BRANLY, CITE CHAMPLEVERT, RUE CLAUDE GUICHARD, RUE CLEMENCE ROBERT, RUE COLETTE, CHE DE LA CROIX SACCARD, RUE DE LA GROSNE, RUE DE LA REPUBLIQUE (seulement le n° 41 pour METSO FRANCE), CAR DE LA RESIDENCE, RTE DE LYON, RUE DE LYON, RUE DENIS PAPIN, RUE DES ESSARDS, RUE DES FLANDINES, IMP DES FRERES LUMIERE,

RUE DES FRERES LUMIERE, CHE DES PETITES VARENNES, RUE DES TRAPPISTINES, RUE D'OZENAY, IMP DU MOULIN DE LATOUR, CAR FRANCOIS MITERRAND, RUE FREDERIC MISTRAL, RUE GABRIEL VOISIN, CAR GEORGES POMPIDOU, RUE GUSTAVE EIFFEL, RUE JACQUARD, RUE JEAN MERMOZ, QU JOUFFROY D'ABBANS, LA PETITE GROSNE RIVIERE, RES LA RESIDENCE, RUE LAVOISIER, RUE LEO LAGRANGE, MOULIN DE LATOUR, RUE NICEPHORE NIEPCE, RUE OLIVIER DE SERRES, CAR PIERRE MENDES FRANCE, RUE PILLET, PORT FLUVIAL, SAINT- CLEMENT, PL SAINT-CLEMENT, RUE SAINT-EXUPERY, RUE THIMONNIER, ZONE INDUSTRIELLE SUD.

Section 07

Champ d'intervention : industrie, commerce, services à l'exception de toutes les activités précisées par les articles spécifiques correspondant à la compétence des sections d'inspection du travail agricole, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

Communes : ANGLURE-SOUS-DUN, ARTAIX, BAUGY, BOURG-LE-COMTE, CERON, CHAMBILLY, CHASSIGNY-SOUS-DUN, CHATEAUNEUF, CHAUFFAILLES, CHENAY-LE-CHATEL, COUBLANC, DAVAYE, FLEURY-LA-MONTAGNE, FUISSE, IGUERANDE, LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY, LA CHAPELLE-SOUS-DUN, LIGNY-EN-BRIONNAIS, MAILLY, MARCIGNY, MELAY, MUSSY-SOUS-DUN, ROMANECH-THORINS, SAINT-BONNET-DE-CRAY, SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS, SAINT-EDMOND, SAINTE-FOY, SAINT-IGNY-DE-ROCHE, SAINT-JULIEN-DE-JONZY, SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS, SAINT-MARTIN-DE-LIXY, SAINT-MARTIN-DU-LAC, SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF, SAINT-RACHO, SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES, SEMUR-EN-BRIONNAIS, SOLUTRE-POUILLY, TANCON, VAUBAN.

Mâcon pour les voies ci-dessous :

ALL ABBE MARELLE, RUE AGUT, RUE ALFRED LACROIX, RUE ANATOLE FRANCE, RUE BENOIT RACLET, RUE BIGONNET, RUE BOCCARD, RUE BON RENCONTRE, RUE BOULLAY, PL CARNOT, RUE CARNOT, RUE CDT JEAN DAGNAUX, RUE CHARLES ROLLAND, RUE CLAUDE ROBERJOT, COUR DE LA GARE, CTRE COMMERCIAL DE BIOUX, CITE DE BIOUX, RTE DE BIOUX, CAR DE LA 1ERE ARMEE, PAS DE LA CORDERIE, AV DE LA GARE, RUE DE LA LAITERIE, BD DE LA LIBERTE, RUE DE LA MANUFACTURE, RUE DE LA REPUBLIQUE (A L'EXCLUSION DU N° 41 POUR METSO FRANCE), BD DE LA RESISTANCE, CHE DE LA VERCHERE, CAR DE L'EUROPE, RUE DE L'EUROPE, IMP DE LYON, RUE DE SOLUTRE, RUE DE CHARDONNAY, RUE DES ALLUMETTES, CHE DES BLANCHETTES, PARC DES BLANCHETTES, RUE DES BLANCHETTES, CITE DES BLANCHETTES RES, RUE DES CHANTIERS, IMP DES CHARMILLES, RUE DES CHARMILLES, PL DES CORDELIERS, RUE DES CORDIERS, QU DES MARANS, RUE DES MARANS, CHE DES MOULINS, RUE DOMBEY, SQ DU 4EME BATAILLON DE CHOC, PAS DU BOURG NEUF, RUE DU CONCOURS, RUE DU DOYENNE, RUE DU PORT, AV EDOUARD HERRIOT, RUE EINSTEIN, LD EMPRISE SNCF, IMP FRACHET, RUE FRACHET, RUE FRANCOIS BOURDON, RUE FRANKLIN, RUE GABRIEL JEANTON, RUE GAMBETTA, RUE GARDENET, RUE GEORGE SAND, RUE GEORGES DUBY, PL GERARD GENEVES, RUE HENRI GUILLEMIN, ALL JEAN LOUIS BARRAULT, RUE JOSEPH DUFOUR, RUE L JOUHAUX, IMP LACRETELLE, RUE LACRETELLE, IMP LAFAY, QU LAMARTINE, RUE LOCHE, ALL MADELEINE RENAUD, BD 21

MAL LECLERC, RUE MARCEL PAUL, SQ MARIE ANDRE MERLE, RUE MICHELET, RUE MONTREVEL, RUE MOZART, AV PIERRE DENAVE, AV PIERRE ET MARIE CURIE, SQ PIERRE ET MARIE CURIE, PL POISSONNIERE, RUE POITEVIN, RUE PRUDHON, ALL RAMBUTEAU, RUE RAMBUTEAU, RUE RAMEAU, PL SAINT-LOUIS, RUE SAINT- LOUIS, PL SAINT-PIERRE, RUE SAINT-PIERRE, RUE THEODORE MONOD, RUE VICTOR HUGO, RUE VINZELLES.

Charnay-les-Mâcon pour les voies ci-dessous :

ALL BELLEVUE, RUE CLAUDE BROSE, RTE DE BIOUX, RUE DE BOURGOGNE, IMP DE LA COUPEE, PL DE LA COUPEE, RUE DE LA FONTAINE, AV DE LA GENDARMERIE, RUE DE LA PAIX, ALL DE LA RESISTANCE, RUE DE LA RESISTANCE, RUE DE LA SOURCE, ALL DES ACACIAS, RUE DES CHARMILLES, ALL DES ECOIERS, IMP DU CHAMP D'OISEAUX, RUE DU DIX NEUF MARS 1962, RUE DU HUIT MAI 1945, RUE DU MACONNAIS, RUE DU ONZE NOVEMBRE 1918, IMP DU PRE MARIN, RUE DU VALLON, RUE HENRI GUILLEMIN, RUE NEUVE DES CHARMILLES, RUE SAINT-MARTIN-DES-VIGNES, RUE TOURNEVIRE.

Unité de Contrôle 071-U02

NB : Les communes de Chalon-sur-Saône, Mâcon, Sancé sont réparties sur plusieurs sections.

Section 08 à compétence principale d'inspection du travail agricole

Champ d'intervention

- Entreprises et établissements relevant des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural.
- Entreprises et établissements relevant des activités référencées comme suit dans la nomenclature d'activités française :
 - Scieries 1610A
 - Laboratoire d'œnologie 7490B
 - Négociants en vin 4634Z
 - Négociants en bois 4673A avec les sous sections suivantes 4673-11 et 4673-12
 - Vendeur de matériel agricole 4661Z avec les sous sections 4661-11 et 4661-12
- Entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans ceux-ci.

Communes : AMANZE, ANGLURE-SOUS-DUN, ANZY-LE-DUC, ARTAIX, AUTUN, BALLORE, BARON, BAUDEMONT, BAUGY, BEAUBERY, BERGESSERIN, BERZE-LE-CHATEL, BISSEY-SOUS-CRUCHAUD, BISSY-SUR-FLEY, BLANOT, BLANZY, BOIS-SAINTE-MARIE, BOURBON-LANCY, BOURG-LE-COMTE, BOURGVILAIN, BRANDON, BRAY, BRIANT, BRION, BROYE, BUFFIERES, BUSSIERES, BUXY, CERON, CERSOT, CHAINTRE, CHALMOUX, CHAMBILLY, CHAMPLECY, CHANES, CHANGY, CHARBONNAT, CHARMOY, CHARNAY-LES-MACON, CHAROLLES, CHASSELAS, CHASSIGNY-SOUS-DUN, CHASSY, CHATEAU, CHATEAUNEUF, CHATENAY, CHAUFFAILLES, CHENAY-LE-CHATEL, CHENOVES, CHERIZET, CHEVAGNY-SUR-GUYE, CHIDDES, CIRY-LE-NOBLE, CLERMAIN, CLESSY, CLUNY, COLLONGE-EN-CHAROLLAIS, COLOMBIER-EN-BRIONNAIS, CORTAMBERT, COUBLANC, CRECHES-SUR-SAONE, CRESSY-SUR-SOMME, CRONAT, CULLES-LES-ROCHES, CURBIGNY, CURDIN, CURTIL-SOUS-BUFFIERES, CUZY, DAVAYE, DETTEY, DIGOIN, DOMPIERRE-LES-ORMES, DOMPIERRE-SOUS-SANVIGNES, DONZY-LE-NATIONAL, DONZY-LE-PERTUIS, DRACY-SAINT-LOUP, DYO, ECUISSES, ETANG-SUR-ARROUX, FLAGY, FLEURY-LA-MONTAGNE, FLEY, FONTENAY, FUISSE, GENELARD, GÉNOUILLY, GERMAGNY, GERMOLLES-SUR-GROSNE, GIBLES, GILLY-SUR-LOIRE, GOURDON, GRANDVAUX, GRURY, GUEUGNON, HAUTFOND, IGUERANDE, ISSY-L'EVEQUE, JALOGNY, JONCY, JULLY-LES-BUXY, LA BOULAYE, LA CHAPELLE-AU-MANS, LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY, LA CHAPELLE-DU-MONT-DE-FRANCE, LA CHAPELLE-SOUS-DUN, LA CHAPELLE-SOUS-UCHON, LA CLAYETTE, LA COMELLE, LA GRANDE-VERRIERE, LA GUICHE, LA MOTTE-SAINT-JEAN, LA TAGNIERE, LA VINEUSE, LAIZY, LE BREUIL, LE CREUSOT, LE PULEY, LE ROUSSET, LES BIZOTS, LES GUERREUX, LESME, LEYNES, L'HOPITAL-LE-MERCIER, LIGNY-EN-BRIONNAIS, LOURNAND, LUGNY-LES-CHAROLLES, MACON, POUR LES VOIES SITUÉES AU SUD DES VOIES SUIVANTES : GRANDE RUE DE LA COUPEE, RUE RAMBUTEAU, RUE PHILIBERT LAGUICHE, RUE DE LA BARRE, RUE DU PONT, MAILLY, MALTAT, MARCIGNY, MARCILLY-LA-GUEURCE, MARCILLY-LES-BUXY, MARIGNY, MARIZY, MARLY-SOUS-ISSY, MARLY-SUR-ARROUX, MARMAGNE, MARTIGNY-LE-COMTE, MARY, MASSILLY, MASSY, MATOUR, MAZILLE, MELAY, MESSEY-SUR-GROSNE, MESVRES, MONT, MONTAGNY-LES-BUXY, MONTAGNY-SUR-GROSNE, MONTCEAU-LES-MINES, MONTCEAUX-L'ETOILE, MONTCENIS, MONTCHANIN, MONTHELON, MONTMELARD, MONTMORT, MONT-SAINT-VINCENT, MORNAY, MOROGES, MUSSY-SOUS-DUN, NEUVY-GRANDCHAMP, NOCHIZE, OUDRY, OUROUX-SOUS-LE-BOIS-SAINTE-MARIE, OYE, OZOLLES, PALINGES, PARAY-LE-MONIAL, PERRECY-LES-FORGES, PERRIGNY-SUR-LOIRE, PIERRECLOS, POISSON, POUILLOUX, PRESSY-SOUS-DONDIN, PRISSE, PRIZY, PRUZILLY, RIGNY-SUR-ARROUX, ROMANECHE-THORINS, SAINT-AGNAN, SAINT-AMOUR-BELLEVUE, SAINT-ANDRE-LE-DESERT, SAINT-AUBIN-EN-CHAROLLAIS, SAINT-AUBIN-SUR-LOIRE, SAINT-BERAIN-SOUS-SANVIGNES, SAINT-BOIL, SAINT-BONNET-DE-CRAY, SAINT-BONNET-DE-JOUX, SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE, SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS, SAINT-CLEMENT-SUR-GUYE, SAINT-DIDIER-EN-BRIONNAIS, SAINT-DIDIER-SUR-ARROUX, SAINTE-CECILE, SAINT-EDMOND, SAINTE-FOY, SAINTE-HELENE, SAINTE-RADEGONDE, SAINT-EUGENE, SAINT-EUSEBE, SAINT-FIRMIN, SAINT-FORGEOT, SAINT-GERMAIN-EN-BRIONNAIS, SAINT-GERMAIN-LES-BUXY, SAINT-IGNY-DE-ROCHE, SAINT-JULIEN-DE-CIVRY, SAINT-JULIEN-DE-JONZY, SAINT-JULIEN-SUR-DHEUNE, SAINT-LAURENT-D'ANDENAY, SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS, SAINT-LEGER-LES-PARAY, SAINT-LEGER-SOUS-BEUVRAY, SAINT-LEGER-SOUS-LA-BUSSIERE, SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE POUR LA ZAC « LES JONCHETS », SAINT-MARCELIN-DE-CRAY, SAINT-MARTIN-D'AUXY, SAINT-MARTIN-DE-LIXY, SAINT-MARTIN-DE-SALENCEY, SAINT-MARTIN-DU-LAC, SAINT-MARTIN-DU-TARTRE, SAINT-MARTIN-LA-PATROUILLE, SAINT-MAURICE-DES-CHAMPS, SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF, SAINT-MICAUD, SAINT-NIZIER-SUR-ARROUX, SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, SAINT-POINT, SAINT-PRIVE, SAINT-PRIX, SAINT-RACHO, SAINT-ROMAIN-SOUS-GOURDON, SAINT-ROMAIN-SOUS-VERSIGNY, SAINT-SERNIN-DU-BOIS, SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES, SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE, SAINT-SYMPHORIEN-DES-BOIS, SAINT-VALLERIN, SAINT-VALLIER, SAINT-VERAND, SAINT-VINCENT-BRAGNY, SAINT-VINCENT-DESPRES, SAINT-YAN, SALORNAY-SUR-GUYE, SANTILLY, SANVIGNES-LES-MINES, SARRY, SASSANGY, SAULES, SAVIANGES, SEMUR-EN-BRIONNAIS, SERCY, SERRIERES, SIVIGNON, SOLUTRE-POUILLY, SUIN, TANCON, TAVERNAY, THIL-SUR-ARROUX, TORCY, TOULON-SUR-ARROUX, TRAMAYES, TRAMBLAY, TRIVY, UCHON, UXEAU, VAREILLES, VARENNE-L'ARCONCE, VARENNE-SAINT-GERMAIN, VARENNES-LES-MACON, VARENNES-SOUS-DUN, VAUBAN, VAUDEBARRIER, VAUX-EN-PRE, VENDENESSE-LES-CHAROLLES, VENDENESSE-SUR-ARROUX, VERGISSON, VEROSVRES, VERSAUGUES, VILLENEUVE-EN-MONTAGNE, VINDECY, VINZELLES, VIRY, VITRY-EN-CHAROLLAIS, VITRY-LES-CLUNY, VITRY-SUR-LOIRE, VOLESVRES.

Section 09 à compétence principale d'inspection du travail agricole

Champ d'intervention

- Entreprises et établissements relevant des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural.
- Entreprises et établissements relevant des activités référencées comme suit dans la nomenclature d'activités française :
 - Scieries 1610A
 - Laboratoire d'œnologie 7490B
 - Négociants en vin 4634Z
 - Négociants en bois 4673A avec les sous sections suivantes 4673-11 et 4673-12
 - Vendeur de matériel agricole 4661Z avec les sous sections 4661-11 et 4661-12
- Entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans ceux-ci.

Communes : ALLEREY-SUR-SAONE, ALLERIOT, ALUZE, AMEUGNY, ANOST, ANTULLY, AUTHUMES, AUXY, AZE, BANTANGES, BARIZEY, BARNAY, BAUDRIERES, BEAUMONT-SUR-GROSNE, BEAUREPAIRE-EN-BRESSE, BEAUVENOIS, BELLEVESVRE, BERZE-LA-VILLE, BEY, BISSY-LA-MACONNAISE, BISSY-SOUS-UXELLES, BONNAY, BOSJEAN, BOUHANS, BOUZERON, BOYER, BRAGNY-SUR-SAONE, BRANGES, BRESSE-SUR-GROSNE, BRIENNE, BRUAILLES, BURGNY, BURNAND, BURZY, CHAGNY, CHALON-SUR-SAONE, CHAMILLY, CHAMPAGNAT, CHAMPAGNY-SOUS-UXELLES, CHAMPFORGEUIL, CHANGE, CHAPAIZE,

CHARBONNIERES, CHARDONNAY, CHARETTE-VARENNES, CHARNAY-LES-CHALON, CHARRECEY, CHASSEY-LE-CAMP, CHATEL-MORON, CHATENAY-EN-BRESSE, CHATENAY-LE-ROYAL, CHAUDENAY, CHEILLY-LES-MARANGES, CHEVAGNY-LES-CHEVRIERES, CHISSEY-EN-MORVAN, CHISSEY-LES-MACON, CIEL, CLESSE, CLUX, COLLONGE-LA-MADELEINE, CONDAL, CORDESSE, CORMATIN, CORTEVAIX, COUCHES, CREOT, CRISSEY, CRUZILLE, CUISEAU, CUISERY, CURGY, CURTIL-SOUS-BURNAND, CUSSY-EN-MORVAN, DAMEREY, DAMPIERRE-EN-BRESSE, DEMIGNY, DENNEVY, DEVROUZE, DEZIZE-LES-MARANGES, DICONNE, DOMMARTIN-LES-CUISEAU, DRACY-LE-FORT, DRACY-LES-COUCHES, ECUELLES, EPERTULLY, EPERVANS, EPINAC, ESSERTENNE, ETRIGNY, FARGES-LES-CHALON, FARGES-LES-MACON, FLACEY-EN-BRESSE, FLEURVILLE, FONTAINES, FRAGNES, FRANGY-EN-BRESSE, FRETTERANS, FRONTENARD, FRONTENAUD, GERGY, GIGNY-SUR-SAONE, GIVRY, GRANGES, GREVILLY, GUERFAND, HUILLY-SUR-SEILLE, HURIGNY, IGE, IGORNAY, JAMBLES, JOUDES, JOUVENCON, JUGY, JUIF, LA CELLE-EN-MORVAN, LA CHAPELLE-DE-BRAGNY, LA CHAPELLE-NAUDE, LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR, LA CHAPELLE-SOUS-BRANCION, LA CHAPELLE-THECLE, LA CHARMEE, LA CHAUX, LA FRETTE, LA GENETE, LA LOYERE, LA PETITE-VERRIERE, LA RACINEUSE, LA ROCHE-VINEUSE, LA SALLE, LA TRUCHERE, LA VILLENEUVE, L'ABERGEMENT-DE-CUISERY, L'ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE, LACROST, LAIVES, LAIZE, LALHEUE, LANS, LAYS-SUR-LE-DOUBS, LE FAY, LE MIROIR, LE PLANOIS, LE TARTRE, LE VILLARS, LES BORDES, LESSARD-EN-BRESSE, LESSARD-LE-NATIONAL, LOISY, LONGEPIERRE, LOUHANS, LUCENAY-L'EVEQUE, LUGNY, LUX,

MACON, POUR LES VOIES SITUÉES AU NORD DES VOIES SUIVANTES : GRANDE RUE DE LA COUPEE, RUE RAMBUTEAU, RUE PHILIBERT LAGUICHE, RUE DE LA BARRE, RUE DU PONT, MALAY, MANCEY MARNAY, MARTAILLY-LES-BRANCION, MELLECEY, MENETREUIL, MERCUREY, MERVANS, MILLY-LAMARTINE, MONTAGNY-PRES-LOUHANS, MONTBELLET, MONTCEAUX-RAGNY, MONTCONY, MONTCOY, MONTJAY, MONT-LES-SEURRE, MONTPONT-EN-BRESSE, MONTRET, MOREY, MORLET, MOUTHIER-EN-BRESSE, NANTON, NAVILLY, ORMES, OSLON, OIROUX-SUR-SAONE, OZENAY, PALLEAU, PARIS-L'HOPITAL, PASSY, PERONNE, PERREUIL, PIERRE-DE-BRESSE, PLOTTES, PONTOUX, POURLANS, PRETY, RANCY, RATENELLE, RATTE, RECLESNE, REMIGNY, ROMENAY, ROSEY, ROUSSILLON-EN-MORVAN, ROYER, RULLY, SAGY, SAILLENARD, SAILLY, SAINT-ALBAIN, SAINT-AMBREUIL, SAINT-ANDRE-EN-BRESSE, SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE, SAINT-BONNET-EN-BRESSE, SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE, SAINT-CYR, SAINT-DENIS-DE-VAUX, SAINT-DESERT, SAINT-DIDIER-EN-BRESSE, SAINTE-CROIX, SAINT-EMILAND, SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE, SAINT-GENGOUX-DE-SCISSE, SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL, SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN, SAINT-GERVAIS-EN-VALLIERE, SAINT-GERVAIS-SUR-COUCHES, SAINT-GILLES, SAINT-HURUGE, SAINT-JEAN-DE-TREZY, SAINT-JEAN-DE-VAUX, SAINT-LEGER-DU-BOIS, SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE, SAINT-LOUP-DE-VARENNES, SAINT-LOUP-GEANGES, SAINT-MARCEL, SAINT-MARD-DE-VAUX, SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE A L'EXCLUSION DE LA ZAC « LES JONCHETS », SAINT-MARTIN-DE-COMMUNE, SAINT-MARTIN-DU-MONT, SAINT-MARTIN-EN-BRESSE, SAINT-MARTIN-ENGATINOIS, SAINT-MARTIN-SOUS-MONTAIGU, SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY, SAINT-MAURICE-EN-RIVIERE, SAINT-MAURICE-LES-COUCHES, SAINT-PIERRE-DE-VARENNES, SAINT-REMY, SAINT-SERNIN-DU-PLAIN, SAINT-USUGE, SAINT-VINCENT-EN-BRESSE, SAINT-YTHAIRE, SAISY, SAMPIGNY-LES-MARANGES, SANCE, SASSENAY, SAUNIERES, SAVIGNY-EN-REVERMONT, SAVIGNY-SUR-GROSNE, SAVIGNY-SUR-SEILLE, SENNECEY-LE-GRAND, SENOZAN, SENS-SUR-SEILLE, SERLEY, SERMESSE, SERRIGNY-EN-BRESSE, SEVREY, SIGY-LE-CHATEL, SIMANDRE, SIMARD, SOLOGNY, SOMMANT, SORNAY, SULLY, TAIZE, THUREY, TINTRY, TROPES, TOURNUS, TOUTENANT, TRONCHY, UCHIZY, VARENNES-LE-GRAND, VARENNES-SAINT-SAUVEUR, VERDUN-SUR-LE-DOUBS, VERISSEY, VERJUX, VERS, VERZE, VILLEGAUDIN, VINCELLES, VIRE, VIREY-LE-GRAND.

Section 10

Champ d'intervention : industrie, commerce, services à l'exception de toutes les activités précisées par les articles spécifiques correspondant à la compétence des sections d'inspection du travail agricole, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

Communes : BERZE-LE-CHATEL, BRIENNE, BURGNY, CHAMPAGNAT, CHARBONNIERES, CHARDONNAY, CLUNY, CONDAL, CUISEAU, CUISERY, DOMMARTIN-LES-CUISEAU, DONZY-LE-PERTUIS, FARGES-LES-MACON, FLEURVILLE, FRONTENAUD, JOUDES, JOUVENCON, LA CHAPELLE-NAUDE, LA CHAPELLE-THECLE, LA GENETE, LA SALLE, LA TRUCHERE, L'ABERGEMENT-DE-CUISERY, LACROST, LE MIROIR, LE VILLARS, LOISY, MENETREUIL, MONTBELLET, MONTPONT-EN-BRESSE, PLOTTES, PRETY, RATENELLE, ROMENAY, SAINT-ALBAIN, SAINTE-CROIX, SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE, SENOZAN, UCHIZY, VARENNES-SAINT-SAUVEUR, VIRE.

Sancé pour les voies ci-dessous :

RUE DES GRANDES VARENNES, RUE DU DIX NEUF MARS 1962, BD DU GENERAL DE GAULLE, RTE NATIONALE 6.

Mâcon pour les voies ci-dessous :

RUE ALAIN COLAS, RUE ALBERT CAMUS, RUE BAUDERON DE SENECE, RUE BERTHIE ALBRECHT, CENTRE NAUTIQUE, CENTRE PAUL BERT, RUE CHATILLON, RUE CLAUDE DEBUSSY, AV DE GAULLE (CHARLES), BD DE GAULLE (GENERAL), PL DE LA BAILLE, RUE DE LA MAITRISE, PL DE LA PAIX, RUE DE LA PAIX, RUE DE LA PIETE FILIALE, PL DE LA PREFECTURE, RUE DE LA PREFECTURE, IMP DE L'ARBALETE, RUE DE L'ARBALETE, RUE DE LECCO (Ex rue Verre), RUE DE L'EPEE, CRS DE L'EVEQUE MOREAU, RUE DE LINGENDES, RUE DE MACON, ALL DE MATISCO, CAR DE PARIS, RUE DE PARIS, CAR DE SAONE, RUE DE STRASBOURG, RUE DECHAVANNES, PAS DES AMPHORES, PL DES CARMELITES, RUE DES CARMELITES, RUE DES GITES, CAR DES MARSEILLAIS, BD DES PERRIERES, ESP DES PERRIERES, RUE DES URSULINES, RUE DES VARENNES, RUE DINET, RUE DOCTEUR SCHWEITZER, RUE DU 28 JUIN 1944, RUE DU 4EME BATAILLON DE CHOC, ESP DU BREUIL, RUE DU CORPS EXPEDITIONNAIRE FRANCAIS EN ITALIE, RUE DU DIX NEUF MARS 1962, RUE DU KM 400, RUE DU LIEUTENANT COLONEL ANDRE MARLIN, AV DU MARECHAL JUIN,

RUE DU MAURE, RUE DU PARADIS, ALL DU PARC, RUE DU PONT, EN MARBE, RUE FRANCHE, PL GARDON, RUE GEORGES ROZET, RUE GRANDE DE VEYLE, BD HENRI DUNANT, JARDIN MARIE DARMET, ALL JEAN BOUIN, QU JEAN JAURES, RUE JEAN MOULIN, RUE JULES COLIN, LE GRAND PRE, RUE LEONCE LEX, LES GRANDES VARENNES, AV MAL DE LATTRE DE TASSIGNY, RUE MARC SEGUIN, RUE MICHEL DEBRE, RUE PAUL LANGEVIN, RUE PDT KENNEDY, RUE PETITE DE VEYLE, RUE PETITE FRANCHE, AV PIERRE BEREGOVOY, RUE PIERRE DE COUBERTIN, PROMENADE DE SAONE, RUE ROBERT SCHUMAN, RUE ROCHETTE, RUE ROMAIN ROLLAND, IMP RUE DE PARIS, IMP RUE DU 28 JUIN 1944, PL SAINT-ANTOINE, RUE SAINT-ANTOINE, PL SAINT-ETIENNE, RUE SAINT-JEAN, PL SAINT-VINCENT, RUE SAINT-VINCENT, RUE SAINTE-MARIE, RUE SIRENE, RUE TILLADET, RUE WINSTON CHURCHILL.

Section 11

Champ d'intervention : industrie, commerce, services à l'exception de toutes les activités précisées par les articles spécifiques correspondant à la compétence des sections d'inspection du travail agricole, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

Communes : AMEUGNY, AZE, BERZE-LA-VILLE, BISSY-LA-MACONNAISE, BISSY-SOUS-UXELLES, BLANOT, BONNAY, BOYER, BRAY, BRESSE-SUR-GROSNE, BURNAND, BURZY, CHAMPAGNY-SOUS-UXELLES, CHAPAIZE, CHISSEY-LES-MACON, CLESSE, CORMATIN, CORTEVAIX, CRUZILLE, CURTIL-SOUS-BURNAND, ETRIGNY, GREVILLY, IGE, JUGY, LA CHAPELLE-DE-BRAGNY, LA CHAPELLE-SOUS-BRANCION, LAIZE, LUGNY, MALAY, MANCEY, MARTAILLY-LES-BRANCION, MONTCEAUX-RAGNY, NANTON, OZENAY, PASSY, PERONNE, ROYER, SAINT-GENGOUX-DE-SCISSE, SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL, SAINT-HURUGE, SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY, SAINT-YTHAIRE, SANTILLY, SAVIGNY-SUR-GROSNE, SENNECEY-LE-GRAND, SERCY, SIGY-LE-CHATEL, TAIZE, TOURNUS, VERS, VERZE.

Sancé pour les voies ci-dessous :

AU BOURG, AU FOUR A CHAUX, CHE BEAUSOLEIL, RES BEAUSOLEIL, RUE CHEF BATAILLON GUESNET, ALL CLOS BRIAUD, ALL CLOS PELERIN, IMP DE CHATENAY, RUE DE CHATENAY, IMP DE LA BESACE, RUE DE LA CROIX, RUE DE LA FONTAINE, IMP DE LA GRANGE AUBEL, RUE DE LA GRANGE AUBEL, ALL DE LA GRANGE DE LA DIME, RUE DE LA GRANGE DE LA DIME, RUE DE LA GRANGE D'EN HAUT, ALL DE LA GRISIÈRE, IMP DE LA GRISIÈRE, RTE DE LA GRISIÈRE, IMP DE LA MADONE, RUE DE LA MADONE, RUE DE LA MOUCHE, ALL DE LA PETITE MOUCHE, RUE DE LA PETITE MOUCHE, ALL DE LA ROCHE, RUE DE LA ROCHE, ALL DE LA VERCHERE, IMP DE L'EGLISE, RTE DE SENNECE, IMP DE VEYLE, RUE DE VEYLE, RUE DES BELOUSES, ALL DES GAUDRIOLLES, RUE DES GAUDRIOLLES, ALL DES GRANDS PERRETS, RUE DES GRANDS PERRETS, IMP DES NOYERETS, ALL DES ROCHES, AV DES SAUGERAIES, ALL DES SAUGEYS, RUE DES TERRES PROST, IMP DES TOURNESOLS, RUE DES TOURNESOLS, DOMAINE DE LA VALLIERE, IMP D'OUROUX, RUE DU BOURG, ALL DU CHAMP DU LAC, RUE DU CHATEAU DU PARC, RUE DU CHEF BATAILLON GUESNET, ALL DU CLOS BRIAUD, RUE DU CLOS BRIAUD, ALL DU CLOS DES LAVOIRS, ALL DU CLOS DES VIGNES, RUE DU CLOS DES VIGNES, ALL DU CLOS PELERIN, RUE DU CLOS PELERIN, IMP DU GRAND CLOS, RUE DU MONT RICHARD, ALL DU PARC, IMP DU PARC, RUE DU PARC, ALL DU PRE DES MARES, RUE DU PRE DES MARES, RES DU PRE DES MARES, EN CHATENAY, RUE LA GRANGE AUBEL, LA GRANGE D'EN HAUT, LA PETITE MOUCHE, LD LA VALLIERE, LE BOURG, LE PILON, LE PRES DES MARES, LOT LES JARDINS DE SANCE, LES SAUGEYS, MAIRIE, MONT RICHARD, CHE MOUGET, LD PRE ROCHAT.

Mâcon pour les voies ci-dessous :

RUE ADRIEN ARCELIN, IMP ALBERT CALMETTE, PL ANTONIN JOLY, PL AUX HERBES, AUX PELLOURY, RUE BATILLAT, IMP BEAU SEJOUR, RUE BEAU SEJOUR, CHE BEL AIR, IMP BEL AIR, RUE BEL AIR, IMP BELLEVUE, RUE BELLEVUE, RUE BERNARD DE ROMANET, CASERNE DUHESME, RUE CDT DE BELLECOMBE, CHAGNIAUT, CHE CHAGNIAUT, RUE CHAILLY GUERET, ESP CTRE COMMERCIAL GAUTRIATS, RUE D'AUVERGNE, RUE DE BARBENTANE, RUE DE BOURGOGNE, RUE DE BRETAGNE, RUE DE CHAMPAGNE, RTE DE CHARBONNIERES, RUE DE CREWE, RUE DE FLACE, PL DE LA BARRE, RUE DE LA BARRE, CHE DE LA DESERTE, RUE DE LA DESERTE, PL DE LA DESERTE, RUE DE LA FONTAINE MOREAU, CHE DE LA FONTAINE PETOUZAN, RES DE LA GIROUETTE, RUE DE LA GIROUETTE, CHE DE LA GRISE, RUE DE LA LYRE, CHE DE LA MONTAGNE, RUE DE LA PAROISSE, CHE DE LA SENETRIERE, RUE DE LA SENETRIERE, RUE DE LA SOURCE, RUE DE L'ECOLE DES TAMBOURS, IMP DE L'HERITAN, RUE DE L'HERITAN, RUE DE L'INDEPENDANCE, RUE DE LORRAINE, RTE DE MORACHIN, RPT DE NEUSTADT, RUE DE NEUSTADT, RUE DE NORMANDIE, CHE DE PARCEVAL, RUE DE PERRIERE, CHE DE PETIT CHAGNIAUT, RUE DE PROVENCE, RTE DE SAINT MARTIN, RUE DE SANCE, RUE DE SENECE, RTE DE SENNECE, IMP DE STALINGRAD, RUE DE STALINGRAD, RUE DE VERDUN, ALL DES 4 VENTS, PL DES ACACIAS, RUE DES ACACIAS, CHE DES ALLIERS, RUE DES ANEMONES, PL DES CERISIERS, ALL DES COMBETTES, CHE DES COURTILS, RUE DES EGLANTINES, RUE DES EPINOCHES, RUE DES ERABLES, BD DES ETATS-UNIS, CLOS DES GAISES, AV DES GAISES, IMP DES GAISES, RES DES GAISES, RUE DES GENETS, RUE DES GRANGES, ALL DES LAURIERS, RUE DES LILAS, PL DES MARRONNIERS, RUE DES MINIMES, CHE DES MOLARDS, ALL DES NOISETIERS, RUE DES PELLOURY, RUE DES POINTS CARDINAUX, CHE DES QUATRE PILLES, AV DES SAUGERAIES, IMP DES SAUGERAIES, RUE DES SERVAIS, RUE DES SORBIERS, RUE DES TRAVERSAILLES, PL DES TULIPIERS, CHE DES VANNIERES, RUE D'ILE DE FRANCE, LOT DOMAINE DE LA FONTAINE, RUE DU 11 NOVEMBRE 1918, RUE DU 56EME RI, RUE DU 8 MAI 1945, RUE DU CHATEAU, RUE DU CHEMIN NEUF, ALL DU CHENE, ALL DU COTEAU, RES DU COTEAU, IMP DU COUVENT, CHE DU FOUR A CHAUX, IMP DU FOUR A CHAUX, IMP DU FOUR A PAIN, RUE DU GRAND BALCON, RUE DU GRAND CLOS, RUE DU GRAND COURONNE, IMP DU GRAND FOUR, RUE DU GRAND FOUR, RUE DU GRAND PRE, RUE DU MURGERET, PL DU PAVILLON, RUE DU PAVILLON, RUE DU PETIT SAINT JEAN, AV DU VAL FLEURI, RUE DU VALLON, PL EMILE VIOLET, EN CHANIN, RUE EN CHANIN, FERME GALOPIN, FONTAINE MOREAU, IMP FRANÇOISE DOLTO, RUE GEORGES LECOMTE, RUE GREUZE, RUE GUICHENON, RUE JEAN BAPTISTE FERRET,

IMP JEAN BOUVET, RUE JEAN MACE, RUE JOSEPHINE BAKER, RUE JULES FERRY, LA BARBIERE, LA GRANDE TERRE, LA SENETRIERE, PL LAMARTINE, RUE LAMARTINE, LE CATELINET, LE JARDIN DES MURGERETS, LE JUPON, LE LUMINAIRE, LE PILON, LES GAUTRIATS, LES GILLETS, RUE LES GILLETS, LES GRANDES TEPPE, RUE LES GRANDES TEPPE, LES SAUGERAIES, LES TRAVERSAILLES, RUE LES TRAVERSAILLES, RUE LIBERATION DU 4 SEPT. 1944, RUE LOUIS GUILLOUX, RUE LOUISE MICHEL, LYCEE LAMARTINE, RUE MABILLE, RUE MATHIEU, AV MON REPOS, RUE MONET GOYON, RUE PARMENTIER, IMP PASTEUR, RUE PASTEUR, RUE PAUL GATEAUD, RUE PAUL MEYER, RUE PERRIER, PETIT SAINT-JEAN, RUE PHILIBERT LAGUICHE, RUE PIERRE COT, RUE PIERRE DELACROIX, PRE DU CHENE, RUE PRE DU CHENE, AV RENE CASSIN, ALL RENE CASSIN, BD ROCCA, CHE RURAL DES BELOUSES, RUE SAINT-NIZIER, RUE SIGORGNE, ALL SIMONE SIGNORET, TEPPE COCHE, RUE TERRE CHAMBART, RUE TOURNELOUP, RUE VREMONTOISE.

AUTOURROUTE A6, POUR SON SEGMENT PARTANT DE SON INTERSECTION AVEC LA LIMITE SUD DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE ET TRAVERSANT INTEGRALEMENT LA COMMUNE DE SENNECE-LES-MACON ET CELLE DE SANCE JUSQU'A SON INTERSECTION AVEC LA LIMITE SUD DE CETTE DERNIERE.

AUTOROUTE A40, POUR SON SEGMENT PARTANT DE SON RACCORDEMENT A L'A6 SITUE SUR LA COMMUNE DE SENNECE-LES-MACON ET TRAVERSANT INTEGRALEMENT LA COMMUNE DE SANCE JUSQU'A LA LIMITE EST DE CETTE DERNIERE.

Section 12

Champ d'intervention : industrie, commerce, services à l'exception de toutes les activités précisées par les articles spécifiques correspondant à la compétence des sections d'inspection du travail agricole, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

Communes : BARIZEY, BISSEY-SOUS-CRUCHAUD, BISSY-SUR-FLEY, BUXY, CERSOT, CHATEL-MORON, CHATENOY-LE-ROYAL, CHENOVES, CULLES-LES-ROCHES, DRACY-LE-FORT, ECUISSES, ESSERTENNE, FLEY, GERMAGNY, GIVRY, GRANGES, JAMBLES, JULLY-LES-BUXY, LA CHARMEE, LAIVES, LALHEUE, MARCILLY-LES-BUXY, MESSEY-SUR-GROSNE, MONTAGNY-LES-BUXY, MOREY, MOROGES, PERREUIL, ROSEY, SAINT-AMBREUIL, SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE, SAINT-BOIL, SAINT-DENIS-DE-VAUX, SAINT-DESERT, SAINTE-HELENE, SAINT-GERMAIN-LES-BUXY, SAINT-JEAN-DE-VAUX, SAINT-JULIEN-SUR-DHEUNE, SAINT-LAURENT-D'ANDENAY, SAINT-MARD-DE-VAUX, SAINT-MARTIN-D'AUXY, SAINT-MARTIN-DU-TARTRE, SAINT-MAURICE-DES-CHAMPS, SAINT-PRIVE, SAINT-VALLERIN, SASSANGY, SAULES, SAVIANGES, VILLENEUVE-EN-MONTAGNE.

Chalon-sur-Saône pour les voies ci-dessous :

RUE 134EME REGIMENT INFANTERIE, RUE ADOLPHE DECHENAUD, RUE ALSACE LORRAINE, RUE AMBROISE PARE, IMP ANDRE BRETON, RUE ANDRE JEAN CHAMFROY, RUE ANTONIN RICHARD, RUE AU CHANGE, RUE BOICHOT, RUE BOTHA, AV BOUCICAUT NORD, A PARTIR DE L'INTERSECTION DES RUES LEDRU ROLLIN ET J. BARRAULT, DU NUMERO 115 IMPAIR ET NUMERO 98 PAIR,

RUE CANET, RUE CARNOT, PL CARREE, IMP CARTIER, RUE CAUMARTIN, RUE CHARBONNIERE, RUE CLAUDE NICOLAS LEDOUX, RUE COLONEL DENFERT-ROCHEREAU, IMP COUILLEROT, CTRE COMMERCIAL LA THALIE, RUE D'ALSACE LORRAINE, RUE D'AUTUN, PL DE BEAUNE, RUE DE BOURGOGNE, PL DE LA 1ERE DIVISION FRANCAISE LIBRE, RUE DE LA BANQUE, IMP DE LA CLOCHE, RUE DE LA GLORIETTE, PL DE LA LIBERATION, RUE DE LA LIBERTE, RUE DE LA MOTTE, RUE DE LA PROVIDENCE, BD DE LA REPUBLIQUE, PL DE LA REPUBLIQUE, RUE DE LA TREMOUILLE, RUE DE LA VERRERIE, RUE DE L'ANCIEN CARMEL, RUE DE L'ANCIEN COLLEGE, IMP DE L'ANCIENNE POSTE, SQ DE L'ARQUEBUSE, AV DE L'EUROPE, RUE DE L'EVECHE, PL DE L'HOTEL DE VILLE, PASS DE L'INDUSTRIE, RUE DE L'INDUSTRIE, PL DE L'OBELISQUE, RUE DE L'ORATOIRE, RUE DE LYON, RUE DE THIARD, RUE DENON, RUE DES 3 MAURES, SQ DES ANCIENS COMBATTANTS D'EXTREME ORIENT, RUE DES CHARGEURS, RUE DES ETUVES, RUE DES HALLES, RUE DES JACOBINES, RUE DES LANCHARRES, IMP DES LILAS, RUE DES MIMANDES, RUE DES PATTES, RUE DES POILUS D'ORIENT, ALL DES ROSIERS, RUE DESSERT, RUE DEWET, RUE DOCTEUR CALMETTE, RUE DOCTEUR EMILE ROUX, RUE DU 134EME REGIMENT INFANTERIE, AV DU 8 MAI 1945, RUE DU BATONNIER JEAN BARRAULT, IMP DU CHAMP FLEURI, RUE DU CHAMP FLEURI, PL DU CLOITRE, RUE DU CLOITRE, PL DU COLLEGE, PL DU GENERAL DE GAULLE, RUE DU GENERAL HOCHÉ, RUE DU GENERAL LECLERC, RUE DU PALAIS DE JUSTICE, PL DU PORT VILLIERS, RUE DU PORT VILLIERS, RUE DU TEMPLE, RUE DU TRANSVAAL, RUE EDGAR QUINET, RUE EMILAND MENAND, RUE ETIENNE RAFFORT, RUE FLANDRES DUNKERQUE, RUE FRANCOIS MANSART, RUE FRANCOIS RUDE, RUE FRUCTIDOR, RUE GALILEE, RUE GARIBALDI, RUE GAUTHEY, PAS GAUTHIER DE CHAMIREY, RUE GAUTHIER DE CHAMIREY, RUE GEORGES FEYDEAU, RUE GUEPET, RUE JEAN MOULIN, RUE LAMARTINE, RUE LEON MAURIS, RUE LEONARD BERTHAUD, LES GRANGES FORESTIER, RUE LESCHENAULT LA TOUR, RUE LOUIS BREGUET, RUE LUCIEN PATE, SQ LYAUTEY, RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY, PAS MARCILLY, RUE MICHELET, PAS MILON, AV NICEPHORE NIEPCE, RUE OMER LETOREY, RUE P LEON COUTURIER, IMP PAGNIER, PAS PAS DE L'INDUSTRIE, RUE PASTEUR, RUE PERRAULT, RUE PHILIBERT GUIDE, RUE PHILIBERT LEON COUTURIER, RUE PIERRE VAUX, RUE PINETTE, RUE PORTE DE LYON, RUE PRESIDENT KRUGER, RUE RAOUL PONCHON, REMPART SAINT-PIERRE, RUE RHIN ET DANUBE, RUE ROY CHEVRIER, RUE SAINT-ALEXANDRE, PL SAINT-JEAN DE MAIZEL, PASS SAINT-PIERRE, REM SAINT-PIERRE, RUE THALIE, RUE V LACAILLE D'ESSE, IMP VILLA DENON, RUE VILLEBOIS MAREUIL, RUE VIREY.

AUTOROUTE A6, POUR SA PARTIE URBAINE CHALONNAISE : DISTANCE COMPRISE ENTRE LES PK 332 A 329 (DIRECTION LYON PARIS) ET 329 A 332 (DIRECTION PARIS LYON).

Section 13

Champ d'intervention : industrie, commerce, services à l'exception de toutes les activités précisées par les articles spécifiques correspondant à la compétence des sections d'inspection du travail agricole, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

Communes : ALLEREY-SUR-SAONE, ALUZE, BOUZERON, BRAGNY-SUR-SAONE, CHAGNY, CHAMILLY, CHAMPFORGEUIL, CHARETTE-VARENNES, CHARNAY-LES-CHALON, CHARRECEY, CHASSEY-LE-CAMP, CHAUDENAY, CHEILLY-LES-MARANGES, CIEL, CLUX-VILLENEUVE, DAMEREY, DEMIGNY, DENNEVY, DEZIZE-LES-MARANGES, ECUELLES, FARGES-LES-CHALON, FONTAINES, FRAGNES-LA LOYERE, FRETTERANS, FRONTENARD, GERGY, LAYS-SUR-LE-DOUBS, LES BORDES, LESSARD-LE-NATIONAL, LONGEPIERRE, MELLECEY, MERCUREY, MONT-LES-SEURRE, NAVILLY, PALLEAU, PARIS-L'HOPITAL, PONToux, POURLANS, REMIGNY, RULLY, SAINT-GERVAIS-EN-VALLIERE, SAINT-GILLES, SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE, SAINT-LOUP-GEANGES, SAINT-MARTIN-EN-GATINOIS, SAINT-MARTIN-SOUS-MONTAIGU, SAINT-MAURICE-EN-RIVIERE, SAINT-SERNIN-DU-PLAIN, SAMPIGNY-LES-MARANGES, SASSENAY, SAUNIERES, SERMESSE, TOUTENANT, VERDUN-SUR-LE-DOUBS, VERJUX, VIREY-LE-GRAND.

Chalon-sur-Saône pour les voies ci-dessous :

RUE ABBE SIMON PIOT, IMP ALAIN GERBAULT, RUE ALBERT CAMUS, RUE ALBERT MARTIN, RUE ALEXANDRA DAVID NEEL, RUE ALEXIS DE TOCQUEVILLE, RUE ALFRED DE MUSSET, IMP ALFRED FRONVAL, RUE ALPHONSE ALLAIS, RUE ALPHONSE DAUDET, RUE ANATOLE FRANCE, RUE ANDRE CHENIER, RUE ANDRE GIDE, RUE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY, RUE AUGUSTE RENOIR, ALL BEAU, RUE BENJAMIN BAILLAUD, RLE BOIS DE MENUSE, RUE BOIS DE MENUSE, RUE CAMILLE PISSARO, RUE CHARLES JACQUES, RUE CHARLES PEGUY, RUE CHARLIE CHAPLIN, CITE CLAIR LOGIS, RUE CLAUDE MONET, RUE CLAUDE NIEPCE, RUE COLBERT, IMP COLONEL DENFERT-ROCHEREAU, RTE DE DEMIGNY SUD JUSQU'A L'INTERSECTION DES RUE LOUIS JACQUES THENARD ET SADI CARNOT, AUX NUMEROS 22 PAIR CHAMPFORGEUIL ET 29 IMPAIR CHALON, CHE DE LA COUDRE, IMP DE LA FONTAINE AU LOUP, RUE DE LA POSTE, AV DE L'AUBEPIN, RUE DE NOVARA, AV DE PARIS NORD A PARTIR DE L'INTERSECTION AVEC LA RUE DU 134 EME RI, DES NUMEROS 73 IMPAIR ET 72 PAIR, ALL DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES, RUE DES ACACIAS, IMP DES CANNETIERES, RUE DES CHAMPS ROUSSOTS, RUE DES GLYCINES, ALL DES MAGNOLIAS, ALL DES MARAICHERS, AV DES MOIROTS, CAR DES MOIROTS, RUE DES PEUPLIERS, RUE DES PLATANES, RUE DES SENTIERS, RUE DES TILLEULS, RUE DES TUILERIES, RUE DU BOIS DE MENUSE, RUE DU GENERAL DUHESME, IMP DU GRAIN D'ORGE, RUE DU LIEUTENANT ANDRE, RUE DU NORD, IMP DU PARADIS, RUE DU PARADIS, RUE DU PONT DE FER, IMP DU STADE LEO LAGRANGE, RUE EDGAR DEGAS, RUE EDME VADOT, RUE EDOUARD BRANLY, RUE EDOUARD MANET, RUE EINSTEIN, RUE ETIENNE JULES MAREY, AV EUGENE GENTIL, RUE FELIX RENAUD, ALL FERNAND BRAUDEL, IMP FONTAINE AUX LOUPS, ALL FRANCIS LECHENET, RUE FRANCOIS MAURIAC, RUE FRANCOIS PROTHEAU, RUE FREDERIC MISTRAL, RUE GAILLARD, RUE GAY LUSSAC, ALL GEORGES BERNANOS, AV GEORGES BERNANOS, RUE GEORGES CLEMENCEAU, RUE GEORGES COURBET, RUE GEORGES LAPIERRE, RUE GREUZE, RUE GUILLAUME APOLLINAIRE, RUE GUILLOT, RUE GEORGES COURBET, RUE GUSTAVE MILLOT, IMP HELENE BOUCHER, RUE HENRI BERGSON, RUE HENRI VINCENOT, RUE ISAAC NEWTON, RUE JACQUES BEZULLIER, RUE JEAN ANOUILH, RUE JEAN BAPTISTE COROT, RUE JEAN BOUIN, RUE JEAN BOUVERI, RUE JEAN COCTEAU, RUE JEAN GIRAUDOUX, ALL JEAN MICHEL GEOFFROY, RUE JEAN RICHARD, ALL JOSEPH CHAUCHE, RUE JOUFFROY D'ABBANS, RUE JULES RENARD, RUE LIEUTENANT ANDRE, IMP LIONEL TERRAY, RUE LOUIS BLERIOT, IMP LOUIS BRAILLE, RUE LOUIS PERGAUD, CRS MARCEL PAGNOL, RUE MARCEL PROUST, RUE MARTIN LUTHER KING, RUE MARTYRS RESISTANCE, RUE LOUIS GENEVOIS, ALL MAX SCHEMBERG, RLE MERMOZ, RUE MONGE, RUE PAUL CEZANNE, ALL PAUL CLAUDEL, RUE PAUL CLAUDEL, RUE PAUL GAUGUIN, RUE PAUL VACHET, IMP PAUL VALERY, RUE PELLETIER SIMON, IMP PIERRE AMIEL, RUE PIERRE CURIE, RUE PIERRE DE COUBERTIN, RUE PIERRE DELIRY, IMP PIERRE HELY D'OISSEL, RUE PIERRE HELY D'OISSEL, RUE PIERRE LOTI, RUE PIERRE MAC ORLAN, RUE PIERRE VALOT, RUE PROFESSEUR ANGEVIN, RUE PROSPER MERIMEE, RUE RENE GARNIER, RLE DU BOIS DE MENUSE, ALL ROBERT BEAU, RUE ROGER LABBE, RUE ROMAIN ROLLAND, RUE SAINT FIACRE, RUE SARAH BERNHARDT, RUE ST-MARTIN-DES-CHAMPS, RUE STEPHANE MALLARME, IMP SUZANNE LENGLEN, RUE THEODORE DE FOUDRAS, RUE VINCENT VAN GOGH, IMP YVES DU MANOIR.

Section 14

Champ d'intervention : industrie, commerce, services à l'exception de toutes les activités précisées par les articles spécifiques correspondant à la compétence des sections d'inspection du travail agricole, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

Communes : ALLEROT, AUTHUMES, BEAUVENOIS, BELLEVESVRE, BEY, BOUHANS, CHATENOT-EN-BRESSE, CRISSEY, DAMPIERRE-EN-BRESSE, LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR, LA CHAUX, LA RACINEUSE, LE PLANOIS, MERVANS, MONTCOY, MONTJAY, MOUTHIEN-EN-BRESSE, PIERRE-DE-BRESSE, SAINT-BONNET-EN-BRESSE, SAINT-DIDIER-EN-BRESSE, SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, SAINT-MARTIN-EN-BRESSE, SERLEY, SERRIGNY-EN-BRESSE, TORPES, VILLEGAUDIN.

Chalon-sur-Saône pour les voies ci-dessous :

RUE ANDRE MALRAUX, RUE ANTOINE-HENRI BECQUEREL, RUE ARISTIDE BRIAND CANAL DU CENTRE, IMP CHARCOT, RUE CHARLES BOYSSET, RUE CHARLES DULLIN, RUE CLEMENT ADER, RUE COLETTE, RUE COLONEL LOUIS MORETEAUX,

RUE D'AMSTERDAM, RUE DE BELFORT,
 RTE DE DEMIGNY NORD A PARTIR DE L'INTERSECTION DES RUES LOUIS JACQUES THENARD ET SADI CARNOT, DES NUMEROS
 PAIRS CHAMPFORGEUIL JUSQU'AU 24 ET IMPAIRS CHALON JUSQU'AU 43,
 RUE DE DIJON, RUE DE GERMIGNY, RUE DE LA CITADELLE, RUE DE LA GLACIERE,
 AV DE PARIS SUD JUSQU'A L'INTERSECTION AVEC LA RUE DU 134 EME RI, AUX NUMEROS 57 IMPAIR ET 68 PAIR,
 RUE DE ROCHEFORT, RUE DE SAINT-HELENS, RUE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES, RUE DE SOLINGEN, RUE DE TRAVES, RUE DENIS
 PAPIN, RUE DES FRERES LUMIERE, RUE DES PLACES, RUE DOCTEUR LAENNEC, RUE DOCTEUR MAUCHAMP, RUE DONEAU, RUE
 DU 56EME REGIMENT INFANTERIE, IMP DU CARLOUP, RUE DU FOUR DES CHENES, RUE DU GENERAL GIRAUD, PL DU MARCHE,
 IMP DU MONUMENT, RUE DU PARC, CHE DU PENSIONNAT, AV DU PONT DE BOURGOGNE, RUE EDGAR VARESE, RUE EDITH
 PIAF, RUE EDOUARD BENES, AV EDOUARD HERRIOT, IMP EGRET, RUE ELSA TRIOLET, RUE FELIX FIEUX, RUE FERREE, RUE GABRIEL
 LIPPMANN, RUE GEORGES DERRIEN, RUE GEORGES DUNY, RUE GERARD PHILIPPE, IMP GUILLOT, RUE HENRI BECQUEREL, RUE
 HENRI DUNANT, AV J F KENNEDY, RUE JACQUES COPEAU, PL JEAN DAMICHEL, RUE JEAN VILAR, RUE JULES FERRY, RUE JULIEN
 SATONNET, RUE JUST DE BRETENIERES, SQ LECLERC, AV LEON BLUM, SQ LERICHE LAENNEC, IMP LOUIS JACQUES THENARD,
 RUE LOUIS JACQUES THENARD, RUE LOUIS JOUVET, ALL LOUISE MICHEL, RUE LUDWIG VAN BEETHOVEN, RUE MAL JUIN, RUE
 MARC SEGUIN, AV MATHIAS, PL MATHIAS, AV MONNOT, AV MONNOT PROLONGEE, IMP MONOCLAIR, IMP MORINET, RUE
 MORINET, RUE PAUL ELUARD, RUE PAUL SABATIER, RUE PIERRE BRIDET, RUE PIERRE COT, AV PIERRE LARDY, AV PIERRE NUGUE,
 RUE PROFESSEUR LERICHE, PROMENADE SAINTE-MARIE, RUE RAYMOND ARNAL, REM SAINT-VINCENT, REMPART SAINTE-
 MARIE, RUE RENE COTY, RUE ROBERT DESNOS, RUE ROGER LAGRANGE, RUE ROGER VAILLAND, PL RONDE, RUE SAINT-JEAN-
 DES-VIGNES, RUE SAINT LOUP, IMP SAINTE-CROIX, PL SAINTE-MARIE, PROM SAINTE-MARIE, QUAI SAINTE-MARIE, REM SAINTE-
 MARIE, AV SALVADORE ALLENDE, RUE SERGENT BOBILLOT, RUE VICTOR GRIGNARD, RUE VINCENT AURIOL, RUE WINSTON
 CHURCHILL.

Section 15

Champ d'intervention : industrie, commerce, services à l'exception de toutes les activités précisées par les articles spécifiques correspondant à la compétence des sections d'inspection du travail agricole, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

Communes : BEAUREPAIRE-EN-BRESSE, BOSJEAN, BRUAILLES, DEVROUZE, DICONNE, FLACEY-EN-BRESSE, FRANGY-EN-BRESSE, GUERFAND, JUIF, L'ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE, LANS, LE FAY, LE TARTRE, LESSARD-EN-BRESSE, LOUHANS, MONTAGNY-PRES-LOUHANS, MONTCONY, OSLON, RATTE, SAGY, SAILLENARD, SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE, SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE, SAINT-MARCEL, SAINT-MARTIN-DU-MONT, SAINT-USUGE, SAVIGNY-EN-REVERMONT, SENS-SUR-SEILLE, SIMARD, THUREY, TRONCHY, VERISSEY, VINCELLES.

Chalon-sur-Saône pour les voies ci-dessous :

PL ABBE MOREAU, PL ALBERT THOMAS, PL AMPERE, PL ARAGO, RUE BARBES, SQ BELLEVUE, RUE BERTHELOT, RUE BERTHOUX,
 RUE BLANQUI, IMP BOSSUET, AV BOUCICAUT SUD, JUSQU'A L'INTERSECTION DES RUES LEDRU ROLLIN ET J. BARRAULT, AU
 NUMERO 103 IMPAIR ET NUMERO 86 PAIR, RUE BUFFON, RUE CAMILLE CHEVALIER, RUE CAPITAIN DRILLIEN, RUE CHARLES
 BAUDELAIRE, IMP CHATEAUBRIAND, PL CLAUDE BERNARD, RUE CLAUDE PERRY, RUE CLEMENT MAROT, RUE CONDORCET,
 RUE CORNEILLE, RUE CUVIER, RUE DE BELLEVUE, PL DE LA GARE, RUE DE LA GRANGE DE FRANGY, RUE DE LA MANUTENTION,
 RUE DE LA PAIX, RUE DE LA PEPINIERE, ALL DE LA SUCRERIE, IMP DE LA TRANCHEE, RUE DE L'ALMA, RUE DE L'ASILE, AV DES
 CHARREUX, RUE DES GAILLARDONS, IMP DES LIEUTENANTS CHAUVEAU, RUE DES LIEUTENANTS CHAUVEAU, RUE DES
 MEULES, RUE DES PRES DEVANT, RUE DES ROSES, RUE DES TAQUIERS, RUE DESCARTES, RUE DIDEROT, RUE DU 11 NOVEMBRE
 1918, PL DU 19 MARS 1962, RUE DU 19 MARS 1962, RUE DU BAS DES PRES, RUE DU CHAMP GAILLARD, RUE DU LIEUTENANT
 ROMPION, RUE DU PRESBYTERE, PL DU SOUVENIR FRANÇAIS, RUE DU VIN, RUE EMILE ZOLA, RUE ERNEST RENAN, RUE EUGENE
 SCHNEIDER, RUE FERDINAND BUISSON, RUE FLAMMARION, RUE FOURIER, IMP FRANCOIS FERTIAULT, RUE FRANCOIS VILLON,
 IMP GEORGE SAND, RUE GEORGES MAUGEY, AV GEORGES POMPIDOU, GRANDE RUE SAINT-COSME, RUE GUSTAVE FLAUBERT,
 RUE HENRI BARBUSSE, RUE HENRI DUNAND, RUE HENRI POINCARÉ, PL HENRI SAVIN, RUE HILAIRE DE CHARDONNET, RUE
 HONORE DE BALZAC, RUE JEAN GIONO, RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU, AV JEAN JAURES, ESP JEAN MONNET, RUE JEAN
 ROSTAND, IMP JIREL, RUE JULES CHEVRIER, RUE JULES GUESDE, RUE LA BRUYERE, RUE LA FONTAINE, RUE LAKANAL, RUE
 LAVOISIER, RUE LEDRU ROLLIN, LES CHARREUX, PL LUCIEN CLEMENT, PL MARIVAUX, ESP MICHEL ALLEX, RUE MOLIERE, RUE
 MONTAIGNE, RUE NICOLAS BOILEAU, RUE OLIVIER MESSIAEN, RUE PASCAL, PL PETIOT GROFFIER, AV PIERRE MENDES FRANCE,
 PL PIERRE SEMARD, RUE PONTBOUX, RUE PROUDHON, RUE RABELAIS, RUE RACINE, RUE RENE PRETET, RUE RONSARD, RUE
 ROUGEOT, QUAI SAINT-COSME, RUE SAINT-SIMON, RUE SEBASTOPOL, AV VICTOR HUGO, RUE VILLON, RUE VOLTAIRE.

Section 16

Champ d'intervention : industrie, commerce, services à l'exception de toutes les activités précisées par les articles spécifiques correspondant à la compétence des sections d'inspection du travail agricole, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

Communes : BANTANGES, BAUDRIERES, BEAUMONT-SUR-GROSNE, BRANGES, EPERVANS, GIGNY-SUR-SAONE, HUILLY-SUR-SEILLE, LA FRETTE, LUX, MARNAY, MONTRET, ORMES, OIROUX-SUR-SAONE, RANCY, SAINT-ANDRE-EN-BRESSE, SAINT-CYR,

SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN, SAINT-LOUP-DE-VARENNES, SAINT-REMY, SAINT-VINCENT-EN-BRESSE, SAVIGNY-SUR-SEILLE, SEVREY, SIMANDRE, SORNAY, VARENNES-LE-GRAND.

Chalon-sur-Saône pour les voies ci-dessous :

RUE ANDRE LAMBERT, RUE AUX FEVRES, RUE DE BLANCHEFLEUR, PONT DE BOURGOGNE, CHE DE HALLAGE, PONT DE LA GENISE, IMP DE LA GRAVIERE, ESP DE LA LEGION D'HONNEUR, QUAI DE LA MONNAIE, RUE DE LA POISSONNERIE, QUAI DE LA POTERNE, CHE DE LA POUDRIERE, CHE DE L'ABREUVOIR, IMP DE L'ANCIENNE PRISON, QUAI DE L'HOPITAL, RUE DE STRASBOURG, AV DE VERDUN, RUE DES BLANCHEFLEURS, RTE DES CENTRALES, PONT DES CHAVANNES, RUE DES CLOUTIERS, RUE DES COCHONS DE LAIT, RUE DES CORNILLONS, ALL DES GRANGES FORESTIERS, AV DES GRANGES FORESTIERS, CITE DES GRANGES FORESTIERS, QUAI DES MESSAGERIES, RUE DES POULETS, RUE DES TONNELIERS, CITE DES VARENNES, RTE DES VARENNES, RUE DU BATEAU DE FER, RUE DU BLE, RUE DU CHAMP PAVE, PL DU CHATELET, RUE DU CHATELET, RUE DU COMMERCE, RUE DU JEU DE PAUME, RUE DU PONT, RUE DU PRE CHAPERON, RUE DU REMPART, RUE DU ROY GONTRAN, PL DU THEATRE, RUE DUMORET, RUE D'UXELLES, RUE EDOUARD DENIS BALDUS, QUAI GAMBETTA, RUE GEORGES CLAUDE, RUE GEORGES EASTMAN, GRANDE RUE, RUE GRANGE VADOT, AV GRANGES FORESTIERS, RUE GUSTAVE LEGRAY, RUE GUY MOQUET, RUE HENRY FOX TALBOT, RUE HIPPOLYTE BAYARD, PONT JEAN RICHARD, QUAI JULES CHAMBION, RUE JULES Malfroy, LE PORT, RUE LOUIS ALPHONSE POITEVIN, PL LOUIS ARMAND CALLIAT, PL PIERRE CHENU, SQ PIERRE SOUBRANE, PL PONTUS DE THIARD, PORT BAROY, RUE RENE CASSIN, RUE SAINT-ANTOINE, RUE SAINT-GEORGES, RUE SAINT-GERMAIN, PL SAINT-LAURENT, PONT SAINT-LAURENT, REM SAINT-LAURENT, PL SAINT-VINCENT, RUE SAINT-VINCENT, PL THEVENIN, RUE THOMAS DUMOREY.

AUTOROUTE A6, POUR SA PARTIE URBAINE CHALONNAISE : DISTANCE COMPRISE ENTRE LES PK 333 A 335 (DIRECTION LYON PARIS) ET 335 A 333 (DIRECTION PARIS LYON).

Unité de Contrôle 089-U01

NB : Les communes d'Auxerre, Monéteau et Sens sont réparties sur plusieurs sections s'agissant du régime général.

Section 01

Champ d'intervention :

1. industrie, commerce, services à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 8 et 9, et des professions agricoles visées à l'article L.717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

Communes : ANDRYES, ASNIERES SOUS BOIS, ASQUINS, AUXERRE, BEAUVOIR, BLENEAU, BROSSES, CHAMOUX, CHAMPCEVRAIS, CHAMPIGNELLES, CHARBUY, CHARENTENAY, CHASSY, CHATEL CENSOIR, CHEVANNES, COULANGERON, COULANGES LA VINEUSE, , COULANGES SUR YONNE, COURSON LES CARRIERES, CRAIN, DIGES, DOMEY SUR CURE, DRACY, DRUYES LES BELLES FONTAINES, EGLENY, ESCAMPS, ETAIS LA SAUVIN, FESTIGNY, FOISSY LES VEZELAY, FONTAINES, FONTENAILLES, FONTENAY PRES VEZELAY, FONTENAY SOUS FOURONNES, FONTENOY, FOURONNES, GY L'EVEQUE, JUSSY, LAIN, LAINSECQ, LALANDE, LAVAU, LE VAL D'OCRE, LES ORMES, LEUGNY, LEVIS, LICHES SUR YONNE, LINDRY, LUCY SUR YONNE, MAILLY LE CHATEAU, MENADES, MERRY LA VALLEE, MERRY SEC, MERRY SUR YONNE, MEZILLES, MIGE, MOLESME, MONTILLOT, MOUFFY, MOULINS SUR OUANNE, MOUTIERS EN PUISAYE, OUANNE, PARLY, PIERRE PERTHUIS, POILLY SUR THOLON, POURRAIN, ROGNY LES SEPT ECLUSES, RONCHERES, SAINPUITS, SAINT FARGEAU, SAINT MARTIN DES CHAMPS, SAINT MAURICE LE VIEIL, SAINT MAURICE THIZOUAILLE, SAINT PERE, SAINT PRIVE, SAINT SAUVEUR EN PUISAYE, SAINTE COLOMBE SUR LOING, SAINTS, SEMENTRON, SOMMECAISE, SOUGERES EN PUISAYE, TAINGY, TANNERRE EN PUISAYE, THAROISEAU, THURY, TOUCY, TREIGNY, VAL DE MERCY, VALLAN, VEZELAY, VILLEFARGEAU, VILLENEUVE LES GENETS, VILLIERS SAINT BENOIT.

A l'exclusion des établissements de La Poste et de la SNCF.

Ainsi que les établissements de l'entreprise FRUEHAUF, SIREN : 693650194.

Voies d'Auxerre : Alouette (allée de l'), Alouette (rue de l'), Ampère (rue), Arago (rue), Bel Etain (allée de), Bériot (chemin de), Bertin (rue Jean), Beunon (rue), Bézier (rue), Botellière (allée), Bourdillats (allée des), Brelon (allée), Brichoux (sentier de), Brosse Maison (ruelle de), Buffon (rue), Champs Millot (allée des), Chatenoy (avenue de), Chauveau (rue Jean Baptiste), Citroen (allée André), Cléry (place de), Clos Rativeau (allée du), Conches (rue des), Condorcet (rue), Dugay Trouin (rue), Duquesne (rue), Europe (carrefour de l'), Fontenottes (chemin des), Fontenottes (rue des), France (rue Anatole), Frères Lumière (allée des), Gaulle (boulevard Charles de), Girou (rue), Graffignot (allée), Grands Boivins (chemin des), Grands Boivins (passage des), Grands Boivins (rue des), Guillet (rue Francois), Jacquard (allée), Léon Serpollet (rue), Lessères (allée des), Lorette (rue de), Mariotte (allée), Marne (boulevard de la), Mermoz (avenue Jean), Mignottes (chemin des), Mignottes (rue des), Mignottes prolongée (rue des), Monge (rue), Montagne du Couvent (chemin de la), Monts d'Or (rue des), Moulin (avenue Jean), Moulin du Président (rue du), Noérées (allée des), Papine (rue Denis), Pavé Saint Siméon (rue du), Péguy (rue Charles), Perrigny (route), Petits Boivins (chemins des), Pied de Bouquin (chemin du), Plaine Champoulains (chemin), Plaine Saint Martin (rue de la), Platrière (allée de la), Pointe Ferrée (chemin de la), Presles (allée des), Quartier de la Gare à Laborde (chemin), Renardièrre (chemin de la), Renardièrre (rue de la), Renault (rue Louis), Saint Gervais (rue), Turgotine (avenue de la), Vaucordon (allée de), Worms (rue de).

2. Mines et carrières et leurs dépendances ainsi que les entreprises extérieures intervenant dans le périmètre de celles-ci ou à leur voisinage immédiat et reliées à ce périmètre ; ouvrages hydroélectriques concédés (08.12Z - 08.11Z -35.11Z – 35.11.10)

Communes : ANDRYES, ASNIERES SOUS BOIS, ASQUINS, AUXERRE, BEAUVOIR, BLENEAU, BROSSES, CHAMOUX, CHAMPCEVRAIS, CHAMPIGNELLES, CHARBUY, CHARENTENAY, CHASSY, CHATEL CENSOIR, CHEVANNES, COULANGERON, COULANGES LA VINEUSE, , COULANGES SUR YONNE, COURSON LES CARRIERES, CRAIN, DIGES, DOMEY SUR CURE, DRACY, DRUYES LES BELLES FONTAINES, EGLENY, ESCAMPS, ETAIS LA SAUVIN, FESTIGNY, FOISSY LES VEZELAY, FONTAINES, FONTENAILLES, FONTENAY PRES VEZELAY, FONTENAY SOUS FOURONNES, FONTENOY, FOURONNES, GY L'EVEQUE, JUSSY, LAIN, LAINSECQ, LALANDE, LAVAU, LE VAL D'OCRE, LES ORMES, LEUGNY, LEVIS, LICHES SUR YONNE, LINDRY, LUCY SUR YONNE, MAILLY LE CHATEAU, MENADES, MERRY LA VALLEE, MERRY SEC, MERRY SUR YONNE, MEZILLES, MIGE, MOLESME, MONTILLOT, MOUFFY, MOULINS SUR OUANNE, MOUTIERS EN PUISAYE, OUANNE, PARLY, PIERRE PERTHUIS, POILLY SUR THOLON, POURRAIN, ROGNY LES SEPT ECLUSES, RONCHERES, SAINPUITS, SAINT FARGEAU, SAINT MARTIN DES CHAMPS, SAINT MAURICE LE VIEIL, SAINT MAURICE THIZOUAILLE, SAINT PERE, SAINT PRIVE, SAINT SAUVEUR EN PUISAYE, SAINTE COLOMBE SUR LOING, SAINTS, SEMENTRON, SOMMECAISE, SOUGERES EN PUISAYE, TAINGY, TANNERRE EN PUISAYE, THAROISEAU, THURY, TOUCY, TREIGNY, VAL DE MERCY, VALLAN, VEZELAY, VILLEFARGEAU, VILLENEUVE LES GENETS, VILLIERS SAINT BENOIT.

BRANNAY, BUSSY LE REPOS, CHAUMOT, CHEROY, COLLEMIERS, CORNANT, COURTOIN, DOLLOT, DOMATS, EGRISSELLES LE BOCAGE, ETIGNY, FOUCHERES, GRON, JOUY, LA BELLIOLE, LIXY, MARSANGY, MONETEAU, MONTACHER VILLEGARDIN,

NAILLY, PARON, PASSY, PIFFONDS, ROUSSON, SAINT AGNAN, SAINT MARTIN DU TERTRE, SAINT SEROTIN, SAINT VALERIEN, SAVIGNY SUR CLAIRIS, SUBLIGNY, VALLERY, VERNON, VERON, VILLEBOUGIS, VILLENEUVE LA DONDAGRE, VILLENEUVE LA GUYARD, VILLENEUVE SUR YONNE, VILLEROY, VILLETHIERRY.
CHARNY ORÉE DE PUISAYE, CUDOT, LA FERTE LOUPIERE, PRECY SUR VRIN, SAINT MARTIN D'ORDON, SEPEAUX - SAINT ROMAIN.

Section 02

Champ d'intervention : industrie, commerce, services à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 8 et 9, et des professions agricoles visées à l'article L.717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci. A l'exception des mines et carrières et leurs dépendances ainsi que les entreprises extérieures intervenant dans le périmètre de celles ci ou à leur voisinage immédiat et reliées à ce périmètre ; ouvrages hydroélectriques concédés (08.12Z - 08.11Z - 35.11Z - 35.11.10)

Communes : APPOIGNY, ARMEAU, BEON, BRANCHES, CEZY, CHAMPLAY, CHAMVRES, DIXMONT, FLEURY LA VALLEE, JOIGNY, LA CELLE SAINT CYR, LES BORDES, MONTHOLON, PAROY SUR THOLON, PERRIGNY, SAINT AUBIN SUR YONNE, SAINT GEORGES SUR BAULCHE, SAINT JULIEN DU SAULT, SENAN, SENS, VALRAVILLON, VAUMORT, VERLIN, VILLECIEN, VILLEVALLIER.

Ainsi que tous les établissements La Poste du département.

- Sauf Entreprise DURY, ZA des champs casselins 89000 Saint Georges sur Baulche SIRET : 35364338000028
- Plus La Maison de l'entreprise, 6 route de Monéteau 89000 Auxerre, SIRET : 35330725900013.

A l'exclusion de la SNCF.

Voies de SENS : Beaupaire (rue), Bert (rue Paul), Binet (rue René), Bonde (sentier de la), Bons enfants (impasse des), Bourbiers (chemin des), Bouribouts (rue des), Boutours (chemin des), Chambonas (cours), Champbertrand (rue), Champs d'Aloup (chemin des), Charmes (rue des), Charton (rue E.), Cite Roy (rue de la), Coquesalles (impasse des), Courtils Moreau (chemin des), Cousin (rue Jean), Cugnieres (rue de), Doumer (boulevard Paul), Duchesne (rue du Général), Ecrivain (rue de l'), Epée (rue de l'), Gambetta (rue), Garibaldi (boulevard des), Gateau (rue A.), Gaulle (rue Général de), Grand Sentier des Grands Courtils, Grande Jolivotte (rue de la), Grande juiverie (rue de la), Grande Rue, Grosse Tour (passage de la), Grosse tour (rue de la), Hérard (rue), Hure (rue Augusta), Jacobins (place des), Jossey (rue), Kennedy (boulevard Président), Landry (quai Ernest), Laurencin (rue de), Leclerc (rue Ch.), Liory (rue de), Maillard (rue), Maillot (route de), Marché aux Porcs (place du), Marivaux (rue), Michels (rue Charles), Mimard (rue Etienne), Morel (rue Auguste), Moulin (quai Jean), Moulins (rue des), Nonat fillemin (rue), Oublettes (rue des), Palais de Justice (rue du), Pasteur (rue), Petit Sentier des Grands Courtils, Petite Juiverie (rue de la), Petites Jolivottes (chemin des), Peynot (rue E.), Plat d'Etain (rue du), Prés du Buisson (chemin des), Prou (rue Maurice), Richebois (cour), Richebourg (rue), Rigault (rue), Rosiers (rue des), Sachot (rue du), Sarraill (boulevard du Général), Sciots (rue des), Tarbe (cours), Verne (rue Jules), Vieilles Etuves (rue des), Voisines (cour), Voltaire (rue).

Section 03

Champ d'intervention : industrie, commerce, services à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 8 et 9, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci. A l'exception des mines et carrières et leurs dépendances ainsi que les entreprises extérieures intervenant dans le périmètre de celles ci ou à leur voisinage immédiat et reliées à ce périmètre ; ouvrages hydroélectriques concédés (08.12Z - 08.11Z - 35.11Z - 35.11.10)

Communes : AUXERRE, BRANNAY, BUSSY LE REPOS, CHAUMOT, CHEROY, COLLEMIERS, CORNANT, COURTOIN, DOLLOT, DOMATS, EGRISSELLES LE BOCAGE, ETIGNY, FOUCHERES, GRON, JOUY, LA BELLIOLE, LIXY, MARSANGY, MONETEAU, MONTACHER VILLEGARDIN, NAILLY, PARON, PASSY, PIFFONDS, ROUSSON, SAINT AGNAN, SAINT MARTIN DU TERTRE, SAINT SEROTIN, SAINT VALERIEN, SAVIGNY SUR CLAIRIS, SUBLIGNY, VALLERY, VERNON, VERON, VILLEBOUGIS, VILLENEUVE LA DONDAGRE, VILLENEUVE LA GUYARD, VILLENEUVE SUR YONNE, VILLEROY, VILLETHIERRY.

A l'exclusion des établissements de La Poste et de la SNCF.

Voies d'Auxerre : Ardillière (rue), Armandot (rue Paul), Ballets (rue des), Banque (rue de la), Bard (place Laurent), Basse Perrière (rue), Belle Pierre (rue), Benard (rue Germain), Berthelot (rue Marcelin), Bertrand (rue Frédéric), Besan (rue), Bieu (rue de), Boisseaux (rue), Buttes (rue des), Campan (rue), Carré Saint Antoine (place), Challe (rue Ambroise), Charbonnerie (rue de la), Coignet (rue du), Collerye (rue Roger de), Conduit (rue du), Consuls (rue des), Courtilière (rue), Diderot (rue), Draperie (rue de la), Egalité (rue de l'), Eglény (rue d'), Fortifications (rues des), Française (rue), Fraternité (rue de la), Gaillard (rue Chateau), Galante (rue), Grand Caire (rue du), Grand Caire impasse du, Guinois (impasse), Haute Perrière (rue), Hospitaliers (rue des), Joie (rue de), Lepelletier de Saint Fargeau (rue Michel), Lepère (place Charles), Liberté (rue de la), Madeleine (impasse de la), Marie (rue Alexandre), Marie (rue du Docteur), Martin (rue Victor), Martineau des Chesnez (rue), Nil (rue du), Notre Dame la d'Hors (rue), Orgues (rue des), Orme (rue de l'), Palais de Justice (place), Panier Vert (allée), Panier Vert (rue du), Paris (rue de), Pinard (rue Jehan), Piton (rue), Pont (rue du), Puits des Dames (rue), Puits Guérin (rue du), Quatrevaux (impasse), Remparts (rue des), Ribière (rue Hippolyte), Robillard (place), Saint Eusèbe (place), Saint Eusèbe (rue), Saint Mamert (place), Saint Mamert (rue),

Saulce (rue du), Savatier Laroche (rue, Schaeffer (rue René), Soufflot (passage), Soufflot (rue), Surugue (place Charles), Temple (rue du), Tour Paradis (rue), Trois Manteaux (allée des).

Voies de Monéteau : Alouettes (rue des), Amsterdam (rue d'), Athènes (rue d'), Bonn (rue de), Bruxelles (rue de), Cézanne (rue), Château (Pré du), Château (rue du), Chesnez (bois des), Conches (route des), Courtis Robin (rue), Dublin (rue de), Église (place de l'), Europe (avenue de l'), Fernand Py (rue), Fête Dieu (chemin de la), Fête Dieu (rue de la), Four (rue du), François Brochet (rue), Halage (chemin de), Hironnelles (rue des), Hortensias (allée des), Jacinthes (allée des), Les boisseaues, Les Chesnez, Liberté (rue de la), Lilas (rue des), Londres (rue de), Luxembourg (avenue du), Madrid (rue de), Marguerites (rue des), Mariniers (rue des), Mésanges (rue des), Myosotis (rue des), Oiseaux (allée des), Oslo (rue d'), Paris (avenue de), Paris (rue de), Passerelle (rue de la), Perrières (rue des), Prés (rue des), Prés Hauts (rue des), Puits (rue du), Renoir (rue), Rome (rue de), Roses (rue des), Rouges Gorges (rue des), Sommeville, Sommeville (rue de), Sous Macherin, Sur Macherin, Tacot (allée du), Yonne (rue de l').

Section 04

Champ d'intervention : industrie, commerce, services à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 8 et 9, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci. A l'exception des mines et carrières et leurs dépendances ainsi que les entreprises extérieures intervenant dans le périmètre de celles-ci ou à leur voisinage immédiat et reliées à ce périmètre ; ouvrages hydroélectriques concédés (08.12Z - 08.11Z - 35.11Z - 35.11.10)

Communes : AUXERRE, CHAMPIGNY, CHAUMONT, COMPIGNY, COURGENAY, COURLON SUR YONNE, COURTOIS SUR YONNE, CUY, EVRY, FONTAINE LA GAILLARDE, GISY LES NOBLES, LA CHAPELLE SUR OREUSE, LA POSTOLLE, LAILLY, MAILLOT, MALAY LE GRAND, MALAY LE PETIT, MICHERY, NOE, PAILLY, PERCENEIGE, PLESSIS SAINT JEAN, PONT SUR YONNE, ROSOY, SAINT CLEMENT, SAINT DENIS, SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES, SALIGNY, SENS, SERBONNES, SERGINES, SOUCY, THORIGNY SUR OREUSE, VILLEBLEVIN, VILLEMANOCHE, VILLENAVOTTE, VILLEPERROT, VILLIERS LOUIS, VINNEUF, VOISINES. A l'exclusion des établissements de La Poste et de la SNCF.

Voies d'Auxerre : Ader (rue Clément), Arc (rue Jeanne d'), Auriol (rue Jacqueline), Bastié (rue Maryse), Belfort (rue de), Bérault (rue), Bert (rue Paul), Blériot (rue Louis), Bons Enfants (rue des), Boucher (rue Hélène), Boucheries (rue), Boucheries (rue de), Branly (allée), Bréguet (rue Louis), Bugeaud (rue), Cadet Roussel (rue), Carles (rue Marie), Caylus (rue de), Chainette (boulevard), Chainette (rue de la), Champlerois (avenue de), Charmoy (rue Germain de), Cité Romaine (rue de la), Clairions (avenue des), Clémenceau (rue Georges), Coche d'Eau (place du), Cochois (rue), Collinets (impasse), Cordeliers (place des), Daguerre (allée), Dampierre (rue), Daurat (passage Didier), Denfert Rochereau (avenue), Deschamps (place de l'Abbé), Edison (rue), Etain (rue d'), Etang Saint Vigile (rue de l'), Fabureau (rue Hubert), Faïdherbe (rue), Faillot (rue), Fécauderie (rue), Fleurus (impasse de), Foch (avenue), Fonck (rue René), Fourbisseurs d'Epée (impasse des), Fourier (rue), Garros (rue Roland), Girard (rue), Girard de Cailleux (rue), Girardin (rue Thomas), Haie Neuve (allée de la), Horloge (rue de l'), Hotel de Ville (place de l'), Jemmapes (rue de), Joly (rue Henri), Kiehlmann (rue), Labosse (rue du Docteur), Lacurne Saint Pallaye (rue), Laffond (rue René), Lebeuf (rue), Leclerc (place du Maréchal), Lombards (rue des), Loucheur (rue Louis), Lycée Jacques Amyot (rue du), Maison Fort (impasse), Maison Fort (rue), Maladière (avenue de la), Marceau (avenue), Marine (quai de la), Marine (rue de la), Maure (rue Nicolas), Michelet (rue), Migraines (chemin des), Migraines (rue des), Milan (rue de), Milliaux (rue), Mont Brenn (rue du), Niepce (allée), Noël (rue Marie), Noguès (rue Maurice), Nungesser et Coli (place), Orbandelle (rue d'), Pecheurs (rue des), Poterne (rue de la), Prefecture (place de la), Quatre Septembre (rue du), Régnier (rue Jehan), République (quai de la), Restif de la Bretonne (rue), Ronde de la Prison (chemin de), Rosoirs (rue des), Roux (rue Philippe), Rue Joubert, Saint Etienne (place), Saint Exupéry (rue), Saint Germain (place), Saint Germain (rue), Saint Loup (impasse), Saint Martin (rue), Saint Nicolas (place), Saint Pèlerin (rue), Saint Pierre (impasse), Saint Pierre (place), Saint Pierre (rue), Saint Pierre en Château (rue), Saint Siméon (impasse), Scherrer (avenue Pierre), Sous Murs (rue), Sutil (rue), Tanneries (rue des), Tanneurs (rue des), Tour d'Auvergne (rue de la), Tour Gaillard (rue de la), Turenne (allée), Valmy (rue de), Vauban (boulevard), Véens (place), Véens (rue), Verne (allée Jules), Yonne (rue de l')

Voies de Sens : Champs Pluviers (rue des), Clérimois (rue des), Cochevie (rue de), Grahuches (rue des), Grèves (chemin des), Hauts Musats (rue des), Longues Raies (rue des), Paris (route de).

Section 05

Champ d'intervention : industrie, commerce, services à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 8 et 9, et des professions agricoles visées à l'article L.717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci. A l'exception des mines et carrières et leurs dépendances ainsi que les entreprises extérieures intervenant dans le périmètre de celles-ci ou à leur voisinage immédiat et reliées à ce périmètre ; ouvrages hydroélectriques concédés (08.12Z - 08.11Z - 35.11Z - 35.11.10)

Communes : ARCES DILO, BAGNEAUX, BASSOU, BEAUMONT, BELLECHAUME, BOEURS EN OTHE, BONNARD, BRIENON SUR ARMANCON, BRION, BUSSY EN OTHE, CERILLY, CERISIERS, CHAILLEY, CHAMPLOST, CHARMOY, CHEMILLY SUR YONNE, CHENY, CHICHERY, COULOURS, EPINEAU LES VOVES, ESNON, FLACY, FOISSY SUR VANNE, FOURNAUDIN, GURGY, HAUTERIVE, LAROCHE SAINT CYDROINE, LASSON, LES CLERIMOIS, LES SIEGES, LES VALLÉES DE LA VANNE, LOOZE, MERCY,

MIGENNES, MOLINONS, MONETEAU, NEUVY SAUTOUR, ORMOY, PAROY EN OTHE, PONT SUR VANNE, SEIGNELAY, SENS, SORMERY, SOUGERES SUR SINOTTE, TURNY, VAUDEURS, VENIZY, VILLECHETIVE, VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE.

A l'exclusion des établissements de La Poste et de la SNCF.

Voies de Monéteau : Abbé Pierre (allée de l'), Abreuvoir (rue de l'), Alexandre Dumas (rue), Auvergne (rue d'), Auxerre (route d'), Auxerre (rue d'), Bas des Clouzeaux, Beaujean (Champ), Bicetre, Bicetre (rue de), Bourgogne (rue de), Bretagne (rue de), Caillottes (rue des), Cailloux (bois des), Carron (avenue), Cerisiers (impasse des), Champagne (rue de), Chapelle (chemin de la), Chapitre (bois du), Chataigniers (rue des), Chaumes (bois des), Chemilly (rue de), Clouzeaux (bois des), Colette (rue), Commanderie (rue de la), Crot (rue du), Dumonts (rue des), Écoles (rue des), Ermitage (allée de l'), Ermitage (impasse de l'), Ermitage (rue de l'), Fernand Clas (rue), Franche-Comté (rue de), Gare (rue de la), Garenne (avenue de la), George Sand (rue), Grand Hémont (chemin du), Grand Hémont (rue du), Grand Pien, Grillottes (rue des), Gué de l'Épine (impasse du), Gué de l'Épine (rue du), Guenelles (impasse des), Guenelles (rue des), Guette Soleil (rue), Gurgy (rue de), Hardies (rue des), Ile de France (avenue de l'), Isles (rue des), Jean Mermoz (rue), Jolivet (bois), La Commanderie, La Garenne, Libération (rue de la), l'Orléanais (rue du), Louis Blériot (rue), Mairie (place de la), Marcel Pagnol (rue), Marguerite Duras (rue), Marie Noel (rue), Marronniers (rue des), Montaigu, Montaigu (allée de), Mouillé (rue de la), Moulin (rue du), Nivernais (rue du), Ormes (rue des), Pasteur (rue), Petit Pien, Picasso (rue), Pierre Curie (allée de), Pierre Larousse (rue), Plaine des Isles (rue de la), Ragon (bois), Résistance (rue de la), Romain Rolland (rue), Saint-Exupéry (rue), Saint-Laurent (rue), Saint-Père (impasse), Saint-Quentin (allée de), Saint-Quentin (avenue de), Saule (rue du), Seigliée (avenue de la), Seignelay (rue de), Soixante-dix-sept (route Nationale), Sougères Sur Sinotte, Terres de Seignelay, Terres du Canada, Terrier Blanc (rue du), Thizouailles, Thizouailles (rue des), Thureau (bois du), Thureau du Bar (rue du), Tuilots (allée des), Veillerie (rue de la), Verdun (rue de), Vigne (Champ de la), Vignes (rue des).

Voies de Sens : Ampère (rue), Arago (rue), Armée Patton (rond-point), Babie (chemin de), Beauséjour (rue), Beaux lieux (impasse des), Bernard (rue c.), Boffrand (place), Boffrand (quai), Bouvier (rue r.), Cannetières (che), Carrières (rue), Centre cial Portes de Bourgogne, Convention (boulevard de la), Cordellerie (chemin de la), Cordellerie (rue de la), Cornet (avenue l.), Coup de Pied de Mocquesouris (rue du), Crot (chemin du), Dames vermiglio (rue des), Delaporte (rue eugene), Dubois (rue du général), Entre deux vannes (chemin d'), Entre deux vannes (impasse d'), Fausse rivière (quai de la), Fijalkowski (rue Ladislas), France (rue Anatole), Gare (avenue de la), Gatinais (rue du), Gillet (R.E.) (rue), Gravereau (rue de), Halage (chemin de), Ile d'Yonne (rue de l'), J.P. Pincemin (Place), Joffre (impasse maréchal), Joffre (rue du maréchal), Larcena (rue j.), Lazare-Bertrand (rue), Levillain (rue Ferdinand), Liberté (boulevard de la), Maraichers (rue des), Mariniers (rue des), Marsangy (rue Cécile de), Mitterrand (place Francois), Mocquesouris (rue de), Monsale (impasse du), Motte (rue de la), Moulin du roi (rue du), Papin (rue d.), Paron (chemin de), Paron (rue de), Parruzot (rue p.), Pécheurs (chemin des), Perrin (rue j.), Perrot (rue Gaston), Petit (rue v.), Petit hameau (quai du), Pont bruant (rue du), Port au charbon (rue du), Port bodot (rue du), Renaissance (rue de la), Rigollet (rue docteur d.), Robert (rue désiré), Ruellotte (chemin de la), Sablons (rue des), Saint cartault (rue), Saint Paul (rue), Saint Paul a rosoy (chemin de), Senigallia (av.), Trois mulets (rue des), Vanne (rue de la), Varennes (impasse des), Vauban (avenue), Vidal (rue), Volta (rue), Voulx (route de), Yonne (quai de l'), Zola (passage Emile), Zola (rue Emile).

Section 06

Champ d'intervention :

1. industrie, commerce, services à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 8 et 9, et des professions agricoles visées à l'article L. 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

Communes : ANCY LE FRANC, ANCY LE LIBRE, ARGENTENAY, ARGENTEUIL SUR ARMANCON, ARTHONNAY, BAON, BERNOUIL, BERU, BEUGNON, BLEIGNY LE CARREAU, BUTTEAUX, CARISEY, CHASSIGNELLES, CHENEY, CHEU, COLLAN, CRUZY LE CHATEL, DANNEMOINE, DYE, EPINEUIL, FLEYS, FLOGNY LA CHAPELLE, FONTENAY PRES CHABLIS, FRESNES, FULVY, GERMIGNY, GIGNY, GLAND, HERY, JAULGES, JULLY, JUNAY, LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE, LEZINNES, LIGNORELLES, LIGNY LE CHATEL, MALIGNY, MELISEY, MERE, MOLOSMES, MONTIGNY LA RESLE, MONT SAINT SULPICE, MOULINS EN TONNERROIS, PACY SUR ARMANCON, PERCEY, PIMELLES, PONTIGNY, QUINCEROT, ROFFEY, ROUVRAY, RUGNY, SAINT MARTIN SUR ARMANCON, SAINT FLORENTIN, SAMBOURG, SENNEVOY LE BAS, SENNEVOY LE HAUT, SENS, SERRIGNY, SOUMAINTRAIN, STIGNY, TANLAY, THOREY, TISSEY, TONNERRE, TRICHEY, TRONCHOY, VARENNES, VENOUSE, VERGIGNY, VEZANNES, VEZINNES, VILLENEUVE SAINT SALVES, VILLIERS LES HAUTS, VILLIERS VINEUX, VILLON, VILLY, VIREAUX, VIVIERS, YROUERRE.

A l'exclusion des établissements de La Poste et de la SNCF.

Voies de Sens : Abélard (rue), Abraham (impasse), Allende (rue Président Salvadore), Allix (rue du Général), Alouettes (rue des), Alsace Lorraine (rue d'), Amsterdam (rue d'), Anvers (rue d'), Arènes (rue des), Armand (rue L.), Auguet (rue), Aymé (rue Marcel), Bailly salin (rue docteur), Bardenat (rue ch.), Beaumonts (rue des), Belle Epine (rue de la), Bellenave (rue de), Bertauche (rue de la), Berthelot (rue Marcelin), Blanc Raisin (impasse du), Blanche (rue Paul), Boileau (rue), Bonn (rue de), Bonnacaze (rue Docteur J.), Bourdon (allée), Bourienne (rue), Boutet (rue du col. J.), Brennus (rue de), Bruxelles (rue de), Cachon (rue Famille), Camus (rue Albert), Cantorbery (rue de), Caserne (rue de la), Cassin (rue), Castets (rue Pierre), Castors (boulevard des), Célestins (rue des), Chaillots (rue des), Challe (rue des Frères), Champbertrand (place), Champfeillard (rue), Champs d'Aloup (rue des), Champs Plaisants (promenades des), Chantecoq (rue de), Chaperon (cour du),

Château Gaillard (rue du), Chenes Bertin (rue des), Churchill (boulevard Winston), Claudel (rue Paul), Clemenceau (boulevard Georges), Colette (rue), Compagnie Ferry (rue de la), Coopération (rue de la), Copenhague (rue de), Cordeliers (rue des), Cordiers (rue des), Corneille (rue), Cote aux Pigeons (boulevard de la), Coubertin (avenue Pierre de), Courtis (rue Maxime), De heno (rue H.), Debussy (rue Claude), Delessert (rue Benjamin), Delestraint (rue Général), Déportés de la Résistance (rue des), Dix-huit juin 1940 (place du), Dix-huit juin 1940 (rue du), Dix-neuf mars 1962 (rue du), Dolet (place Etienne), Drapes (place), Drapes (rue), Droits de l'Homme (rond-point des), Dunant (rue Henri), Dupechez (rue Sylvain), Edimbourg (rue d'), Einstein (rue Albert), Eluard (rue Paul), Epinglier (impasse de l'), Etang de Serbois (rue de l'), Europe (avenue de l'), Fenel (rue), Foch (boulevard Marechal), Folie Jeannot (rue de la), Francs Bourgeois (rue des), Gaillons (rue des), Gare de l'est (avenue de la), Grange (rue Pierre), Grégoire (place de l'Abbé), Groupe Kleber (rue du), Gue saint Jean (rue du), Guerard (rue Amédée), Héros (place des), Hodoard (rue Ph.), Hugo (place Victor), Huit mai 1945 (avenue du), Irlande (rue d'), Jaurès (place Jean), Javal (rue du docteur), La Fontaine (rue), La Haye (rue de), Larebeyrette (rue du Docteur Jean de), Larousse (rue pierre), Lattre de Tassigny (rue Maréchal de), Lavergne (rue Pierre), Ledroit (rue Raymond), Lion d'Or (rue du), Londres (rue de), Lorrach (avenue de), Louptiere (rue de la), Luxembourg (rue du), Madeleine (impasse de la), Maginot (place André), Mail (boulevard du), Mail (rue du), Mallarmé (rue Stéphane), Marcel (rue Gabriel), Marne (avenue de la), Matignon (rue Camille), Maupeou (boulevard), Mauriac (rue Francois), Maurois (rue André), Michelet (rue Edmond), Milan (rue de), Molière (rue), Mondereau (rue de), Montpezat (rue), Mulets (chemin des), Nigroux (rue Germaine), Noel (rue Marie), Noyers Pompon (rue des), Onze novembre 1918 (rue du), Pagnol (place marcel), Paradis (rue de), Pare (rue A.), Parmentier (rue), Pénitents (rue des), Pépinière (rue de la), Picquet (rue Docteur Paul), Planche Barrault (rue de la), Poincaré (rue), Pré saint Pierre (rue du), Puisaye (allée de la), Puits de la Chaine (rue du), Quatorze juillet (boulevard du), Quatre-vingt neuvième R.I. (rue du), Rabelais (rue), Racine (rue), Ragot (rue Docteur A.), Ramon (rue Professeur Gaston), République (place), République (rue), Rolland (impasse Marcel), Rome (rue de), Rossel (rue Amiral), Rouget de l'Isle (rue), Rousseau (rue Jean Jacques), Saint Exupéry (rue), Saint Fargeau (allée de), Saint Pierre le Vif (rue), Saint Sauveur (rue), Saint Sauveur des Vignes (rue), Sainte Beate (chemin), Sainte Beate (rue), Saligny (rond-point), Saligny (rue de), Salomé (rue Urbain), Sanglier (rue Henri), Sens à Saligny (chemin de), Serbois (rue de), Sinson (rue), Tambour d'Argent (rue du), Tau (place du), Tau (rue du), Thenard (rue), Thorigny (rue de), Tivoli (rue de), Toucy (allée de), Trois Croissants (rue des), Trou des Chaillots (chemin du), Vauguilletes (boulevard des), Verdun (boulevard de), Verlaine (rue), Vernis (rue Louise et Léon), Voisin (cour Benoît), Voisines (chemin de), Walesa (rond-point Lech), Z.I des Vauguilletes.

2. Mines et carrières et leurs dépendances ainsi que les entreprises extérieures intervenant dans le périmètre de celles ci ou à leur voisinage immédiat et reliées à ce périmètre ; ouvrages hydroélectriques concédés (08.12Z - 08.11Z - 35.11Z - 35.11.10)

Communes : ANCY LE FRANC, ANCY LE LIBRE, ARGENTENAY, ARGENTEUIL SUR ARMANCON, ARTHONNAY, BAON, BERNOUIL, BERU, BEUGNON, BLEIGNY LE CARREAU, BUTTEAUX, CARISEY, CHASSIGNELLES, CHENEY, CHEU, COLLAN, CRUZY LE CHATEL, DANNEMOINE, DYE, EPINEUIL, FLEYS, FLOGNY LA CHAPELLE, FONTENAY PRES CHABLIS, FRESNES, FULVY, GERMIGNY, GIGNY, GLAND, HERY, JAULGES, JULY, JUNAY, LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE, LEZINNES, LIGNORELLES, LIGNY LE CHATEL, MALIGNY, MELISEY, MERE, MOLOSMES, MONTIGNY LA RESLE, MONT SAINT SULPICE, MOULINS EN TONNERROIS, PACY SUR ARMANCON, PERCEY, PIMELLES, PONTIGNY, QUINCEROT, ROFFEY, ROUVRAY, RUGNY, SAINT MARTIN SUR ARMANCON, SAINT FLORENTIN, SAMBOURG, SENNEVOY LE BAS, SENNEVOY LE HAUT, SENS, SERRIGNY, SOUMAINTRAIN, STIGNY, TANLAY, THOREY, TISSEY, TONNERRE, TRICHEY, TRONCHOY, VARENNES, VENOUSE, VERGIGNY, VEZANNES, VEZINNES, VILLENEUVE SAINT SALVES, VILLIERS LES HAUTS, VILLIERS VINEUX, VILLON, VILLY, VIREAUX, VIVIERS, YROUERRE.

ARCES DILO, BAGNEAUX, BASSOU, BEAUMONT, BELLECHAUME, BOEURS EN OTHE, BONNARD, BRIENON SUR ARMANCON, BRION, BUSSY EN OTHE, CERILLY, CERISIERS, CHAILLEY, CHAMPLOST, CHARMOY, CHEMILLY SUR YONNE, CHENY, CHICHERY, COULOURS, EPINEAU LES VOVES, ESNON, FLACY, FOISSY SUR VANNE, FOURNAUDIN, GURGY, HAUTERIVE, LAROCHE SAINT CYDROINE, LASSON, LES CLERIMOIS, LES SIEGES, LES VALLÉES DE LA VANNE, LOOZE, MERCY, MIGENNES, MOLINONS, MONETEAU, NEUVY SAUTOUR, ORMOY, PAROY EN OTHE, PONT SUR VANNE, SEIGNELAY, SORMERY, SOUGERES SUR SINOTTE, TURNY, VAUDEURS, VENIZY, VILLECHETIVE, VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE.

CHAMPIGNY, CHAUMONT, COMPIGNY, COURGENAY, COURLON SUR YONNE, COURTOIS SUR YONNE, CUY, EVRY, FONTAINE LA GAILLARDE, GISY LES NOBLES, LA CHAPELLE SUR OREUSE, LA POSTOLLE, LAILLY, MAILLOT, MALAY LE GRAND, MALAY LE PETIT, MICHERY, NOE, PAILLY, PERCENEIGE, PLESSIS SAINT JEAN, PONT SUR YONNE, ROSOY, SAINT CLEMENT, SAINT DENIS, SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES, SALIGNY, SERBONNES, SERGINES, SOUCY, THORIGNY SUR OREUSE, VILLEBLEVIN, VILLEMANOCHE, VILLENAVOTTE, VILLEPERROT, VILLIERS LOUIS, VINNEUF, VOISINES.

Section 07

Champ d'intervention :

1. industrie, commerce, services à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 8 et 9, et des professions agricoles visées à l'article L.717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

Communes : AISY SUR ARMANCON, ANGELY, ANNAY LA COTE, ANNEOT, ANNOUX, ARCY SUR CURE, ATHIE, AUXERRE, AVALLON, BAZARNES, BEAUVILLIERS, BESSY SUR CURE, BIERRY LES BELLES FONTAINES, BLACY, BLANNAY, BOIS D'ARCY, BUSSIÈRES, CENSY, CHASTELLUX SUR CURE, CHATEL GERARD, CRY, CUSSY LES FORGES, DISSANGY, DOMECY SUR LE VAULT, ESCOLIVES SAINTE CAMILLE, ETAULE, ETIVEY, GIROLLES, GIVRY, GUILLON-TERRE-PLAINE, ISLAND, ISLE SUR SEREIN (L'), JOUANCY, LUCY LE BOIS, MAGNY, MAILLY LA VILLE, MARMEAUX, MONTREAL, NUIITS, PASSILLY, PÉRRIGNY SUR ARMANCON, PISY, PONTAUBERT, PRECY LE SEC, PREGILBERT, PROVENCY, QUARRE LES TOMBES, RAVIERES, SAINT ANDRÉ EN TERRE PLAINE, SAINT BRANCHER, SAINT GERMAIN DES CHAMPS, SAINT LEGER VAUBAN, SAINT MORE, SAINTE COLOMBE, SAINTE MAGNANCE, SAINTE PALLAYE, SANTIGNY, SARRY, SAUVIGNY LE BEUREAL, SAUVIGNY LE BOIS, SAUVIGNY EN TERRE PLAINE, SENS, SERMIZELLES, SERY, TALCY, THAROT, THIZY, THORY, TRUCY SUR YONNE, VASSY SOUS PISY, VAULT DE LUGNY, VINCELLES, VOUTENAY SUR CURE.

A l'exclusion des établissements de La Poste et de la SNCF.

Voies d'Auxerre : Acacias (allée des), Argonne (rue de l'), Arquebuse (place de l'), Bahia (allée de), Baker (allée Joséphine), Barbedienne (allée de), Bart (rue Jean), Baudin (rue), Beauvoir (allée de), Bel Air (place), Bequillys (chemin des), Bequillys (rue des), Bequillys (sentier des), Berlioz (allée), Bernard (allée Emile), Berthier (avenue Paul), Beschereau (allée de), Bèze (rue Théodore de), Bleuets (rue des), Bobillot (impasse), Bobillot (rue), Bouchardon (rue), Bourdelle (allée), Bourneil (rue), Boussicats (chemin des), Boussicats (impasse des), Boussicats (rue des), Braille (rue Louis), Brassens (rue Georges), Bréandès (rue de), Briand (rue Aristide), Brichères (avenue des), Brichères (chemin des), Calmette (avenue du Dr), Calvin (allée), Capucines (rue des), Carnot (rue), Carpeaux (rue), Carré Pâtissier (chemin du), Carré Pâtissier (rue du), Cassoirs (rue des), Cézarne (rue), Champlys (rue de), Champlys (chemin de), Champs Chardon (rue des), Charmilles (rue des), Charrons (rue des), Chateaubriand (allée), Chevannes (route de), Clas (place Fernand), Colémine (allée de), Colette (allée), Corneille (allée), Corot (place), Cotteau (rue Gustave), Courbet (avenue), Cousin (allée), Curie (rue Pierre et Marie), Alembert (square d'), Angers (allée David d'), Argentine (allée d'), Austerlitz (rue d'), Deags (place), Debussy (rue Claude), Defontaine (rue Général), Defrance (rue Gustave), Delacroix (avenue), Descartes (allée), Django Reinhardt (rue), Dosnon (rue Jean-Michel), Douaumont (rue de), Dunand (rue), Eckmuhl (rue d'), Ecole Normale (rue de l'), Faïencerie (rue de la), Faure (rue Gabriel), Ferré (rue Léo), Fleurus (rue de), Fontaine Ste Marguerite (avenue de la), Foulon (allée du), Fragonard (rue), Gabriel (rue), Gainsbourg (rue Serge), Gallieni (boulevard), Gare Saint Amatre (place de la), Gare Saint Amatre (place de la), Gay Lussac (allée), Gembloux (rue de), Gérard (allée Baron), Geremek (rue Bronislaw), Gounod (allée), Gouraud (boulevard), Grands Marlouts (chemin des), Grattery (avenue de), Gevrinnes (chemin des), Guérin (impasse), Guillon (rue Adolphe), Hatin (rue Eugène), Haute-Moquette (rue), Heurtebise (allée), Hoche (avenue), Hugo (avenue Victor), Huit mai 1945 (rue du), Léna (rue d'), Indy (allée Vincent d'), Ingres (avenue), Joffre (avenue), La Fontaine (allée), Lafayette (boulevard), Larousse (avenue Pierre), Lattre de Tassigny (avenue de), Laubry (allée Jean-Jacques), Lavoisier (allée), Liserons (rue des), Lorin (rue Emile), Lyautey (boulevard), Mangin (boulevard), Marengo (rue), Massot (rue Jules), Mésanges (rue des), Michelon (rue Auguste), Molière (allée), Monet (allée Claude), Monet (avenue Jean), Montgolfier (voie de), Montois (boulevard de), Monts Blancs (allée des), Monts Blancs (chemin des), Moquette (rue Basse), Moreau (rue Jean), Moreaux (rue des), Mozart (allée), Onze novembre (boulevard du), Orgy à Chevannes (chemin d'), Palmes (allée des), Pascal (allée), Pasteur (avenue), Perthuis (allée du), Pervenches (rue des), Petrucciani (rue Michel), Piaf (rue Edith), Poincaré (rue), Prévoyance (rue de la), Puget (allée), Puisaye (avenue de la), Py (allée Fernand), Quatorze juillet (rue du), Quatrième régiment d'Infanterie (avenue du), Racine (allée), Rampont (rue), Ravel (passage Maurice), Renaitour (rue Jean-Michel), Renan (rue), Renard (rue Jules), Renoir (rue), Rodin (avenue), Rolland (rue Romain), Rollet (avenue du Général), Roncelin (allée de), Roublot (allée), Rouget de L'Isle (rue), Rougier de la Bergerie (rue), Rousseau (allée Jean-Jacques), Roux (rue du Docteur), Rude (avenue François), Saint Georges (avenue de), Saint-Amatre (place), Sainte-Geneviève (rue), Schuman (avenue Robert), Scubilion (allée Frère), Sévigné (allée de), Six juin 1944 (allée du), Spaak (rue Paul-Henri), Stand (rue du), Surcouf (allée), Terrain (rue Pierre), Toucy (route de), Trenet (rue Charles), Trois Tours (allée des), Verdun (boulevard de), Vian (rue Boris), Vieillard (rue), Vingt Quatre août (rue du), Violettes (rue des), Voltaire (allée), Wagram (rue de), Watteau (allée), Weiss (rue Louise), Weygand (avenue du Général).

Voies de Sens : Bains (rue des), Barbier (rond-point), Bellocier (rue), Briand (boulevard Aristide), Capucins (rue des), Carnot (rue), Centenaire (boulevard du), Chester (rond-point de), Clos le Roi (rue du), Commerce (rue), Courteline (rue), Curie (rue Pierre et Marie), Dechambre (rue Claude), Demi-lune (impasse de la), Docks (rue des), Fosses aux Saumons (rue de la), Guérin (rue Charles), Guichard (rue Victor), Guimard (rue v.a.), Haxaire (rue), Industrie (rue de l'), Lapointe (rue Savinien), Leclerc (rue du Général), Lepelletier de Saint Fargeau (rue), Malluile (rue Paul), Manutention (boulevard de la), Nancy (quai de), Noue (chemin de la), Noues Bouchardes (rue des), Orfèvres (rue des), Paix (rue de la), Pompidou (avenue Georges), Pont de fer (rue du), Pont neuf (boulevard du), Port de Givet (chemin du), Roux (rue du Docteur), Sablons (quai des), Schweitzer (quai du docteur Albert), Six septembre 1914 (rue du), Taveau (rue j.), Voisin (rue Benoit).

2. Mines et carrières leurs dépendances ainsi que les entreprises extérieures intervenant dans le périmètre de celles ci ou à leur voisinage immédiat et reliées à ce périmètre ; ouvrages hydroélectriques concédés (08.12Z - 08.11Z - 35.11Z - 35.11.10)

Communes : AISY SUR ARMANCON, ANGELY, ANNAY LA COTE, ANNEOT, ANNOUX, ARCY SUR CURE, ATHIE, AVALLON, BAZARNES, BEAUVILLIERS, BESSY SUR CURE, BIERRY LES BELLES FONTAINES, BLACY, BLANNAY, BOIS D'ARCY, BUSSIÈRES, CENSY, CHASTELLUX SUR CURE, CHATEL GERARD, CRY, CUSSY LES FORGES, DISSANGY, DOMECY SUR LE VAULT, ESCOLIVES SAINTE CAMILLE, ETAULE, ETIVEY, GIROLLES, GIVRY, GUILLON-TERRE-PLAINE, ISLAND, ISLE SUR SEREIN (L'), JOUANCY, LUCY LE BOIS, MAGNY, MAILLY LA VILLE, MARMEAUX, MONTREAL, NUIITS, PASSILLY,

PERRIGNY SUR ARMANCON, PISY, PONTAUBERT, PRECY LE SEC, PREGILBERT, PROVENCY, QUARRE LES TOMBES, RAVIERES, SAINT ANDRE EN TERRE PLAINE, SAINT BRANCHER, SAINT GERMAIN DES CHAMPS, SAINT LEGER VAUBAN, SAINT MORE, SAINTE COLOMBE, SAINTE MAGNANCE, SAINTE PALLAYE, SANTIGNY, SARRY, SAUVIGNY LE BEUREAL, SAUVIGNY LE BOIS, SAVIGNY EN TERRE PLAINE, SERMIZELLES, SERY, TALCY, THAROT, THIZY, THORY, TRUCY SUR YONNE, VASSY SOUS PISY, VAULT DE LUGNY, VINCELLES, VOUTENAY SUR CURE.

APPOIGNY, ARMEAU, BEON, BRANCHES, CEZY, CHAMPLAY, CHAMVRES, DIXMONT, FLEURY LA VALLEE, JOIGNY, LA CELLE SAINT CYR, LES BORDES, MONTHOLON, PAROY SUR THOLON, PERRIGNY, SAINT AUBIN SUR YONNE, SAINT GEORGES SUR BAULCHE, SAINT JULIEN DU SAULT, SENAN, VALRAVILLON, VAUMORT, VERLIN, VILLECIEN, VILLEVALLIER.

AIGREMONT, ANNAY SUR SEREIN, AUGY, BEAUVOIR, BEINE, CHABLIS, CHAMPS SUR YONNE, CHEMILLY SUR SEREIN, CHICHEE, CHITRY, COURGIS, COUTARNOUX, DEUX RIVIÈRES, GRIMAULT, IRANCY, JOUX LA VILLE, LICHES PRES AIGREMONT, LUCY SUR CURE, MASSANGIS, MOLAY, NITRY, NOYERS, POILLY SUR SEREIN, PREHY, QUENNE, SAINT BRIS LE VINEUX, SAINT CYR LES COLONS, SAINTE VERTU, VENOY, VERMENTON, VILLIERS LES HAUTS, VINCELLOTES

Section 08 (à dominante agricole)

Champ d'intervention :

1. Entreprises et établissements relevant des professions agricoles visées à l'article L.717-1 du code rural.
2. Entreprises et établissements visés au 2 de l'article 3 du présent arrêté
3. Entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans ceux-ci.
4. Lycées et CFA agricoles, SIREN : 198900458
5. MFR, SIRET : 77869757300013

AIGREMONT, AISY SUR ARMANCON, ANCY LE FRANC, ANCY LE LIBRE, ANDRYES, ANGELY, ANNAY LA COTE, ANNAY SUR SEREIN, ANNEOT, ANNOUX, ARCY SUR CURE, ARGENTENAY, ARGENTEUIL SUR ARMANCON, ASNIERES SOUS BOIS, ASQUINS, ATHIE, AUGY, AUXERRE, AVALLON, BAZARNES, BEAUVILLIERS, BEAUVOIR, BEINE, BESSY SUR CURE, BIERRY LES BELLES FONTAINES, BLACY, BLANNAY, BLEIGNY LE CARREAU, BOIS D'ARCY, BROSSES, BUSSIÈRES, CENSY, CHABLIS, CHAMOIX, CHAMPS SUR YONNE, CHARENTENAY, CHASSIGNELLES, CHASTELLUX SUR CURE, CHATEL CENSOIR, CHATEL GERARD, CHEMILLY SUR SEREIN, CHEVANNES, CHICHEE, CHITRY, CISERY, COULANGERON, COULANGES LA VINEUSE, COULANGES SUR YONNE, COURGIS, COURSON LES CARRIERES, COUTARNOUX, CRAIN, CRY, CUSSY LES FORGES, DEUX RIVIÈRES, DIGES, DISSANGIS, DOMECY SUR CURE, DOMECY SUR LE VAULT, DRACY, DRUYES LES BELLES FONTAINES, EGLÉNY, ESCAMPS, ESCOLIVES SAINTE CAMILLE, ETAIS LA SAUVIN, ETAULE, ETIVEY, FESTIGNY, FOISSY LES VEZELAY, FONTAINES, FONTENAILLES, FONTENAY PRES CHABLIS, FONTENAY PRES VEZELAY, FONTENAY SOUS FOURONNES, FONTENOY, FOURONNES, FRESNES, FULVY, GIROLLES, GIVRY, GRIMAULT, GUILLON, GY L'EVEQUE, IRANCY, ISLAND, JOUANCY, JOUX LA VILLE, JULLY, JUSSY, LAIN, LAINSECQ, LALANDE, LAVAU, LEUGNY, LEVIS, LEZINNES, LICHES PRES AIGREMONT, LICHES SUR YONNE, LINDRY, L'ISLE SUR SEREIN, LUCY LE BOIS, LUCY SUR CURE, LUCY SUR YONNE, MAGNY, MAILLY LA VILLE, MAILLY LE CHATEAU, MARMEAUX, MASSANGIS, MENADES, MERRY SEC, MERRY SUR YONNE, MEZILLES, MIGE, MOLAY, MOLESME, MONTILLOT, MONTREAL, MOUFFY, MOULINS EN TONNERROIS, MOULINS SUR OUANNE, MOUTIERS EN PUISAYE, NITRY, NOYERS, NUITS, OUANNE, PACY SUR ARMANCON, PARLY, PASILLY, PERRIGNY SUR ARMANCON, PIERRE PERTHUIS, PISY, POILLY SUR SEREIN, PONTAUBERT, POURRAIN, PRECY LE SEC, PREGILBERT, PREHY, PROVENCY, QUARRE LES TOMBES, QUENNE, RAVIERES, RONCHERES, SAINPUITS, SAINT ANDRE EN TERRE PLAINE, SAINT BRANCHER, SAINT BRIS LE VINEUX, SAINT CYR LES COLONS, SAINT FARGEAU, SAINT GERMAIN DES CHAMPS, SAINT LEGER VAUBAN, SAINT MARTIN DES CHAMPS, SAINT MORE, SAINT PERE, SAINT SAUVEUR EN PUISAYE, SAINTE COLOMBE, SAINTE COLOMBE SUR LOING, SAINTE MAGNANCE, SAINTE PALLAYE, SAINTE VERTU, SAINTS EN PUISAYE, SAMBOURG, SANTIGNY, SARRY, SAUVIGNY LE BEUREAL, SAUVIGNY LE BOIS, SAVIGNY EN TERRE PLAINE, SCEAUX, SEMENTRON, SERMIZELLES, SERY, SOUGERES EN PUISAYE, STIGNY, TAINGY, TALCY, THAROISEAU, THAROT, THIZY, THORY, THURY, TOUCY, TREIGNY, TREVILLY, TRUCY SUR YONNE, VAL DE MERCY, VALLAN, VASSY SOUS PISY, VAULT DE LUGNY, VENOY, VERMENTON, VEZELAY, VIGNES, VILLIERS LES HAUTS, VILLIERS SAINT BENOIT, VINCELLES, VINCELLOTES, VIREAUX, VOUTENAY SUR CURE.

- Plus l'EARL NEVERS, 42 route d'Appoigny 89113 Fleury la vallée, SIRET : 38406628800026.

- Plus l'EARL MARTIN, 13 rue Vignes blanches 89113 CHARBUY, SIRET : 35348076700014.

A l'exclusion des établissements de 110 Bourgogne, GAMM VERT et NATIVERT.

6. Industrie, commerce, services et à l'exception des mines et carrières et leurs dépendances ainsi que les entreprises extérieures intervenant dans le périmètre de celles ci ou à leur voisinage immédiat et reliées à ce périmètre ; ouvrages hydroélectriques concédés (08.12Z - 08.11Z - 35.11Z - 35.11.10)

AIGREMONT, ANNAY SUR SEREIN, AUGY, AUXERRE, BEAUVOIR, BEINE, CHABLIS, CHAMPS SUR YONNE, CHEMILLY SUR SEREIN, CHICHEE, CHITRY, COURGIS, COUTARNOUX, DEUX RIVIÈRES, GRIMAULT, IRANCY, JOUX LA VILLE, LICHES PRES AIGREMONT, LUCY SUR CURE, MASSANGIS, MOLAY, NITRY, NOYERS, POILLY SUR SEREIN, PREHY, QUENNE, SAINT BRIS LE VINEUX, SAINT CYR LES COLONS, SAINTE VERTU, VENOY, VERMENTON, VILLIERS LES HAUTS, VINCELLOTES

- A l'exclusion des établissements de La Poste et de la SNCF SNCF et de La Maison de l'entreprise, 6 route de Monéteau 89000 Auxerre, SIRET : 35330725900013

Voies d'Auxerre (tous secteurs confondus) : Alpes (boulevard des), Alsace (rue d'), Ancel (rue Thomas),

Ancienne Abbaye (quai de l'), Anjou (rue d'), Aquitaine (rue d'), Arboretum (rue de l'), Arbre Sec (allée de l'), Arbre Sec (avenue de l'), Arche (rue de l'), Artois (allée d'), Augy (chemin d'), Augy (route d'), Augy (rue d'), Autric (rue d'), Auvergne (rue d'), Auxerre (route d'), Avenir (rue de l'), Barrière (allée de la), Batardeau (quai du), Béarn (rue du), Beauregard (rue), Belle Rose (allée de la), Bellevue (allée de), Belvédère (allée du), Bercier (rue), Bergeronnettes (allées des), Berry (rue du), Blondat (rue Max), Bois de la Duchesse (allée du), Bon Boire (allée de), Bouffaut (chemin de), Bougainville (rue), Bourbonnais (allée du), Bourdonnais (allée La), Bourbotte (avenue), Bourgeois (rue Léon), Bourgogne (rue de), Boursaudière (allée), Boutilliers (chemin des), Boutilliers (rue des), Boutisses (rue des), Brazza (rue de), Bréchol (allée de), Bretagne (rue de), Brichoux (rue de), Brottier (rue Gabriel), Buissonneaux (chemin des), Buissonneaux (rue des), Cadran (place du), Carrières (rue des), Cartier (allée Jacques), Cartier (rue Jacques), Cévennes (allée des), Chablis (route de), Chablis (rue de), Champagne (rue de), Champlain (allée), Champoulains (rue des), Champoulains (rue des), Champraisin (allée), Champraisin (chemin de), Chanteclair (allée), Chantemerle (rue de), Chapelle (chemin de la), Chapelle (rue de la), Chapelle (rue de la), Charcot (allée du Commandant), Chardonnay (rue du), Chateau (chemin du), Chateau d'Eau (rue du), Chaumes (rue des), Chaumonts (rue des), Chenard (rue Simon), Chigraine (allée de), Cimetière (chemin du), Cimetière (rue du), Clairière (impasse de la), Claude (rue Victor), Clos (impasse du), Clos (rue), Clos (rue du), Clos de la Fontaine (rue du), Colbert (rue), Colomb (allée Christophe), Corse (allée de), Coteau (promenade du), Coteau (rue du), Coudriers (rue de), Cour Barrée (rue de la), Cour Parent (rue de la), Courte Etape (rue), Courtenay (avenue Pierre de), Coutarnoux (chemin de), Creusis (allée des), Crochot (rue Louis), Croisettes (rue des), Croudriers (rue des), Curly (rue de), Darnus (rue), Darnus (rue), Dauphiné (rue du), Davout (boulevard), Desmoulins (rue Camille), Dolet (rue Etienne), Doumer (rue Paul), Dumont d'Urville (rue), Dupleix (allée), Ecoles (rue des), Eglise (place de l'), Eglise (rue de l'), Egriselles (avenue d'), Egriselles (route d'), Eperon (allée de l'), Esplanade (allée de l'), Estérel (place de l'), Fauvettes (allée des), Fauvettes (rue des), Ferry (rue Jules), Flandre (rue de), Fontaine (rue de la), Fontaine (sentier de la), Fontaine Ronde (sentier de la), Fontaine Saint Amatre (allée de la), Foucault (rue Charles de), Franche Comté (allée de), Gabon (rue du), Gambetta (avenue), Gascogne (allée de), Gate Blé (sentier de), Gerbault (rue Alain), Gerbault (rue Alain), Gérot (rue), Givoirs (rue des), Grande Rue (rue), Grands Champs (rue des), Griottes (rue des), Guette Soleil (rue), Guignier (rue Jules), Guyenne (allée de), Haut Rantheaume (chemin du), Héric (rue), Ile aux Plaisirs (rue de l'), Ile de

France (place de l'), Images (chemin privé des), Images (rue des), Jaurès (avenue Jean), Jaurès (place Jean), Jonches (rue de), Jonches (rue de), Jonches à Champoulains (chemin de), Jonches à Champoulains (chemin), Jonches à Laborde CR 152 (chemin), Juin (avenue du Maréchal), Jura (allée du), Kruger (rue), Laborde (route de), Laborde (rue de), Lamartine (place), Lambaréné (rue de), Lamy (rue du Commandant), Langedoc (rue du), Laperrine (rue du Général), Larrez (rue des), Lauriers (rue des), Lavoir (rue du), Lesseps (rue Ferdinand de), Libération (allée de la), Limousin (allée du), Lorraine (allée de), Lyon (route de), Lyonnais (rue du), Magellan (rue), Maine (allée du), Mare (rue de la), Mathilde (Comtesse rue), Merles (rue des), Mésanges Charbonnières (rue des), Monéteau (route de), Montagne (rue de la), Montardoins (chemin des), Montardoins (rue des), Montcalm (rue), Morvan (allée du), Mothère (rue Georges), Moulin (rue du), Moulin de Bouffaut (allée du), Moulin de Bouffaut (chemin du), Nationale 77 (route), Neuve (rue), Nivernais (rue du), Normandie (place de), Noue (impasse de la), Noue (rue de la), Noue (sentier de la), Ocrerie (rue de l'), Orléanais (rue de l'), Pains Perdus (rue des), Paris (route de), Passeur (place du), Paty (chemin du), Paty (rue du), Pérouse (rue La), Peulons (places des), Picardie (rue de), Piedalloues (rue des), Pinot (rue du), Pinsons (allée des), Plaines de l'Yonne (avenue des), Poiry (chemin de), Poiry (rue de), Poitou (allée du), Pommes Rouges (chemin des), Pommes Rouges (rue des), Pont Biais (rue du), Port Gerbault (rue du), Prés Barreaux (rue des), Prés Coulons (rue des), Pressoir (impasse du), Preuilly (rue de), Provence (rue de), Pyrénées (boulevard des), Quantin (rue Max), Rantheaume (rue), Reckel (rue Pierre), Redditch (rue de), Résistance (avenue de la), Ribain (place Achille), Ribain (place), Richard (rue Louis), Rimbert (rue Robert), Roche (allée de la), Roche (chemin de la), Roitelets (place des), Romaine (voie), Roue (chemin de la), Roue (rue de la), Rouges Gorges (allée des), Rouges Gorges (rue des), Roussillon (allée du), Saint Amarin (allée), Saint André (rue), Saint Edme (rue), Saint Julien (rue), Saint Martin les Saint Marien (quai), Saint Martin les Saint Marien (rue), Saint Vincent (rue), Sainte Nitasse (rue de), Saintonge (allée de), Sarraill (rue du Général), Savoie (rue de), Schweitzer (rue du Docteur), Sénons (rue des), Sougères (rue de), Source (allée de la), Source (rue de la), Sparre (rue de), Tastevin (allée du), Thiers (rue), Thureau (rue du), Tour Coulon (rue de la), Touraine (allée de), Tournelle (avenue de la), Tournelle (quai de la), Tuilerie (rue de la), Vallan (route de), Vallan (rue de), Vauboulons (rue des), Vaulabelle (boulevard), Vaunenins (rue des), Vauviers (chemin des), Vauviers (rue des), Vaux (route de), Vaux Froides (chemin des), Vaux Profonde (avenue de), Venoy (rue de), Vergers (rue des), Viaduc (rue du), Voges (allée des), Vosges (allée des), Yonne (quai de l'), Yver (avenue).

Section 09 (à dominante agricole)

Champ d'intervention :

1. Entreprises et établissements relevant des professions agricoles visées à l'article L.717-1 du code rural.
2. Entreprises et établissements visés au 2 de l'article 3 du présent arrêté.
3. Entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisés dans ceux-ci.
4. MFR, SIRET : 77870310800010 - 77866645300015

APPOIGNY, ARCES DILO, ARMEAU, ARTHONNAY, AUXERRE, BAGNEAUX, BAON, BASSOU, BEAUMONT, BELLECHAUME, BEON, BERNOUIL, BERU, BEUGNON, BLENEAU, BOEURS EN OTHE, BONNARD, BRANCHES, BRANNAY, BRIENON SUR ARMANCON, BRION, BUSSY EN OTHE, BUSSY LE REPOS, BUTTEAUX, CARISEY, CERILLY, CERISIERS, CEZY, CHAILLEY, CHAMPCEVRAIS, CHAMPIGNELLES, CHAMPIGNY, CHAMPLAY, CHAMPLOST, CHAMVRES, CHARBUY, CHARMOY, CHARNY ORÉE DE PUISAYE, CHASSY, CHAUMONT, CHAUMOT, CHEMILLY SUR YONNE, CHENEY, CHENY, CHEROY, CHEU, CHICHERY, COLLAN, COLLEMIERS, COMPIGNY, CORNANT, COULOURS, COURGENAY, COURLON SUR YONNE, COURTOIN, COURTOIS SUR YONNE,

CRUZY LE CHATEL, CUDOT, CUY, DANNEMOINE, DIXMONT, DOLLOT, DOMATS, DYE, EGRISSELLES LE BOCAGE, EPINEAU LES VOVES, EPINEUIL, ESNON, ETIGNY, EVRY, FLACY, FLEURY LA VALLEE, FLEYS, FLOGNY LA CHAPELLE, FOISSY SUR VANNE, FONTAINE LA GAILLARDE, FOUCHERES, FOURNAUDIN, GERMIGNY, GIGNY, GISY LES NOBLES, GLAND, GRON, GURGY, HAUTERIVE, HERY, JAULGES, JOIGNY, JOUY, JUNAY, LA BELLIOLE, LA CELLE SAINT CYR, LA CHAPELLE SUR OREUSE, LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE, LA FERTE LOUPIERE, LA POSTOLLE, LAILLY, LAROCHE SAINT CYDROINE, LASSON, LE VAL D'OCRE, LES BORDES, LES CLERIMOIS, LES ORMES, LES SIEGES, LES VALLÉES DE LA VANNE, LIGNORELLES, LIGNY LE CHATEL, LIXY, LOOZE, MAILLOT, MALAY LE GRAND, MALAY LE PETIT, MALIGNY, MARSANGY, MELISEY, MERCY, MERE, MERRY LA VALLEE, MICHERY, MIGENNES, MOLINONS, MOLOSMES, MONETEAU, MONT SAINT SULPICE, MONTACHER VILLEGARDIN, MONTHOLON, MONTIGNY LA RESLE, NAILLY, NEUVY SAUTOUR, NOE, ORMOY, PAILLY, PARON, PAROY EN OTHE, PAROY SUR THOLON, PASSY, PERCENEIGE, PERCEY, PERRIGNY, PIFFONDS, PIMELLES, PLESSIS SAINT JEAN, POILLY SUR THOLON, PONT SUR VANNE, PONT SUR YONNE, PONTIGNY, PRECY SUR VRIN, QUINCEROT, ROFFEY, ROGNY LES SEPT ECLUSES, ROSOY, ROUSSON, ROUVRAY, RUGNY, SAINT AGNAN, SAINT AUBIN SUR YONNE, SAINT CLEMENT, SAINT DENIS LÈS SENS, SAINT FLORENTIN, SAINT GEORGES SUR BAULCHE, SAINT JULIEN DU SAULT, SAINT LOUP D'ORDON, SAINT MARTIN D'ORDON, SAINT MARTIN DU TERTRE, SAINT MARTIN SUR ARMANCON, SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES, SAINT MAURICE LE VIEIL, SAINT MAURICE THIZOUAILLE, SAINT PRIVE, SAINT SEROTIN, SAINT VALERIEN, SALIGNY, SAVIGNY SUR CLAIRIS, SEIGNELAY, SENAN, SENNEVOY LE BAS, SENNEVOY LE HAUT, SENS, SEPEAUX - SAINT ROMAIN, SERBONNES, SERGINES, SERRIGNY, SOMMECAISE, SORMERY, SOUCY, SOUMAINTRAIN, SUBLIGNY, TANLAY, TANNERRE EN PUISAYE, THOREY, THORIGNY SUR OREUSE, TISSEY, TONNERRE, TRICHEY, TRONCHOY, TURNY, VALLERY, VALRAVILLON, VARENNES, VAUDEURS, VAUMORT, VENIZY, VENOUSE, VERGIGNY, VERLIN, VERNY, VERON, VEZANNES, VEZINNES, VILLEBLEVIN, VILLEBOUGIS, VILLECHETIVE, VILLECIEN, VILLEFARGEAU, VILLEMANOCHE, VILLENAVOTTE, VILLENEUVE LA DONDAGRE, VILLENEUVE LA GUYARD, VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE, VILLENEUVE LES GENETS, VILLENEUVE SAINT SALVES, VILLENEUVE SUR YONNE, VILLEPERROT, VILLEROY, VILLETHIERRY, VILLEVALIER, VILLIERS LOUIS, VILLIERS VINEUX, VILLON, VILLY, VINNEUF, VIVIERS, VOISINES, YROUERRE.

Ainsi que tous les établissements 110 Bourgogne, GAMM VERT et NATIVERT du département.

- Sauf Earl NEVERS, 42 route d'Appoigny 89113 Fleury la vallée, SIRET : 38406628800026
- Sauf EARL MARTIN, 13 rue Vignes blanches 89113 CHARBUY, SIRET : 35348076700014

5. Industrie, commerce, services et à l'exception des mines et carrières et leurs dépendances ainsi que les entreprises extérieures intervenant dans le périmètre de celles ci ou à leur voisinage immédiat et reliées à ce périmètre ; ouvrages hydroélectriques concédés (08.12Z - 08.11Z - 35.11Z - 35.11.10)

AUXERRE, CHARNY ORÉE DE PUISAYE, CUDOT, LA FERTE LOUPIERE, PRECY SUR VRIN, SAINT MARTIN D'ORDON, SEPEAUX - SAINT ROMAIN.

- A l'exclusion des établissements de La Poste, de la SNCF et FRUEHAUF, SIRET : 69365019400071.
- Plus Entreprise DURY, ZA des champs casselins 89000 Saint Georges sur Baulche SIRET : 35364338000028

Voies d'Auxerre (tous secteurs confondus) : Appoigny (rue d'), Bas de Jonches (rue du), Caillottes (rue des), Chapottes (chemin des), Chapottes (rue des), Chesnez (place des), Conches (route des), Ecluse (rue de l'), Eiffel (rue Gustave), Farman (allée Henri), Fossé du son (chemin du), Fourneaux (rue des), Gravières (chemin des), Guynemer (rue), Halage (chemin du), Halage (rue du), Haussmann (avenue), Latecoère (allée), Perrigny (rue de), Plaine des Isles (rue de la), Rozanoff (rue Colonel), Sommeville (rue de), Vendanges (rue des), Vignerons (rue des).

Unité de Contrôle interdépartementale 090-U01

Section 1 (à prédominance agricole) :

Champ d'intervention :

- o **Pour l'ensemble du territoire de compétence de l'unité de contrôle interdépartementale :**
 - 1 - Entreprises et établissements relevant des activités référencées comme suit dans la Nomenclature d'Activités Française :
0111Z, 0112Z, 0113Z, 0114Z, 0115Z, 0116Z, 0119Z, 0121Z, 0122Z, 0123Z, 0124Z, 0125Z, 0126Z, 0127Z, 0128Z, 0129Z, 0130Z, 0141Z, 0142Z, 0143Z, 0144Z, 0145Z, 146Z, 0147Z, 0149Z, 0150Z, 0161Z, 0162Z, 0163Z, 0164Z, 0170Z, 0210Z, 0220Z, 0230Z, 0240Z, 0322Z, 9311Z, 9312Z, 1011Z, 1012Z, 1051A, 1051B, 1052Z, 1091Z, 0116Z, 1310Z, 4611Z, 4621Z
 - 2 - Chantiers ou entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements
 - 3 - Chantiers forestiers ou de génie rural
 - 4 - Entreprises suivantes :
 - Crédit Agricole et ses établissements
 - Groupama et ses établissements
 - Mutualité sociale agricole
 - Etablissements d'enseignement agricole
- o **Industrie, commerce, services, transports** à l'exclusion des établissements de la SNCF, ainsi qu'à l'exception des établissements de mines et carrières et leurs dépendances telles que visés au 1 de la section 9.

Délimitation territoriale :

Communes :

Autrechêne, Badevel, Boron, Brebotte Bretagne Chavanatte Chavannes-les-Grands Chèvremont Courcelles Courtelevant Delle Faverois Fêche-l'Église Florimont Fontenelle Grandvillars Grosne Joncherey Lebetain, Lepuix-Neuf, Novillard, Pérouse, Réchésy, Recouvrance, Suarce, Thiancourt, Vellescot, Vézelois

Belfort - Vieille Ville-Fourneau IRIS 900100502,

Belfort - Glacis du Château, IRIS 900100503,

Section 2 :

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées dans le champ d'intervention de la section 1 et des prestations d'entreprises extérieures telles que visées aux 2 et 3 de la section 1, ainsi qu'à l'exception des établissements de mines et carrières et leurs dépendances telles que visés au 1 de la section 9.

Délimitation territoriale :

Communes :

Auxelles-Bas, Auxelles-Haut, Chaux, Cravanche, Essert, Étueffont, Évette-Salbert, Giromagny, Grosmagny, Lachapelle-sous-Chaux, Lamadeleine-Val-des-Anges, Lepuix, Petitmagny, Rievrescémont, Rougegoutte, Rougemont-le-Château, Sermamagny, Valdoie, Vescémont

Belfort - Méchelle-Allende IRIS 900100101,

Belfort - Salbert IRIS 900100104,

Belfort - Le Mont Nord IRIS 900100201,

Belfort - Le Mont Sud IRIS 900100202,

Belfort - Résidences Zaporojie Nord IRIS 900100203,

Belfort - Résidences Zaporojie Sud IRIS 900100204,

Belfort - Alstom-Technopole IRIS 900100205,

Belfort - Résidences Braille IRIS 900100301,

Belfort - Résidences Rome IRIS 900100302,

Section 3 :

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées dans le champ d'intervention de la section 1 et des prestations d'entreprises extérieures telles que visées aux 2 et 3 de la section 1, ainsi qu'à l'exception des établissements de mines et carrières et leurs dépendances telles que visés au 1 de la section 9.

Délimitation territoriale :**Communes :**

Angeot, Anjoutey, Bessoncourt, Bethonvilliers, Bourg-sous-Châtelet, Cunelières, Denney, Eguenigue, Éloie, Felon, Fontaine, Fousse-magne, Frais, Lachapelle-sous-Rougemont, Lacollonge, Lagrange, Larivière, Leval, Menoncourt, Montreux-Château, Offemont, Petit-Croix, Petitefontaine, Phaffans, Reppe, Romagny-sous-Rougemont, Roppe, Saint-Germain-le-, Châtelet, Vauthiermont, Vétrigne

Belfort - Première Armée IRIS 900100102, Belfort - Marche-Vosges IRIS 900100103,

Belfort - Chateaudun 1 IRIS 900100401,

Belfort - Chateaudun 2 IRIS 900100402,

Belfort - Forges-Miotte-Champ de Mars IRIS 900100504,

Section 4 :

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées dans le champ d'intervention de la section 1 et des prestations d'entreprises extérieures telles que visées aux 2 et 3 de la section 1, ainsi qu'à l'exception des établissements de mines et carrières et leurs dépendances telles que visés au 1 de la section 9.

Délimitation territoriale :**Communes :**

Andelnans, Bourogne, Charmois, Danjoutin, Froidefontaine, Meroux, Méziré, Mörvillars, Moval, Sevenans, Trévenans

Belfort - Pépinière 1 IRIS 900100303,

Belfort - Pépinière 2 IRIS 900100304,

Belfort - Bougenel-Quatre As IRIS 900100403,

Belfort - Faubourg de Montbéliard IRIS 900100501,

Section 5 :

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées dans le champ d'intervention de la section 1 et des prestations d'entreprises extérieures telles que visées aux 2 et 3 de la section 1, ainsi qu'à l'exception des établissements de mines et carrières et leurs dépendances telles que visés au 1 de la section 9.

Délimitation territoriale :**Communes :**

AUDINCOURT, AUTECHAUX-ROIDE, BLAMONT, BONDEVAL, BURNEVILLERS, CHAMESOL, COURTEFONTAINE, DANNEMARIE, ÉCURCEY, GLAY, GLERE, HERIMONCOURT, INDEVILLERS, LES PLAINS-ET-GRANDS-ESSARTS, MESLIERES, MONTANCY, MONTANDON, MONTECHEROUX, MONTJOIE-LE-CHATEAU, PIERREFONTAINE-LES-BLAMONT, ROCHES-LES-BLAMONT, SAINT-HIPPOLYTE, SELONCOURT, SOULCE-CERNAY, THULAY, VAUFREY, VILLARS-LES-BLAMONT

Montbéliard - Le Pied des Gouttes IRIS 253880113,

Section 6 :

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées dans le champ d'intervention de la section 1 et des prestations d'entreprises extérieures telles que visées aux 2 et 3 de la section 1, ainsi qu'à l'exception des établissements de mines et carrières et leurs dépendances telles que visés au 1 de la section 9.

Délimitation territoriale :**Communes :**

ARBOUANS, BERCHE, BIEF, BOURGUIGNON, COLOMBIER-FONTAINE, DAMBELIN, DAMPIERRE-SUR-LE-DOUBS, DAMPJOUX, ÉCOT, ÉTOUVANS, FEULE, FLEUREY, FROIDEVAUX, GOUX-LES-DAMBELIN, LES TERRES-DE-CHAUX, LIEBVILLERS, MANDEURE, MATHAY, NEUCHATEL-URTIÈRE, NOIREFONTAINE, PESEUX, PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS, REMONDANS-VAIVRE, ROSIERES-SUR-BARBECHÉ, SOLEMONT, VALENTIGNEY, VALONNE, VALOREILLE, VERNONIS-LES-BELVOIR, VILLARS-SOUS-DAMPJOUX, VILLARS-SOUS-ÉCOT

MONTBELIARD - PETITE HOLLANDE-HEXAGONE IRIS 253880111,

MONTBELIARD - PETITE HOLLANDE SUD IRIS 253880112,

MONTBELIARD - PETITE HOLLANDE-LULLI IRIS 253880110,

MONTBELIARD - PETITE HOLLANDE-PETIT CHENOIS IRIS 253880108,

Section 7 :

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées dans le champ d'intervention de la section 1 et des prestations d'entreprises extérieures telles que visées aux 2 et 3 de la section 1, ainsi qu'à l'exception des établissements de mines et carrières et leurs dépendances telles que visés au 1 de la section 9.

Délimitation territoriale :**Communes :**

ARGIESANS, BANVILLARS, BAVILLIERS, BERMONT, BOTANS, BUC, CHATENOIS-LES-FORGES, DORANS, GRAND-CHARMONT, NOMMAY, SOCHAUX Y COMPRIS L'ENSEMBLE DE L'ETABLISSEMENT PSA AUTOMOBILES SA (SIRET 54206547900140), URCEREY, VIEUX-CHARMONT 41

Section 8

Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées dans le champ d'intervention de la section 1 et des prestations d'entreprises extérieures telles que visées aux 2 et 3 de la section 1, ainsi qu'à l'exception des établissements de mines et carrières et leurs dépendances telles que visés au 1 de la section 9.

Délimitation territoriale :**Communes :**

ABBEVILLERS, ALLENJOIE, BEAUCOURT, BROGNARD, CROIX, DAMBENOIS, DAMPIERRE-LES-BOIS, DASLE, ÉTUPES, EXINCOURT, FESCHES-LE-CHATEL, MONTBOUTON, SAINT-DIZIER-L'ÉVÊQUE, TAILLECOURT, VANDONCOURT, VILLARS-LE-SEC
A l'exception de l'établissement PSA AUTOMOBILES SA (SIRET 54206547900140) relevant de la section 7

Section 9 :**Champ d'intervention :**

1. Pour l'ensemble du territoire de compétence de l'unité de contrôle interdépartementale : établissements de mines et carrières ainsi que leurs dépendances.
2. Industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées dans le champ d'intervention de la section 1 et des prestations d'entreprises extérieures telles que visées aux 2 et 3 de la section 1.

Délimitation territoriale :**Communes :**

AIBRE, ALLONDANS, BART, BAVANS, BETHONCOURT, BEUTAL, BRETIGNEY, COURCELLES-LES-MONTBELIARD, DESANDANS, DUNG, ÉCHENANS, ISSANS, LAIRE, LE VERNY, LOUGRES, PRESENTVILLERS, RAYNANS, SAINTE-MARIE, SAINTE-SUZANNE, SAINT-JULIEN-LES-MONTBELIARD, SEMONDANS, VOUEAUCOURT

MONTBELIARD - CHIFFOGNE IRIS 253880104,
MONTBELIARD - FAUBOURG-MONT BART IRIS 253880106,
MONTBELIARD - CENTRE VILLE IRIS 253880101,
MONTBELIARD - BATTERIES DU PARC IRIS 253880116,
MONTBELIARD - HOPITAL-LIZAIN IRIS 253880102,
MONTBELIARD - CITADELLE IRIS 253880103,
MONTBELIARD - PEUGEOT (Sochaux et Exincourt) IRIS 253880114,
MONTBELIARD - PETITE HOLLANDE-Sud Ouest IRIS 253880109,
MONTBELIARD - PRAIRIE-GRANDS Jardins IRIS 253880115,
MONTBELIARD - PETITE HOLLANDE-COTEAU JOUVENT IRIS 253880107,

A l'exception de l'établissement PSA AUTOMOBILES SA (SIRET 54206547900140) relevant de la section 7

Annexe 9 : Unité régionale d'appui et de contrôle « travail illégal »

Unité de contrôle RBFC-UC01

L'Unité régionale d'appui et de contrôle « travail illégal » est rattachée au pôle Travail de la DREETS.
Elle est délimitée comme suit :

Champ d'intervention thématique : travail illégal - lutte contre les fraudes et les faux détachements

Délimitation territoriale : région Bourgogne Franche-Comté

Annexe 10 : Unité régionale d'appui et de contrôle des transports

Unité de contrôle RBFC-02

En application de l'article R.8122-9 du code du travail, il est créé, pour la région Bourgogne-Franche Comté, une unité régionale d'appui et de contrôle dans les transports (URACTR).

Champ d'intervention - Secteurs d'activité concernés

Le transport routier pour compte propre et pour compte d'autrui

Pour ce dernier, dans les activités suivantes

49.31Z transports urbains et suburbains de voyageurs
49.32Z transports de voyageurs par taxis
49.39A transports routiers réguliers de voyageurs
49.39B autres transports routiers de voyageurs
49.41A transports routiers de fret interurbains
49.41B transports routiers de fret de proximité
49.41C location de camions avec chauffeur
49.42Z services de déménagement
52.21Z services auxiliaires des transports terrestres
52.29A messagerie, fret express
52.29B affrètement et organisation des transports
52.10A entreposage et stockage frigorifique
52.10B entreposage et stockage non frigorifique
53.20Z autres activités de poste et courriers

Le transport aérien

Dans les activités suivantes

51.10Z transports aériens de passagers
51.21Z transports aériens de fret
52.23Z services auxiliaires des transports aériens

Le transport fluvial

Dans les activités suivantes

50.30Z transports fluviaux de passagers
50.40Z transports fluviaux de fret

La SNCF

La SNCF sera contrôlée par les agents de contrôle affectés à l'URACTR, qui pour cette entreprise seulement, ont la compétence en propre.

Les agents de contrôle ainsi que le RUC, chef du département « contrôle régional », disposent de toutes les prérogatives d'inspection du travail telles que prévues par les articles L.8112-1 et suivants du code du travail.

Champ d'intervention thématique

La participation à l'élaboration des stratégies de contrôle et à la mise en œuvre d'actions collectives avec les unités de contrôle de la région dans le secteur des transports

Les contrôles sur route

L'appui et/ou la prise en charge des contrôles dans les affaires les plus complexes dans le secteur des transports

La mise en place d'une veille juridique sur les réglementations nationales et européennes dans le secteur des transports

La formation des agents de contrôle dans les unités de contrôle sur les réglementations nationales et européennes dans le secteur des transports

La participation au travail en réseau avec les partenaires institutionnels (DREAL, URSSAF ...), avec l'URACTI, avec la DGT et le GNVAC

La contribution au développement des méthodes de contrôle adaptées à la complexité des enquêtes

Le contrôle avec compétence propre de la SNCF, de ses chantiers ainsi que du CSE TER BFC en tant qu'employeur

Délimitation territoriale

Les agents de contrôle de l'URACTR n'ont pas de section géographique attitrée et sont compétents sur l'ensemble de la région.

Ils ont la charge sur l'ensemble de la région du contrôle de la SNCF et des entreprises extérieures qui interviendraient au sein de ces établissements et qui concourent à leur exploitation.

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités Bourgogne
Franche-Comté

BFC-2023-11-22-00006

Décision portant affectation des agents de
contrôle au sein de l'unité régionale d'appui et
de contrôle chargée de la lutte contre le travail
illégal



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

**Décision portant affectation des agents de contrôle au sein de l'unité régionale d'appui et de contrôle
chargée de la lutte contre le travail illégal**

**Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bourgogne
Franche-Comté**

Vu le code du travail, notamment ses articles R.8122-1 à R.8122-5, R.8122-8 et R.8122-9 ;

Vu l'article L.717-1 du code rural ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n°2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Simon-Pierre EURY sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu la décision du DREETS en date du 22 novembre 2023 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Bourgogne Franche-Comté ;

DECIDE

ARTICLE 1

Les agents du corps de l'inspection du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection du travail relevant de la compétence de l'unité régionale d'appui et de contrôle chargée de la lutte contre le travail illégal de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne Franche-Comté :

Responsable de l'Unité de Contrôle : Monsieur Frédéric MOLLE, Directeur Adjoint du Travail

- Site du Pôle Travail régional, 5 place Jean Cornet à Besançon :
Madame Chantal CRETIN, Inspectrice du Travail
Madame Caroline LALLEMAND, Inspectrice du travail,
Monsieur David LANNAREIX, Inspecteur du Travail

ARTICLE 2

La présente décision entrera en vigueur au 1^{er} décembre 2023.

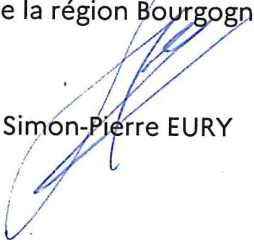
ARTICLE 3

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne Franche-Comté est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bourgogne Franche Comté.

Fait à Besançon, le 22 novembre 2023

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités de la région Bourgogne Franche-Comté

Simon-Pierre EURY



Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités Bourgogne
Franche-Comté

BFC-2023-11-22-00007

Décision portant affectation des agents de
contrôle au sein de l'unité régionale d'appui et
de contrôle chargée des transports



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

**Décision portant affectation des agents de contrôle au sein de l'unité régionale d'appui et de contrôle
chargée des transports**

**Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bourgogne
Franche-Comté**

Vu le code du travail, notamment ses articles R.8122-1 à R.8122-5, R.8122-8 et R.8122-9 ;

Vu l'article L.717-1 du code rural ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n°2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Simon Pierre EURY sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu la décision du DREETS en date du 22 novembre 2023 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Bourgogne Franche-Comté ;

DECIDE

ARTICLE 1

Les agents du corps de l'inspection du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection du travail relevant de la compétence de l'unité régionale d'appui et de contrôle chargée des transports de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne Franche-Comté :

Responsable de l'Unité de Contrôle : Monsieur Frédéric MOLLE, Directeur Adjoint du Travail

- Site du Pôle Travail régional, 5 place Jean Cornet à Besançon :
Monsieur Mattéi HUMERI, Inspecteur du Travail
- Site du Pôle Travail régional, 21 bd Voltaire à Dijon:
Monsieur Christophe RAULT, Inspecteur du Travail

ARTICLE 2

La présente décision entrera en vigueur au 1^{er} décembre 2023.

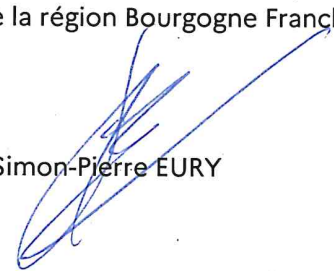
ARTICLE 3

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne Franche Comté est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bourgogne Franche Comté.

Fait à Besançon, le 22 novembre 2023

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités de la région Bourgogne Franche-Comté

Simon-Pierre EURY



DRAAF Bourgogne Franche-Comté

BFC-2023-11-15-00003

CONTROLE DES STRUCTURES AGRICOLES :
NON SOUMISSION à GUYARD Lydia pour des
terres situées à BOUHANS ET FEURG-GRAY LA
VILLE- et AUTREY LES GRAY (70)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Bourgogne-Franche-Comté**

Service régional de l'économie agricole

Affaire suivie par : Sylvain TAYOT

Tél : 03.39.59.41.14

mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 15/11/2023

Madame,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à un agrandissement sur les communes de BOUHANS ET FEURG, GRAY LA VILLE et AUTREY LES GRAY (Haute-Saône) pour une surface de **36 ha 81 a 10 ca.**

Ce dossier a été réceptionné le 08/11/2023 par la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône et enregistré sous les références suivantes : **70-2023-154.**

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...)
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

GUYARD Lydia
38 grande rue
70100 BOUHANS ET FEURG

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex
tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr>

Rectorat de l'académie de Besançon

BFC-2023-11-14-00005

Arrêté du 14 novembre 2023 portant délégation
de signature de la Rectrice Nathalie
ALBERT-MORETTI à Emmanuelle THOMAS -
SGAA DRH



Besançon, le 14 novembre 2023

**ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME EMMANUELLE THOMAS,
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE, DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article D.222-20,

Vu les articles R.911-82 à R. 911-90 du code de l'éducation relatifs aux mesures de déconcentration,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques,

Vu le décret du 16 mars 2022 portant nomination de la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon – madame Nathalie ALBERT-MORETTI,

Vu l'arrêté ministériel du 14 mai 2020 nommant et détachant madame Emmanuelle THOMAS, Professeur certifiée hors classe dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, directrice des ressources humaines du rectorat de l'académie de Besançon à compter du 15 mai 2020,

Vu l'arrêté ministériel du 21 octobre 2020 accueillant madame Emmanuelle THOMAS par voie d'intégration directe dans le corps des attachés d'administration de l'Etat au grade d'attaché principal d'administration à compter du 15 mai 2020,

Vu l'arrêté ministériel du 29 septembre 2023 nommant et détachant madame Alma LOPES, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Besançon à compter du 1^{er} octobre 2023,

Vu l'arrêté préfectoral n°22-73 BAG du 25 mars 2022 donnant délégation de signature à madame Nathalie ALBERT-MORETTI, rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon,

Vu l'arrêté rectoral du 3 octobre 2023 portant délégation de signature à madame Alma LOPES, secrétaire générale de l'académie de Besançon,

Vu l'arrêté rectoral du 3 octobre 2023 portant délégation de signature à madame Emmanuelle THOMAS, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines de l'académie de Besançon.

ARRÊTE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Alma LOPES, secrétaire générale de l'académie de Besançon, délégation de signature est donnée à madame Emmanuelle THOMAS, secrétaire générale adjointe d'académie, directrice des ressources humaines de l'académie de Besançon, à l'effet de signer :

1. tous actes, décisions, conventions et correspondances, concernant :

- la gestion et la formation continue des personnels titulaires et non titulaires enseignants, d'éducation, des psychologues de l'éducation nationale, de direction, d'inspection, administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé, sociaux, des personnels de l'enseignement privé ;
- la protection fonctionnelle des personnels de l'académie ;
- l'organisation et le fonctionnement des services académiques ;
- les actions récursoires prévues par les dispositions de l'article L. 911-4 du code de l'éducation ;
- les actions subrogatoires consécutivement aux faits dommageables survenus à des personnels ;

2. les ordres de mission.

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté de délégation de signature du 3 octobre 2023 susvisé.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à le lendemain du jour de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté.

**La Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon,
Chancelière des Universités**


Nathalie ALBERT-MORETTI

